

N° 203

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 janvier 2001

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur l'étude relative à l'évaluation des systèmes d'information statistique sur les administrations publiques,

Par M. Joël BOURDIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alain Lambert, *président* ; Jacques Oudin, Claude Belot, Mme Marie-Claude Beaudou, MM. Roland du Luart, Bernard Angels, André Vallet, *vice-présidents* ; Jacques-Richard Delong, Marc Massion, Michel Sergent, François Trucy, *secrétaires* ; Philippe Marini, *rapporteur général* ; Philippe Adnot, Denis Badré, Jacques Baudot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Gérard Braun, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Yvon Collin, Jean-Pierre Demerliat, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Claude Haut, Alain Joyandet, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Loridant, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Henri Torre, René Trégouët.

Finances publiques.

S O M M A I R E

Pages

CHAPITRE I : UNE INFORMATION INSATISFAISANTE	2
I. LE SUIVI STATISTIQUE N'EST PAS SATISFAISANT	3
<i>A. SI LE PARLEMENT DISPOSE D'UN POUVOIR D'INFORMATION NON NÉGLIGEABLE SUR L'APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES...</i>	3
<i>B. ...L'INFORMATION DIRECTEMENT ACCESSIBLE DEMEURE INSUFFISANTE.....</i>	4
II. LA PUBLICATION DE SÉRIES STATISTIQUES RETROSPECTIVES SUR LES FINANCES PUBLIQUES EST LACUNAIRE	6
III. L'INFORMATION SUR L'EMPLOI PUBLIC EST PARTIELLE ET CONFUSE	6
IV. L'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE PUBLIC EST BALBUTIANTE.....	7
CHAPITRE II : LES PROPOSITIONS DE RÉFORMES PRÉSENTÉES DANS L'ÉTUDE.....	8
I. POUR UNE AMÉLIORATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	8
<i>A. ENRICHIR L'INFORMATION BUDGÉTAIRE</i>	8
<i>B. RÉFORMER L'INSEE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ?</i>	9
II. POUR UNE AMÉLIORATION DE L'INFORMATION INFRA-ANNUELLE SUR LE SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	10
EXAMEN EN COMMISSION	12
ANNEXE (ETUDE DE REXECODE)	

CHAPITRE I

UNE INFORMATION INSATISFAISANTE

«Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs Représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.»

«La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.»

(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, *articles XIV et XV*).

La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* du 26 août 1789 pose les principes de **consentement à l'impôt** et de **contrôle de l'administration**.

Ces principes impliquent l'existence d'un dispositif satisfaisant d'**information statistique publique sur l'administration**.

Pourtant, **une étude réalisée pour votre commission des finances par l'institut Rexecode**¹ sous maîtrise d'œuvre du service des études du Sénat, jointe en annexe du rapport, indique que l'information statistique publique sur l'administration serait en France **moins bonne** qu'aux Etats-Unis, ainsi que, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni et en Allemagne.

L'enjeu est important. L'expérience de « rationalisation des choix budgétaires » menée au début des années 1970 a échoué à cause, notamment, de l'insuffisance du système d'information public. La **révision de l'ordonnance organique** du 2 janvier 1959 impliquera, en la matière, une sérieuse mise à niveau².

¹ Centre de Recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises.

² Votre Rapporteur n'abordera pas le sujet de l'information fonctionnelle sur les dépenses, élément essentiel de la révision de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, qui a déjà été traité par M. Alain LAMBERT, président de la commission des finances, dans son récent rapport sur ce sujet (Etude menée sur la réforme de l'ordonnance organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, rapport d'information n°37 (2000-2001).

L'étude jointe à ce rapport est donc particulièrement opportune. **Il ne s'agit pas d'un jugement définitif, mais d'une contribution au débat que votre commission des finances livre au public. Elle souhaite que tous les acteurs concernés, au-delà du « tandem » législatif exécutif, les organismes indépendants, les universitaires, les médias... puissent y réagir et qu'une table ronde permette, dans les meilleurs délais, de confronter les points de vue.**

Dans cette attente, votre rapporteur se limitera à dégager quelques points saillants d'une étude dont les conclusions, sans engager la commission des finances, lui paraît de nature à stimuler ses réflexions et inspirer ses initiatives.

I. LE SUIVI STATISTIQUE N'EST PAS SATISFAISANT

A. SI LE PARLEMENT DISPOSE D'UN POUVOIR D'INFORMATION NON NÉGLIGEABLE SUR L'APPLICATION DE LA LOI DE FINANCES...

L'affaire de la « cagnotte » de l'année 1999 a montré que, dans le cas de **l'exécution de la loi de finances**, le Parlement disposait d'un pouvoir d'information statistique non nul.

En effet, c'est grâce à la « **situation mensuelle budgétaire** » (SMB), document informant mensuellement le ministre des Finances du solde d'exécution de la loi de finances, rendu public depuis 1996, que votre commission a pu constater que, contrairement à ce qu'affirmait le Gouvernement, les recettes fiscales étaient nettement supérieures à ce que prévoyait la loi de finances.

Par ailleurs, les **commissions des finances** disposent de prérogatives spécifiques afin de recueillir l'information qui leur fait défaut. On peut, en particulier, rappeler que depuis la loi du 14 juin 1996, créant le défunt Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, une commission permanente peut obtenir les **prérogatives attribuées aux commissions d'enquête**. Cette procédure a été utilisée par votre commission au sujet de l'affaire dite de la « cagnotte ». En outre, depuis la première loi de finances rectificative pour 2000, les **présidents** et **rapporteurs généraux** des commissions des finances ont un **pouvoir général de contrôle** des recettes et dépenses publiques³. Enfin, conformément à l'engagement écrit en date du 11 juillet 2000 pris par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la secrétaire d'Etat au budget en réponse à une demande de votre Président, les **présidents**

³ Une interprétation restrictive des textes en vigueur au moment de l'affaire de la « cagnotte » laissait en effet penser que seuls les rapporteurs spéciaux pouvaient exercer un contrôle sur pièces et sur place, portant sur les seules dépenses relevant du département ministériel qu'ils avaient la charge de rapporter.

et **rapporteurs généraux** des commissions des finances des deux Assemblées reçoivent désormais la «**situation hebdomadaire**», c'est-à-dire le document récapitulatif, semaine par semaine, l'exécution de la loi de finances.

B. ...L'INFORMATION DIRECTEMENT ACCESSIBLE DEMEURE INSUFFISANTE

Tout d'abord, le champ de l'information statistique **infra-annuelle** n'est pas satisfaisant.

Ainsi, le rapport de Rexecode montre que cette information **recouvre un champ plus restreint** que celle qui est publique au Royaume-Uni et en Allemagne. En effet, le suivi infra-annuel du solde public y concerne notamment, pour des raisons liées à leur mode de financement, les organismes de **protection sociale**, dont le solde est connu avec une périodicité **trimestrielle** en Allemagne et **mensuelle** au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. En France, la périodicité bi-annuelle des comptes de la Sécurité sociale ne permet pas, à l'évidence, un contrôle infra-annuel efficace.

Cette infériorité objective de l'information statistique s'accompagne, étonnamment, d'une certaine autosatisfaction. Ainsi, auditionné sur la «cagnotte» par votre commission, M. Christian SAUTTER, alors ministre de l'économie, des finances, et de l'industrie, avait-il pu déclarer : «*j'insiste sur le fait que nous sommes le seul pays à publier les situations budgétaires mensuelles, aussi bien sur les recettes que sur les dépenses*⁴ ». Le rapport de Rexecode indique toutefois que le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis disposent de publications analogues. La situation est même **meilleure** dans ces pays, puisqu'à ces informations s'ajoute le **rappel** des soldes annuels des **années précédentes**. La bonne foi du ministre n'est à l'évidence pas en cause mais ces erreurs de perception ne sont pas sans signification.

La matière statistique n'est pas le champ exclusif de cette propension à l'autosatisfaction, qui est souvent le fait d'une production publique déliée de tout souci réel de satisfaire ses utilisateurs. On attend avec impatience le jour où nos grands producteurs de statistiques mèneront des enquêtes de satisfaction de leurs clients potentiels. Jusqu'à présent, ils préfèrent le plus souvent rester sourds aux demandes qui leur sont adressées.

C'est ce même repli sur soi qui, probablement, est à l'origine du caractère ésotérique des séries statistiques disponibles, travers très justement dénoncé par l'étude

⁴ Rapport d'information sur le fonctionnement des services de l'Etat dans l'élaboration des projets de loi de finances et l'exécution des lois de finances. Tome I - n° 485 (1999-2000), page 31 - Alain Lambert et Philippe Marini.

de Rexecode. Le souci d'explication des résultats et surtout des méthodes est très insuffisamment pris en compte.

II. LA PUBLICATION DE SÉRIES STATISTIQUES RETROSPECTIVES SUR LES FINANCES PUBLIQUES EST LACUNAIRE

En outre, les **données statistiques rétrospectives** sont **quasiment inexistantes** en France, alors qu'elles remontent à 1992 dans le cas de l'Allemagne, 1990 dans celui du Royaume Uni et 1934 dans celui des Etats-Unis.

En particulier, les rares publications qui existaient en France (telles *Statistiques* et *Etudes financières*) ont disparu.

Ces lacunes sont particulièrement frappantes en matière de recettes fiscales.

Ainsi, selon le rapport de Rexecode, « *il n'est pas possible pour des centres de recherche privés d'accéder aux données permettant de faire des **simulations fiscales alternatives*** ».

III. L'INFORMATION SUR L'EMPLOI PUBLIC EST PARTIELLE ET CONFUSE

Par ailleurs, l'information sur l'**emploi public** est **insuffisante**.

- Certes, l'Insee propose des documents **annuels** plus détaillés que ceux des autres pays étudiés sur l'Etat et les collectivités locales. Ils sont, par parenthèse, totalement irréconciliables avec les données budgétaires, ce qui est, avouons-le, une source d'interrogations qui jusqu'à présent n'a reçu aucune réponse satisfaisante.

Il n'est, dès lors, pas actuellement possible de connaître avec exactitude le **nombre** d'emplois publics ainsi que la **rémunération** de chaque catégorie d'emplois.

En outre, en rythme **infra-annuel** l'information française est, selon Rexecode, « *très en deçà de celle des autres pays étudiés car **quasi inexistante*** ». Contrairement à la France, le Royaume-Uni ⁵ et les Etats-Unis traitent de manière **homogène** l'emploi public et l'**emploi privé**.

⁵ Où l'information annuelle est en revanche moins bonne qu'en France.

- Rexecode est **sceptique** sur l'efficacité du nouvel **observatoire de l'emploi public**, créé par décret au cours de l'année 2000.

Tout d'abord, cet organisme serait **excessivement spécialisé**, puisqu'il n'est compétent que pour la fonction publique, ce qui, selon Rexecode, l'empêcherait de prendre en compte la totalité de l'emploi public, ainsi que de réaliser des études de productivité.

Ensuite, sa composition laisse craindre que ses travaux soient plus orientés vers les **débats entre administrations** que vers le débat public (ses membres représentant pour l'essentiel l'administration publique ou son personnel).

IV. L'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE PUBLIC EST BALBUTIANTE

La France dispose depuis peu de règles imposant aux collectivités locales la prise en compte dans leurs budgets de données d'ordre patrimonial. En revanche, **tel n'est pas le cas de l'Etat**, bien que des progrès puissent être constatés (réforme du *Compte général de l'administration des finances*, document de synthèse de la comptabilité générale de l'Etat, en 1999).

S'il n'existe dans aucun grand pays de véritable comptabilité patrimoniale de l'Etat, selon Rexecode « *cet effort semble plus avancé dans les autres grands pays qu'il ne l'est à l'heure actuelle pour la France* ». Ainsi, aux **Etats-Unis** la faillite des caisses d'épargne a suscité en 1990 le vote d'une loi obligeant l'Etat fédéral à indiquer les risques encourus lorsqu'il accorde des prêts ou des garanties, et plusieurs lois ont imposé à de nombreuses administrations ainsi qu'à l'Etat fédéral (*Government Management Reform Act*, 1994) la présentation de comptes patrimoniaux. De même, le **Royaume-Uni**, qui dispose depuis longtemps d'une comptabilité patrimoniale pour ses communes, a créé de nombreuses agences (organismes dotés de la personnalité morale et gérés selon les règles comptables générales, incluant les comptes de bilans), est sur la voie de se doter d'une comptabilité patrimoniale de l'Etat, qui selon le *Treasury* devrait notamment permettre d'améliorer la gestion des stocks. Enfin, diverses expérimentations sont en cours en **Allemagne**, principalement au niveau local (communes et districts).

CHAPITRE II

LES PROPOSITIONS DE RÉFORMES PRÉSENTÉES DANS L'ÉTUDE

I. POUR UNE AMÉLIORATION DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- Dans son récent rapport sur la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, le président de votre commission des finances a estimé qu'il **devrait être mis fin au «monopole gouvernemental des ressources statistiques** », afin de permettre une véritable **«autonomie des moyens de simulation du Parlement»**.

En effet, cette situation empêche de construire des modèles de simulation précis des phénomènes relatifs aux finances publiques. Ainsi, votre rapporteur présente annuellement, au nom de la délégation pour la planification, un *Rapport sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme* s'appuyant sur des travaux de modélisation macroéconomique. Compte tenu de l'impossibilité, faute d'information disponible, de réaliser de véritables simulations fiscales, ces travaux se limitent, en matière de finances publiques, à présenter des prévisions pour quelques grands indicateurs, comme le solde des administrations publiques.

Votre rapporteur approuve donc pleinement le président LAMBERT, quand il indique dans son rapport qu'« **une exigence de mise à niveau de l'information statistique publique sera donc formulée** » dans le cadre du débat sur la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

- Par ailleurs, le même rapport souligne à très juste titre, les insuffisances de l'information sur **l'emploi public**.

A. ENRICHIR L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Dans le rapport précité, le président LAMBERT propose notamment, pour résoudre ce double problème, d'instaurer l'obligation de joindre aux projets de loi de finances plusieurs **annexes** nouvelles dont, en particulier :

- l'une, à la fois rétrospective et prospective, décrivant, par catégorie, le montant et l'affectation des **prélèvements obligatoires** ;

- l'autre, sur la situation de l'**emploi public**, indiquant notamment les effectifs, leur affectation fonctionnelle et géographique et les vacances d'emplois.

Il évoque également, tout comme le rapporteur spécial des services financiers l'a régulièrement fait ces dernières années, la nécessaire revitalisation de la convention liant le Sénat au ministère de l'économie et des finances pour faire réaliser par les « moyens techniques » de ce dernier des études dont le premier assume l'entière responsabilité politique.

B. RÉFORMER L'INSEE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ?

De manière complémentaire, Rexecode propose de créer **deux organismes publics indépendants**.

L'un serait chargé « *de réunir et de diffuser auprès du public les **comptes financiers** de l'ensemble des administrations (Etat, collectivités locales, organismes sociaux, ainsi que leurs divers et nombreux organismes rattachés)* ». Concrètement, il évoluerait dans l'orbite de la **Direction générale de la comptabilité publique**.

L'autre organisme serait chargé « *d'organiser auprès de l'ensemble des acteurs publics la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques (personnel, moyens matériels, résultats, etc...), et de mener des études économiques sur les administrations publiques* ». Il pourrait être rattaché à l'**Insee**. Si son statut⁶ permet à cet institut de produire des **informations statistiques** sur l'administration, il devrait probablement être modifié pour rendre possible la production d'**études**, dont il limite trop systématiquement le champ aux **entreprises** et aux **conditions de vie** des ménages.

Il s'agirait donc de traiter les trois fonctions publiques comme l'emploi privé, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Plusieurs initiatives pourraient être immédiatement concrétisées :

- créer une **revue mensuelle** statistique sur les finances publiques ;

⁶ Décret 46-1432 du 14 juin 1946, modifié par le décret 89-373 du 9 juin 1989.

- diffuser et respecter un **calendrier prévisionnel** de diffusion des résultats financiers des comptes des administrations publiques ;
- garantir un **accès permanent des tiers et, en particulier, des instituts** d'étude et de recherche indépendants aux administrations financières ;
- charger des équipes universitaires et des instituts de recherche indépendants d'**études comparatives** entre la France et des pays similaires en termes de coûts et de résultats.

Votre rapporteur estime que ces propositions sont **intéressantes** et **méritent d'être discutées**.

II. POUR UNE AMÉLIORATION DE L'INFORMATION INFRA-ANNUELLE SUR LE SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Votre rapporteur estime qu'il pourrait être également envisagé d'améliorer l'information **infra-annuelle** sur le **solde des administrations publiques**.

- L'étude de Rexecode indique en effet que le suivi **infra-annuel** du solde de la **Sécurité sociale** est en France moins fréquent qu'au Royaume-Uni, qu'en Allemagne et qu'aux Etats-Unis.

Il est souhaitable de s'interroger sur la possibilité d'**accroître la fréquence de ce suivi**.

- Il est également envisageable de s'interroger sur l'éventualité d'un suivi infra-annuel du solde des **collectivités locales**.

* *

*

Voici brièvement présentés et mis en perspective les éléments principaux de l'étude de Rexecode.

Votre rapporteur se félicite que cet important document puisse contribuer à mesurer nos atouts, sans dissimuler nos faiblesses, dans le domaine si capital de l'information sur nos administrations publiques.

Il souhaite, avec ardeur, qu'à l'heure où nos procédures budgétaires sont en cours de rénovation, les enjeux d'une information plus complète et mieux partagée ne soient pas oubliés mais, au contraire, trouvent toute leur place dans ce processus.

Il en va de notre capacité collective à jeter les bases d'une amélioration de la gestion publique et à faire vivre notre démocratie.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours d'une séance tenue le mardi 30 janvier 2001, la commission a procédé à l'**examen** du **rapport** de M. Joël Bourdin, sur l'étude relative à l'**évaluation** des systèmes **d'information statistique** sur les **administrations publiques**, réalisée par Rexecode et présentée par M. Michel Didier, directeur de cet organisme.

M. Joël Bourdin, rapporteur, ayant souligné l'opportunité de l'étude confiée à Rexecode en cette période de réflexion de fonctionnement de notre système d'information budgétaire, a invité M. Michel Didier à présenter les conclusions de l'étude de Rexecode.

M. Michel Didier a d'abord rappelé que les hésitations et les incertitudes sur les résultats d'exécution du budget de 1999 avaient démontré la difficulté d'accéder à des données fiables sur les finances publiques et suscité chez beaucoup de nos concitoyens une forte attente de transparence non seulement sur l'exécution du budget en cours d'année, mais aussi sur le fonctionnement de l'ensemble du secteur public.

Il a jugé que le problème de la transparence dépassait en effet très largement la seule question de l'exécution du budget et concernait plus généralement la connaissance des moyens et de l'efficacité des administrations publiques. Il a souligné que l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 selon lequel tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée restait trop souvent, en l'absence des informations nécessaires, un objectif sans contenu et qu'une meilleure information sur les administrations publiques était une condition d'une bonne réforme de l'Etat et du bon exercice du contrôle parlementaire.

Il a alors précisé que la mission confiée à Rexecode avait consisté à assister le rapporteur de la commission des finances dans l'évaluation du système statistique français sur le secteur des administrations publiques et à suggérer des orientations pour progresser.

Il a indiqué qu'à cet effet il avait été procédé à une comparaison de l'état de l'information disponible sur les administrations publiques pour la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis.

Dressant l'état des lieux, **M. Michel Didier** a d'abord observé que les comparaisons internationales montraient un grand décalage entre les Etats-Unis et les

pays européens en matière de transparence publique, les informations disponibles aux Etats-Unis étant dans pratiquement tous les domaines à la fois beaucoup plus précises et détaillées, plus pertinentes et plus facilement accessibles aux chercheurs et aux citoyens que cela n'est le cas en général dans les pays européens.

Il a ensuite remarqué que si, en Europe, à première vue, la situation française pouvait apparaître comme comparable à celle de nos grands voisins, elle faisait cependant apparaître des lacunes importantes, l'information sur les collectivités locales et sur les administrations sociales étant trop peu fréquente et trop tardivement disponible en France. Il a ajouté que l'organisation même des pouvoirs publics conduisait dans les faits à disposer d'une information plus abondante au Royaume-Uni en raison de l'existence d'agences publiques soumises à une véritable obligation d'information. Il a jugé que la France cumulait les inconvénients d'une forte centralisation et d'une faible conscience du devoir d'informer.

L'intervenant a alors détaillé la situation domaine par domaine.

S'agissant de l'information en cours d'année sur l'exécution des budgets publics, il a estimé qu'elle était très incomplète en France.

Il a notamment souligné l'absence dans notre pays de documents infra-annuels présentant l'évolution du solde agrégé de l'ensemble des administrations publiques rappelant qu'en la matière, si les comptes de l'Etat étaient relativement bien suivis il en allait tout autrement des comptes sociaux et de ceux des collectivités locales.

Il a observé qu'en revanche, au Royaume-Uni l'information sur l'exécution budgétaire était plus riche et plus précoce que celle de la France, avec des données globales trimestrielles publiées selon un calendrier annoncé à l'avance et que, si la présentation des documents allemands était assez proche de celle des documents français, très comptables et avec une mise en perspective historique réduite, il existait toutefois un effort de présentation fonctionnelle détaillée, la date des publications étant en outre connue environ un an à l'avance.

Il a rappelé qu'aux Etats-Unis, le « Monthly Treasury Statement » (situation mensuelle du Trésor) présentait de façon très précise l'évolution des dépenses des administrations fédérales et de façon synthétique l'évolution des recettes et des besoins de financement avec, de plus, un état descriptif détaillé des dépenses par programme au sein de chaque ministère.

S'agissant de l'information en matière de recettes publiques, il a indiqué que, si les données annuelles sur les recettes publiques étaient évidemment publiées en France, c'était souvent avec retard et sans souci de présenter des rétrospectives complètes, la situation du Royaume-Uni étant jugée à peu près analogue à celle de la France.

Il a remarqué qu'en Allemagne, la situation apparaissait plutôt meilleure, avec des informations détaillées tandis qu'aux Etats-Unis, l'annexe de « l'Annual Report » (rapport annuel sur les recettes et les dépenses effectives) constituait le document le plus complet et le plus détaillée des pays retenus.

S'agissant des dépenses publiques, **M. Michel Didier** a fait ressortir plusieurs faits saillants :

- De façon générale, l'information sur l'objet de la dépense publique est presque inexistante en France alors qu'elle existe à des degrés divers ailleurs avec des nomenclatures fonctionnelles renseignées et des indicateurs associés.

- En Allemagne, il existe un réel effort de présentation fonctionnelle avec une nomenclature commune pour l'ensemble des administrations.

- L'initiative française de présentation de critères de performances par l'administration centrale, concrétisée par la publication des comptes rendus de gestion budgétaire en septembre 2000, est trop récente pour être appréciée, une proportion importante des indicateurs annoncés n'étant pas encore renseignés.

- La situation américaine est, de loin, la plus satisfaisante de toutes.

- En matière de sécurité sociale, la comparaison est plus difficile en raison de différences institutionnelles. La seule source d'information française sur l'exécution des comptes est le rapport bi-annuel de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Le rapport publié au mois de mai présente notamment les comptes de l'année précédente et celui de septembre fournit une base de travail au projet de loi de financement de la sécurité sociale dont le vote intervient en novembre. On ne dispose pas de données de synthèse en dehors de ces deux dates, ce qui a conduit régulièrement à des surprises sur les comptes sociaux.

- Les finances locales sont plutôt moins bien suivies en France comparativement aux autres pays. Au Royaume-Uni, une information fonctionnelle relative à l'ensemble des administrations publiques est disponible dans les documents publiés par le ministère des finances. En Allemagne, c'est l'office de statistiques qui présente de façon très détaillée l'ensemble des dépenses fonctionnelles de l'ensemble des administrations publiques (y compris les collectivités locales).

S'agissant de l'emploi public, l'orateur a estimé qu'il fallait distinguer l'information en cours d'année et la connaissance de fond.

Il a considéré qu'en cours d'année, l'information française était très en deçà de celle des autres pays étudiés et presque inexistante alors que l'emploi privé est connu trimestriellement par grands secteurs.

Il a rappelé que les informations structurelles sur l'emploi public n'étaient fournies en France que tous les deux ans, globalement et par statut, mais pas par service employeur, par types de formation ou de compétences des agents, le critère dominant étant un critère juridique, la réalité économique de l'emploi public étant dès lors mal connue, comme pour les salaires publics.

S'agissant du patrimoine public, il a estimé que, sur ce point, l'information était de façon générale déficiente, cette déficience étant d'autant plus paradoxale en France que le système foncier y est très centralisé. Il a cependant signalé qu'un effort de prise en compte des données de bilan dans la comptabilité générale de l'Etat était en cours.

Il a conclu cet état des lieux en soulignant que la comparaison entre les statistiques disponibles sur les administrations publiques en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis suggéraient que des progrès substantiels étaient possibles dans notre pays.

M. Michel Didier a alors souhaité consacrer quelques développements aux enjeux et moyens d'une amélioration de l'information sur les administrations publiques.

Il a d'abord constaté qu'une absence de progrès, voire même dans certains cas, une régression de l'information avaient jalonné notre histoire. Il a précisé que les rares publications, tardives mais périodiques, qui existaient, telles « Statistiques et Etudes financières », avaient disparu, que le dernier rapport économique, social et financier ne donnait même plus les comptes prévisionnels, et qu'aucune analyse de la dépense publique par mission ou programme d'intervention n'était plus disponible depuis une vingtaine d'année.

Il a ajouté que l'information sur les calculs budgétaires restaient très peu accessible aux institutions indépendantes et que, dans les domaines où des informations étaient publiées, aucun calendrier prévisionnel précis de diffusion des informations n'était annoncé.

Il a remarqué qu'en matière de données rétrospectives, la dernière initiative prise par le ministère des Finances datait de la fin des années soixante-dix, soulignant à titre de comparaison que l'administration américaine annexait chaque année au projet de budget un document de 284 pages (les « Historical Tables ») fournissant une information rétrospective large, continue et détaillée sur les finances publiques américaines.

Il a indiqué que pour les données structurelles plusieurs économistes interrogés avaient jugé très sévèrement le système d'information sur les coûts et les résultats de l'action publique, estimant qu'un effort énorme d'investissement statistique devrait être accompli afin de pouvoir analyser l'efficacité des administrations publiques.

Il a estimé que l'information statistique ne saurait se limiter à des séries et des tableaux, un minimum d'interprétation étant nécessaire alors que, même dans le cas des comptes nationaux des administrations publiques, aucun document de méthodes sur le compte des administrations publiques n'était disponible.

M. Michel Didier a alors jugé la situation préoccupante en raison des enseignements de l'histoire budgétaire qui établissent la réalité de blocages dus à l'insuffisance d'information publique.

A ce propos, citant le rapport d'orientation budgétaire déposé par le gouvernement en mai 2000, il a estimé qu'il posait de manière claire la question des enjeux de la transparence des finances publiques, en indiquant que cette transparence devait viser deux objectifs : accroître la crédibilité de la politique budgétaire et donc sa soutenabilité à moyen terme ; éclairer la gestion et les choix de dépense publique par une meilleure mesure des coûts et des performances.

Il a observé que ces deux objectifs étaient déjà très présents au moment de la publication de l'ordonnance organique de 1959 mais a estimé qu'ils avaient été perdus de vue depuis.

Il a souligné en particulier l'abandon de l'effort de « rationalisation des choix budgétaires », qui s'était révélé plus lourd que prévu, et surtout, s'était heurté à l'insuffisance de l'information statistique et économique nécessaire à l'éclairage des choix.

Evoquant alors les institutions publiques chargées de l'information statistique, le directeur de Rexecode a rappelé que la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation avait été supprimée et remplacée par une Commission économique de la Nation, nouvelle formule à vocation d'ores et déjà plus interne et moins ouverte que l'ancienne.

Il a ensuite évoqué la création de l'Observatoire de l'emploi public chargé d'assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'emploi dans les fonctions publiques de l'Etat. Il a jugé que la définition même du champ d'observation de cet organisme s'inspirait d'une approche trop juridique et insuffisamment économique, les concepts de production et de productivité étant pourtant cruciaux.

Examinant alors le rôle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), il a rappelé qu'il était censé animer et coordonner le système statistique public français composé outre de l'INSEE, de plusieurs services statistiques ministériels chargés d'établir les statistiques concernant leur domaine.

Estimant que l'INSEE était un organisme de grande compétence, il a observé qu'il concentrait son effort sur les ménages et les entreprises, soulignant qu'il ne

semblait pas se considérer véritablement en charge d'un programme d'information statistique destiné à éclairer les acteurs économiques, citoyens, monde professionnel, organismes de recherche, sur le secteur des administrations publiques. Il a déploré qu'en conséquence 25 % de l'emploi et plus de 50 % du produit intérieur brut échappent à une bonne couverture en termes d'information.

S'agissant des services statistiques ministériels, il a jugé que leur rôle présentait de nombreuses ambiguïtés puisque dans certains cas, il s'agit surtout d'exploiter des données de gestion pour des besoins internes avec peu de diffusion externe, alors que d'autres cas, l'accent est mis sur des études dont les résultats sont loin d'être toujours publiés.

Jugeant nécessaire une réflexion en profondeur sur les initiatives à prendre afin d'améliorer le système d'information sur les administrations publiques, **M. Michel Didier** a alors présenté plusieurs propositions.

Il a d'abord présenté certaines améliorations, possibles immédiatement selon lui :

- Une revue mensuelle de statistique sur les finances publiques devrait être créée afin de rendre compte rapidement, régulièrement et de façon documentée de l'évolution des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale. Cette revue devrait comporter des séries rétrospectives longues et des études de comparaison internationales. Elle devrait être accessible par Internet.

- Un calendrier prévisionnel de diffusion des résultats financiers des administrations publiques tant en cours d'année qu'en fin d'année devrait être annoncé et respecté.

- Un accès permanent des instituts d'étude et de recherche indépendants aux administrations financières devrait être organisé et officiellement reconnu afin que les chercheurs puissent identifier les sources d'information disponibles, interroger les administrations sur leurs méthodes et demander le cas échéant certaines exploitations statistiques particulières.

- Des études d'intérêt général sur les administrations publiques devraient faire l'objet d'un financement sur crédits de recherche publique et être confiées à des équipes universitaires et à des instituts de recherche indépendants, et publiées afin de comparer la situation des administrations publiques françaises avec celle des pays similaires en terme de coûts et de résultats.

Il a ensuite évoqué les pistes d'une réforme profonde de la collecte et de la diffusion des données :

- La fonction de collecte et de diffusion des données sur les administrations publiques devrait être explicitement créée et mise en œuvre avec une autonomie suffisante par rapport aux tâches de gestion administrative courante.

- Deux grands ensembles de données devraient être distingués : les données à caractère comptable (comptabilité financière et comptabilité de gestion), et les données à caractère statistique (résultats et moyens des administrations publiques). A ces deux ensembles pourraient correspondre deux agences publiques d'information.

- La fonction comptable et financière serait mise en œuvre par une agence chargée de réunir et de diffuser auprès du public les comptes financiers de l'ensemble des administrations (Etat, collectivités locales, organismes sociaux, ainsi que leurs divers et nombreux organismes rattachés).

- La fonction statistique serait mise en œuvre par une agence chargée d'organiser auprès de l'ensemble des acteurs publics la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques (personnel, moyens matériels, résultats, etc...) et de mener des études économiques sur les administrations publiques.

- De telles agences devraient être dotées d'une certaine autonomie dans leur action et disposer d'un conseil de personnalités indépendantes afin de veiller à la bonne diffusion des données recueillies.

- On pourrait envisager que ces agences relèvent du Parlement. Cependant, dans notre organisation des pouvoirs publics, il peut apparaître plus simple de les rapprocher, d'une part, de la direction générale de la comptabilité publique, d'autre part, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), structures qui disposent déjà de la compétence technique et humaine pour gérer de telles missions. Encore faut-il que ces missions soient explicitées, effectivement attribuées, mises en œuvre et évaluées périodiquement, et que ces agences rendent compte de façon régulière au Parlement et à la société civile.

M. Michel Didier a alors conclu sa présentation en soulignant qu'au moment où se discutait une révision de l'ordonnance organique de 1959, il était essentiel de prendre conscience que la réforme de l'Etat ne pourrait pas progresser sans la mise en œuvre d'un système d'information sur les administrations publiques qui soit efficace, fiable et ouvert au plus grand nombre.

Un large débat s'est alors ouvert en commission.

M. Joël Bourdin, rapporteur, a d'abord rappelé le contexte des réflexions de la commission sur l'information statistique publique sur les administrations, en indiquant qu'il s'agissait d'un enjeu essentiel de la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Il a, à ce propos, souligné que la « rationalisation des choix budgétaires » menée au début des années 1970, avait échoué à cause, notamment, de l'insuffisance du système d'information public et qu'il importait d'éviter que la révision de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 ne connaisse le même sort.

Evoquant le récent rapport du président Lambert sur la réforme de l'ordonnance organique, il a estimé qu'en jugeant qu'il devrait être mis fin au monopole gouvernemental des ressources statistiques et qu'il conviendrait de permettre une véritable « autonomie des moyens de simulation du Parlement », celui-ci rejoignait pleinement les préoccupations qui sont les siennes en tant que président de la délégation du Sénat pour la Planification. M. Joël Bourdin a alors rappelé que, présentant annuellement un « Rapport sur les perspectives macroéconomiques à moyen terme » dans le cadre de cette fonction, il était conduit à ne présenter de prévisions que pour quelques grands indicateurs de finances publiques, faute de véritables simulations fiscales.

Il a déclaré approuver pleinement le Président de la commission des finances dans son souhait qu'une exigence de mise à niveau de l'information statistique publique soit formulée dans le cadre du débat sur la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959.

Il a ainsi estimé que, si la situation s'était considérablement améliorée depuis le début des années 1970 - l'affaire de la « cagnotte » de l'année 1999 ayant montré que, dans le cas de l'exécution de la loi de finances, le Parlement disposait d'un pouvoir d'information statistique important - l'étude de Rexecode montrait l'ampleur du chemin restant à parcourir. Il a ajouté que la commission des finances l'avait expérimenté puisqu'elle avait dû se constituer en commission d'enquête pour tirer au clair une situation opaque.

Soulignant l'intérêt de l'étude de Rexecode pour apprécier finement les retards pris par la France, il a souhaité insister sur celui de notre culture politique, soulignant que certaines pratiques qui sont la norme dans les autres grandes démocraties n'allaient pas de soi en France, la culture du secret y étant excessivement développée.

Evoquant les propositions avancées par Rexecode, il a rappelé qu'elles appartenaient à cet organisme mais a d'ores et déjà souligné leur utilité pour les réflexions de la commission. Il a observé qu'elles avaient le grand mérite de s'inscrire dans le souci de rendre l'information accessible à tous.

M. Joël Bourdin, rapporteur, a alors souhaité qu'un effort décisif soit entrepris pour améliorer l'information infra-annuelle sur le solde des administrations publiques, cette réforme devant concerner tout d'abord la sécurité sociale pour laquelle l'information, seulement bi-annuelle (contre une périodicité trimestrielle en Allemagne, et même mensuelle au Royaume-Uni et aux Etats-Unis), est très insuffisante.

En conclusion, il a souhaité que la commission propose d'organiser une table ronde réunissant les représentants de l'outil statistique français et les personnes concernées par une meilleure information statistique sur les administrations publiques, experts, universitaires, journalistes afin de vérifier que les réformes envisagées répondent à une véritable demande sociale et d'estimer la capacité des administrations à y faire face.

M. Alain Lambert, président, a interrogé **M. Michel Didier** sur la responsabilité des facteurs politiques dans les insuffisances du système statistique sur les administrations publiques et sur ses réactions aux différentes propositions formulées dans le cadre de la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959 afin d'améliorer l'information sur les administrations publiques.

En réponse, **M. Michel Didier** a estimé que si une part des lacunes de notre système d'information statistique pouvait être attribuée, comme ailleurs, aux difficultés techniques rencontrées, il apparaissait sans ambiguïté qu'une autre part d'entre elles résultait de considérations d'ordre politique. Il s'est félicité que l'initiative de la commission des finances permette de porter un débat à fort enjeux démocratiques sur la place publique. Il a alors salué les efforts entrepris dans le cadre de la réforme de l'ordonnance organique pour rénover les bases de l'information budgétaire et économique, insistant sur la nécessité d'opérer, à côté d'une modernisation comptable, d'importants progrès de l'information statistique.

M. Michel Charasse a indiqué que, pour améliorer la situation, une première initiative, politique, pouvait être entreprise, avec une demande résolue de transparence adressée à l'exécutif. Mais, il a également fait valoir la nécessité d'entreprendre des progrès techniques. Il a souligné la très grande lenteur de la remontée de l'information sur l'exécution budgétaire, presque exclusivement centrée au demeurant sur la connaissance de la situation de trésorerie de l'Etat.

Evoquant la qualité des prévisions, il a insisté sur le caractère incertain de l'exercice, illustrant son propos par l'apparente déconnexion entre les rentrées fiscales et la situation économique. Il a toutefois souligné que les problèmes d'organisation et de fonctionnement du ministère de l'économie et des finances étaient largement responsables de la grande méconnaissance constatée en matière de dépenses publiques.

Il a conclu son propos en rappelant que si des facteurs techniques avaient pu causer l'échec de la « rationalisation des choix budgétaires », celle-ci s'était également heurtée à des corporatismes divers.

M. Joël Bourdin, rapporteur, a abondé dans le sens de ces propos en soulignant que, si les difficultés techniques des travaux de modélisation étaient indéniables, la sociologie administrative expliquait aussi beaucoup nos retards.

Ayant rappelé les progrès réalisés au cours des trente dernières années dans la publication des informations relatives aux sociétés commerciales, il a observé le décalage existant en la matière avec les administrations publiques, y voyant un motif d'inquiétude mais aussi d'espoir pour le futur.

M. Michel Charasse a complété son intervention en regrettant que, trop souvent, l'inquiétude du ministère de l'économie et des finances à l'égard de commentaires fondés sur des données seulement partielles le conduisait à dissimuler toute information. Il a considéré que cette attitude pourrait s'estomper moyennant un effort de pédagogie politique destinée à dédramatiser l'information.

M. Michel Didier a insisté sur la nécessité de faire progresser radicalement l'information sur la sphère publique de sorte qu'elle rejoigne au minimum le niveau de celle prodiguée désormais dans le domaine macroéconomique.

Estimant que le type même de questions à résoudre était par exemple de savoir pourquoi la France, avec 5 millions de fonctionnaires gérait 60 millions d'habitants tandis que l'Allemagne était capable avec les mêmes moyens d'en administrer 80 millions, il a répété que le système statistique français ne permettait pas d'apporter de réponses à de telles interrogations. Il en a conclu que les coûts et les performances des politiques publiques devraient être infiniment mieux connus qu'ils ne le sont.

M. Alain Lambert, président, ayant alors proposé à la commission **l'adoption** des **conclusions** du rapporteur spécial, la commission a décidé de publier cette étude sous forme d'un **rapport d'information** relatif à **l'évaluation des systèmes d'information statistique sur les administrations publiques**.

ANNEXE

(ETUDE DE REXECODE)

***Une évaluation des systèmes d'information
statistique sur les administrations publiques
(quelques enseignements pour notre pays
d'une comparaison entre la France,
le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis)***

DÉCEMBRE 2000

*Cette étude a été conduite à la demande du service
des études du Sénat par les économistes de Rexecode-Rexervices.
Les travaux menés en toute indépendance n'engagent pas le Sénat
mais l'équipe de Rexecode-Rexervices qui les a conduits.*

Sommaire

Résumé et principales conclusions de l'étude	25
Rapport de synthèse	34
Introduction.....	35
Chapitre 1 - L'information économique sur les administrations publiques françaises est très insuffisante	40
Chapitre 2 - Une comparaison internationale peu avantageuse pour la France	45
2.1. Le suivi de l'exécution des budgets publics	45
2.2. L'information sur les dépenses des administrations publiques	50
2.3. L'information rétrospective.....	54
2.4. Les recettes	55
2.5. La fonction publique	56
Chapitre 3 - Un essai de mise en perspective historique	59
3.1. L'expérience de la RCB a buté sur l'insuffisance du système d'information public	60
3.2. Réapparition récente de tentatives parcellaires sans stratégie claire	62
Chapitre 4 - Des institutions chargées de l'information économique peu concernées par l'information sur les administrations publiques	64
4.1. De la Commission des Comptes de la Nation à la Commission Economique	64
4.2. Le nouvel observatoire de l'emploi public	70
4.3. L'INSEE.....	71
Etudes par domaines	80
Etude 1 - L'information sur le suivi infra-annuel des soldes publics	84
1.1. Le suivi de l'exécution des comptes des administrations centrales et des soldes publics	84
1.2. Le suivi de l'exécution des comptes de la sécurité sociale	105
Etude 2 - Les dépenses effectives des administrations publiques	125
2.1. L'information comptable des dépenses par administration	125
2.2. Les dépenses fonctionnelles par programmes de dépenses	131
2.3. Le suivi des performances des administrations publiques	139
2.4. La disponibilité de données rétrospectives et prospectives de dépenses publiques	144
Etude 3 - L'analyse des publications des recettes des administrations publiques	153
3.1. L'analyse des recettes des administrations publiques françaises.....	154
3.2. L'analyse des recettes des administrations publiques britanniques.....	159
3.3. L'analyse des recettes des administrations publiques allemandes.....	163
3.4. L'analyse des recettes des administrations publiques américaines.....	166
Etude 4 - L'information sur les fonctions publiques	173
4.1. Présentation des principales conclusions des rapports récents sur la fonction publique centrale en France	173
4.2. Analyse comparative des données relatives à la fonction publique	179
Etude 5 - L'information sur le patrimoine public	195
5.1. La situation en France.....	196
5.2. La situation au Royaume-Uni.....	205
5.3. La situation en l'Allemagne	213
5.4. Etats-Unis	217

Annexe 1 : Les cadres institutionnels nationaux.....	223
Annexe 2 : L'information directement accessible sur internet	235
Annexe 3 : Les administrations publiques dans la comptabilité nationale.....	253

“ Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ”

(Art 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789).

Résumé et principales conclusions de l'étude

1. Les incertitudes sur les résultats d'exécution du budget de l'Etat ont suscité chez beaucoup de nos concitoyens une forte attente de transparence sur l'ensemble du secteur public. Le problème dépasse la seule question de l'exécution du budget de l'Etat en cours d'année. Il concerne plus généralement l'accès à l'information sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, sur leurs moyens, sur leurs résultats et sur leur performance.

2. L'initiative de diversifier les compétences macroéconomiques prise il y a une vingtaine d'années a fait franchir un pas significatif au débat sur les prévisions et les politiques macroéconomiques dans notre pays. Mais dans beaucoup d'autres domaines, les progrès se sont révélés insignifiants et on constate même dans certains cas une régression de l'information économique sur le secteur public.

3. Les comparaisons internationales montrent un grand décalage entre les Etats-Unis et les pays européens en matière de transparence publique. Les informations disponibles aux Etats-Unis sont à la fois beaucoup plus précises et détaillées, plus pertinentes et facilement accessibles aux chercheurs et aux citoyens.

4. La situation générale de l'Europe est assez peu satisfaisante. A première vue, la situation française peut apparaître comme comparable à

celle de ses grands voisins. Cependant elle souffre de lacunes importantes et la similitude avec nos voisins est plus apparente que réelle. Il apparaît en définitive que la France cumule les inconvénients d'une forte centralisation et d'une faible conscience du devoir d'informer.

Une information très insuffisante sur les administrations publiques

5. L'information sur les calculs et les données budgétaires reste très peu accessible aux institutions indépendantes. Le dernier rapport économique et financier ne donne même plus les comptes prévisionnels détaillés de la Nation.

6. La masse des données gérées par l'administration reste sous-exploitée et inaccessible aux chercheurs et aux économistes. Par exemple, il n'est pas possible pour les centres de recherche privé d'accéder aux données permettant de faire des simulations fiscales alternatives ou de connaître les parcs de matériels disponibles dans les administrations.

7. Les rares publications, tardives mais périodiques, qui existaient (telles *Statistiques* et *Etudes financières*) ont disparu, conduisant à un recul de l'information économique publique en France.

8. L'information sur le patrimoine public est de façon générale déficiente.

9. Aucune analyse de la dépense publique par mission ou programme d'intervention n'est disponible.

10. En matière de statistiques budgétaires rétrospectives, la dernière initiative prise par le Ministère des Finances date de la fin des années soixante-dix et aucune amélioration n'a été apportée depuis. On soulignera à titre de comparaison que l'administration américaine annexe chaque année au projet de budget un document de 284 pages (les *Historical Tables*) qui fournit une information rétrospective large, continue et détaillée sur les finances publiques américaines.

11. En matière de solde d'exécution, on peut suivre assez bien les comptes de l'Etat, mais mal les comptes sociaux et pas du tout ceux des collectivités locales.

12. L'information statistique ne saurait en outre se limiter à des séries et des tableaux. Un minimum d'interprétation est nécessaire. Or même dans le cas des comptes nationaux des administrations publiques, aucun document de méthodes n'est disponible.

13. Dans les domaines où des informations sont publiées, aucun calendrier prévisionnel précis de diffusion des informations n'est annoncé.

Une comparaison peu avantageuse pour la France

14. L'examen comparatif conduit dans le rapport (comparaison détaillée domaines par domaines dans la deuxième partie) s'avère peu avantageux pour la France.

Une information parcellaire sur l'exécution des budgets publics

15. On observera notamment en France l'absence de documents infra annuels présentant l'évolution du solde agrégé des différentes administrations publiques.

16. Au Royaume-Uni, l'information sur l'exécution budgétaire est plus riche et plus précoce que celle de la France.

17. La présentation des documents allemands est assez proche de celle des documents français, très comptables et avec une mise en perspective historique réduite. Toutefois il existe un effort de présentation fonctionnelle détaillée et la date des publications est connue environ un an à l'avance.

18. Aux Etats-Unis, le *Monthly Treasury Statement* (situation mensuelle du Trésor) présente de façon très précise l'évolution des

dépenses des administrations fédérales et de façon synthétique l'évolution des recettes et du besoin de financement de chacune d'elles. Il présente un descriptif détaillé des dépenses par programmes au sein de chaque ministère.

Une absence de séries rétrospectives

19. La situation française en matière de publication de séries rétrospectives et prospectives détaillées n'est pas du tout satisfaisante.

20. L'administration britannique présente l'ensemble des séries de données sur une période rétrospective de cinq ans (assortie d'évaluations prospectives sur deux ans).

21. La situation américaine est exemplaire en raison de la disponibilité de séries longues rétrospectives et d'analyses prospectives détaillées. Les *Historical Tables* (tableaux historiques) permettent de disposer d'informations sur les principales recettes fiscales depuis 1934 (et de projections jusqu'en 2005).

22. En Allemagne, le site de l'institut fédéral de statistiques permet de télécharger l'ensemble des séries rétrospectives pour l'Allemagne réunifiée depuis 1992.

Les recettes publiques

23. Au Royaume-Uni, la situation en matière d'information sur les recettes des administrations apparaît au mieux équivalente à celle de la France. La disponibilité de séries comptables longues et détaillées sur les recettes fiscales britanniques est aussi problématique qu'en France. Les analyses prospectives sont plutôt limitées et ne sont pas accompagnées de notes méthodologiques.

24. En Allemagne, la disponibilité d'informations détaillées sur les statistiques de recettes publiques auprès de l'Institut fédéral de statistique

en Allemagne constitue une différence majeure avec la situation qui prévaut en France.

25. Aux Etats-Unis, l'annexe de l'*Annual Report* (rapport annuel des recettes et des dépenses effectives) constitue le document le plus complet sur le bilan annuel de l'ensemble des recettes de l'Etat fédéral. Cette publication est la plus détaillée des pays retenus.

L'emploi public

26. La situation de l'emploi public est connue en France tous les deux ans globalement et par statut, mais mal par service employeur, par types de formation et de compétences. Pour ce qui concerne l'évolution de l'emploi public en cours d'année, l'information française est très en deçà de celle des autres pays étudiés. Elle est en fait presque inexistante.

27. En matière de publications sur les effectifs et les salaires des administrations publiques, l'information britannique est dans une situation inverse à celle de la France : le suivi infra annuel y est relativement meilleur et le détail des données annuelles relativement moins satisfaisant. Le *New earnings survey* s'avère également particulièrement intéressant car il permet de disposer chaque année d'une enquête détaillée sur les revenus des différentes branches de l'économie. L'utilisation d'une méthodologie identique pour le secteur privé et le secteur public permet la réalisation d'analyses comparatives pertinentes.

28. La situation des Etats-Unis en matière d'effectifs et de salaires dans les fonctions publiques cumule les avantages du système britannique et du système français.

Des blocages dus à l'insuffisance d'information

29. Le Rapport d'orientation budgétaire déposé par le gouvernement en mai 2000 rappelle la nécessité de la transparence : “ la transparence des finances publiques vise deux objectifs : accroître la crédibilité de la politique budgétaire et donc sa soutenabilité à moyen

terme, éclairer la gestion et les choix de dépense publique par une meilleure mesure des coûts et des performances ”.

30. Un bref rappel historique montre que ces objectifs, qui étaient présents au moment de la loi organique de 1959, ont été depuis perdus de vue et que le poids relatif accordé à chacun de ces deux objectifs a beaucoup varié dans le temps.

31. Pour ce qui concerne l'objectif d'amélioration des choix publics, les dispositifs de rationalisation du processus budgétaire mis en place dans les années soixante-dix se sont avérés plus lourds que prévu et ils se sont heurtés à l'insuffisance de l'information statistique et économique nécessaire à l'éclairage des choix. A la fin des années soixante-dix, une nouvelle étape méthodologique s'imposait. C'est en fait l'objectif lui-même qui a été abandonné. Rationalisation des choix budgétaires, budgets de programmes et indicateurs de résultats ont été supprimés de notre pensée budgétaire. L'information budgétaire n'a plus enregistré aucun progrès et elle a même régressé dans plus d'un cas.

32. Des tentatives parcellaires sont réapparues récemment (comptes rendus de gestion budgétaire par ministère) mais sans stratégie claire et structurée

33. La Commission des Comptes et des Budgets Economiques de la Nation a été supprimée et remplacée par une Commission Economique de la Nation. Il est trop tôt pour apprécier les avantages et les inconvénients de cette nouvelle procédure. Ce qui apparaît d'ores et déjà, c'est qu'elle ne résoud en rien ni le problème de la disponibilité et de l'accès à l'information statistique sur les administrations publiques, ni même le problème de l'accès aux données comptables et budgétaires relatives au projet de loi de finances lui-même.

34. Un Observatoire de l'emploi public a été créé par décret le 13 juillet 2000. L'Observatoire de l'emploi public est chargé d'assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'emploi dans les fonctions publiques de l'Etat. A cette fin, la définition même du champ d'observation s'inspire d'une approche juridique (la fonction publique) plutôt que d'une approche économique (la nature de l'employeur). Or, les

concepts de production, d'emploi ou de productivité n'ont de sens que par référence à l'unité de production. Limitant son champ d'analyse à l'emploi, l'Observatoire s'interdit d'avancer les statistiques et les études de productivité.

35. On voit mal en outre ce qui ne pouvait pas être réalisé dans le domaine statistique par les administrations existantes.

36. Enfin, les 41 membres de l'Observatoire sont pour l'essentiel des représentants de l'administration publique ou de son personnel.

37. Il est à craindre que le souci d'une bonne diffusion des données collectées soit en définitive peu présent dans les travaux de l'Observatoire comme c'est en règle générale le cas dans notre administration publique, et que les travaux de l'Observatoire soient en définitive plus orientés vers des débats entre les administrations que vers une information externe et le débat public sur l'administration.

Les institutions responsables de l'information économique se sentent peu en charge du problème.

38. Le système statistique public français est animé et coordonné par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques qui en constitue le pôle principal. La fonction spécifique de l'INSEE implique une compétence, une objectivité et une garantie d'indépendance qui sont aujourd'hui très largement reconnues.

39. Le système statistique français comprend non seulement l'INSEE, qui en assure la coordination, mais aussi plusieurs services statistiques ministériels chargés d'établir les statistiques concernant leur domaine. Ces services publient épisodiquement des documents statistiques mais l'accès à ces documents reste mal structuré et souvent difficile.

40. L'INSEE ne semble pas se considérer véritablement en charge d'un programme d'information statistique destiné à éclairer les acteurs économiques (citoyens, monde professionnel, organismes de recherche) sur le secteur des administrations publiques.

41. Le rôle des services statistiques ministériels présente de nombreuses ambiguïtés. Dans certains cas, il s'agit surtout d'exploiter des données de gestion pour des besoins internes avec peu de diffusion externe. Dans d'autres cas, l'accent est mis sur des études dont les résultats sont loin d'être toujours publiés. Dans d'autres cas encore, il s'agit de véritables prolongements de l'INSEE qui procèdent à des enquêtes sur des populations extérieures (étudiants, délinquants, etc...) mais publient en revanche assez peu d'informations sur l'administration à laquelle ils appartiennent.

42. En définitive, il apparaît que le système statistique français est certes d'une qualité très généralement reconnue mais qu'il se sent peu investi d'une mission de diffusion organisée de statistiques régulières, fiables et documentées sur les administrations publiques et encore moins d'une mission d'analyse et d'étude de ce secteur.

43. En conclusion, la comparaison entre les statistiques disponibles sur les administrations publiques en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis suggère que des progrès substantiels sont possibles dans notre pays. Ces progrès apparaissent d'autant plus nécessaires que notre propre expérience passée suggère que l'insuffisance d'information est un facteur de blocage de la réforme de l'Etat.

Cinq propositions de méthode

Les observations précédentes appellent une réflexion en profondeur sur les initiatives à prendre afin d'améliorer le système d'information sur les administrations publiques. Nous nous contenterons d'évoquer ici cinq propositions de méthode :

1. Une revue mensuelle de statistique sur les finances publiques devrait être créée afin de rendre compte rapidement, régulièrement et de façon documentée de l'évolution des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale. Cette revue devrait comporter des séries rétrospectives longues et des études de comparaisons internationales.

2. Un calendrier prévisionnel de diffusion des résultats financiers des comptes des administrations publiques devrait être annoncé et bien entendu respecté.

3. Un accès permanent des instituts d'étude et de recherche indépendants aux administrations financières devrait être organisé et officiellement reconnu afin que les chercheurs puissent identifier les sources d'information disponibles, interroger les administrations sur leurs méthodes et demander le cas échéant certaines exploitations statistiques particulières.

4. Des études d'intérêt général sur le financement de crédits de recherche publique devraient être confiées à des équipes universitaires et à des instituts de recherche indépendants, et bien entendu publiées afin de comparer la situation des administrations publiques françaises avec celle des pays similaires en termes de coûts et de résultats.

5. Enfin, la fonction de collecte et de diffusion des données sur les administrations publiques devrait être explicitement créée et mise en œuvre avec une autonomie suffisante par rapport aux tâches de gestion administrative courante.

Deux grands ensembles de données devraient être distingués : les données à caractère comptable (comptabilité financière et comptabilité de gestion), et les données à caractère statistique (résultats et moyens des administrations publiques). A ces deux ensembles pourraient correspondre deux agences publiques.

La fonction comptable et financière serait mise en œuvre par une agence chargée de réunir et de diffuser auprès du public les comptes financiers de l'ensemble des administrations (Etat, collectivités locales, organismes sociaux, ainsi que leurs divers et nombreux organismes rattachés). La fonction statistique serait mise en œuvre par une agence chargée d'organiser auprès de l'ensemble des acteurs publics la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques (personnel, moyens matériels, résultats, etc...), et de mener des études économiques sur les administrations publiques. De telles agences devraient être dotées d'une certaine autonomie dans leur action et disposer d'un conseil de personnalités indépendantes afin de veiller à la bonne diffusion des données recueillies.

On pourrait envisager que ces agences relèvent du Parlement. Cependant, dans notre organisation des pouvoirs publics, il peut être plus simple de les rapprocher d'une part de la direction de la comptabilité publique, d'autre part de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, structures qui disposent déjà de la compétence technique et humaine pour

gérer de telles missions. Encore faut-il que ces missions soient explicitées, effectivement attribuées et mises en œuvre. L'essentiel est de bien reconnaître le rôle d'une information fiable, régulière et accessible dans le débat sur l'orientation et la gestion des administrations publiques.

Au moment où se discute une révision de la loi organique de 1959, il est essentiel de souligner que la réforme de l'Etat ne pourra pas progresser sans la mise en œuvre d'un système d'information sur les administrations publiques qui soit efficace, fiable et ouvert à tous.

Première partie

Rapport de synthèse

Introduction

Les incertitudes sur les résultats d'exécution du budget de l'Etat 1999 ont souligné la difficulté pour les observateurs extérieurs à un petit cercle de l'administration de se faire directement une opinion sur l'état réel des finances publiques. Elles ont suscité chez beaucoup de nos concitoyens une forte attente de transparence sur l'ensemble du secteur public. Le problème dépasse largement la seule question de l'exécution du budget de l'Etat en cours d'année. Il concerne plus généralement l'accès à l'information sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, sur leurs moyens, sur leurs résultats et sur leur performance. On rappellera que la dépense publique représente 53 % du PIB français et l'ensemble des emplois publics 25 % de l'emploi salarié en France. Le paradoxe est que les publications statistiques détaillées et régulières sont sans doute plus fournies sur le secteur privé, grâce au nombre et à la qualité des travaux de l'INSEE, que sur le secteur public. Cette situation est particulièrement dommageable à l'exercice normal de la démocratie et au pluralisme du débat en France.

L'information des citoyens sur le fonctionnement de l'Etat est en effet une exigence constitutionnelle : *“ Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ”*⁷. Nonobstant cette exigence, de nombreux travaux mettent régulièrement en évidence les obstacles nombreux et récurrents auxquels se heurte la connaissance quantitative du secteur des administrations publiques, sans qu'il en résulte pour autant d'avancées réelles et significatives.

La présente étude réunit des données comparatives sur les statistiques concernant les administrations publiques en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis. Elle s'efforce de comparer la périodicité, la précision et l'étendue des données disponibles sur les recettes et les dépenses, sur les moyens (personnel et patrimoine) des administrations centrales, locales et sociales des quatre pays retenus et d'en tirer des enseignements pour notre pays.

⁷ Art 14 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789.

Deux raisons essentielles légitiment la nécessité pour tous de pouvoir accéder à une connaissance détaillée des administrations publiques. Il y a d'abord "*l'exigence démocratique*"⁸ déjà rappelée précédemment. Il y a également et plus simplement la nécessité d'une recherche permanente de l'efficacité de l'action publique et d'une bonne gestion des administrations. Comme le soulignait déjà il y a plus de vingt ans le Rapport Lenoir et Prot⁹, la production et la circulation des informations dans une société ne sont pas seulement une affaire de moyens. Elles dépendent également des questions que ses membres acceptent de se poser à eux-mêmes. Les conceptions qui prévalent en matière de transparence ou de secret déterminent autant la qualité des informations existantes que l'étendue de leur diffusion. Dans l'administration comme dans les autres secteurs d'activité, l'information constitue une variable stratégique. Mais si l'information économique est de façon générale une nécessité sociale, elle l'est ou devrait l'être tout particulièrement sur le secteur des administrations publiques qui combine des exigences de démocratie et d'efficacité économique.

Il y a une vingtaine d'années, l'initiative de diversifier les compétences macroéconomiques, à l'époque concentrées dans une administration publique très fermée, avait fait franchir un pas significatif au débat sur les prévisions et les politiques macroéconomiques dans notre pays. Mais dans beaucoup d'autres domaines, les progrès se sont révélés insignifiants et dans certains cas, on constate peut-être même des régressions. La masse considérable de données recueillies par l'administration sur elle-même reste sous-exploitée et peu accessible aux chercheurs, aux économistes et aux citoyens.

La lecture des différents rapports sur la disponibilité, la diffusion et le traitement de l'information sur les administrations publiques met en évidence la permanence des mêmes enjeux depuis une vingtaine d'années. Malgré quelques avancées, les objectifs d'il y a vingt ans restent toujours à concrétiser. Les problèmes sont depuis longtemps cernés, mais les réponses tardent à être mises en œuvres.

Dans le Rapport Lenoir et Prot de 1979, la légitimation d'une bonne information sur l'administration renvoyait plus à des exigences

⁸ " Pour répondre à l'exigence démocratique de transparence de l'Etat, un accès plus aisé à l'information publique est par ailleurs indispensable ", discours d'Hourtin en août 1997 du Premier Ministre Lionel Jospin.

⁹ Rapport Lenoir et Prot, (1979), La Documentation française.

d'ordre démocratique et macro-économique qu'elle ne découlait d'objectifs visant à l'efficacité de la gestion publique. Il est vrai que les besoins d'informations qui étaient alors jugés suffisants ne le sont plus en règle générale aujourd'hui. Cela est particulièrement évident en matière financière où des masses considérables d'informations sont aujourd'hui accessibles en temps réel. Pourtant, malgré l'exigence moindre de l'époque, l'information sur l'administration publique était déjà l'objet de critiques. La présentation des dépenses était jugée trop liée aux nomenclatures de la comptabilité publique. Il était déjà demandé une présentation plus fonctionnelle afin de s'articuler avec les méthodes de Rationalisation des Choix Budgétaires (méthode RCB). On croyait alors que *“ la lacune la plus criante (l'ignorance des effectifs) allait être comblée ”*¹⁰. On comptait sur les travaux de l'INSEE à partir de l'exploitation des fichiers de paie informatisés pour combler les insuffisances. La mauvaise connaissance des effectifs et des salaires de la fonction publique, l'inadaptation de la présentation comptable en chapitres, articles et paragraphes et les lacunes en matière de suivi des investissements étaient ainsi mis en exergue dès 1979.

L'administration apparaît d'autant plus légitime qu'elle est perçue comme efficace et soucieuse de l'usage des ressources qu'elle prélève sur la nation. Or l'évaluation de cette efficacité nécessite une grande transparence. Une meilleure information sur la situation et l'action des administrations publiques apparaît désormais comme incontournable ainsi que le soulignait récemment le rapport Cieutat : *“ l'Etat ne peut lui-même être justifié que s'il est perçu comme efficace dans la satisfaction des attentes des citoyens et si son action concourt à ce qui est reçu comme étant le “ bien commun ” ”*¹¹. Diverses initiatives récentes témoignent de ce souci d'amélioration et de transparence.

La Haute Assemblée a notamment engagé des études approfondies en vue d'une lisibilité et d'une sincérité accrues des documents budgétaires et d'un meilleur contrôle parlementaire¹² ¹³. Il est aussi envisagé dans certaines réflexions que les budgets ministériels soient présentés par programme et fassent l'objet de rapports de performance *a posteriori*.

¹⁰ Rapport Lenoir et Prot (1979), p. 123.

¹¹ Rapport Cieutat (2000), p. 15.

¹² Doter la France de sa nouvelle constitution financière – Alain Lambert, Président – Rapport du Sénat n° 37, 2000-2001.

¹³ Rapport d'information n° 485, par MM. Alain Lambert et Philippe Marini (29 septembre 2000).

Une autre préoccupation est récemment apparue touchant la connaissance du patrimoine de l'Etat. Elle s'est concrétisée par la mise en place d'une commission "comptabilité patrimoniale" présidée par M. Jean-Jacques François dont les travaux de grande qualité ont abouti à certaines recommandations mises en œuvre dans le *Rapport de présentation des comptes de l'Etat* de 1999. Ce dernier contient en effet quelques avancées, en matière patrimoniale notamment, par rapport à celui de 1998 et traduit des améliorations du Compte Général des Finances.

Le 19 septembre 2000, un Observatoire de la fonction publique a été installé avec l'objectif de pallier une autre lacune de la situation actuelle, le manque d'information détaillée sur les personnels de la fonction publique. L'objectif aujourd'hui affiché est non seulement de mieux connaître le parcours et les compétences de chaque agent mais également d'anticiper et de planifier les besoins en personnel.

On notera que ces évolutions encore modestes ou à l'état de projets ne touchent pour l'essentiel que l'administration de l'Etat. De nombreuses lacunes touchent également les administrations locales et de sécurité sociale. En outre, pour ce qui concerne les administrations d'Etat, les réflexions ont été surtout concentrées sur la procédure budgétaire et les règles comptables plus que sur les moyens et les résultats ou sur les initiatives à prendre en vue de faciliter l'accès de tous à l'information. Au total, malgré les avancées récentes et attendues, des efforts substantiels de transparence restent à concrétiser.

L'appréciation de la qualité de l'offre d'information sur les administrations publiques peut être conduite de plusieurs points de vue.

L'information diffusée permet-elle une connaissance effective des équilibres budgétaires des administrations publiques ? Le Parlement et les instituts économiques disposent-ils des moyens d'analyser les conséquences des inflexions de conjoncture économique sur les recettes publiques ? La communication des ratios de déficit et de dette publique à la commission européenne a formalisé cette exigence de communication (au sens du Traité de Maastricht). Mais ce souci n'est qu'une exigence minimale. Il convient, pour la pluralité du débat économique, que chacun puisse avoir accès à une connaissance intime des dépenses et des recettes des différentes administrations publiques. Il serait également utile que

soient mieux explicités et connus les hypothèses et les raisonnements utilisés dans les perspectives affichées par les différentes administrations.

La seconde exigence se réfère au critère d'efficacité. L'information disponible permet-elle de mesurer l'efficacité des services publics et de proposer les améliorations possibles ? Cette interrogation est vaste puisqu'elle engage bien évidemment la mesure de l'adéquation des résultats aux objectifs poursuivis et aux moyens mis en œuvre. Mais elle comprend également une interrogation sur l'information disponible en matière de personnel et de patrimoine. Si l'information sur les fonctions publiques n'est pas suffisante afin d'élaborer une véritable gestion du personnel, il en découle une moindre efficacité. Par ailleurs, la méconnaissance du patrimoine des administrations, qu'il soit informatique ou immobilier, ne permet pas non plus des arbitrages de gestion satisfaisants.

Les comparaisons internationales montrent que si les objectifs de transparence sont sensiblement les mêmes dans chacun des pays étudiés, les résultats sont quant à eux contrastés. Il apparaît tout d'abord un grand décalage entre les Etats-Unis d'une part, et les autres pays européens (France, Allemagne et Royaume-Uni), en matière de transparence publique. Les informations disponibles aux Etats-Unis sont à la fois beaucoup plus précises et détaillées, plus pertinentes et réellement accessibles aux chercheurs et aux citoyens.

La situation générale de l'Europe est assez peu satisfaisante. A première vue, la situation française peut apparaître comme comparable à celle de ses grands voisins. Cependant la situation française fait apparaître des lacunes importantes. L'information sur les collectivités locales et sur les administrations sociales s'avère peu fréquente et disponible avec retard en France. En outre, l'organisation même des pouvoirs publics conduit dans les faits à disposer d'une information plus abondante au Royaume-Uni en raison de l'existence d'agences publiques soumises à une véritable obligation d'information et souvent aux règles communes de comptabilité. Il en est de même en Allemagne au niveau des Länder en raison de l'organisation décentralisée des pouvoirs publics et de l'effort réalisé par les collectivités territoriales. Il apparaît en définitive que la France cumule les inconvénients d'une forte centralisation et d'une faible conscience du devoir d'informer. La réforme de l'Etat ne pourra pas progresser sans la

mise en œuvre d'un système d'information sur les administrations publiques qui soit fiable et ouvert à tous.

Le présent rapport de synthèse comporte quatre chapitres. Le premier chapitre rappelle quelques tendances de l'information économique sur les administrations publiques françaises. Le second (qui est largement développé dans les rapports spécifiques par domaine de la deuxième partie du rapport) résume les principaux enseignements des comparaisons internationales. Le troisième chapitre propose une mise en perspective historique et fait apparaître la faiblesse des progrès accomplis en matière d'information sur les administrations publiques en France. Le quatrième chapitre pose la question des institutions chargées de l'information économique et de l'insuffisance des efforts entrepris pour diffuser une information statistique régulière et fiable sur les administrations publiques en France.

Chapitre 1 - L'information économique sur les administrations publiques françaises est très insuffisante

Il y a une vingtaine d'années, l'initiative de diversifier les compétences macroéconomiques concentrées à l'époque dans une administration économique publique unique et très fermée avait fait franchir un pas significatif au débat sur les prévisions et les politiques macroéconomiques. Plusieurs instituts indépendants ont alors été créés. Un véritable débat a pu s'ouvrir sur les prévisions macroéconomiques et la Commission des Finances de la Haute Assemblée en a souvent été l'initiateur. Mais d'une part ce pas en avant reste inachevé, d'autre part peu de progrès ont été accomplis pour ce qui concerne l'accès aux données sur le secteur public. Le pas en avant reste inachevé parce que l'information sur les calculs et les données budgétaires reste très peu accessible aux institutions indépendantes. Le dernier rapport économique et financier ne fournit même plus les comptes prévisionnels détaillés de la nation. D'autre part, la masse des données recueillies par l'administration reste sous-exploitée et inaccessible aux chercheurs et aux économistes. Par exemple, il n'est pas possible pour les centres de recherche privé d'accéder aux données permettant de faire des simulations fiscales alternatives. De façon plus générale, l'accès à des données pertinentes sur les administrations publiques s'avère difficile. Les rares publications (tardives mais périodiques) qui existaient telles *Statistiques* et *Etudes*

financières, ont même disparu conduisant à un recul de l'information économique publique en France.

Les rapports sur la fonction publique sont nombreux et dénoncent tous l'inexistence d'informations nécessaires à une bonne connaissance du personnel (voir deuxième partie, étude 4). De nombreux concepts coexistent tant en matière de masse salariale que d'emploi public sans qu'il soit généralement possible d'en comprendre l'articulation et la portée exacte, ni de trouver l'ensemble des données correspondantes. En matière de masse salariale, il faut bien sûr distinguer les crédits ouverts par les lois de finances et les paiements effectivement constatés. En matière d'emplois, il faut distinguer les emplois budgétaires et les personnes physiques effectivement rémunérées sur les budgets publics.

L'effectif des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale est de 5 700 000 environ. Le rapport sur la Fonction Publique de l'Etat publié par la Cour des Comptes en décembre 1999 mentionne une estimation d'environ 5 millions de personnes pour les effectifs des trois fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière pour 1998. Le total des emplois créés ou financés dans les services de l'Etat par la loi de finances pour 1998 est de 2.374.230. Selon le rapport annuel du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation (la Documentation Française), les effectifs réels des agents de l'Etat au 31 décembre 1997 étaient de 2.234.481 dont 1.660.514 titulaires, 69.081 ouvriers d'Etat, 204.798 non titulaires et 300.088 militaires. La dernière publication INSEE-résultats disponible à l'été 2000 recense (en décembre 1996) 3.118.993 salariés de l'Etat, les salariés des collectivités locales et des établissements hospitaliers étant exclus de ce chiffre. Il est normal que ces chiffres diffèrent puisque leurs champs sont différents, mais il s'avère difficile d'établir un raccordement clair entre ces différents chiffres.

Sur le champ des effectifs recensés, l'INSEE¹⁴ établit et publie un an sur deux des statistiques exhaustives donnant notamment des répartitions des effectifs selon plusieurs décompositions : 1) par ministère, par sexe, par type d'emploi, statut (et niveau hiérarchique détaillé) en distinguant les effectifs à temps complet et les effectifs à temps partiel,

¹⁴ INSEE Résultat : Les agents de l'Etat.

2) par âge, par indice de traitement, par corps de la fonction publique, par région et département.

L'INSEE publie aussi dans un deuxième document¹⁵ un ensemble de tableaux sur les salaires bruts, les salaires nets, les prestations et les cotisations sociales reçues et versées, ainsi que sur les primes et taux de primes par catégories d'emplois. On trouve notamment les taux de prime par catégories d'emplois (les " primes " sont définies par l'INSEE comme l'ensemble des rémunérations imposables autres que le traitement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement et elles sont rapportées au traitement). Cependant, l'INSEE met en garde le lecteur sur le fait que les données publiées ne correspondent pas toujours aux rémunérations effectives des agents.

L'information sur le patrimoine public est de façon générale déficiente (voir deuxième partie, étude 5). Cette déficience est d'autant plus paradoxale en France que notre système foncier est très centralisé (Conservation des hypothèques, service des domaines, cadastre qui a le monopole des levés à grande échelle mais n'avance que lentement dans la numérisation du territoire). Un effort de prise en compte des données de bilan dans la comptabilité générale de l'Etat est en cours mais il reste très largement perfectible et les données sur les collectivités locales et les administrations sociales restent tardives, éparses et d'un accès peu aisé.

Peu d'analyse de la dépense par mission ou fonction d'intervention n'est disponible (voir deuxième partie, étude 2). Le budget fonctionnel n'a été en fait qu'un cadre de regroupement des dépenses publiques en quelques grandes rubriques sans grande signification et sans utilité aucune. Il n'est d'ailleurs plus établi compte tenu de son faible intérêt.

En matière de statistiques budgétaires rétrospectives, la dernière initiative prise par le Ministère des Finances est très ancienne. Elle a consisté à annexer au projet de loi de finances un dossier statistique de référence qui retrace l'évolution des masses budgétaires et des soldes en lois de finances initiales et en lois de règlement. Cette initiative a été saluée à l'époque comme un progrès, mais elle date de la fin des années soixante-dix et aucune amélioration n'a été apportée depuis. On soulignera

¹⁵ INSEE Résultat : Les salaires des agents de l'Etat.

à titre de comparaison que l'administration américaine annexe chaque année au projet de budget un document de 284 pages (les *Historical Tables*) qui fournit une information rétrospective large, continue et détaillée sur les finances publiques américaines.

Une enquête qualitative a été conduite auprès d'une vingtaine d'économistes universitaires et bancaires ainsi que des responsables d'instituts d'études économiques indépendants. L'enquête ne visait pas à la représentativité mais plutôt à faire émerger des suggestions et des propositions. Les principales idées qui ressortent de cette enquête sont les suivantes.

Pour ce qui concerne la connaissance conjoncturelle des administrations en cours d'année, la disparité entre l'information sur l'administration centrale et l'information sur les administrations de Sécurité sociale et locales de l'autre est généralement soulignée. Un effort d'information statistique devrait dès lors porter sur les points faibles qui concernent surtout les administrations de Sécurité sociale (assurance maladie notamment) et les administrations locales. On peut en effet se faire une bonne idée du besoin de financement de l'Etat en suivant la balance mensuelle du Trésor, accessible sur Internet. Pour l'ensemble des administrations publiques, un objectif de suivi trimestriel peut paraître ambitieux, mais c'est dans cette direction qu'il faut aller. On suit assez bien l'Etat, mais mal les comptes sociaux, les ODAC (CADES notamment...) et moins encore les collectivités locales. C'est sans doute compliqué pour ces dernières du fait du nombre et de l'hétérogénéité des comptes à suivre, toutefois on pourrait imaginer de ne suivre à un rythme infra annuel qu'un échantillon représentatif d'entre elles. Une meilleure connaissance de la dette de la Sécurité sociale et des collectivités locales serait également souhaitable.

Du point de vue de l'accès, il est généralement considéré que l'information sur les soldes des administrations devrait être disponible *via* internet avec des liens entre les divers secteurs des administrations publiques. Le chercheur qui se connecte sur le site du Trésor devrait trouver un lien facile avec le site équivalent des administrations de Sécurité sociale (qui n'existe pas actuellement). Enfin, il est quelquefois demandé par les économistes financiers que l'information soit bilingue (français/anglais).

On souligne aussi que l'information statistique ne saurait se limiter à des séries et des tableaux. Un minimum d'interprétation est nécessaire, les services du gouvernement étant de loin les mieux placés pour la fournir. Un autre souhait exprimé est que soient publiés (et disponibles sur le web) des rapports d'analyse sur les principales variables du compte des administrations publiques. Tant que nous n'aurons pas en France l'équivalent du Bureau de contrôle du Congrès des Etats-Unis (*Congressional Budget Office*), il semble que ce sont les services administratifs qui sont les mieux placés pour préparer cette information.

Une revue rendant compte rapidement et de façon détaillée de l'état des "finances publiques", administrée par le Ministère de l'Economie et Finances et le ministère du Travail (disponible sur le web et à nouveau en français et en anglais), diffusant à la fois information statistique et analyses, permettrait de gagner d'appréciables parts de marché " dans la concurrence européenne pour attirer les capitaux grâce à une meilleure qualité de notre information.

Il est en outre jugé impératif de publier à l'avance des calendriers prévisionnels précis de diffusion des informations.

Pour ce qui concerne les données plus structurelles, plusieurs économistes sont conduits à juger très sévèrement le système d'information sur les coûts et les résultats de l'action publique et estiment qu'un effort énorme d'investissement statistique devrait être accompli afin de pouvoir analyser la " productivité " des administrations publiques.

Les données comptables concernant le secteur public devraient apporter une information au moins aussi précise, aussi détaillée et aussi rapidement disponible que celle que l'Etat exige en général du secteur privé. L'effort de comparabilité et d'explication doit être amplifié, à la fois au niveau international et entre les différents niveaux de gouvernement (Etat central et collectivités locales). Il faudrait aussi essayer d'établir un système permettant d'appréhender l'activité de l'Etat selon une logique beaucoup plus proche de celle du secteur des entreprises – l'Etat doit être comptablement " banalisé " si l'on veut qu'il soit mieux analysé. La qualité et le détail des informations sur les effectifs employés et sur les aspects patrimoniaux (éléments d'actif et de passif) doivent être considérablement améliorés.

Les informations sur la fiscalité et les transferts doivent être facilement disponibles à un niveau de désagrégation suffisant (notamment pour les classes de revenu). Un effort doit aussi être fait pour suivre des séries statistiques désagrégées longues (par région et par classe de revenu par exemple) pour permettre un développement des études économiques. Enfin, il convient d'exploiter au maximum les capacités d'Internet pour permettre un accès large et peu coûteux au "service public" de l'information statistique. En d'autres termes, il faut supprimer le plus grand nombre possible des multiples "barrières à l'entrée" financières ou matérielles qui limitent l'accès à l'information sur les administrations publiques.

Chapitre 2 - Une comparaison internationale peu avantageuse pour la France

L'examen comparatif détaillé conduit dans les études de la deuxième partie s'avère peu avantageux pour la France. Nous en résumons ici les principaux aspects dans les domaines de la connaissance des finances publiques en cours d'année, de la dépense, des recettes, des données rétrospectives et de l'emploi public.

2.1. Le suivi de l'exécution des budgets publics

2.1.1. L'Etat

Le suivi mensuel de l'exécution des comptes de l'administration centrale française repose sur la publication de la *Situation du Budget de l'Etat*. Ce document est complété par la *Situation mensuelle des opérations du Trésor* et par le *Tableau synthétique des opérations du Trésor*. On observera d'emblée l'absence de documents infra annuels présentant l'évolution du solde agrégé des différentes administrations publiques.

La Situation du Budget de l'Etat est un document mensuel apparu en avril 1996. Il remplace une publication de même nature de périodicité

trimestrielle. Cette information budgétaire était alors incluse dans les Notes Bleues de Bercy. On y trouve, sous une forme agrégée et comptable, une présentation des dépenses, des recettes et des différents soldes effectifs du mois étudié. Ces chiffres sont mis en correspondance avec ceux du même mois de l'année précédente et avec les prévisions de la Loi de Finances. On peut regretter le peu de mise en perspective tant vis à vis d'une chronologie mensuelle rétrospective que d'une estimation prospective des dépenses et des recettes. Par ailleurs, il est également regrettable qu'aucun calendrier de publication ne soit disponible d'autant plus que le rythme de publication est quelque peu erratique. Il varie dans des délais allant de un à trois mois. Comparée aux situations des trois autres pays étudiés, la situation française paraît largement perfectible.

La publication mensuelle britannique, les *Public sector finances* (finances du secteur public), est inclus dans un ensemble cohérent de publications infra annuelles qui apportent des informations trimestrielles ou semestrielles plus précises. Les *Public sector accounts* (comptes du secteur public) traitent de l'ensemble du secteur public de façon plus détaillée que le document mensuel et le *Gouvernement deficit and debt under the Maastricht Treaty* (le déficit et la dette publics au sens du Traité de Maastricht) propose une note explicative détaillée des soldes et dettes publiques selon les normes européennes. Au total, ce système d'information forme un ensemble cohérent et beaucoup plus riche en informations que celui de la France. On notera aussi que les parutions britanniques ont environ quinze jours d'avance sur les documents français et leur publication est annoncée jusqu'à quatre mois à l'avance à travers les *Updates* (communiqués).

En Allemagne, le nombre de sources d'émission d'informations sur les finances publiques et l'accessibilité en ligne des données auprès de l'institut national de statistiques (*Statistisches Bundesamt*) est particulièrement remarquable. En effet, tant le ministère des finances (*Bundesministerium der Finanzen*) que l'institut national de statistique et, plus surprenant, la *Bundesbank*, communiquent de façon infra-annuelle sur l'état des finances fédérales.

Le ministère des finances (*Bundesministerium der Finanzen*) édite trimestriellement le *Bundshaushalt* (budget) qui reprend de façon détaillée les comptes de l'Etat fédéral. Ceux-ci sont consultables sur Internet (en version allemande uniquement). Contrairement aux documents

britanniques, les dernières données ne sont pas insérées au sein de séries longues qui permettraient d'avoir un véritable recul vis-à-vis de l'information. En cela, la publication allemande ressemble à celle de la France en se contentant de comparer la situation actuelle à celle de l'année précédente.

Un document particulier *Facts on public finance* (situation des finances publiques) est également publié par le ministère des finances allemand et accessible sur Internet en versions allemande et anglaise. Il reprend la présentation fonctionnelle de la publication trimestrielle sans que ces informations soient toutefois aussi développées. Il y est également fait mention de la situation de la dette fédérale. La dernière page présente le calendrier des publications pour l'année à venir.

En résumé, la présentation des documents allemands est assez proche de celle des documents français, très comptables et avec une mise en perspective historique réduite. Toutefois il existe un réel effort de présentation fonctionnelle, dans les documents trimestriels notamment. De plus, la majorité des données est directement accessible sur Internet sur le site de l'institut fédéral de statistiques. Enfin la date des publications est connue environ un an à l'avance.

Aux Etats-Unis, le *Monthly Treasury Statement* (situation mensuelle du Trésor) présente de façon très précise l'évolution des dépenses des administrations fédérales et de façon synthétique l'évolution des recettes et du besoin de financement de chacune d'elles. Ce document fournit comme ses équivalents européens une présentation de l'évolution agrégée des recettes, des dépenses et du solde budgétaire courant. Mais il présente également en une vingtaine de pages un descriptif détaillé des dépenses par programmes au sein de chaque ministère.

2.1.2. La Sécurité sociale

La gestion de la sécurité sociale est organisée selon des modes différents d'un pays à l'autre. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis l'ensemble de la sécurité sociale est géré par les administrations publiques centrales et locales au côté des assurances privées. Un système similaire existe en Allemagne à l'exception de la branche maladie qui est gérée

paritairement. En France, c'est l'essentiel du système de sécurité sociale dont la gestion découle du paritarisme.

L'enjeu d'une communication sur les soldes d'exécution de la sécurité sociale diverge nécessairement selon que l'organisation qui en a la charge se voit reconnue ou non un statut d'administration spécifique. En effet, dès lors que la sécurité sociale publique n'est pas autonome comme au Royaume-Uni, il n'est guère pertinent de communiquer sur un solde spécifique à la sécurité sociale puisque les soldes des administrations auxquelles elle est rattachée sont connus. Les Britanniques par exemple ventilent l'ensemble de leurs administrations publiques entre administrations publiques centrales, administrations publiques locales et entreprises publiques. Les administrations de sécurité sociales ne constituent pas un élément spécifique de leur typologie. L'Allemagne, qui est dans une situation intermédiaire, ne communique que dans un seul document, celui de la Bundesbank, sur un solde agrégé de la sécurité sociale qui comprend à la fois les recettes et les dépenses de l'administration fédérale, des administrations locales et de la branche maladie. Au sein des informations propres à l'échelon fédéral, la sécurité sociale n'est alors présentée que comme une fonction de dépenses ordinaires. Ainsi, seule la France fait de la sécurité sociale une branche réellement autonome des administrations publiques. Il découle de cette situation un réel besoin d'informations spécifiques qui rend le besoin, et le manque d'information encore plus manifeste.

La seule source d'information française sur l'exécution des comptes de la sécurité sociale est le rapport bi-annuel de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Le rapport publié au mois de mai présente notamment les comptes de l'année précédente et celui de septembre fournit une base de travail au projet de loi de finance de la sécurité sociale dont le vote intervient en novembre.

Les dépenses britanniques relevant du ministère de la sécurité sociale ne correspondent pas exactement au champ retenu en France. L'administration britannique utilise plusieurs grandes catégories de dépenses telles que les pensions de retraite, d'invalidité, les aides à la recherche d'emploi, aux ménages et les soutiens aux revenus. L'équivalent de la branche maladie est géré par le ministère de la santé. Au total l'équivalent du secteur de la sécurité social française ne forme pas une administration indépendante au Royaume-Uni, il est entièrement inclus

dans le secteur des administrations centrales et locales. L'information relative à un solde spécifique de la sécurité sociale n'a donc pas de sens au Royaume-Uni.

L'état central britannique communique en rythme bi-annuel à partir des données budgétaires. La situation est alors largement comparable à celle de la France en terme d'information sur les agrégats de recettes et de dépenses. Cependant le Royaume-Uni ne se contente pas de communiquer à un rythme bi-annuel, il dispose également de publications mensuelles sur les recettes et dépenses effectives. Les *Public sector finances* proposent des séries de recettes imputables à la sécurité sociale et de dépenses de l'Etat central en matière de sécurité sociale.

La situation allemande en matière de sécurité sociale se situe entre le système français entièrement paritaire et la situation britannique entièrement administrative. On trouve des informations relatives à la sécurité sociale à la fois dans les documents de l'Etat fédéral et dans ceux des administrations locales, cependant ils n'intègrent pas la "branche maladie". Seul la *Bundesbank* présente de manière agrégée l'ensemble des recettes et dépenses de sécurité sociale à travers l'appellation *Social security funds*. Ces résultats sont présentés en rythme trimestriel avec un retard de neuf mois pour le premier trimestre de l'année et seulement de quatre mois pour le quatrième trimestre. De plus les premières estimations trimestrielles peuvent être sujettes à de substantiels ajustements. Par rapport à la situation française, l'Allemagne diffuse donc le solde définitif du secteur de la sécurité sociale un mois avant l'administration française.

Aux Etats-Unis, le système public de sécurité sociale est géré par l'Etat fédéral. Il est le résultat de l'accumulation de fonds spécifiques comme le *Old age and survivor insurance* pour la vieillesse ou *Medicare* et *Medicaid* pour la santé. Des cotisations sociales sont perçues afin de financer partiellement les fonds de sécurité sociale mais, tout comme au Royaume-Uni, l'inexistence de gestion paritaire rend inutile toute référence à un solde spécifique de sécurité sociale. Il est cependant possible de suivre mensuellement l'évolution des cotisations sociales et des dépenses des différentes administrations sociales. Les *Monthly Treasury Statement* présentent les dépenses du ressort de l'Etat fédéral de manière détaillée et les recettes de manière agrégées. Au total, l'information diffusée par l'Etat fédéral est plus fréquente et plus précise que celle de ses homologues européens retenus dans cette étude.

2.2. L'information sur les dépenses des administrations publiques

2.2.1. L'Etat

En ne retenant que les publications semestrielles et annuelles et en termes de comptabilité générale, par nature de dépenses, la situation est satisfaisante pour les administrations centrales françaises. L'information par nature de dépenses existe, elle est disponible sur Internet et sa ventilation par nature comptable est assurée. En matière d'administrations locales françaises, les informations sont limitées à la présentation tardive d'agrégats comptables par région. Il est ainsi possible de connaître le montant par grandes catégories comptables (frais de personnel, subventions etc.).

En revanche, l'information sur l'objet de la dépense publique est presque inexistante en France. La ventilation fonctionnelle des dépenses des administrations devrait permettre de savoir à quel type de programme (école, autoroute, prévention des risques chimiques etc.) ont été attribués les fonds publics. Il s'agit du seul mode de communication réellement pertinent sur les secteurs d'intervention de l'Etat et l'importance relative de chacun d'eux en terme de dépenses publiques. Plus l'information fonctionnelle est détaillée, plus chacun peut se faire une idée précise des actions menées. L'administration française ne communiquait pas d'information fonctionnelle détaillée, du moins jusqu'en septembre dernier et la première parution des *Comptes rendus de gestion budgétaire*. Il faut donc saluer cette initiative, à vrai dire encore balbutiante. En 1999, il n'était possible de connaître les dépenses des ministères français qu'à travers la lecture d'une Loi de règlement "illisible", non documentée et très comptable. Depuis septembre 2000, les *Comptes rendus de gestion budgétaire* amorcent une information fonctionnelle utilisant une ventilation des programmes à l'intérieur de chaque ministère. Cependant, au stade actuel encore exploratoire, ni nomenclature, ni cadre stable de référence ne sont établis.

Aux Etats-Unis, il existe une information mensuelle ventilée par grands programmes de chaque *Office* (organisme administratif autonome) attaché aux différents ministères. L'essentiel de l'information fonctionnelle sur les dépenses effectives est disponible annuellement dans les *Budget* de chaque ministère. Par exemple, l'*Office of elementary and*

secondary education du ministère de l'éducation décline sur douze pages l'ensemble de ses différents programmes d'intervention comme la formation des instituteurs aux technologies, l'assistance aux parents, l'explication de la réforme scolaire, la lutte contre l'insécurité et la drogue etc.. L'information sur les programmes mise en œuvre aux Etats-Unis est à la fois plus précise et plus compréhensible que dans tous les autres pays étudiés. En ce sens elle peut servir de modèle pour l'information sur l'analyse des dépenses par programme de l'administration française.

En ce qui concerne l'information fonctionnelle sur les dépenses des administrations locales et des administrations de sécurité sociale, les résultats sont simples et opposés. La France dispose de documents détaillés pour la sécurité sociale et d'un document peu détaillé sur les administrations locales. Sur ce dernier point, la situation française s'est améliorée depuis que la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire du 4 février 1995 a confié à l'Observatoire des collectivités locales la responsabilité de réaliser un état des lieux des finances locales. Ce document synthétise l'ensemble des données pertinentes en matière de recettes, de dépenses et de personnel notamment. Cependant, il ne peut lui-même s'en tenir qu'au commentaire des informations qui lui sont fournies, c'est-à-dire pour l'essentiel des données comptables par nature de dépenses.

2.2.2. Les collectivités locales

Les finances locales sont plutôt moins bien renseignées en France comparativement aux situations des autres pays. Trois raisons essentielles expliquent cette situation. Tout d'abord la complexité du système territorial français rend difficile et lent la consolidation des comptes. Ensuite, l'administration centrale française communique peu sur les administrations locales. Enfin, l'Institut National de Statistique ne communique pas sur l'ensemble de l'administration de la même façon que sur le reste de l'économie. Ces différences par rapport à nos partenaires européens conduisent l'information française en matière d'administrations publiques locales à être déficiente. Au Royaume-Uni, une information fonctionnelle relative à l'ensemble des administrations publiques est disponible dans les documents publiés par le ministère des finances. En Allemagne, c'est l'office de statistiques qui présente de façon très détaillée l'ensemble des dépenses fonctionnelles de l'ensemble des administrations publiques.

Un rapport d'octobre 2000 du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) sur la connaissance statistique des finances locales souligne que, bien qu'abondante, l'information sur les collectivités locales souffre essentiellement de délais trop importants et d'un manque de lisibilité. Les premiers résultats comptables des administrations publiques locales sont disponibles avec un délai de cinq mois et les résultats définitifs sont publiés dix huit mois après la clôture des comptes. Ce délai excessif provient de la complexité du secteur des collectivités locales en France. Avec ses 36 000 communes, ses 20 000 structures intercommunales et ses 52 000 établissements publics locaux auxquels il faut ajouter 42 000 budgets annexes, le nombre de comptes à enregistrer est bien supérieur à celui des autres grands pays européens. De plus l'hétérogénéité des nomenclatures et la nécessité de disposer de comptes consolidés rend encore plus lourd le travail d'agrégation réalisé par la Direction générale de la comptabilité publique. Par ailleurs, l'hétérogénéité des nomenclatures utilisées selon qu'il s'agisse de comptabilité publique locale ou nationale, de comptabilité nationale ou encore européenne rend extrêmement difficile la comparaison des différentes sources pour tout observateur. Mais les difficultés essentielle de lisibilité proviennent d'une communication en termes exclusivement comptables. Une présentation fonctionnelle des différentes dépenses serait nécessaire pour analyser l'objet de la dépense.

Au total, le Conseil National de l'Information Statistique avance plusieurs recommandations afin d'améliorer l'information et sa diffusion :

- Une meilleure publicité de l'information existante notamment en réalisant un guide des sources d'information sur les finances publiques locales serait bienvenue.
- Un élargissement de la diffusion des données tant en matière de support (recours plus important aux CD-ROM et à Internet) qu'en matière de précision de celles-ci au moyen d'informations moins agrégées serait également souhaitable.
- Le développement de partenariats avec des instituts comme l'INSEE, l'Observatoire des Finances Locales (OFC) ou encore le Comité des Finances Locales (CFL), permettrait encore de valoriser l'information existante.

- La construction de tableaux synthétiques permettant de mettre en correspondance les deux grands systèmes d'information que sont la comptabilité publique et la comptabilité nationale serait également utile.
- Enfin, la promotion d'une présentation fonctionnelle des dépenses et une identification plus précise des flux financiers croisés entre les différentes collectivités locales et l'Etat apparaît nécessaire.

2.2.3. L'information sur les performances

La présentation de critères de performances par l'administration centrale française est très récente. Cette préoccupation s'est concrétisée par la publication des *Comptes rendus de gestion budgétaire* en septembre 2000. La faible qualité attribuée à cette information vient de ce qu'une proportion importante des indicateurs annoncés ne sont pas renseignés. Ainsi un nombre important d'objectifs et de résultats pour l'année 1999 ne sont pas disponibles. L'initiative est donc à saluer, mais ces premiers résultats doivent être considérablement améliorés.

La situation britannique est comparable à celle de la France en nombre d'objectifs de performances mais chacun d'entre eux est renseigné. Lorsque les ministères français communiqueront sur l'ensemble des objectifs qu'ils semblent vouloir se fixer, la situation française sera comparable à celle du Royaume-Uni. Toutefois, au regard de la situation américaine, les informations françaises et britanniques sur les performances des administrations publiques sont très limitées.

A titre d'exemple, le ministère américain de l'éducation dispose, en propre, d'un service d'évaluation qui analyse les différents programmes en cours et diffuse ses résultats sur Internet. De plus, comme tous les ministères américains, il publie également un rapport annuel de performance. Celui-ci est constitué de deux volumes de plus de 200 pages qui développent les résultats détaillés découlant de 22 grands objectifs. Par exemple, pour l'objectif de lutte contre la drogue et pour la sécurité dans les écoles, on trouve six indicateurs eux-mêmes ventilés selon les années scolaires : pourcentage de lycéens ayant bu de l'alcool dans les 30 derniers jours (ou durant l'année et à l'école), ayant utilisé de la drogue dans les 30 derniers jours (ou durant l'année et à l'école), pourcentage de crimes violents ayant été commis à l'école ou encore pourcentage d'agressions physiques perpétrées à l'école.

2.3. L'information rétrospective

Au regard de l'enjeu politique, la situation française en matière de publication de séries rétrospectives et prospectives détaillées n'est pas du tout satisfaisante. Lorsqu'elle est disponible, l'information sur plus de cinq ans réunie dans un document unique est toujours de nature très agrégée et exclusivement comptable. De plus, le seul document qui présente des prévisions des dépenses publiques à plus d'un an, le *Programme pluriannuel de finances publiques*, se situe à un niveau d'agrégation encore plus important, sans la moindre ventilation des dépenses. Au total les informations françaises rétrospectives et prospectives apparaissent très limitées quand on les compare aux publications britannique et allemande et insignifiante au regard de la qualité des publications américaines.

Contrairement à la France, où l'essentiel des publications présente la situation de l'année en cours par rapport à l'année précédente et propose parfois une estimation des dépenses pour l'année suivante, les principaux documents de l'administration britannique présentent l'ensemble de leurs séries de données sur une période rétrospective de cinq ans et prospective de deux ans. La moindre information sur une ligne particulière de dépense se décline immédiatement dans les documents britanniques en dépenses passées (sur plusieurs années), actuelles et futures (sur deux ans). Ce procédé permet immédiatement de visualiser l'évolution de chaque dépense sur un horizon de près de dix années.

En Allemagne, une telle information n'est pas directement accessible sur des documents imprimés sauf à des niveaux d'agrégation très importants. C'est le cas notamment des documents de la Bundesbank. En revanche, le site de l'institut fédéral de statistiques permet de télécharger l'ensemble des séries rétrospectives pour l'Allemagne réunifiée depuis 1992. Or, contrairement à la situation française, l'institut allemand de statistiques dispose d'informations détaillées sur l'ensemble des administrations publiques et offre ainsi un accès aisé à un nombre important de données sur le secteur public.

En matière de données prospectives on soulignera la faiblesse des données publiées en France. L'information disponible y est en effet bien

moins détaillée qu'au Royaume-Uni et qu'en Allemagne, les publications de ces pays étant elles-mêmes bien en deçà de la qualité de l'information américaine. L'annualité budgétaire limite tout effort de prospective en France.

2.4. Les recettes

La situation britannique en matière d'information sur les recettes des administrations apparaît au mieux équivalente à celle de la France. L'accès à des séries comptables longues et détaillées sur les recettes fiscales britanniques est aussi problématique qu'en France. Les analyses prospectives sont plutôt limitées et ne sont pas accompagnées de notes méthodologiques. Seule l'analyse sociale rétrospective réalisée par l'*Inland Revenue* (la principale administration britannique collectrice des impôts) apparaît très détaillée. Mais en l'absence d'un document de même qualité établi par le *HM Customs & Excise* (l'autre service collecteur d'impôts), le panorama fiscal n'est pas complet.

La situation allemande en matière de séries rétrospectives sur les recettes est particulière. Du fait de la réunification, les séries disponibles connaissent une rupture en 1989-1990. Il est toujours possible de disposer de l'historique allant de 1991 à nos jours et parfois de données antérieures propres à la République Fédérale d'Allemagne. Outre cet aspect structurel, la mise en place d'une réforme fiscale majeure en Allemagne a conduit à la production d'une grande quantité d'informations en matière de recettes depuis 1999. Ainsi, un nombre très important de documents présente et analyse les objectifs et les résultats attendus de cette réforme.

Les éléments d'information émanant du ministère des finances allemand sont sensiblement comparables aux données françaises. Cependant, la principale différence entre la situation allemande et la situation française en matière de disponibilité des données sur les recettes fiscales vient de ce que l'organisme fédéral de statistiques met ces données à disposition de chacun sous forme de séries téléchargeables sur Internet. Un accès aisé à des séries de données détaillées depuis la réunification et à des données moins précises mais remontant jusqu'en 1961 est ainsi ménagé.

Cette disponibilité d'informations détaillées sur les statistiques publiques auprès de l'Institut fédéral de statistique en Allemagne constitue une différence majeure avec la situation qui prévaut en France. Elle assure un traitement homogène des données publiques et privées ainsi qu'une disponibilité accrue. En ce sens, le système allemand constitue un exemple dont la France pourrait avantageusement s'inspirer.

Aux Etats-Unis, l'annexe de l'*Annual Report* (rapport annuel des recettes et des dépenses effectives) constitue le document le plus complet sur le bilan annuel de l'ensemble des recettes de l'Etat fédéral. Cette publication est la plus détaillée des pays retenus. Elle présente chacune des ressources jusqu'aux plus anecdotiques comme les intérêts reçus par le fonds d'investissement de la *Fondation de bourses scolaires Harry S. Truman* ou encore les taxes portuaires de Paulsboro en Pennsylvanie. Outre le détail des différentes séries de recettes fiscales, c'est la disponibilité de séries longues rétrospectives et d'analyses prospectives détaillées qui rendent la situation américaine exemplaire. Les *Historical Tables* (tableaux historiques) permettent de disposer d'informations sur les principales recettes fiscales depuis 1934 et de projections jusqu'en 2005. Ce document constitue une base de travail tout à fait essentielle pour toute analyse ou modélisation économique de la fiscalité américaine. De plus, les résultats prospectifs comptables, également disponibles dans les *Analytical perspectives*, se doublent, dans le *Budget*, d'analyses très détaillées sur les répercussions fiscales sur dix ans des réformes envisagées. On peut toutefois regretter l'absence d'indications méthodologiques détaillées.

2.5. La fonction publique

Des nombreux rapports sur la fonction publique centrale française décrivent les difficultés spécifiques inhérentes à ce secteur. La définition même de l'objet à étudier pose problème. Quand peut-on dire qu'un salarié est employé par l'Etat ? L'inexistence d'une typologie consensuelle s'accompagne très directement de l'impossibilité de comptabiliser simplement le nombre de personnes payées par le budget de l'Etat.

Il existe fondamentalement deux sources d'informations sur les employés de l'Etat : la loi de finance et le recensement de l'INSEE, lequel est réalisé à partir de l'exploitation des fichiers de paie de la fonction

publique. Il faut ajouter des enquêtes réalisées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui donnent lieu à la publication d'un rapport annuel.

La loi de Finances ne tient compte que des emplois budgétaires, c'est à dire des emplois permanents et à temps complet présentés dans les "verts", documents budgétaires annexes à la loi de Finance. En fait, une telle source d'information est très partielle. En effet, un emploi budgétaire autorisé peut ne pas être pourvu ou bien, à l'inverse, il peut servir de support à deux personnes employées à mi-temps. De plus, la connaissance définitive des emplois budgétaires réellement utilisés n'est effective qu'avec la loi de règlement.

L'enquête de l'INSEE permet de se faire une idée très détaillée des agents employés par l'Etat, par ministère, par corps, par grade, par sexe, par âge, par département et par type d'emploi (plein temps ou mi-temps). Le Rapport annuel sur la fonction publique et la réforme de l'Etat souligne toutefois que "dans les statistiques issues du fichier de paie, les salariés sont affectés à leur ministère payeur, et non pas nécessairement à celui dans lequel ils sont en fonction"¹⁶. Il ne s'agit donc pas proprement parler de statistiques d'emploi.

Contrairement aux emplois qui sont connus par ministère, les rémunérations, primes comprises, ne sont disponibles que par catégorie socioprofessionnelle. Cette pratique rend impossible toute mise en évidence de différences de traitement entre personnels de même rang mais d'affectation différente. Le "rapport Joxe" sur la Fonction publique de l'Etat de décembre 1999 concluait ainsi que "les rémunérations accessoires forment un ensemble particulièrement complexe et opaque qui n'évolue pas dans le sens d'une simplification mais dans celui de l'ajout de mesures catégorielles nouvelles"¹⁷.

Pour ce qui concerne l'évolution de l'emploi public en cours d'année, l'information française est très en deçà de celle des autres pays étudiés. Elle est en fait presque inexistante.

¹⁶ La fonction publique et la réforme de l'Etat, Rapport annuel mars 1998 – mars 1999, p. 181.

¹⁷ Rapport Joxe (1999), <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/fonction-publique/fpetat20.htm>, p 1 / 2.

Cette absence tient pour l'essentiel au traitement particulier réservé à la sphère publique en France. Alors qu'il est possible de suivre mensuellement les effectifs et trimestriellement les salaires du secteur privé, ni le ministère de l'Emploi, ni l'INSEE ne publient de données sur l'évolution de l'emploi dans le secteur public. Pour les salaires, seule une information rapide de l'INSEE publie l'évolution de l'indice du salaire de base de la fonction publique d'Etat.

En matière de publications sur les effectifs et les salaires des administrations publiques, l'information britannique est dans une situation inverse à celle de la France. Le suivi infra annuel y est relativement meilleur et le détail des données annuelles relativement moins satisfaisant. Seuls les *Civil service statistics*, qui ne regroupent qu'une partie des effectifs publics, sont présentés de manière très détaillée. Ce document n'est pas aussi détaillé que son équivalent français publié par l'INSEE mais il participe de la même philosophie : présenter une photographie socio-économique des agents recensés. Il ne concerne que les *civil servants*, qui ne représentent qu'une faible part de l'emploi public. Le *New earnings survey* s'avère également particulièrement intéressant car il permet de disposer chaque année d'une enquête détaillée sur les revenus des différentes branches de l'économie. A nouveau, l'utilisation d'une méthodologie identique pour le secteur privé et le secteur public permet la réalisation d'analyses comparatives pertinentes.

La situation des Etats-Unis en matière d'effectifs et de salaires dans les fonctions publiques cumule les avantages du système britannique et du système français. En effet, il existe à la fois des données infra annuelles sur la fonction publique homogènes avec celles des autres secteurs et des données quadriennales très détaillées issues d'une procédure de recensement. Tous les quatre ans, le *Census Bureau* réalise en effet un recensement très détaillé de l'ensemble des fonctions publiques américaines permettant pour l'essentiel de croiser l'activité et la localisation de chaque agent. Bien qu'étant d'un grand détail, ces documents présentent sur certains points moins d'informations que ceux réalisés par l'INSEE.

Chapitre 3 - Un essai de mise en perspective historique

Une mise en perspective historique fait apparaître la faiblesse des progrès accomplis en matière d'information sur les administrations publiques en France.

Le Rapport d'orientation budgétaire déposé par le gouvernement en mai 2000 rappelle avec pertinence la nécessité de la transparence. Ainsi fait-il observer que “ la transparence des finances publiques vise deux objectifs : accroître la crédibilité de la politique budgétaire et donc sa soutenabilité à moyen terme, éclairer la gestion et les choix de dépense publique par une meilleure mesure des coûts et des performances ”. Un bref rappel historique montre que ces objectifs, qui étaient présents au moment de la loi organique de 1959, ont été depuis perdus de vue et que le poids relatif accordé à chacun de ces deux objectifs a beaucoup varié dans le temps.

Si l'on s'en tient au cas de la France, on constatera sans être surpris que, dans les années cinquante, les nécessités de la reconstruction et l'instabilité politique n'avaient permis de satisfaire convenablement ni au premier ni au second de ces objectifs. Les premiers gouvernements de la Cinquième République ont été amenés à placer d'abord l'accent sur la restauration de la crédibilité et de la soutenabilité de la politique budgétaire. C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'ordonnance du 2 janvier 1959 dont les effets favorables sur le rétablissement de nos finances publiques ont été rapides.

Dès lors que l'objectif de crédibilité a été atteint, un vaste mouvement de réforme de nos procédures budgétaires a été engagé en vue de mieux atteindre le second objectif : “ éclairer la gestion et les choix de dépense publique par une meilleure mesure des coûts et des performances ”. Il est intéressant de rappeler les fondements de cette démarche et les obstacles qui ont été rencontrés, en raison notamment de l'insuffisance de l'information budgétaire. Il est important de rappeler que la réforme de l'Etat a rapidement buté sur l'insuffisance de notre système d'information sur les administrations publiques.

3.1. L'expérience de la RCB a buté sur l'insuffisance du système d'information public

Au début 1968, le gouvernement français engageait une réforme profonde des méthodes budgétaires. Par un arrêté du 13 mai 1968 (JO du 15 mai) le Ministre de l'Economie et des Finances créait une équipe de travail (la " mission RCB ") ayant pour objectif " d'expérimenter une méthode tendant à la rationalisation des choix budgétaires et au contrôle des résultats de l'action administrative par des études d'analyse de système et de coût-efficacité ". Dans l'exposé de sa mission, le responsable de cette équipe, M. Philippe Huet, estimait que " La RCB, - par un revirement complet des perspectives et des méthodes de l'action publique, par l'utilisation des techniques de calcul formelles et mécaniques offertes grâce au développement des ordinateurs, par la modification des mentalités et des relations administratives qu'elle implique, ouvre au Gouvernement qui la pratique et à l'Administration qui l'applique la perspective de résoudre efficacement à la fois ces problèmes d'économie, d'organisation et d'information ensemble posés. "

" L'essence de la méthode consiste et à définir des " objectifs " – aussi complètement et précisément que possible – et à comparer systématiquement tous les moyens utilisables pour les atteindre. Les avantages et les coûts de chaque action administrative font l'objet d'une évaluation – fondée, si besoin est, sur des estimations forfaitaires – afin de développer au maximum les possibilités de calcul. Non seulement les coûts et avantages directs sont pris en compte, mais tout ce qui constitue une charge ou un gain indirect pour la collectivité. "

D'emblée apparaissait l'enjeu d'une information structurée sur les administrations publiques : " La construction de nomenclatures exhaustives, base du travail de regroupement des dépenses, permet de recenser et de reclasser l'ensemble des problèmes traités par le Ministère ou l'Unité administrative en cause. L'importance prioritaire de certains, parfois oubliée, peut apparaître alors. De même, la collecte systématique dans les nouveaux cadres descriptifs d'une information complète sur les coûts et les résultats des programmes existants, afin de permettre une étude économique des projets, décèle les inadaptations des données statistiques recueillies et les failles dans leur collecte. Enfin la réflexion sur les

activités et les objectifs conduit à s'interroger sur l'adaptation à ses missions de l'organisation du Ministère en cause. ”

La RCB a donné lieu à de nombreuses initiatives, y compris à l'établissement d'une nouvelle série de documents budgétaires (les “ blancs ” budgétaires) particulièrement intéressants de notre point de vue car ils tentaient de rapprocher les coûts des programmes d'action administrative et les objectifs chiffrés assignés à ces programmes. Pourtant, malgré le caractère légitime et cohérent de la démarche engagée, la tentative de rationalisation des choix budgétaires a été pratiquement abandonnée au début des années 80. Il convient de s'interroger sur les raisons de cet échec.

Après une dizaine d'années d'efforts méthodologiques et de procédures, les années quatre-vingt et la première partie des années quatre-vingt-dix marquent en fait une régression sur les deux plans de l'équilibre des comptes publics et de l'efficacité de l'action publique. L'objectif de crédibilité des finances publiques a été progressivement perdu de vue au point que tous les budgets de l'Etat ont été présentés et exécutés au cours de cette période avec un déficit, même dans les meilleures années de conjoncture économique comme 1989 et 1990, et que les comptes des administrations publiques ont été en 1993 parmi les plus mauvais de notre histoire économique. Il en est résulté au début des années quatre-vingt-dix une situation budgétaire insoutenable qui a imposé des mesures de rééquilibrage urgentes et de grande ampleur.

Pour ce qui concerne l'objectif d'amélioration des choix publics, les dispositifs de rationalisation du processus budgétaire mis en place dans les années soixante-dix s'est avéré plus lourd que prévu et il s'est heurté à l'insuffisance de l'information statistique, et économique nécessaire à l'éclairage des choix. A la fin des années soixante-dix une nouvelle étape méthodologique s'imposait. C'est en fait l'objectif lui-même qui a été abandonné au début des années quatre-vingt. Rationalisation des choix budgétaires, budgets de programmes et indicateurs de résultats ont été supprimés de notre pensée budgétaire. La nécessité d'une information détaillée sur les coûts et les performances publics structurées pour nourrir la procédure budgétaire ayant disparu, l'information budgétaire n'a plus enregistré aucun progrès et elle a même dans plus d'un cas régressé.

3.2. Réapparition récente de tentatives parcellaires sans stratégie claire

Le rapport déposé en mai 2000 par le gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire affichait plusieurs initiatives en vue d'améliorer la lisibilité des finances publiques. Il prévoyait notamment que le projet de loi de règlement serait accompagné de comptes rendus de gestion des ministères (circulaire du Premier ministre du 21 février 2000 et circulaire de la secrétaire d'Etat au Budget du 16 mars).

Le Compte Général de l'Administration des Finances comporte en outre cette année plusieurs nouveautés :

- la prise en compte de la charge de la dette en droits constatés qui permet, en complément de la traduction budgétaire, de donner en comptabilité générale de l'Etat une mesure économique de la dette,
- l'enregistrement des recettes fiscales en droits constatés par la constitution d'une provision pour créances fiscales, comptabilisée au niveau central, calculée dans un premier temps sur une base statistique,
- le changement de méthode d'évaluation des dotations et participations de l'Etat, reclassées en distinguant le secteur marchand et le secteur non marchand (appliquée dans un premier temps à une dizaine d'entités du secteur marchand, la nouvelle méthode sera progressivement étendue),
- la rénovation de la comptabilisation des immobilisations inscrites au bilan, qui seront désormais inscrites à leur valeur de marché pour les stocks, et l'introduction d'amortissements pour les biens corporels,
- la présentation d'une annexe au bilan, retraçant des engagements de l'Etat " hors bilan ".

Les travaux en cours devraient permettre ultérieurement de présenter un état des dépenses et des créances non fiscales en droits constatés.

Enfin, il est prévu d'améliorer la clarté du projet de loi de finances en annexant une " charte de budgétisation " à l'exposé des motifs du projet de loi de finances. Au titre du principe de permanence des méthodes, les règles de budgétisation seront exposées ainsi que les changements qui pourraient intervenir d'une année sur l'autre. Afin de permettre les comparaisons, une présentation du budget à structure constante sera jointe chaque année au projet de loi de finances. En outre, une annexe au projet de loi de finances explicitera les relations financières entre l'Etat et les organismes de sécurité sociale et décrira les prélèvements fiscaux et sociaux affectés à la sécurité sociale.

Les objectifs de transparence proposés par le FMI

Le Fonds Monétaire International a proposé quelques éléments de définition de la transparence en matière de finances publiques. Ceux-ci s'articulent autour des quatre principes suivants :

1. Des acteurs aux rôles et aux responsabilités clairement définis : la distinction doit être claire entre secteurs public et privé et au sein du secteur public entre autorités budgétaire, monétaire et administrative.
2. L'accès du public à une information exhaustive et sincère, publiée à des intervalles réguliers.
3. Des procédures de présentation, d'élaboration et d'exécution des budgets comptablement normalisées et certifiées.
4. Un examen contradictoire et indépendant de l'information budgétaire".

Source : rapport pour le débat d'orientation budgétaire – Mai 2000

Chapitre 4 - Des institutions chargées de l'information économique peu concernées par l'information sur les administrations publiques

La question examinée ici concerne l'organisation statistique française sur les administrations publiques.

4.1. De la Commission des Comptes de la Nation à la Commission Economique

La première grande initiative d'information sur la transparence budgétaire a été la création en 1952 d'une Commission des Comptes et des Budgets Economiques de la Nation (décret n° 52-164 du 18 février 1952). Cette commission dont le président était désigné par arrêté conjoint du Président du Conseil et des Ministres des Finances, du Budget et des Affaires Economiques comprenait :

1. Vingt huit membres de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union Française et du Conseil économique désignés par arrêté conjoint du Président du Conseil, du Ministre des Finances, du Ministre du Budget et du Ministre des Affaires économiques.

2. Le Commissaire Général au plan, le Secrétaire Général permanent de la Défense Nationale, le Gouverneur de la Banque de France, un magistrat de la Cour des Comptes désigné par le premier président de la Cour, et vingt-trois hauts fonctionnaires ayant rang de directeur ou chef de service ou un rang au moins équivalent et désignés à raison de quatre par le Ministre des Finances, cinq par le Ministre des Affaires Economiques, deux par le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, un par chacun des ministres des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, de l'Industrie et de l'Energie, du Commerce, de l'Agriculture, de la France d'outre-mer, de la Reconstruction et de l'Urbanisme, des Postes Télégraphes et Téléphones et de la Marine Marchande, le Ministre du Budget.

3. Quinze membres désignés par arrêté conjoint des Ministres des Finances, du Budget et des Affaires Economiques, parmi les personnalités qualifiées par leurs travaux et leur compétence économique et financière, notamment en matière de revenu national et de comptabilité nationale.

Selon le décret de 1952, la Commission des Comptes et des Budgets Economiques de la Nation recevait régulièrement communication :

1. Des comptes économiques de la nation pour l'année antérieure. Un premier état de ces comptes était présenté par l'Institut national de la statistique et des études économiques avant le 31 mai. Les comptes étaient complétés ensuite, au fur et à mesure de la réunion des informations.

2. Des comptes provisoires de la nation pour l'année en cours. Ces comptes étaient constitués par une ou plusieurs mises à jour des comptes prévisionnels établis dans les conditions fixées par l'alinéa suivant. La Commission sera saisie d'un premier état des comptes provisoires de l'année 1951 avant le 30 avril 1952.

3. Des comptes prévisionnels de la nation pour l'exercice suivant. Ces comptes étaient présentés par le service des études économiques et financières du Ministère des Finances en liaison avec les directions compétentes des Ministères des Finances, des Affaires Economiques et du Budget.

Le Président de la Commission arrêtait les termes des rapports sur les comptes et les budgets économiques de la nation et les transmettait au gouvernement qui les présentait au Parlement.

La Commission a été réformée par un décret (n° 87-140 du 4 mars 1987). Le principal changement a consisté à restreindre fortement le nombre de ses membres. L'article 1^{er} prévoit ainsi que la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation, présidée par le ministre chargé de l'économie, comprend :

1. Le commissaire général au Plan, le gouverneur de la Banque de France, le directeur du Budget, le directeur du Trésor, le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques, le directeur de la prévision, le chef du service de la législation fiscale ;

2. Huit membres du Conseil économique et social, désignés par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre chargé de l'économie ;

3. Douze membres choisis parmi les personnalités qualifiées par leurs travaux et leur compétence économique et financière, désignés par arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre chargé de l'économie, pour une durée de quatre ans ;

4. Le président et le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale, le président et le rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat.

Les articles 2 à 4 prévoient trois sessions par an, la première session de la commission devant se situer entre le 1er et le 31 mars. Lors de cette session, la commission examine la conjoncture et les premiers résultats économiques de l'année écoulée, les comptes prévisionnels de la nation pour l'année en cours, les budgets économiques de la nation pour l'année suivante. L'article 3 prévoit une deuxième session de la commission entre le 1er et le 30 juin. Lors de cette session, la commission examine le rapport sur les comptes de la nation, et notamment le compte provisoire pour l'année passée, un thème économique choisi par le ministre chargé de l'économie et faisant l'objet d'un rapport particulier. Enfin une troisième session de la commission a lieu entre le 15 septembre et le 31 octobre (article 4). Lors de cette session, la commission examine un rapport sur les comptes prévisionnels de la nation pour l'année en cours et les budgets économiques de la nation pour l'année suivante, associés au projet de loi de finances. L'article 5 prévoit que le rapport sur les comptes de la nation de l'année précédente, le rapport sur les comptes prévisionnels de la nation pour l'année en cours et les budgets économiques de la nation pour l'année suivante sont joints chaque année en annexe au rapport définissant l'équilibre économique et financier produit à l'appui du projet de loi de finances (ce que prévoyait déjà le décret de 1952).

L'article 6 officialise l'existence d'un groupe technique de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, présidé par le directeur de la prévision ou son représentant. Ce groupe est formé d'experts choisis en fonction de leur compétence par son président, de représentants du Commissariat général du Plan désignés par son commissaire général, de représentants de l'Institut national de la statistique et des études économiques désignés par son directeur général et de représentants de la direction de la prévision désignés par son directeur. Les membres siégeant à la commission en tant que représentants du Conseil économique et social et en tant que personnalités qualifiées ainsi qu'un représentant désigné respectivement par la commission des comptes de l'agriculture de la nation, la commission des comptes commerciaux de la nation, la commission des comptes de la santé, la commission des comptes de la sécurité sociale et la commission des comptes des transports de la nation participent aux réunions du groupe technique. Le groupe technique se réunit à l'initiative de son président pour étudier toute question qu'il juge utile à la préparation des travaux de la commission. Il procède notamment à un premier examen des prévisions économiques qui seront présentées à la commission. A cet effet, il rassemble et compare les analyses et les prévisions disponibles relatives aux années sous revue. Un compte rendu des travaux du groupe technique est présenté au début de chaque session de la commission.

Ce dispositif a été une nouvelle fois modifié par un décret de 1999 (n° 99-416 du 26 mai 1999). Ce décret supprime en fait la Commission des comptes et des budgets économiques de la nation, et la remplace par une commission économique de la nation dont la composition et les missions sont différentes.

La Commission économique de la nation comprend vingt-deux membres choisis parmi les personnalités qualifiées par leurs travaux et leur compétence économique et financière. Le commissaire au Plan et le gouverneur de la Banque de France en sont en outre membres de droit. Les personnalités qualifiées sont désignées par arrêté du ministre chargé de l'économie pour une période de quatre ans. Les directeurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie participent en tant que de besoin aux travaux de la commission. Des personnalités et des représentants des ministres intéressés peuvent également y être invités.

La Commission économique de la nation examine des thèmes économiques choisis par le ministre chargé de l'économie. Elle se réunit quatre fois par an sur convocation du ministre. Lors de la session de printemps, qui se tient avant le 15 avril, la commission examine notamment les comptes prévisionnels de la nation pour l'année en cours et les budgets économiques de la nation pour l'année suivante. Ces comptes sont transmis au Conseil économique et social. Lors de la session d'automne, qui se tient avant le 31 octobre, la commission examine notamment le rapport définissant l'équilibre économique et financier produit à l'appui du projet de loi de finances, dans lequel figurent notamment les comptes prévisionnels de l'année en cours et les budgets économiques de la nation pour l'année suivante. Le rapport sur les comptes de la nation lui est transmis annuellement. La commission peut en outre passer commande de travaux ou d'études à des organismes ou des personnalités extérieures à l'administration.

Le groupe technique est reconduit. Le groupe technique est formé d'experts choisis par son président en fonction de leur compétence en matière de prévision, de représentants de l'Institut national de la statistique et des études économiques désignés par son directeur général et de représentants de la direction de la prévision désignés par son directeur. Les membres siégeant à la commission en tant que personnalités qualifiées participent au groupe technique, ainsi qu'un représentant désigné de la commission des comptes de l'agriculture de la nation, de la commission des comptes de la santé, de la commission des comptes de la sécurité sociale, de la commission des comptes des transports de la nation, de la commission des comptes et de l'économie de l'environnement, de la commission des comptes du logement, de la commission des comptes des services et de la commission des comptes du tourisme. Le groupe technique se réunit à l'initiative de son président pour étudier toute question qu'il juge utile à la préparation des travaux de la commission. Il procède notamment à un premier examen des prévisions économiques qui seront présentées à la commission. A cet effet, il rassemble et compare les analyses et les prévisions disponibles relatives aux années sous revue. Un compte rendu des travaux du groupe technique est présenté au début de chaque session de la commission.

Un autre décret (n° 99-417 du 26 mai 1999) crée par ailleurs une conférence économique annuelle. Cette conférence économique annuelle a pour objet l'information et la consultation des partenaires sociaux sur les perspectives de l'économie française et les orientations économiques,

budgétaires et fiscales du gouvernement. La conférence économique annuelle comprend :

1. Des représentants du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé du budget, désignés selon l'ordre du jour,
2. Huit représentants permanents titulaires des salariés, désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives au plan national,
3. Huit représentants permanents titulaires des employeurs,
4. Le président et le rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan de l'Assemblée nationale ainsi que le président et le rapporteur de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat,
5. Le président du Conseil économique et social ou son représentant.

Ces rappels montrent que l'objectif posé en 1952 d'un débat sur les perspectives économiques entre les experts et les partenaires sociaux avant la discussion parlementaire a disparu. Il a été remplacé par un débat fermé entre le ministre des finances et des experts " sur des thèmes économiques choisis par le ministre chargé de l'économie " et par une " information et une consultation des partenaires sociaux sur les perspectives de l'économie française et les orientations économiques, budgétaires et fiscales du gouvernement ".

Il est trop tôt pour apprécier les avantages et les inconvénients de cette nouvelle procédure. Ce qui apparaît d'ores et déjà, c'est qu'elle ne résoud en rien ni le problème de l'accès à l'information statistique sur les administrations publiques, ni même le problème de l'accès aux données comptables et budgétaires relatives au projet de loi de finances lui-même. La commission économique de la nation est conçue plus comme une instance d'information du ministre que comme un moyen de faire progresser l'accès à l'information économique et statistique sur l'administration publique.

4.2. Le nouvel observatoire de l'emploi public

Un observatoire de l'emploi public a été créé par décret du 13 juillet 2000 (décret n° 2000-663, Journal Officiel du 14 juillet 2000, page 10867). L'Observatoire de l'emploi public est chargé d'assurer la collecte, l'exploitation et la diffusion de l'information sur l'emploi dans les services mentionnés aux articles 2 de la loi du 11 janvier 1984, de la loi du 26 janvier 1984 et de la loi du 9 janvier 1986 (lois qui concernent respectivement la fonction publique de l'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière. A cette fin, l'Observatoire a reçu quatre missions :

1. Il réalise les études statistiques et prospectives relatives à l'emploi dans les trois fonctions publiques. En ce qui concerne la fonction publique territoriale, il s'appuie notamment sur les travaux réalisés par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Il présente chaque année au Parlement un état statistique annuel des effectifs de la fonction publique de l'Etat ;
2. Il formule des propositions pour la mise en place de systèmes d'information permettant d'harmoniser les données recueillies pour chacune des trois fonctions publiques ;
3. Il élabore les méthodes techniques nécessaires à la bonne connaissance de l'emploi public et à la gestion prévisionnelle des emplois et en assure la diffusion dans les services, établissements et collectivités concernés ;
4. Il contribue à la valorisation et à la diffusion des travaux réalisés en matière d'emploi public et notamment à leur utilisation pour des comparaisons internationales.

L'Observatoire repose sur une structure délibérative (le conseil d'orientation), et sur une structure technique (le comité technique). Le conseil d'orientation adopte le programme annuel des travaux et le rapport annuel d'activité. Le comité technique élabore et exécute le programme de travail. Le conseil d'orientation comprend 41 membres. Il est présidé par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La création de cet Observatoire traduit le besoin de progresser dans la connaissance de l'emploi public. Il est notamment heureux que le souci de comparaisons internationales figure parmi ses objectifs. On observera toutefois l'ambiguïté de la démarche. La définition même du champ d'observation s'inspire d'une approche juridique (la fonction publique) plutôt que d'une approche économique (la nature de l'employeur). Or, les concepts de production, d'emploi ou de productivité n'ont de sens que par référence à l'unité de production. D'autre part, limitant son champ d'analyse à l'emploi, l'observatoire s'interdit d'avancer les statistiques et les études de productivité.

L'Observatoire est par ailleurs une instance de discussion et de délibération et non une structure de travail et de production de données. Il reviendra au " comité technique " d'élaborer et d'exécuter le programme de travail. La principale mission de ce dernier est d'ordre statistique. On comprend mal dans ce contexte quel est le rôle assigné à l'Observatoire en matière de " gestion prévisionnelle des emplois " (article 1, § 4), responsabilité qui relève à l'évidence des employeurs, et l'on voit mal ce qui ne pouvait pas être réalisé dans le domaine statistique par les administrations existantes.

Enfin, on soulignera que, hormis deux élus et trois représentants d'associations d'élus, les 41 membres de l'Observatoire sont pour l'essentiel des représentants de l'administration publique ou de son personnel. Il est à craindre que le souci d'une bonne diffusion des données collectées soit en définitive peu présent dans les travaux de l'Observatoire comme il l'est en règle générale dans notre administration publique, et que les travaux de l'observatoire soient en définitive plus orientés vers des débats entre les administrations que vers le débat externe et public sur l'administration elle-même.

4.3. L'INSEE

Le système statistique public français est animé et coordonné par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques qui en constitue le pôle principal. Créé par la loi du 27 avril 1946, l'INSEE a vu ses attributions fixées en application de cette loi par le décret du 14 juin 1946 et par plusieurs textes réglementaires. Du point de vue de son statut, l'INSEE est une direction générale du ministère de l'Economie et des Finances. Sa fonction spécifique implique cependant une objectivité et une

garantie d'indépendance qui ont pu faire l'objet de débats à certaines époques lointaines mais sont aujourd'hui largement admises et reconnues.

Les missions de l'INSEE (telles qu'elles sont exposées dans le courrier des statistiques ; n° 61-62) peuvent être présentées en six grandes rubriques :

1. production d'informations statistiques démographiques, économiques et sociales obtenues par recensements, enquêtes et utilisation de sources administratives ; élaboration d'indicateurs, d'indices de production et de prix ; établissement des comptes de la nation,

2. réalisation d'études sur les entreprises et les conditions de vie des ménages ; travaux de projections ; construction de modèles et établissement de prévisions,

3. diffusion de l'information produite par lui-même et par d'autres organismes,

4. coordination du système statistique public français,

5. développement des compétences statistiques et économiques par l'enseignement et la recherche,

6. participation aux travaux menés par les organismes internationaux et supra-nationaux ; assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition vers une économie de marché.

On notera que cette présentation semble limiter (dans l'énoncé de la mission n° 2) la réalisation d'études aux seuls domaines des entreprises et des conditions de vie des ménages. En revanche, le champ de la production d'informations statistiques (mission n° 1) paraît plus large puisqu'il concerne sans limitation aucune " les statistiques démographiques, économiques et sociales obtenues par recensements, enquêtes et utilisation de sources administratives ". Ceci recouvre a priori toutes les formes d'informations statistiques, qu'elles soient collectées

directement par l'INSEE lui-même ou qu'elles proviennent de l'utilisation de fichiers de gestion de diverses administrations et n'exclut donc pas le secteur des administrations publiques. Au demeurant, la loi n° 86-1305 du 23 décembre 1986 portant modification de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique dispose dans son article 7 bis que " les informations relatives aux personnes physiques, à l'exclusion des données relatives à la santé ou à la vie sexuelle, et celles relatives aux personnes morales, recueillies, dans le cadre de sa mission, par une administration, un établissement public, une collectivité territoriale ou une personne morale de droit privé gérant un service public peuvent être cédées, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ou aux services statistiques ministériels ". Il résulte notamment de ce texte que les informations relatives aux personnes employées par les administrations publiques peuvent être cédées à l'INSEE ou aux services statistiques ministériels, sous réserve bien entendu qu'elles ne le soient qu'à des fins exclusives d'établissement de statistiques.

Les principaux textes relatifs à l'INSEE

Créations et attributions

Loi n° 46-854 du 27 avril 1946

Décret d'application n° 46-1432 du 14 juin 1946

Organisation du système public de recensements et enquêtes obligatoires

Loi n° 51-771 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (plusieurs fois modifiée).

Loi n° 86-1305 du 23 décembre 1986 (intégrée à la précédente) sur les cessions de fichiers administratifs

Décret d'application n° 84-628 du 17 juillet 1984 remplaçant le CNS par le CNIS, et créant le Comité du secret statistiques et le Comité du contentieux des enquêtes statistiques.

Décret n° 87-813 du 1^{er} octobre 1987, modifiant le précédent.

Informatique, fichiers et libertés

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 : protection renforcée des données nominatives

Loi n° 82-890 du 19 octobre 1982 approuvant la Convention signée le 28 Janvier 1981 par les Etats membres du Conseil de l'Europe (publiée au JO du 20 novembre 1985)

Diffusions à partir de SIRENE

Décret n° 73-314 du 14 mars 1973, modifié par :

Décret n° 83-121 du 17 février 1983

Avis de la Commission nationale informatique et libertés des 21 juillet 1981 et 8 avril 1986

Arrêté du 13 mai 1987

Avis du CNS (6 juin 1980) et du CNIS (3 juillet 1986 et 27 juin 1989)

Enquêtes facultatives

Arrêté du 20 septembre 1983, portant application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Durée d'incommunicabilité

Loi n° 79-18 du 3 Janvier 1979 sur les archives (articles 6 et 7)

Loi du 7 juin 1951 modifiée (délai de 100 ans)

Droit communautaire européen

Règlement du Conseil, du 11 juin 1990, relatif à la transmission à l'OSCE d'informations statistiques couvertes par le secret.

Les attributions de l'INSEE (suite)

Les attributions de l'INSEE sont fixées par le décret 46-1432 du 14 juin 1946 portant règlement d'administration publique, modifié par le décret 89-373 du 9 juin 1989.

On peut distinguer six fonctions :

- fonction de collecte : (art. 1, al. 1) “ établir, rassembler et mettre à jour les statistiques relatives au mouvement des personnes et des biens... (al. 3) donner et tenir à jour l'inventaire permanent de l'économie... ; (al. 9) procéder pour le compte des administrations publiques et organismes visés au 2^e... à l'exécution des recensements approximatifs par voie de sondage ” (art. 1. al. 1. 3 et 9) ;
- fonction d'étude : (art. 1, al. 4) “ observer l'évolution de la situation économique dans la métropole, dans la France d'outre-mer et à l'étranger : (al. 5) entreprendre, à la demande du gouvernement et des administrations publiques et, éventuellement, des personnes physiques ou morales de droit privé des recherches et études sur les questions statistiques et économiques ” (art. 1, al. 4 et 5) ;
- fonction de coordination : art. 1, al. 2 “ coordonner les méthodes, les moyens et les travaux statistiques des administrations publiques et des organismes privés, subventionnés ou contrôlés par l'Etat, centraliser leur documentation statistique et économique et réaliser l'unification des nomenclatures et codes statistiques ”. On doit relever les trois termes de coordination, de centralisation et d'unification. Cette fonction de coordination a connu un très fort développement : en revanche celle qui suit (al. 8) ;
- assurer la coordination de l'emploi de moyens mécanographiques utilisés par les administrations publiques... et exécuter... tous travaux mécanographiques demandés par les services ou organismes extérieurs ” est tombée en désuétude avec

le développement de l'informatique et la création de la délégation à l'informatique (art. 1, al. 2) ;

- fonction de diffusion : (art. 1, al. 6) “ diffuser ou publier s'il y a lieu de résultat de ses travaux ” ; (art. 1, al. 7) “ favoriser le développement des sciences statistiques et les recherches économiques relevant de sa compétence ” ;
- fonction de formation : (art. 1, al. 7) “ assurer la formation du personnel spécialisé nécessaire à son fonctionnement ” ;
- fonction de représentation : (art. 2) “ assurer la liaison avec les services similaires existant à l'étranger et participer officiellement aux réunions et congrès relatifs à la statistique, à la documentation et aux recherches économiques relevant de sa compétence ”.

La référence aux services statistiques ministériels est importante. Le système statistique français comprend en effet non seulement l'INSEE, qui en assure la coordination, mais aussi plusieurs services statistiques ministériels chargés d'établir les statistiques concernant leur domaine. La création de ces services statistiques publics a fait l'objet de textes réglementaires, décrets ou arrêtés définissant leurs attributions. Le numéro 4950 des Notes et Etudes Documentaires éditées par la *Documentation Française* et consacré au système public d'information statistique donne une présentation générale des services statistiques ministériels. Certains d'entre eux ont clairement une mission statistique portant sur les administrations publiques. En se référant à la source précédente, on peut citer notamment les suivants :

- “ Comptabilité publique : direction de la comptabilité publique et services extérieurs du Trésor¹. La diversité des attributions des services extérieurs du Trésor conduit la Direction de la comptabilité publique à centraliser une masse considérable de données qui servent de base à diverses exploitations comptables et financières ou économiques. Ce sont des informations relatives à l'Etat (situation du Trésor, compte général de l'administration des finances), aux collectivités locales, les comptes annuels des administrations publiques, et les recensements des marchés et investissements publics ;

¹ Les auteurs du rapport notent : “ pour des raisons que nous ignorons, la Direction de la comptabilité publique n'est pas traitée comme disposant d'un service statistique. Est-ce parce que des centralisations sont pour l'essentiel comptables ? Voir notamment le “ Rapport d'activité annuel de la comptabilité publique ” ; celui auquel on s'est référé est de 1987, publié dans *Notes bleues*, 414, 12-18, décembre 1988. ”

- Culture : département des études et de la prospective. Il “ met en place et tient à jour une base statistique sur les questions concernant le ministère, par délégation de l'INSEE ” ;

- Défense : bureau de la statistique et des études économiques et budgétaires. “ Il assure le secrétariat du comité statistique du ministère de la Défense ; il comporte deux sections, dont la seconde a pour mission d'harmoniser les productions statistiques des différents services, de réaliser les enquêtes ” ;

- Education nationale : direction de l'évaluation et de la prospective. Cette direction comporte une sous-direction des enquêtes statistiques et des études (SDESE), laquelle est “ responsable de la production, du contrôle, de l'analyse et de la diffusion des informations statistiques relatives au système éducatif. Elle est chargée de la coordination du système de collecte de l'information, elle réalise les prévisions, les études, les modèles... ” ;

- Fonction publique : la Direction générale de l'administration et de la fonction publique comporte une “ sous-direction de la modernisation et de la qualité ” qui “ établit les statistiques concernant la fonction publique et conduit les études d'ensemble relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs des personnels de l'Etat ” ;

- Impôts : la Direction générale des impôts fournit une masse d'informations considérables : impôts, contribuables, cadastre, successions, casier viticole... ; toutefois, son activité statistique est un sous-produit de son activité générale d'assiette, de perception de l'impôt et de contrôle fiscal¹⁸ . ”

Ces rappels montrent que plusieurs services chargés d'élaborer et de publier des statistiques relatives aux moyens et à l'activité des administrations publiques existent. De fait chacun de ces services publie

¹⁸ Les auteurs du rapport font observer “ l'ambiguïté du service en remarquant que dans le bilan de la Direction générale des impôts, on ne relève pas de mission statistique, mais en revanche le bilan annuel s'appelle “ les statistiques de la Direction générale des impôts pour... ” ; voir “ Les statistiques de la Direction générale des impôts pour 1985 et 1986 ”, dans les *Notes bleues*, série trimestrielle, n° 1, juin 1988. ”

épisodiquement des documents statistiques mais l'accès à ces documents reste mal structuré et souvent difficile.

En conclusion, du point de vue de la problématique de cette étude, deux observations peuvent être formulées :

1. L'INSEE ne semble pas se considérer véritablement en charge d'un programme d'information statistique destiné à éclairer les acteurs économiques (citoyens, monde professionnel, organismes de recherche) sur le secteur des administrations publiques.
2. Le rôle des services statistiques ministériels présente de nombreuses ambiguïtés. Dans certains cas, il s'agit surtout d'exploiter des données de gestion pour des besoins internes avec peu de diffusion externe. Dans d'autres cas, l'accent est mis sur des études dont les résultats sont loin d'être toujours publiés. Dans d'autres cas encore, il s'agit de véritables prolongements de l'INSEE qui procèdent à des enquêtes sur des populations extérieures (étudiants, délinquants, etc...) mais publient en revanche assez peu d'informations sur l'administration à laquelle ils appartiennent.

En définitive, ce qui apparaît c'est que le système statistique français est certes d'une qualité très généralement reconnue mais qu'il se sent peu investi d'une mission de diffusion organisée de statistiques régulières, fiables et documentées sur les administrations publiques et encore moins d'une mission d'analyse et d'étude de ce secteur.

Conclusion

La comparaison entre les statistiques disponibles sur les administrations publiques en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et aux Etats-Unis suggère que des progrès substantiels sont possibles dans notre pays. Ces progrès apparaissent d'autant plus nécessaires que notre propre expérience passée suggère que l'insuffisance d'information est un facteur de blocage de la réforme de l'Etat.

Une réforme de la gestion publique a été engagée à la fin des années soixante en France autour de l'idée de rationalisation des choix budgétaires (RCB). Cette réforme a buté sur l'insuffisance de notre système d'information sur les administrations publiques. Faute de mettre

en place un tel système d'information, c'est la réforme elle-même qui a été abandonnée. Les années quatre-vingt et la première partie des années quatre-vingt-dix sont plutôt des années de recul en matière d'équilibre des finances publiques et n'enregistrent aucun progrès en matière de transparence budgétaire. L'effort de rationalisation des choix budgétaires a été abandonné, la seule revue d'information financière sur les finances publiques a disparu, aucune amélioration des données rétrospectives sur l'Etat n'a été enregistrée, la publication du besoin de financement des administrations publiques en cours d'année a été interrompue.

Des tentatives récentes témoignent d'un début de retour du souci de transparence. Mais les actions entreprises restent parcellaires et ne s'inscrivent pas dans une stratégie claire. La réforme de l'Etat ne progressera pas sans que soit mis en place un système d'information organisé, stable, fiable et accessible au public sur les coûts, les moyens et les résultats de nos administrations publiques.

Les observations précédentes appellent une réflexion en profondeur sur les initiatives à prendre afin d'améliorer le système d'information sur les administrations publiques. Nous nous contenterons d'évoquer ici quelques orientations de méthode que nous dégageons de nos observations :

1. Une revue mensuelle de statistique sur les finances publiques devrait être créée afin de rendre compte rapidement, régulièrement et de façon documentée de l'évolution des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale.
2. Un calendrier prévisionnel de diffusion des résultats financiers des comptes des administrations publiques devrait être annoncé et bien entendu respecté.
3. Un accès des organismes d'étude et de recherche indépendants aux administrations financières devrait être organisé et officiellement reconnu afin que les chercheurs puissent identifier les sources d'information disponibles, interroger les administrations sur leurs méthodes, et demander le cas échéant certaines exploitations statistiques particulières.
4. Des recherches d'intérêt général devraient être financées et publiées afin de comparer la situation des administrations publiques

françaises avec celle des pays comparables, en termes de coûts et de résultats.

5. Enfin, la fonction de collecte et de diffusion des données sur les administrations publiques devrait être explicitement créée et mise en œuvre avec une autonomie suffisante par rapport aux tâches de gestion administrative courante.

Deux grands ensembles de données devraient être distingués : les données à caractère comptable (comptabilité financière et comptabilité de gestion), et les données à caractère statistique (résultats et moyens des administrations publiques). A ces deux ensembles pourraient correspondre deux agences publiques.

La fonction comptable et financière serait mise en œuvre par une agence chargée de réunir et de diffuser auprès du public les comptes financiers de l'ensemble des administrations (Etat, collectivités locales, organismes sociaux, ainsi que leurs divers et nombreux organismes rattachés). La fonction statistique serait mise en œuvre par une agence chargée d'organiser auprès de l'ensemble des acteurs publics la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques (personnel, moyens matériels, résultats, etc...), et de mener des études économiques sur les administrations publiques. De telles agences devraient être dotées d'une certaine autonomie dans leur action et disposer d'un conseil de personnalités indépendantes afin de veiller à la bonne diffusion des données recueillies.

On pourrait envisager que ces agences relèvent du Parlement. Cependant, dans notre organisation des pouvoirs publics, il peut être plus simple de les rapprocher d'une part de la direction de la comptabilité publique, d'autre part de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, structures qui disposent déjà de la compétence technique et humaine pour gérer de telles missions. Encore faut-il que ces missions soient explicitées, effectivement attribuées et mises en œuvre. L'essentiel est de bien reconnaître le rôle d'une information fiable, régulière et accessible dans le débat sur l'orientation et la gestion des administrations publiques.

Deuxième partie

Etudes par domaines

Etude 1

L'information sur le suivi infra-annuel des soldes publics

Le suivi infra-annuel des recettes, des dépenses et donc du solde des administrations publiques permet, d'une part de comparer l'évolution constatée des finances publiques par rapport à l'objectif final annoncé et, d'autre part d'ajuster les politiques de dépenses, voire de recettes, des administrations concernées en cours d'exécution afin de corriger les écarts qui apparaissent. Le suivi des soldes publics ne peut ainsi être considéré comme une simple photographie d'un processus exogène.

Parce que les soldes budgétaires annoncés recouvrent des enjeux politiques majeurs, les résultats intermédiaires exercent en effet une influence significative sur la gestion des moyens d'actions des administrations. Que les capacités de financement s'accumulent pour former une "cagnotte" et ce sont des moyens de dépenses ou de réduction de la dette, voire de réduction des impôts, qui apparaissent à solde budgétaire annoncé inchangé. Si, au contraire, le déficit s'accroît en cours d'année, des emprunts supplémentaires peuvent être levés ou bien des dépenses reportées. Ainsi, la connaissance des soldes publics conduit directement à l'élaboration d'actions nouvelles dictées par des choix politiques. Dans de telles conditions, le suivi le plus fréquent et le plus détaillé possible permet un réel débat pluraliste et démocratique. De plus, depuis l'adoption du traité de Maastricht, la communication des soldes publics agrégés et du niveau de la dette est devenue une exigence européenne.

Nous étudierons dans une première partie comment les Etats communiquent tant en matière de soldes publics agrégés que de soldes des administrations centrales puis, nous présenterons dans une seconde partie la situation spécifique des administrations de sécurité sociale.

1.1. Le suivi de l'exécution des comptes des administrations centrales et des soldes publics

Le suivi des soldes publics consolidés étant une exigence européenne, les Etats-Unis n'y sont naturellement pas soumis. La manière

dont est traité ce suivi ne constituera donc qu'un critère de comparaison entre les situations française, britannique et allemande. En revanche chacune de leurs administrations centrales communique mensuellement sur un niveau plus ou moins agrégé de recettes, de dépenses et donc finalement sur les capacités ou besoins de financement. Ces publications mensuelles seront étudiées et comparées en elles-mêmes, mais elles seront également replacées dans l'ensemble du dispositif d'informations infra annuelles mis en place par chacune des administrations centrales.

Nous étudierons successivement les situations française, britannique, allemande et américaine.

1.1.1 Le suivi de l'exécution des comptes français

Le suivi mensuel de l'exécution des comptes de l'Etat français repose sur la publication de la *Situation du Budget de l'Etat*. Ce document est complété par la *Situation mensuelle des opérations du Trésor* et par le *Tableau synthétique des opérations du Trésor*. On peut dès à présent remarquer l'absence de documents infra annuels présentant l'évolution du solde agrégé des différentes administrations publiques.

La *Situation du Budget de l'Etat* ou *Situation mensuelle budgétaire*, est un document apparu en avril 1996. Il remplace une publication de même nature, mais de périodicité trimestrielle. Cette information budgétaire était alors incluse dans les *Notes Bleues de Bercy*. On y trouve, sous une forme agrégée et comptable, une présentation des dépenses, des recettes et des différents soldes effectifs du mois étudié. Ces chiffres sont mis en correspondance avec ceux du même mois de l'année précédente et avec l'exécution de la Loi de Finances. On peut regretter le peu de mise en perspective tant vis à vis d'une chronologie mensuelle rétrospective que d'une estimation prospective des dépenses et des recettes. De plus, aucune référence n'est faite au sujet des deux critères de convergence budgétaire retenus par Bruxelles pour la stabilité de l'Euro, à savoir le solde budgétaire et le niveau de la dette publique en pourcentage du PIB. Par ailleurs, il est également regrettable qu'aucun calendrier de publication ne soit disponible d'autant plus que le rythme de publication est quelque peu erratique. Il varie dans des délais allant de un à trois mois.

Tableau 1.1.1.a
Chronologie de parution de la *Situation du budget de l'Etat*

Situation budgétaire au :	Parution de l'information :	Situation budgétaire au :	Parution de l'information :
31 mars 2000	09/05/2000	30 septembre 1999	11/1999
29 février 2000	06/04/2000	31 août 1999	10/1999
31 janvier 2000	03/2000	31 juillet 1999	09/1999
31 décembre 1999	03/2000	30 juin 1999	08/1999
30 novembre 1999	01/2000	31 mai 1999	07/1999
31 octobre 1999	12/1999	30 avril 1999	05/1999

La *Situation mensuelle des opérations du Trésor* présente de façon succincte le budget de l'Etat et de manière détaillée la situation de la trésorerie publique. Cette publication souffre également d'un manque de mise en perspective historique, de l'inexistence d'un calendrier de publications et de délais de mise à disposition parfois importants.

Tableau 1.1.1.b
Chronologie de parution de la *Situation mensuelle des opérations du Trésor*

Situation du Trésor au :	Parution de l'information :	Situation du Trésor au :	Parution de l'information :
31 mars 2000	02/05/2000	30 septembre 1999	11/1999
29 février 2000	04/2000	31 août 1999	09/1999
31 janvier 2000	03/2000	31 juillet 1999	09/1999
31 décembre 1999	03/2000	30 juin 1999	08/1999
30 novembre 1999	28/12/1999	31 mai 1999	07/1999
31 octobre 1999	12/1999	30 avril 1999	06/1999

Encadré 1.1.1.a : La Situation du budget de l'Etat
(mensuel)

Solde (hors FMI, FSC, remboursements & dégrèvements et opérations d'ordre relatives à la dette)

			Niveau à la fin septembre			sept. 2000
	1998	1999	1998	1999	2000	/sept. 1999
<i>en milliards de francs</i>						
Solde du budget général	-252,3	-215,3	-135,1	-74,5	-39,4	
Dépenses	1650,7	1709,8	1175,1	1211,7	1214,2	0,2%
Recettes	1398,4	1494,5	1040,0	1137,2	1174,8	3,3%
Solde des comptes spéciaux du Trésor	+4,8	+9,3	-109,7	-100,4	-107,7	
dt avances aux collectivités territoriales	+0,6	+4,3	-108,0	-104,2	-112,0	
Solde général d'exécution	-247,5	-206,0	-244,8	-174,9	-147,1	
<i>en milliards d'euros (1 euro = 6,55957 francs)</i>						
Solde du budget général	-38,5	-32,8	-20,6	-11,4	-6,0	
Dépenses	251,7	260,7	179,1	184,7	185,1	0,2%
Recettes	213,2	227,8	158,5	173,4	179,1	3,3%
Solde des comptes spéciaux du Trésor	+0,7	+1,4	-16,7	-15,3	-16,4	
dt avances aux collectivités territoriales	+0,1	+0,6	-16,5	-15,9	-17,1	
Solde général d'exécution	-37,7	-31,4	-37,3	-26,7	-22,4	

Lois de finances – exécution (hors FMI, FSC, rembours. & dégrèv. et opérations d'ordre relatives à la dette)

	1998			1999			2000	
	LFI	LFR	EXE	LFI	LFR	EXE	LFI	LFR(1)
<i>en milliards de francs</i>								
Dépenses du budget général	—	—	1650,7	—	—	1709,8	—	—
Hors financements par fonds de concours	1586,7	1597,7	1585,7	1670,6	1680,2	1664,6	1664,8	1674,9
Financées par fonds de concours*	—	—	65,0	—	—	45,2	—	—
Recettes du budget général	—	—	1398,4	—	—	1494,5	—	—
Recettes hors fonds de concours	1333,4	1347,3	1333,4	1430,9	1450,0	1449,3	1446,5	1456,6
Recettes fiscales	1448,2	1459,1	1452,3	1534,9	1552,1	1565,6	1551,2	1546,4
Recettes non fiscales	141,2	142,9	135,5	167,3	167,3	151,4	183,3	198,5
Prélèvements sur recettes	-256,0	-254,7	-254,4	-271,3	-269,4	-267,7	-288,0	-288,3
Fonds de concours	—	—	65,0	—	—	45,2	—	—
Solde des comptes spéciaux du Trésor	-4,6	-4,2	+4,8	+3,1	+4,2	+9,3	+3,0	+3,0
dt avances aux collectivités territoriales	-2,7	-2,6	+0,6	0,0	0,0	+4,3	+1,7	+1,7
Solde général d'exécution	-257,9	-254,6	-247,5	-236,6	-226,0	-206,0	-215,3	-215,3
valeur en milliards d'euros (1 euro = 6,55957 francs)	-39,3	-38,8	-37,7	-36,1	-34,5	-31,4	-32,8	-32,8

Le *Tableau synthétique des opérations du Trésor* reprend les informations des deux précédentes publications auxquelles est ajoutée une information sur le bilan de l'Etat. Ici également, il n'existe que peu de mise en perspective et les délais de publications peuvent atteindre quatre mois.

Tableau 1.1.1.c
Chronologie de parution du *Tableau synthétique des opérations du Trésor*

Situation du Trésor au :	Parution de l'information :	Situation du Trésor au :	Parution de l'information :
31 mars 2000	22/06/2000	30 septembre 1999	11/1999
29 février 2000	06/06/2000	31 août 1999	10/1999
31 janvier 2000	11/05/2000	31 juillet 1999	09/1999
31 décembre 1999	20/04/2000	30 juin 1999	09/1999
30 novembre 1999	13/01/2000	31 mai 1999	07/1999
31 octobre 1999	12/1999	30 avril 1999	07/1999

Comparée aux situations des trois autres pays étudiés, la situation française paraît paradoxale. En effet, à la vue des résultats publiés qui ne sont jamais révisés, on pourrait croire que l'information française est parfaite : relativement rapide, et surtout totalement fiable. Pourtant à la vue des rapports annuels de la Cour des comptes et des débats sur la "cagnotte" un tel résultat ne peut que surprendre.

Tableau 1.1.1.d
Solde du budget de l'Etat de la France (en milliards FF)

Date de publication	Déficit pour :		
	Mai 1999	1998	1999
<i>La situation du budget de l'Etat</i>			
Juillet 1999	91,6	252,3	
Juillet 2000	91,6	252,3	215,3
Mars 2000		252,3	215,3
<i>Les comptes de l'Etat 1999</i>			215,3

Source : *La situation du budget de l'Etat, Les comptes de l'Etat*

Au total l'information sur les recettes et les dépenses effectives de l'Etat français reste insatisfaisante.

Il est en effet impossible de se faire une idée un peu précise sur l'utilisation des recettes publiques. Les présentations sont beaucoup trop comptables et agrégées alors qu'il serait souhaitable de disposer d'informations beaucoup plus fonctionnelles et détaillées, au moins par ministère par exemple. Par ailleurs, aucun citoyen, parlementaire ou institut de recherche ne dispose ni des moyens ni des informations nécessaires à l'analyse des recettes et dépenses effectives ou attendues. Quelles sont les méthodes et les hypothèses retenues par Bercy afin de calculer les recettes prévisionnelles notamment ? Ainsi c'est l'essentiel du débat public qui est biaisé puisque seul le gouvernement est réellement en mesure de discuter des chiffres qu'il avance. Il est par ailleurs évident que lorsque la Cour des Comptes met en cause la " sincérité " des comptes de l'Etat, elle ne traite que de manipulations purement comptables et légales. Ainsi, même de ce point de vue personne n'a les moyens de discuter les affirmations gouvernementales. Le " débat " sur la " cagnotte " n'en est qu'une illustration exemplaire.

1.1.2. Le suivi de l'exécution des comptes britanniques

La publication mensuelle britannique, les *Public sector finances*, (les finances du secteur public) sont inclus dans un ensemble cohérent de publications infra annuelles qui apportent des informations trimestrielles ou semestrielles plus précises. Les *Public sector accounts* (les comptes du secteur public) traitent de l'ensemble du secteur public de façon plus détaillée que le document mensuel et le *Gouvernement deficit and debt under the Maastricht treaty* (le déficit et la dette publique au sens de Maastricht) propose une note explicative détaillée des soldes et dettes publiques selon les normes européennes. Au total, ce système d'information forme un ensemble cohérent et beaucoup plus riche en informations que celui de la France.

Encadré 1.1.2.a : Les Government deficit and debt under the Maastricht treaty
(Le déficit et la dette publics au sens de Maastricht – semestriel)

M1 Government Deficit and Debt Under the Maastricht Treaty					
Summary Table					
Not seasonally adjusted					
£ million					
	General government net borrowing	General government gross consolidated debt at nominal value	Gross domestic product (GDP) at current market prices	Net borrowing as a percentage of GDP ¹	Gross consolidated debt as a percentage of GDP ²
Financial years from 1993/94					
	-NNBK	YEQG	BKTL		YEQJ
1993/94	50 689	299 845	648 178	7.8	46.3
1994/95	45 005	341 031	687 811	6.5	49.6
1995/96	36 483	378 323	722 107	5.1	52.4
1996/97	29 169	402 419	768 087	3.8	52.4
1997/98	6 023	404 274	815 827	0.7	49.6
1998/99	-5 797	401 974	858 843	-0.7	46.8
1999/00	-18 052	395 283	905 813	-2.0	43.6
Calendar years from 1990					
1990	8 448	189 672	556 217	1.5	34.1
1991	16 303	201 421	584 536	2.8	34.5
1992	39 644	239 605	608 165	6.5	39.4
1993	51 138	291 444	639 356	8.0	45.6
1994	45 951	330 662	677 593	6.8	48.8
1995	41 207	372 410	713 979	5.8	52.2
1996	32 909	398 541	756 059	4.4	52.7
1997	16 294	411 706	805 402	2.0	51.1
1998	-3 810	409 170	851 653	-0.4	48.0
1999	-11 835	407 491	891 106	-1.3	45.7
Quarters from 1993 Q1					
1993 Q1	12 355	248 715	152 908	8.1	40.4
Q2	15 742	264 037	151 782	10.4	42.6
Q3	11 467	277 118	163 576	7.0	44.1
Q4	11 574	291 444	171 090	6.8	45.6
1994 Q1	11 906	299 845	161 730	7.4	46.3
Q2	14 481	313 862	162 510	8.9	47.6
Q3	10 432	323 629	173 467	6.0	48.4
Q4	9 132	330 662	179 886	5.1	48.8
1995 Q1	10 960	341 031	171 948	6.4	49.6
Q2	12 246	355 071	170 625	7.2	51.0
Q3	10 433	365 856	180 593	5.8	52.0
Q4	7 588	372 410	190 813	4.0	52.2
1996 Q1	6 236	378 323	180 076	3.5	52.4
Q2	14 518	389 114	180 564	8.0	53.2
Q3	8 656	396 376	192 260	4.5	53.3
Q4	3 499	398 541	203 159	1.7	52.7
1997 Q1	2 496	402 419	192 104	1.3	52.4
Q2	10 672	411 464	193 940	5.5	52.7
Q3	4 716	414 305	205 582	2.3	52.1
Q4	-1 590	411 706	213 776	-0.7	51.1
1998 Q1	-7 775	404 274	202 529	-3.8	49.6
Q2	7 569	411 574	205 539	3.7	49.7
Q3	-501	411 528	216 524	-0.2	49.1
Q4	-3 103	409 170	227 061	-1.4	48.0
1999 Q1	-9 762	401 974	209 719	-4.7	46.8
Q2	4 581	407 151	218 368	2.1	46.7
Q3	-3 227	404 492	227 601	-1.4	45.8
Q4	-3 427	407 491	235 418	-1.5	45.7
2000 Q1	-15 979	395 283	224 426	-7.1	43.6

1 Net borrowing as a percentage of GDP is calculated by dividing net borrowing by non seasonally adjusted GDP.

2 Gross consolidated debt as a percentage of GDP for any particular quarter is calculated by dividing gross consolidated debt by non seasonally adjusted GDP for that and the previous three quarters.

Les *Government deficit and debt under the Maastricht Treaty* ont une périodicité semestrielle. Ils traitent pour l'essentiel du besoin net de financement et de la dette publique selon les critères du traité de Maastricht. Les données présentées s'insèrent dans des séries qui remontent à 1993 en données trimestrielle et à 1990 en données annuelles.

Les *Public sector accounts* présentent trimestriellement de façon très synthétique l'excédent budgétaire et l'investissement net afin d'obtenir le besoin de financement net. Ce document présente également en annexes l'ensemble des comptes des administrations centrales et locales de façon agrégée mais sur un historique remontant à 1998 en données trimestrielles et à 1990 en données annuelles.

Tableau 1.1.2.a : Chronologie de parution des *Public sector accounts*

Situation budgétaire du :	Parution de l'information :	Situation budgétaire du :	Parution de l'information :
1 ^{er} trimestre 2000	29/06/2000	3 ^{ème} trimestre 1999	22/12/1999
4 ^{ème} trimestre 1999	27/03/2000	2 ^{ème} trimestre 1999	22/09/1999

Les *Provisional public sector accounts* paraissent environ un mois avant les *Public sector accounts* et traitent des mêmes variables.

**Tableau 1.1.2.b
Chronologie de parution des *Provisional Public sector accounts***

Situation budgétaire du :	Parution de l'information :	Situation budgétaire du :	Parution de l'information :
4 ^{ème} trimestre 1999	29/02/2000	1 ^{er} trimestre 1999	26/05/1999
3 ^{ème} trimestre 1999	30/11/1999	4 ^{ème} trimestre 1998	26/02/1999

Encadré 1.1.2.b : Les Public sector accounts
(Les comptes du secteur public – trimestriel)

PSAT1 Key indicators from public sector accounts									
£ million ¹									
Public sector									
	Net investment					Net debt			
	Surplus on current budget	Gross capital formation ²	Depreciation	Net capital grants	Total	Net borrowing	Net cash requirement	£ billion	% of GDP
	ANMU	CMXE	-ANNZ	CMXF	-ANNW	-ANNX	RURQ	RUTN	RUTO
1983	-40 178	18 197	-12 701	5 300	10 796	50 974	43 202	235.3	39.7
1984	-36 198	13 317	-13 079	4 502	9 740	45 938	39 342	278.3	39.9
1985	-29 204	19 187	-13 940	4 089	9 336	38 540	35 446	313.5	42.7
1986	-25 514	15 857	-13 912	3 506	5 451	30 965	24 778	342.8	44.0
1987	-11 830	14 026	-13 777	3 576	3 825	15 655	11 851	357.6	43.1
1988	7 385	14 425	-14 207	4 055	4 273	-3 112	-6 395	353.8	40.7
1989	13 754	13 460	-14 557	4 361	3 264	-10 490	-1 751	352.7	38.6
1993/94	-40 970	17 938	-12 745	4 658	9 851	50 821	46 162	249.4	37.4
1994/95	-33 952	18 195	-13 294	4 424	9 325	43 277	36 688	289.3	41.0
1995/96	-26 195	18 869	-14 035	4 076	8 910	35 105	31 485	321.3	43.1
1996/97	-23 057	15 064	-13 805	3 415	4 674	27 731	22 728	348.5	44.0
1997/98	-1 701	13 915	-13 890	3 774	3 799	5 500	1 112	352.9	41.9
1998/99	8 910	14 204	-14 310	4 101	3 995	-4 915	-6 960	348.6	39.6
1999/00	18 830	13 438	-14 372	4 155	3 221	-15 609	-8 690	340.2	36.6
1998 Q1	9 816	5 133	-3 522	1 371	2 982	-6 834	-5 260	352.9	41.9
Q2	-7 457	2 286	-3 554	949	-319	7 138	5 435	358.7	42.1
Q3	855	3 317	-3 568	859	608	-247	-2 806	356.4	41.4
Q4	4 171	3 689	-3 563	876	1 002	-3 169	-3 764	353.8	40.7
1999 Q1	11 341	4 912	-3 625	1 417	2 704	-8 637	-5 825	348.6	39.6
Q2	-5 108	2 206	-3 635	747	-682	4 426	5 330	354.1	39.7
Q3	3 376	3 179	-3 640	1 034	573	-2 803	-3 190	350.6	38.8
Q4	4 145	3 163	-3 657	1 163	669	-3 476	1 934	352.7	38.6
2000 Q1	16 417	4 890	-3 440	1 211	2 661	-13 756	-12 764	340.2	36.8
Q2	-654	2 747	-3 544	527	-270	384	-11 516	329.0	35.2

Key indicators by sector										
	Surplus on current budget				Public sector	Net borrowing				
	Central government	Local government	General government	Public corporation		Central government	Local government	General government	Public corporation	Public sector
	ANLV	NMXX	ANLW	FDOP	ANMU	-NMFL	-NMOE	-NNBK	-CPCM	-ANNX
1988	8 556	-2 516	6 040	-309	5 731	-3 510	672	-2 838	-1 911	-4 649
1989	13 791	-3 174	10 617	-1 622	8 995	-6 104	1 310	-4 794	-183	-4 977
1990	7 683	152	7 835	-2 906	4 929	8 643	-195	8 448	-6 010	2 438
1991	-1 571	-2 221	-3 792	-3 273	-7 065	15 351	952	16 303	-140	16 163
1992	-26 133	-955	-27 088	-2 644	-29 732	44 452	-4 808	39 644	1 114	40 758
1993	-38 126	-91	-38 217	-1 961	-40 178	52 240	-1 102	51 138	-164	50 974
1994	-33 087	-826	-33 913	-2 285	-36 198	45 487	464	45 951	-13	45 938
1995	-26 047	-2 127	-28 174	-1 030	-29 204	39 387	1 820	41 207	-2 667	38 540
1996	-22 543	-2 425	-24 968	-546	-25 514	34 422	-1 513	32 909	-1 944	30 965
1997	-8 181	-3 061	-11 242	-588	-11 830	16 318	-24	16 294	-639	15 655
1998	10 580	-2 327	8 253	-868	7 385	-3 714	-96	-3 810	698	-3 112
1999	16 958	-1 917	15 041	-1 287	13 754	-9 583	-1 595	-11 178	688	-10 490
1988/89	10 610	-2 429	8 181	39	8 220	-5 242	374	-4 868	-2 110	-6 978
1989/90	12 704	-2 810	9 894	-2 233	7 661	-1 268	2 197	929	-2 852	-1 923
1990/91	8 586	-1 777	6 809	-3 632	3 177	6 647	384	7 031	-3 009	4 022
1991/92	-6 150	-2 118	-8 268	-2 916	-11 184	19 437	1 380	20 817	491	21 308
1992/93	-32 993	283	-32 710	-2 987	-35 697	52 259	-5 714	46 545	985	47 530
1993/94	-39 130	421	-38 709	-2 261	-40 970	52 290	-1 601	50 689	132	50 821
1994/95	-31 040	-466	-31 506	-2 446	-33 952	45 025	-20	45 005	-1 728	43 277
1995/96	-23 516	-2 263	-25 779	-416	-26 195	37 191	-708	36 483	-1 378	35 105
1996/97	-20 214	-2 160	-22 374	-683	-23 057	29 570	-401	29 169	-1 438	27 731
1997/98	1 410	-2 746	-1 336	-355	-1 701	6 080	-57	6 023	-523	5 500
1998/99	11 986	-2 108	9 878	-968	8 910	-4 890	-907	-5 797	882	-4 915
1999/00	22 992	-2 737	20 255	-1 425	18 830	-15 914	-746	-16 660	1 051	-15 609
1998 Q1	10 321	537	10 858	-1 042	9 816	-7 169	-606	-7 775	941	-6 834
Q2	-7 242	-478	-7 720	263	-7 457	8 275	-706	7 569	-431	7 138
Q3	1 741	-655	1 086	-231	855	-584	83	-501	254	-247
Q4	5 760	-1 731	4 029	142	4 171	-4 236	1 133	-3 103	-66	-3 169
1999 Q1	11 727	756	12 483	-1 142	11 341	-8 345	-1 417	-9 762	1 125	-8 637
Q2	-4 344	-909	-5 253	145	-5 108	5 267	-475	4 792	-366	4 426
Q3	4 587	-1 040	3 547	-171	3 376	-3 113	249	-2 864	61	-2 803
Q4	4 988	-724	4 264	-119	4 145	-3 392	48	-3 344	-132	-3 476
2000 Q1	17 761	-64	17 697	-1 280	16 417	-14 676	-568	-15 244	1 488	-13 756
Q2	-754	-178	-932	278	-654	1 712	-980	732	-348	384

1 Except net debt.
2 Including acquisitions less disposals of non-produced assets

Les *Public sector finances* présentent succinctement les comptes et soldes de l'Etat britannique. Cette parution comporte également des annexes particulièrement utiles. En effet, celles-ci couvrent, en données mensuelles et trimestrielles, de 1998 à nos jours et remontent jusqu'en 1990 en données annuelles. Elles comprennent de façon agrégée les recettes et les dépenses de l'Etat, les différents soldes budgétaires, les besoins de financement et l'endettement net.

Les parutions britanniques ont environ quinze jours d'avance sur les documents français et leur parution est annoncée jusqu'à quatre mois à l'avance à travers le *Updates*.

Tableau 1.1.2.c : Chronologie de parution des *Public sector finances*

Situation budgétaire au :	Parution de l'information :	Situation budgétaire au :	Parution de l'information :
31 mars 2000	20/04/2000	30 septembre 1999	18/10/1999
29 février 2000	20/03/2000	31 août 1999	16/09/1999
31 janvier 2000	18/02/2000	31 juillet 1999	17/08/1999
31 décembre 2000	21/01/1999	30 juin 1999	rien
30 novembre 2000	20/12/1999	31 mai 1999	16/06/1999
31 octobre 2000	18/11/1999	30 avril 1999	19/05/1999

De manière générale le document français est plus riche en explications mais moins facile d'utilisation que celui du Royaume-Uni dont les informations sont exposées au sein d'une présentation chronologique longue ventilée en données mensuelles, trimestrielles et annuelles.

L'information sur les finances publiques centrales au Royaume-Uni est l'objet de substantielles révisions mensuelles non seulement sur les périodes récentes, mais également sur l'horizon des trois dernières années écoulées. Nous illustrerons cette volatilité des données publiques à travers la présentation du besoin de financement de l'état central annoncé entre les mois de février et de juin 2000.

*Une évaluation des systèmes d'information statistique sur les administrations publiques
(quelques enseignements pour notre pays d'une comparaison de la France,
du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Etats-Unis) – Décembre 2000*

Encadré 1.1.2.c : Les Public sector finances
(Les finances du secteur public – mensuel)

PSF3 Central government											£ million
Current receipts											
Taxes on production			Taxes on income and wealth					Compulsory social contributions	Interest and dividends	Other receipts	Total
Total	of which		Total	of which							
	NZGF	NMCO		Income taxes ¹	Corporation tax	Other taxes					
NMBY	VAT		LIBR	ACCD	LIQR	AIH	LIQP	LIQQ	ANBV		
1993/94	83 034	39 364	78 755	63 509	14 887	3 808	40 142	9 245	4 110	219 909	
1994/95	89 897	43 744	86 141	68 040	19 390	4 084	42 856	9 159	4 229	239 140	
1995/96	95 825	44 494	96 719	72 182	23 569	4 263	44 975	9 775	4 508	256 783	
1996/97	101 813	47 563	102 574	73 058	27 787	4 473	47 121	9 143	5 282	271 105	
1997/98	111 142	52 452	116 410	82 400	30 437	4 836	51 617	9 546	5 282	299 357	
1998/99	117 097	54 043	124 100	90 952	30 032	5 041	55 163	9 245	5 499	316 145	
1999/00	126 529	58 929	133 794	98 778	34 161	5 562	56 585	8 874	5 587	336 931	
1998 Sep	9 830	4 619	7 912	5 869	2 012	437	4 560	1 328	447	24 514	
Oct	10 051	4 621	16 839	6 514	10 296	435	4 656	567	433	32 981	
Nov	9 911	4 535	6 837	5 953	827	408	4 656	877	432	23 121	
Dec	9 453	4 102	11 456	7 170	1 669	316	4 656	549	443	26 873	
1999 Jan	8 830	3 949	17 933	11 981	5 898	368	4 704	620	414	32 869	
Feb	10 021	4 869	12 427	11 626	756	418	4 705	538	569	28 678	
Mar	10 392	4 744	8 515	7 721	804	521	4 705	2 057	425	26 615	
Apr	10 101	4 639	9 968	6 892	3 047	406	4 645	466	412	25 998	
May	9 906	4 735	6 498	6 103	367	485	4 645	569	417	22 520	
Jun	10 321	4 853	6 937	6 207	717	466	4 645	584	417	23 370	
Jul	10 593	4 806	13 755	9 546	4 191	488	4 698	469	458	30 461	
Aug	10 383	4 846	8 483	7 897	557	482	4 699	693	612	25 352	
Sep	10 408	4 885	9 885	7 298	2 433	491	4 699	1 031	458	26 972	
Oct	11 114	5 209	17 192	5 872	11 282	443	4 752	337	439	34 277	
Nov	11 090	5 233	7 467	6 374	1 056	451	4 752	1 254	435	25 449	
Dec	11 108	5 173	9 988	8 230	1 719	362	4 753	241	440	26 892	
2000 Jan	9 555	4 288	21 399	14 646	6 758	369	4 765	681	421	37 190	
Feb	10 640	5 077	11 756	10 611	1 108	470	4 766	595	651	28 878	
Mar	11 310	5 185	10 466	9 102	926	649	4 766	1 954	427	29 572	
Apr	11 069	5 089	11 131	7 349	3 709	506	4 759	666	438	28 569	
May	10 810	5 058	7 535	7 030	440	462	4 760	708	488	24 763	
Jun	11 292	5 265	8 411	7 493	847	511	4 760	530	482	25 986	
Jul	10 758	5 064	15 652	10 677	4 894	465	4 876	529	463	32 743	
Aug	10 885	4 979	9 635	8 946	648	523	4 876	474	728	27 121	
Sep	10 743	4 857	9 335	7 169	1 714	443	4 877	1 624	501	27 523	
Current expenditure											
	Interest	Net Social Benefits		Total	Saving, gross plus capital taxes	Depreciation	Surplus on current budget		Net investment	Net borrowing	
		GZSJ	LIQS				ANLV	-ANNS			
	NMFX				ANPM	NSRN				NMFJ	
1993/94	20 318	82 622	151 490	255 235	-35 326	3 804	-39 130	13 160	13 160	52 290	
1994/95	23 061	84 189	158 379	266 403	-27 263	3 777	-31 040	13 985	13 985	45 025	
1995/96	26 432	86 589	162 557	276 296	-19 513	4 003	-23 516	13 675	13 675	37 191	
1996/97	27 971	90 447	167 991	287 108	-16 003	4 211	-20 214	9 356	9 356	29 570	
1997/98	29 936	91 995	171 179	293 634	5 723	4 313	1 410	7 490	7 490	6 080	
1998/99	29 245	93 523	176 934	299 702	16 443	4 457	11 986	7 096	7 096	-4 890	
1999/00	25 471	97 893	186 178	309 542	27 389	4 397	22 992	7 078	7 078	-15 914	
1998 Sep	1 962	7 886	13 901	23 749	765	371	394	314	314	-80	
Oct	2 598	7 821	15 230	25 649	7 332	372	6 960	490	490	-6 470	
Nov	2 384	7 634	14 345	24 363	-1 242	372	-1 614	471	471	2 085	
Dec	2 891	8 587	14 609	26 087	786	372	414	563	563	149	
1999 Jan	2 832	7 153	13 831	23 816	9 053	375	8 678	986	986	-7 692	
Feb	2 217	7 312	16 002	25 531	3 147	376	2 771	1 016	1 016	-1 755	
Mar	1 848	8 391	15 722	25 961	654	376	278	1 380	1 380	1 102	
Apr	2 350	7 903	15 085	25 338	660	377	283	384	384	101	
May	2 321	7 308	15 419	25 048	-2 528	378	-2 906	194	194	3 100	
Jun	1 888	8 010	14 815	24 713	-1 343	378	-1 721	345	345	2 066	
Jul	2 258	8 056	15 437	25 751	4 710	379	4 331	407	407	-3 924	
Aug	2 021	8 284	16 131	26 436	-1 084	379	-1 463	543	543	2 006	
Sep	1 512	8 201	15 160	24 873	2 099	380	1 719	524	524	-1 195	
Oct	2 268	8 192	16 389	26 849	7 428	381	7 047	529	529	-6 518	
Nov	2 218	9 288	15 223	26 729	-1 280	381	-1 661	561	561	2 222	
Dec	2 402	8 854	15 653	26 909	-17	381	-398	506	506	904	
2000 Jan	2 431	7 872	13 146	23 449	13 741	327	13 414	501	501	-12 913	
Feb	2 173	7 654	17 574	27 401	1 477	328	1 149	1 055	1 055	-94	
Mar	1 629	8 271	16 146	26 046	3 526	328	3 198	1 529	1 529	-1 689	
Apr	2 379	8 005	16 439	26 823	1 746	366	1 380	420	420	-960	
May	2 377	8 072	15 738	26 187	-1 424	367	-1 791	72	72	1 863	
Jun	2 022	8 088	15 852	25 962	24	367	-343	466	466	809	
Jul	2 478	8 054	15 324	25 856	6 887	391	6 496	645	645	-5 851	
Aug	2 313	8 541	17 144	27 998	-877	391	-1 288	450	450	1 718	
Sep	1 685	8 294	16 252	26 231	1 292	391	901	741	741	-160	

1 Includes capital gains tax paid by households

Tableau 1.1.2.d :
Besoin de financement net du gouvernement central du Royaume-Uni
(en millions £)

Date de publication	Besoin de financement net pour :				
	<i>Jan 2000</i>	<i>Déc 1998</i>	<i>1997/98</i>	<i>1996/97</i>	<i>1995/96</i>
<i>Février 2000</i>	-12 451	191	7 651	29 570	37 191
<i>Mars 2000</i>	-12 606	232	7 645	29 570	37 191
<i>Avril 2000</i>	-12 584	232	7 645	29 570	37 191
<i>Mai 2000</i>	-13 022	282	7 615	29 570	37 191
<i>Juin 2000</i>	-12 707	476	6 080	29 570	37 191

Source : *Public sector finances*.

Ces ajustements mensuels du besoin de financement du gouvernement central découlent comptablement des ajustements des différents postes qui le compose. Il n'existe pas un poste particulier qui serait particulièrement délicat à observer et dont la prise en compte demanderait des ajustements successifs. La même sensibilité est à rapporter tant au niveau des recettes que des dépenses. Cela est illustré à travers la présentation des recettes de l'impôt sur le revenu et des dépenses courantes hors intérêt et bénéfice social net.

Tableau 1.1.2.e : Recettes de l'impôt sur le revenu au Royaume-Uni
(en millions £)

Date de publication	Recettes pour :				
	<i>Jan 2000</i>	<i>Déc 1998</i>	<i>1997/98</i>	<i>1996/97</i>	<i>1996/95</i>
<i>Février 2000</i>	14 602	7 205	81 039	73 058	72 182
<i>Mars 2000</i>	14 557	7 146	81 102	73 058	72 182
<i>Avril 2000</i>	14 557	7 146	81 102	73 058	72 182
<i>Mai 2000</i>	15 013	7 168	81 039	73 058	72 182
<i>Juin 2000</i>	14 704	7 170	82 400	73 058	72 182

Source : *Public sector finances*.

Tableau 1.1.2.f : Dépenses courantes du gouvernement central au Royaume-Uni
(en millions £)

Date de publication	Dépenses pour :				
	Jan 2000	Déc 1998	1997/98	1996/97	1996/95
<i>Février 2000</i>	13 574	14 669	171 078	167 991	162 557
<i>Mars 2000</i>	13 373	14 543	171 136	167 991	162 557
<i>Avril 2000</i>	13 274	14 543	171 136	167 991	162 557
<i>Mai 2000</i>	13 936	14 720	171 164	167 991	162 557
<i>Juin 2000</i>	13 575	14 935	171 179	167 991	162 557

Source : *Public sector finances*.

L'Office National de Statistiques (ONS) présente mensuellement les comptes de l'Etat en collaboration avec le *Government Statistical Service* (Service statistique du gouvernement), il n'est alors pas étonnant de retrouver une variation identique des résultats de l'Etat central dans les publications officielles de l'ONS. Ainsi, qu'il s'agisse des *Monthly Digest of Statistics* (résumé mensuel de statistiques) ou de l'*Annual Abstract of Statistics* (résumé annuel de statistiques), qui correspondent aux différentes publications de l'INSEE, on retrouve la même volatilité des données.

1.1.3. Le suivi de l'exécution des comptes allemands

Le nombre de sources d'émission d'informations sur les finances publiques et l'accessibilité en ligne des données auprès de l'institut national de statistiques (*Statistisches Bundesamt*) est particulièrement remarquable en Allemagne. En effet, tant le ministère des finances (*Bundesministerium der Finanzen*) que l'institut national de statistique et, plus surprenant, que la *Bundesbank*, communiquent de façon infra annuelle sur l'état des finances fédérales.

Encadré 1.1.3.a : Les Deutsche Bundesbank monthly report
(Les rapports mensuels de la Bundesbank - mensuel)

VIII. Public finance in Germany

1. Finances of the public sector *

Period	Central, regional and local authorities 1									Social security funds 2			Public sector, total			
	Receipts		Expenditure							Balance of receipts and expenditure	Re-ceipts 6	Ex-pend-iture	Balance of receipts and expenditure	Re-ceipts	Ex-pend-iture	Balance of receipts and expenditure
	Total	of which Taxes 3	Total 4	of which Personnel ex-pend-iture	Other operat-ing ex-pend-iture	Current grants	Interest paid	Capital formation	Finan-cial aid 5							
DM billion																
1992	904.1	731.7	1 013.9	285.7	134.0	304.8	100.6	101.1	86.1	-109.8	609.1	617.4	- 8.3	1 436.0	1 554.2	- 118.1
1993	928.7	749.1	1 060.2	296.8	136.0	340.5	102.1	97.0	87.3	-131.5	660.8	656.7	+ 2.1	1 492.1	1 621.5	- 129.4
1994	995.2	786.2	1 102.2	315.5	137.3	353.4	114.0	93.2	86.5	-106.9	694.1	693.7	+ 0.4	1 596.4	1 702.9	- 106.5
1995	1 026.8	814.2	1 136.9	324.8	135.5	367.2	129.0	90.1	86.3	-110.1	731.2	743.8	- 12.5	1 665.4	1 788.0	- 122.6
1996	1 001.4	800.0	1 122.9	326.2	137.0	362.2	130.7	83.9	80.1	-121.5	769.4	784.0	- 14.6	1 666.7	1 802.8	- 136.1
1997 p	1 014.1	797.2	1 108.6	325.0	135.7	356.3	132.1	80.1	79.2	- 94.5	797.0	794.4	+ 2.7	1 704.6	1 796.5	- 91.9
1998 p	1 074.0	833.0	1 128.5	326.0	136.5	371.5	133.5	80.0	78.5	- 54.5	813.0	805.0	+ 4.0	1 768.5	1 819.0	- 50.5
1999 p	1 106.0	886.1	1 161.5	330.5	141.5	395.5	137.0	81.5	73.5	- 55.5	839.0	830.0	+ 9.0	1 809.5	1 856.0	- 46.5
1999 1st qtr	240.4	195.6	273.2	73.2	31.6	100.2	42.0	12.3	14.3	- 32.8	202.3	203.8	- 1.5	405.6	439.9	- 34.3
2nd qtr	272.1	215.0	261.5	78.4	31.5	93.7	26.8	16.1	13.6	+ 10.6	207.2	207.2	- 0.0	445.1	434.5	+ 10.6
3rd qtr	262.6	219.6	291.3	78.6	33.9	105.1	36.2	20.2	17.7	- 28.7	208.8	206.3	+ 2.5	436.6	462.9	- 26.3
4th qtr p	324.8	255.2	329.3	96.9	43.5	99.1	31.0	29.3	28.8	- 4.5	221.0	212.9	+ 8.1	516.3	512.6	+ 3.6
Euro billion																
1999 p	565.5	453.1	593.9	169.0	72.3	202.2	70.0	41.7	37.6	- 28.4	429.0	424.4	+ 4.6	925.2	949.0	- 23.8
1999 1st qtr	122.9	100.0	139.7	37.4	16.2	51.2	21.5	6.3	7.3	- 16.8	103.5	104.2	- 0.8	207.4	224.9	- 17.5
2nd qtr	139.1	109.9	133.7	40.1	16.1	47.9	13.7	8.2	6.9	+ 5.4	105.9	105.9	- 0.0	227.6	222.1	+ 5.4
3rd qtr	134.2	112.3	148.9	40.2	17.3	53.7	18.5	10.3	9.0	- 14.7	106.7	105.5	+ 1.3	223.2	236.7	- 13.4
4th qtr p	166.1	130.5	168.4	49.5	22.3	50.7	15.8	15.0	14.7	- 2.3	113.0	108.9	+ 4.2	264.0	262.1	+ 1.9

Source: Bundesbank calculations based on data from the Federal Statistical Office. — * The budgetary definition used here differs from the methods employed for the government account of the national accounts and, in case of the quarterly figures, in some respects also from the financial statistics. — 1 Incl. subsidiary budgets. The quarterly figures, unlike the annual figures based on the annual accounts statistics of the Federal Statistical Office, do not include municipal special-purpose associations and various special accounts. For the receipts of Bundesbank profit see footnote 1 to Table VIII. 2. — 2 The annual figures differ from the sum of the quarterly figures, as

the latter are all provisional. The quarterly figures for some fields of insurance are estimated. — 3 The tax revenue shown here is taken from the budget statistics and may differ from the data given in Table VIII. 4, which are based on the tax statistics. 4 Including discrepancies in clearing transactions between the central, regional and local authorities. — 5 Expenditure on investment grants, loans and acquisition of participating interests. — 6 Including Federal Government liquidity assistance to the Federal Labour Office.

2. Finances of the Federal Government, Länder Governments and local authorities *

Period	Federal Government		Länder Governments				Local authorities			
	Receipts 1	Expenditure	Western 2, 3		Eastern 3		Western 3		Eastern 3	
			Receipts	Expenditure	Receipts	Expenditure	Receipts	Expenditure	Receipts	Expenditure
DM billion										
1992	398.4	431.7	318.2	336.3	73.0	86.0	212.6	221.6	50.3	57.5
1993	401.6	462.5	326.5	352.8	76.4	92.5	222.5	230.9	54.4	59.0
1994	439.6	478.9	328.8	357.0	79.3	95.9	228.9	235.1	53.9	59.2
1995	439.3	489.9	338.6	370.2	88.4	101.5	225.6	237.9	58.7	60.8
1996	411.9	490.4	344.8	379.7	93.7	105.5	227.7	232.9	55.0	57.7
1997 p	416.8	480.3	349.2	376.5	94.3	105.2	222.9	226.9	52.6	54.2
1998 p	439.5	496.0	360.5	381.0	96.0	103.5	232.5	226.5	52.0	52.5
1999 p	470.0	521.5	371.5	385.5	97.5	103.5	237.5	232.0	51.0	51.5
1999 1st qtr	94.8	121.7	83.7	91.6	21.8	22.0	49.7	52.7	10.4	10.9
2nd qtr	112.3	119.1	90.6	87.6	23.1	22.7	55.6	53.2	12.1	12.0
3rd qtr	111.1	137.3	89.6	92.5	24.7	24.9	58.9	57.3	12.6	12.5
4th qtr p	151.1	142.4	106.4	111.6	27.6	33.5	71.3	67.4	15.7	15.8
2000 1st qtr p	98.8	128.3	87.3	94.6	23.0	22.3				
Euro billion										
1999 p	240.3	266.6	189.9	197.1	49.9	52.9	121.4	118.6	26.1	26.3
1999 1st qtr	48.4	62.2	42.8	46.9	11.1	11.2	25.4	26.9	5.3	5.6
2nd qtr	57.4	60.9	46.3	44.8	11.8	11.6	28.4	27.2	6.2	6.1
3rd qtr	56.8	70.2	45.8	47.3	12.6	12.7	30.1	29.3	6.5	6.4
4th qtr p	77.2	72.8	54.4	57.1	14.1	17.1	36.5	34.4	8.0	8.1
2000 1st qtr p	50.5	65.6	44.6	48.4	11.7	11.4				

Source: Bundesbank calculations based on data from the Federal Statistical Office. — * See corresponding footnote to Table VIII. 1. — 1 The Bundesbank profit transfer is shown in full until 1994; from 1995 only the DM 7 billion scheduled in the budget is shown. Since that time, receipts over and above the scheduled amount accrue directly to the Redemption

Fund for Inherited Liabilities. — 2 Including Berlin, Bremen, Hamburg, including Berlin (East). — 3 The quarterly figures, unlike the annual figures based on the annual accounts statistics of the Federal Statistical Office, do not include various special accounts.

Le ministère des finances (*Bundesministerium der Finanzen*) édite trimestriellement le *Bundshaushalt* (Budget fédéral) qui reprend de façon plutôt détaillée le compte de l'Etat fédéral. Ils sont consultables sur Internet en version allemande uniquement. Contrairement aux documents britanniques, les dernières données ne sont pas insérées au sein de séries longues qui permettraient d'avoir un véritable recul vis-à-vis de l'information. En cela la publication allemande ressemble plus à celle de la France en se contentant de comparer la situation actuelle à celle de l'année précédente.

Les *Facts on public finance* (situation des finances publiques), de périodicité mensuelle, sont également publiés par le ministère des finances et accessibles sur Internet en version allemande ou anglaise. Ils reprennent la présentation fonctionnelle de la publication trimestrielle sans que ces informations soient toutefois aussi développées. Il y est également fait mention de la situation de la dette fédérale. La dernière page présente le calendrier des publications pour l'année à venir.

La *Bundesbank* publie en anglais et en allemand un rapport mensuel qui analyse la situation économique de l'Allemagne et dont la section statistique traite, entre autre, des comptes de l'Etat Fédéral. Mais l'information est plus complète puisque le document comprend également des informations sur la dette publique. L'information demeure toutefois très comptable et les données ne sont réellement récentes que lorsqu'elles sont d'ordre monétaire ou financier.

Le *Wirtschaft und Statistik* (économie et statistiques) publié par l'institut fédéral de statistiques (*Statistisches Bundesamt*) présente deux pages de statistiques sur les comptes publics. Il s'agit d'informations très agrégées des recettes et des dépenses de l'Etat fédéral. Elles sont présentées sous forme trimestrielle avec un retard d'au moins un trimestre.

Encadré 1.1.3.b : Les Facts on public finance
(La situation des finances publiques – mensuel)

Economic and Financial Reports Facts on Public Finance Monthly Report 6 / 00

1. Trends in the federal budget

	Estimated 2000	Provisional outturn ¹⁾ January to June 2000
Expenditure (DM bn)	478.8	236.7
Change on year in %	-0.8	2.3
Revenue (DM bn)	429.2	198.6
Change on year in %	-0.5	5.6
Tax revenue (DM bn)	387.5	175.2
Change on year in %	3.0	6.9
Financial deficit (DM bn)	-49.6	-38.0
Cash shortfall (DM bn)	-	-23.9
Adjusted for revenue from coin (DM bn)	-0.1	-0.1
Net borrowing (DM bn)	-49.5	-14.0

¹⁾ As per accounts.

1.1. Trends in federal expenditure by functions

	Estimated 2000	Provisional outturn January to June 2000	- in % -
General public services (esp. defence, administration)	77,601	37,242	15.7
Education, science	19,686	8,211	3.5
Social security	194,006	111,339	47.0
Health and sport	1,369	477	0.2
Housing	4,592	1,980	0.8
Food, agriculture, trade and service	28,605	12,530	5.3
Transport and communications	18,655	6,557	2.8
Commercial enterprises	31,408	10,652	4.5
General financial management	102,877	47,685	20.1
of which: Debt service	78,715	35,105	14.8
Pensions and related benefits	17,054	8,814	3.7
Total:	478,800	236,675	100.0

Ce document est malheureusement construit de telle sorte qu'il est impossible de suivre les éventuelles corrections qui pourraient être apportées aux estimations passées. En effet, outre qu'il n'existe aucun archivage des précédents numéros sur Internet, chaque publication ne fait référence qu'aux données du mois passé à l'exclusion de toute information en niveau sur les mois précédents. Etant donné les difficultés d'appréciation de la stabilité des estimations du ministère des finances, ces données ont été comparées à celle de la Bundesbank. Ces dernières paraissent avec plusieurs mois de décalage mais ont le mérite d'être définitives.

**Tableau 1.1.3.a : Recettes et dépenses du budget de l'Etat fédéral allemand
(en milliards DM)**

Sources :	Recettes pour :		Dépenses pour :	
	Année 1999	1 ^{er} Trimestre 2000	Année 1999	1 ^{er} Trimestre 2000
Ministère des finances				
Le 09-02-2000	431,5		482,8	
Le 28-04-2000		88,6		129,0
<i>Banque centrale</i>				
Le 25-04-2000	470,0		521,5	
Le 19-05-2000		98,8		128,3

Source : *Fakten zur Finanzwirtschaft, Deutsche Bundesbank Monatsbericht.*

La présentation des documents allemands est très proche de celle des documents français, très comptables et avec une mise en perspective historique réduite. Toutefois il existe un réel effort de présentation fonctionnelle, dans les documents trimestriels notamment. De plus, la majorité des données est directement accessible sur Internet sur le site de l'institut fédéral de statistiques, enfin la date des publications est connue environ un an à l'avance.

1.1.4. Le suivi de l'exécution des comptes américains

Tous les trimestres, le Trésor américain publie le *Treasury Bulletin* (Bulletin du Trésor) qui retrace l'évolution de l'ensemble des informations relatives aux administrations fédérales au cours du trimestre précédent. Le document de mars concerne donc la période s'étendant jusqu'en décembre. Cette

publication n'est pas très détaillée. Sa ventilation, qui ne dépasse pas le niveau des ministères, est en revanche complétée par une présentation très précise des opérations de financement par émission de titres. En fait, c'est surtout par la qualité et le détail de sa publication mensuelle que l'administration américaine se singularise de ses homologues européennes.

Le *Monthly Treasury Statement* (la situation mensuelle du Trésor) présente de façon très précise l'évolution des dépenses des administrations fédérales et de façon synthétique l'évolution des recettes et du besoin de financement de chacune d'elles.

Ce document fournit donc comme ses équivalents européens une présentation de l'évolution agrégée des recettes, des dépenses et du solde budgétaire courant. Mais il présente également en une vingtaine de pages un descriptif détaillé des dépenses par programmes au sein de chaque ministère. On peut ainsi apprendre que le Service d'inspection de la santé des plantes et des animaux (*Animal and Plant Health Inspection Service*), du ministère de l'agriculture a dépensé en juin 2000 57 millions de dollars et n'a eu aucune recette sur la même période. Ceci porte donc à 492 millions de dollars le montant des dépenses effectuées par ce service pour l'année budgétaire en cours, contre 423 pour l'année précédente sur la même période. Le degré de précision avec lequel sont publiées les dépenses mensuelles est donc tout à fait remarquable.

Encadré 1.1.4.a : Le Monthly Treasury statement
(La situation mensuelle du Trésor – mensuel)

Table 1. Summary of Receipts, Outlays, and the Deficit/Surplus of the U.S. Government, Fiscal Years 1998 and 1999, by Month

[\$ millions]			
Period	Receipts	Outlays	Deficit/Surplus (-)
FY 1998			
October	114,898	150,866	35,968
November	103,481	120,830	17,349
December	167,998	154,359	-13,639
January	162,610	137,231	-25,379
February	97,952	139,701	41,750
March	117,930	131,743	13,813
April	261,002	136,400	-124,603
May	95,278	134,057	38,779
June	187,858	136,752	-51,106
July	119,723	143,807	24,084
August	111,741	122,907	11,166
September	180,995	143,569	-37,425
Year-to-Date	1,721,465	1,652,224	-69,242
FY 1999			
October	119,974	152,413	32,440
November	113,978	130,915	16,937
December	178,646	183,803	5,156
January	2171,728	2101,223	-70,505
February	299,502	2141,847	42,345
March	2130,416	2152,825	22,409
April	2266,229	2152,770	-113,459
May	298,663	2122,631	23,969
June	2199,507	2145,939	-53,568
July	2121,923	2147,086	25,164
August	2126,324	23129,127	2,803
September	200,396	143,966	-56,430
Year-to-Date	1,827,285	1,704,545	-122,740

(1) The receipt, outlay and deficit figures differ from the FY 2000 Budget, released by the Office of Management and Budget on February 1, 1999 by -\$4 million due mainly to revisions in the data following the release of the Final September Monthly Treasury Statement.
(2) Outlays have been increased and refunds of taxes decreased by \$5 million, \$88 million, \$124 million, \$87 million, \$76 million, \$28 million, \$18 million, and \$10 million, respectively, for

January 1999 through August 1999 to reflect additional reporting for payments where child care credits exceed the liability for tax.

(3) Outlays have been increased by \$269 million in August 1999 to reflect an adjustment by the Small Business Administration.

Note: Details may not add to totals due to rounding.

Table 2. Summary of Budget and Off-Budget Results and Financing of the U.S. Government, September 1999 and Other Periods

[\$ millions]					
Classification	This Month	Current Fiscal Year to Date	Budget Estimates Full Fiscal Year (1)	Prior Fiscal Year to Date (1998)	Budget Estimates Next Fiscal Year (2000) (1)
Total on-budget and off-budget results:					
Total receipts	200,396	1,827,285	1,826,340	1,721,465	1,914,223
On-budget receipts	161,304	1,382,817	1,381,924	1,305,666	1,444,820
Off-budget receipts	39,093	444,468	444,416	415,800	469,403
Total outlays	143,966	1,704,545	1,727,502	1,652,224	1,771,743
On-budget outlays	108,846	1,383,767	1,406,683	1,335,622	1,439,730
Off-budget outlays	35,120	320,778	320,819	316,602	332,013
Total surplus (+) or deficit (-)	+56,430	+122,740	+98,838	+69,242	+142,480
On-budget surplus (+) or deficit (-)	+52,458	-951	-24,759	-29,956	+5,090
Off-budget surplus (+) or deficit (-)	+3,973	+123,691	+123,597	+99,198	+137,390
Total on-budget and off-budget financing	-56,430	-122,740	-98,838	-69,242	-142,480
Means of financing:					
Borrowing from the public	-47,718	-88,323	-66,831	-51,211	-121,944
Reduction of operating cash, increase (-)	-20,069	-17,580	-6,122	4,743
By other means	11,356	-16,837	-25,885	-22,774	-20,536

(1) These figures are based on the Mid-Session Review of the FY 2000 Budget, released by the Office of Management and Budget on June 28, 1999.

... No Transactions.
Note: Details may not add to totals due to rounding.

*Une évaluation des systèmes d'information statistique sur les administrations publiques
(quelques enseignements pour notre pays d'une comparaison de la France,
du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Etats-Unis) – Décembre 2000*

Table 3. Summary of Receipts and Outlays of the U.S. Government, June 2000 and Other Periods
[\$ millions]

Classification	This Month	Current Fiscal Year to Date	Comparable Prior Period	Budget Estimates Full Fiscal Year ¹
Budget Receipts				
Individual income taxes	100,458	765,725	669,518	998,867
Corporation income taxes	40,534	154,164	137,343	202,692
Social insurance and retirement receipts:				
Employment and general retirement (off-budget)	48,556	364,712	336,642	478,227
Employment and general retirement (on-budget)	13,478	104,786	100,092	138,619
Unemployment insurance	311	21,744	20,490	27,188
Other retirement	426	3,584	3,369	4,666
Excise taxes	6,093	49,495	52,112	70,055
Estate and gift taxes	2,087	22,666	21,375	30,081
Customs duties	1,767	14,238	13,069	19,621
Miscellaneous receipts	3,165	32,250	24,632	43,089
Total Receipts	214,875	1,533,364	1,378,642	2,013,105
(On-budget)	168,318	1,168,653	1,042,000	1,534,878
(Off-budget)	46,556	364,712	336,642	478,227
Budget Outlays				
Legislative Branch	219	2,328	2,000	3,197
Judicial Branch	323	3,008	2,859	4,378
Department of Agriculture	4,469	57,726	51,329	75,338
Department of Commerce	983	6,221	3,767	8,095
Department of Defense—Military	28,523	211,744	193,973	277,476
Department of Education	2,689	26,897	25,633	35,026
Department of Energy	1,384	10,819	11,877	15,275
Department of Health and Human Services	36,312	288,147	268,368	390,050
Department of Housing and Urban Development	3,573	24,560	22,853	32,177
Department of the Interior	783	6,279	5,662	8,385
Department of Justice	1,804	14,872	13,685	19,935
Department of Labor	2,620	23,478	24,276	33,207
Department of State	478	5,288	4,878	8,402
Department of Transportation	4,228	33,141	29,554	45,981
Department of the Treasury:				
Interest on the Public Debt	75,884	302,254	292,728	362,067
Other	1,106	31,016	34,400	30,793
Department of Veterans Affairs	5,279	35,829	32,489	46,705
Corps of Engineers	423	3,177	2,981	4,491
Other Defense Civil Programs	2,742	24,611	24,013	33,008
Environmental Protection Agency	629	5,278	4,972	7,040
Executive Office of the President	20	219	356	267
Federal Emergency Management Agency	279	2,732	3,548	3,373
General Services Administration	46	470	255	521
International Assistance Program	527	8,930	8,954	10,515
National Aeronautics and Space Administration	1,276	10,078	10,239	13,447
National Science Foundation	318	2,475	2,354	3,596
Office of Personnel Management	4,082	36,188	35,217	49,352
Small Business Administration	51	-313	-371	-408
Social Security Administration	43,109	330,806	314,865	442,259
Other independent agencies	-4,084	3,907	-213	10,870
Allowances				843
Undistributed offsetting receipts:				
Interest	-57,907	-126,678	-116,170	-130,953
Other	-3,371	-28,722	-28,973	-43,090
Total outlays	158,598	1,358,768	1,284,358	1,801,618
(On-budget)	151,918	1,127,529	1,059,277	1,471,592
(Off-budget)	6,679	229,239	225,081	330,026
Surplus (+) or deficit (-)	+56,277	+176,596	+94,284	+211,487
(On-budget)	+16,400	+41,124	-17,277	+63,286
(Off-budget)	+39,877	+135,472	+111,561	+148,201

¹These figures are based on the *Mid-Session Review of the FY 2001 Budget*, released the Office of Management and Budget on June 26, 2000. The estimates would be modified by the Administration's proposal to place the Medicare Hospital Insurance Trust Fund off-budget. This

would shift that fund's totals of \$110.6 billion in outlays, \$134.4 billion in receipts, and a surplus of \$23.8 billion, estimated for FY 2001 from on-budget to off-budget.

... No Transactions.
Note: Details may not add to totals due to rounding.

Encadré 1.1.4.a (suite) : Le Monthly Treasury statement
(La situation mensuelle du Trésor – mensuel)

Table 5. Outlays of the U.S. Government, June 2000 and Other Periods—Continued
[\$ millions]

Classification	This Month			Current Fiscal Year to Date			Prior Fiscal Year to Date		
	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays
Department of Defense—Military:—Continued									
Intrabudgetary transactions:									
Department of the Army	33	33	283	283	93	93
Department of the Navy	113	113	460	460	478	478
Department of the Air Force	-10	-10	271	271	30	30
Defense agencies	25	25	88	88	-60	-60
Offsetting governmental receipts:									
Department of the Army	1	-1	4	-4	3	-3
Total—Department of Defense—Military	28,650	126	28,523	212,548	803	211,744	193,334	-639	193,973
Department of Education:									
Office of Elementary and Secondary Education:									
Education reform	1-23	-23	912	912	628	628
Education for the disadvantaged	553	553	6,807	6,807	6,138	6,138
Impact aid	191	191	998	998	1,045	1,045
School improvement programs	212	212	1,940	1,940	979	979
Other	17	17	66	66	46	46
Total—Office of Elementary and Secondary Education	950	950	10,722	10,722	8,835	8,835
Office of Bilingual Education and Minority Languages Affairs									
Affairs	29	29	277	277	235	235
Office of Special Education and Rehabilitative Services:									
Special education	412	412	3,966	3,966	3,321	3,321
Rehabilitation services and disability research	315	315	2,106	2,106	2,098	2,098
Special institutions for persons with disabilities	-3	-3	103	103	103	103
Office of Vocational and Adult Education	75	75	1,123	1,123	1,024	1,024
Office of Postsecondary Education:									
College housing and academic facilities loans	1-6	1	-8	-3	32	-35	-6	39	-46
Higher education	66	66	765	765	611	611
Howard University	25	25	161	161	167	167
Total—Office of Postsecondary Education	85	1	83	923	32	891	771	39	732
Office of Student Financial Assistance:									
Student financial assistance	393	393	6,563	6,563	6,895	2	6,893
Federal direct student loan program	33	33	173	173	507	507
Federal family education loan program	321	321	269	269	1,324	1,324
Office of Student Financial Assistance	746	746	7,006	7,006	8,726	2	8,724
Office of Educational Research and Improvement									
Departmental Management	29	29	342	342	255	255
Proprietary receipts from the public	8	-8	57	-57	44	-44
Total—Department of Education	2,699	9	2,689	26,987	89	26,897	25,718	84	25,633
Department of Energy:									
National nuclear security administration:									
Weapons activities	484	484	3,333	3,333	3,331	3,331
Other nuclear security activities									
Environmental and other defense activities:									
Defense environmental restoration and waste management	374	374	3,473	3,473	3,410	3,410
Defense facilities closure projects	71	71	846	846	759	759
Other defense activities	143	143	1,327	1,327	1,431	1,431
Other	4	4	94	94	185	185
Energy Programs:									
Science	269	269	2,085	2,085	1,753	1,753
Energy supply	59	59	521	521	739	739
Energy conservation	65	65	492	492	412	412
Other	152	1	151	1,246	25	1,221	1,325	28	1,298
Total—Energy Programs	545	1	544	4,344	25	4,319	4,229	28	4,202
Power Marketing Administration									
Departmental Administration	168	200	-32	1,265	1,810	-544	1,374	1,558	-184
Proprietary receipts from the public	28	28	176	176	147	147
Intrabudgetary transactions	54	-54	1,027	-1,027	1,008	-1,008
Offsetting governmental receipts	-179	-179	-1,178	-1,178	-397	-397
Total—Department of Energy	1,639	255	1,384	13,681	2,862	10,819	14,469	2,593	11,877

Si durant l'année en cours, les résultats publiés sont très peu modifiés, les résultats annuels de l'année précédente sont en revanche ajustés pendant environ six mois. Nous rappelons que l'Année Budgétaire 1999 s'écoule du mois d'octobre 1998 au mois de septembre 1999.

Tableau 1.1.4.a : Recettes, dépenses et déficit du budget de l'Etat fédéral américain
(en millions \$)

Date de publication	Recettes 1998-99	Dépenses 1998-99	Déficit 1998-99
Octobre 1999	1 827 285	1 703 639	-123 647
Novembre 1999	1 827 285	1 704 006	-123 279
Décembre 1999	1 827 285	1 702 920	-124 366
Janvier 2000	1 827 285	1 702 920	-124 366
Février 2000	1 827 302	1 702 940	-124 362
Mars 2000	1 827 302	1 702 942	-124 360
Avril 2000	1 827 302	1 702 942	-124 360
Mai 2000	1 827 302	1 702 942	-124 360
Juin 2000	1 827 302	1 702 942	-124 360

Source : *Monthly Treasury Statement*.

Il n'y a que sur les résultats les plus agrégés que le *Treasury* publie des corrections de ses séries temporelles. Au niveau le plus fin de l'information disponible dans le *Monthly Treasury Statement*, soit les données ne sont pas présentées sous forme chronologique, ce qui exclue toute comparaison, soit elles ne varient pas au cours du temps.

1.2 Le suivi de l'exécution des comptes de la sécurité sociale

La gestion de la sécurité sociale est organisée selon des modes différents d'un pays à l'autre. Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis l'ensemble de la sécurité sociale est géré par les administrations publiques centrales et locales au côté des assurances privées. Un système similaire existe en Allemagne à l'exception de la branche maladie qui est gérée paritairement, alors qu'en France c'est la totalité du système de sécurité sociale dont la gestion découle du paritarisme.

L'enjeu d'une communication sur les soldes d'exécution de la sécurité sociale diverge nécessairement selon que l'organisation qui en a la charge se voit reconnu ou non un statut d'administration spécifique. En effet, dès lors que la sécurité sociale n'est pas autonome, comme au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, il n'est guère pertinent de communiquer sur un solde spécifique à la sécurité sociale puisque les soldes des administrations auxquelles elle est rattachée sont connus. Les Britanniques par exemple ventilent l'ensemble de leurs administrations publiques entre administrations publiques centrales, administrations publiques locales et entreprises publiques. Les administrations de sécurité sociale ne constituent pas un élément spécifique de leur typologie. L'Allemagne, qui est dans une situation intermédiaire, ne communique que dans un seul document, celui de la Bundesbank, sur un solde agrégé de la sécurité sociale qui comprend à la fois les recettes et dépenses de l'administration fédérale, des administrations locales et de la branche maladie. Au sein des informations propres à l'échelon fédéral, la sécurité sociale n'est alors présentée que comme une fonction de dépenses ordinaire. Ainsi, seule la France fait de la sécurité sociale une branche réellement autonome des administrations publiques. Il découle de cette situation un réel besoin d'informations spécifiques qui rend le retard français encore plus manifeste.

1.2.1 Le suivi de l'exécution des comptes de la Sécurité sociale en France

La seule source d'information française sur l'exécution des comptes de la sécurité sociale est le rapport bi-annuel de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Le rapport publié au mois de mai présente notamment les comptes de l'année précédente et celui de septembre fournit une base de travail au projet de loi de finance de la sécurité sociale dont le vote intervient en novembre.

Si ces documents sont très complets et détaillés, un rythme bi-annuel de publication sur les soldes de la sécurité sociale est en deçà de la fréquence de l'information dispensée par les autres pays étudiés. Un tel calendrier est également critiquable dès lors que la France est dans l'obligation de suivre l'évolution de ses soldes publics consolidés. Ce dernier point soulève une seconde difficulté car la norme comptable utilisée dans les comptes de la sécurité sociale et la norme comptable européenne diffèrent substantiellement. Ainsi, l'estimation des comptes de la sécurité sociale de 1999 disponibles en mai 2000 présentent un solde positif de 0,2 milliard de francs selon la comptabilité publique et de 14,6 milliards de francs selon la comptabilité européenne. Au total, il n'existe qu'une seule publication annuelle - l'information rapide sur les comptes des administrations publiques réalisée par l'INSEE - afin de prendre connaissance du solde de la sécurité sociale française selon les normes européennes du Traité de Maastricht. Plus regrettable encore, le résultat de mai n'est que provisoire, aussi faut-il attendre un an et demi afin de disposer des résultats définitifs.

**Encadré 1.2.1.a : Les Comptes de la sécurité sociale
(bi-annuel)**

COMPTES RÉSUMÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL						
Commission des comptes - mai 2000						
					(millions de francs et évo)	
C.N.A.M.T.S. maladie	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	577 411	3,3	601 041	4,1	635 119	5,7
dépenses	593 336	3,5	610 389	2,9	636 329	4,2
variation du fonds de roulement	-15 925		-9 348		-1 210	
C.N.A.M.T.S. accidents du travail	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	45 723	3,5	46 335	1,3	48 892	5,5
dépenses	44 163	0,6	45 279	2,6	47 908	5,8
variation du fonds de roulement	1 570		1 056		984	
C.N.A.M.T.S. maladie et accidents du travail	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	623 134	3,3	647 376	3,9	684 011	5,7
dépenses	637 489	3,3	655 668	2,9	684 237	4,4
variation du fonds de roulement	-14 355		-8 292		-226	
C.N.A.V.T.S.	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	385 386	5,2	403 529	4,7	413 408	2,4
dépenses	385 610	3,8	399 813	3,7	412 709	3,2
variation du fonds de roulement	-224		3 716		699	
C.N.A.F.	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	252 543	4,1	267 725	6,0	268 761	0,4
dépenses	254 446	-1,0	262 916	3,3	264 227	0,5
variation du fonds de roulement	-1 903		4 810		4 534	
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	1998	%	1999	%	2000	%
recettes	1 261 063	4,1	1 318 631	4,6	1 366 179	3,6
dépenses	1 277 545	2,6	1 318 396	3,2	1 361 172	3,2
variation du fonds de roulement	-16 482		235		5 007	
APRÈS CONSOLIDATION DES COMPTES						
soldes hors frais financiers	-16 421		384		4 942	
frais financiers	61		149		133	
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	1998	%	1999	%	2000	%
recettes consolidées	1 236 176	4,4	1 293 548	4,6	1 342 334	3,4
dépenses consolidées	1 252 657	2,8	1 293 413	3,3	1 337 327	3,4
variation du fonds de roulement	-16 482		235		5 007	

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

**Encadré 1.2.1.a (suite) : Les Comptes de la sécurité sociale
(bi-annuel)**

COMPTES CONSOLIDES DU REGIME GENERAL						
ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%
RECETTES TOTALES	1 236 175	4,4%	1 293 648	4,6%	1 342 334	3,8%
RECETTES EN METROPOLE	1 218 875	4,4%	1 275 586	4,7%	1 324 098	3,8%
COTISATIONS	858 009	-10,2%	873 422	1,8%	917 425	5,0%
dont assurés	164 221	-43,6%	159 653	-2,8%	166 310	4,2%
dont employeurs	626 931	6,0%	646 862	3,2%	663 343	2,5%
dont prises en charge	66 857	-8,6%	66 907	0,1%	87 772	31,2%
IMPOTS ET TAXES AFFECTES	253 243	146,6%	283 992	12,1%	301 912	6,3%
dont CSG	226 733	169,7%	254 536	12,3%	271 537	6,7%
TRANSFERTS RECUS D'AUTRES REGIMES	62435	2,0%	66 748	6,9%	61 471	-7,9%
dont FSV	58172	2,3%	63 607	9,3%	60 003	-5,7%
AUTRES TRANSFERTS RECUS	5 507	3,3%	5 381	-2,3%	2 541	-52,8%
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT	30 844	-7,4%	36 606	18,7%	31 419	-14,2%
RECOURS CONTRE TIERS	5444	0,6%	5 757	5,7%	5 909	2,6%
PRODUITS FINANCIERS	239	198,8%	262	9,6%	345	31,7%
RECETTES DIVERSES	3155	-15,4%	3419	8,4%	3077	-10,0%
RECETTES DANS LES DOM	17 300	2,4%	18 061	4,4%	18 236	1,0%
ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%
DEPENSES TOTALES	1 252 657	2,8%	1 293 413	3,3%	1 337 327	3,4%
DEPENSES EN METROPOLE	1 227 135	2,8%	1 266 598	3,2%	1 309 842	3,4%
PRESTATIONS LEGALES	1 055 317	3,3%	1 089 964	3,3%	1 122 474	3,0%
dont maladie, maternité, invalidité, décès	520 014	4,2%	535 942	3,1%	555 586	3,7%
dont incapacité temporaire et permanente	33 651	2,1%	34 646	3,0%	36 445	5,2%
dont famille	156 717	-0,6%	161 328	2,9%	161 772	0,3%
dont vieillesse	344 936	3,8%	358 048	3,8%	368 671	3,0%
PRESTATIONS GEREEES POUR COMPTE DE	23 082	5,3%	24 363	5,6%	25 381	4,2%
AUTRES PRESTATIONS	9 584	7,0%	9 561	-0,2%	9 937	3,9%
FONDS MALADIE-AT ET CONTRÔLE MEDIC	7020	16,7%	6943	-1,1%	8713	25,5%
GESTION ADMINISTRATIVE	44 285	3,0%	45 464	2,7%	48 240	6,1%
ACTION SOCIALE	18 201	2,6%	19 180	5,4%	19 157	-0,1%
TRANSFERTS VERSES AUX AUTRES REGIM	68 367	-1,2%	69 178	1,2%	72 723	5,1%
FRAIS FINANCIERS	204	n.s	277	n.s	280	n.s
DEPENSES DIVERSES	1 076	-59,6%	1 667	55,0%	2 937	76,2%
DEPENSES DANS LES DOM	25 522	3,7%	26 815	5,1%	27 486	2,5%
SOLDE (recettes - dépenses)	-16 482		235		5 007	

Tableau 1.2.1.a : Soldes de la sécurité sociale française en 1999

FRANCE			
Soldes de la sécurité sociale 1999			
<i>Documents</i>	Parution	Détail	Chiffrage*
Loi de financement de la Sécurité Sociale	11-1998	Maladie	- 0,1
		Accidents	1,2
		Vieillesse	-3,8
		Famille	2,8
		Total	0,2
Comptes de la Sécurité Sociale	05-1999	Maladie	- 12,2
		Accidents	1,2
		Vieillesse	3,5
		Famille	2,3
		Total	- 5,1
Comptes de la Sécurité Sociale	09-1999	Maladie	- 12,1
		Accidents	0,4
		Vieillesse	4,4
		Famille	3,3
		Total	- 4,0
Comptes de la Sécurité Sociale	05-2000	Maladie	- 9,3
		Accidents	1,0
		Vieillesse	3,7
		Famille	4,8
		Total	0,2
Les comptes des administrations publiques INSEE	05-2000	Total	14,6
Comptes de la Sécurité Sociale	09-2000	Maladie	- 8,9
		Accidents	1,1
		Vieillesse	3,7
		Famille	4,8
		Total	0,7

* en milliards de francs

Une troisième caractéristique de la situation française ne plaide pas en faveur de son système d'information actuel. En effet, entre les premières estimations du solde de l'année 1999, disponibles en mai 1999, et le résultat définitif, connu en septembre 2000, les écarts sont substantiels. On passe respectivement d'un solde négatif de -5,1 milliards de francs à un solde positif de 0,7 milliards de francs. Il paraît alors plus pertinent de communiquer également en cours d'exécution sur les recettes et dépenses effectives et pas uniquement en estimations annuelles. Un tel procédé permettrait à des instituts indépendants de se faire leur propre opinion sur le solde final au regard des perspectives économiques qu'ils retiennent dès lors que des séries longues existeront.

1.2.2. Le suivi de l'exécution des comptes de la Sécurité sociale au Royaume-Uni

Les dépenses britanniques relevant du ministère de la sécurité sociale ne correspondent pas exactement au champ retenu en France. L'administration britannique utilise plusieurs grandes catégories de dépenses telles que les pensions de retraite, d'invalidité, les aides à la recherche d'emploi, aux ménages et les soutiens aux revenus. L'équivalent de la branche maladie est géré par le ministère de la santé. Au total l'équivalent du secteur de la sécurité sociale française ne forme pas une administration indépendante au Royaume-Uni, il est au contraire entièrement inclus dans le secteur des administrations centrales et locales. L'information relative à un solde spécifique de la sécurité sociale n'a donc pas de sens au Royaume-Uni.

On distinguera alors d'une part les recettes liées aux cotisations sociales et d'autre part les dépenses des administrations centrales et locales du secteur de la sécurité sociale.

L'état central britannique communique notamment en rythme bi-annuel à partir des données budgétaires. La situation est alors largement comparable à celle de la France en terme d'information sur les agrégats de recettes et de dépenses.

Tableau 1.2.2.a : Résultats budgétaires de recettes de sécurité sociale au Royaume-Uni

Royaume-Uni			
<i>Social security benefits 1999</i>			
<i>Documents</i>	Parution	Détail	Chiffrage*
Pre Budget ¹⁹ 1999	11-1998	Total	98,9
Budget 1999	03-1999	Total	101,5
Pre Budget 2000	11-1999	Total	97,2
Budget 2000	03-2000	Total	97,1

* en milliards de livres

Tableau 1.2.2.b : Résultats budgétaires de dépenses de sécurité sociale au Royaume-Uni

Royaume-Uni			
<i>Social security contributions 1999</i>			
<i>Documents</i>	Parution	Détail	Chiffrage*
Pre Budget 1999	11-1998	Total	57,0
Budget 1999	03-1999	Total	55,7
Pre Budget 2000	11-1999	Total	56,2
Budget 2000	03-2000	Total	56,4

* en milliards de livres

Cependant le Royaume-Uni ne se contente pas de communiquer à un rythme bi-annuel, il dispose également de publications mensuelles sur les recettes et dépenses effectives. Les *Public sector finances* proposent en effet des séries de recettes imputables à la sécurité sociale et de dépenses de l'Etat central en matière de sécurité sociale.

Depuis février 2000, l'administration britannique propose simultanément des données de recettes aux normes comptables européennes et britanniques. Toutefois, la régularité avec laquelle évoluent les recettes comptabilisées selon la norme ESA95 (*European System of Accounts*) laisse penser qu'il ne s'agit que d'une grossière approximation.

¹⁹ Le *Pre Budget* existe depuis 1997. Il s'agit d'un document présentant l'évolution des résultats de l'année en cours ainsi que les nouvelles estimations pour les années à venir.

La série de dépenses de sécurité sociale de l'administration centrale britannique est renseignée rapidement, avec moins d'un mois de décalage, et n'est l'objet que de faibles corrections ultérieures. Cependant, huit mois après avoir été présenté, un chiffre mensuel peut encore être l'objet d'ajustements.

Tableau 1.2.2.c : Résultats mensuels de recettes de sécurité sociale au Royaume-Uni

I : Social security

II : Compulsory social contributions (ESA 95)

III : Social security contribution (à l'exclusion de la contribution de l'Irlande du Nord)

ROYAUME-UNI				
<i>Social security receipts 1999-2000</i>				
<i>Documents</i>	Parution	I*	II*	III*
<i>Public sector finances</i> (Avril)	19-05-99	5,6		
<i>Public sector finances</i> (Mai)	16-06-99	3,9		
<i>Public sector finances</i> (Juillet)	17-08-99	4,4		
<i>Public sector finances</i> (Août)	16-09-99	4,7		
<i>Public sector finances</i> (Septembre)	18-10-99	4,1		
<i>Public sector finances</i> (Octobre)	18-11-99		4,7	
<i>Public sector finances</i> (Novembre)	20-12-99		4,7	
<i>Public sector finances</i> (Décembre)	21-01-00		4,7	
<i>Public sector finances</i> (Janvier)	18-02-00		4,8	
<i>Public sector finances</i> (Février)	20-03-00		4,8	4,9
<i>Public sector finances</i> (Mars)	20-04-00		4,8	4,9
<i>Public sector finances</i> (Avril)	19-05-00		4,8	4,3
<i>Public sector finances</i> (Mai)	20-06-00		4,8	5,6
<i>Public sector finances</i> (Juin)	20-07-00		4,8	4,4
<i>Public sector finances</i> (Juillet)	18-08-00		4,9	5,1
<i>Public sector finances</i> (Août)	20-09-00		4,9	4,8
<i>Public sector finances</i> (Septembre)	19-10-00		4,9	4,5

* en milliards de livres

Encadré 1.2.a : Les Public sector finances
(Les finances du secteur public – mensuel)

PSF3 Central government												£ million
												Current receipts
Taxes on production			Taxes on income and wealth									
of which			of which						Compulsory social contributions	Interest and dividends	Other receipts	Total
Total	VAT		Total	Income taxes ¹	Corporation tax	Other taxes						
	NZGF	NMCU	LIBR	ACCD	LIQR	AIHH	LIQP	LIQQ	ANBV			
1993/94	83 034	39 364	78 755	63 509	14 887	3 808	40 142	9 245	4 110	219 909		
1994/95	89 897	43 744	88 141	68 040	19 390	4 084	42 856	9 159	4 229	239 140		
1995/96	95 825	44 494	96 719	72 182	23 569	4 263	44 975	9 775	4 508	256 783		
1996/97	101 813	47 563	102 574	73 058	27 787	4 473	47 121	9 143	5 282	271 105		
1997/98	111 142	52 452	116 410	82 400	30 437	4 836	51 617	9 546	5 282	299 357		
1998/99	117 097	54 043	124 100	90 952	30 032	5 041	55 163	9 245	5 499	316 145		
1999/00	126 529	58 929	133 794	98 778	34 161	5 562	56 585	8 874	5 587	336 931		
1998 Sep	9 830	4 619	7 912	5 869	2 012	437	4 560	1 328	447	24 514		
Oct	10 051	4 621	16 839	6 514	10 296	435	4 656	567	433	32 981		
Nov	9 911	4 535	6 837	5 953	827	408	4 656	877	432	23 121		
Dec	9 453	4 102	11 456	7 170	1 669	316	4 656	549	443	26 873		
1999 Jan	8 830	3 949	17 933	11 981	5 898	368	4 704	620	414	32 869		
Feb	10 021	4 869	12 427	11 626	756	418	4 705	538	569	28 678		
Mar	10 392	4 744	8 515	7 721	804	521	4 705	2 057	425	26 615		
Apr	10 101	4 639	9 968	6 892	3 047	406	4 645	466	412	25 998		
May	9 906	4 735	6 498	6 103	367	485	4 645	569	417	22 520		
Jun	10 321	4 853	6 937	6 207	717	466	4 645	584	417	23 370		
Jul	10 593	4 806	13 755	9 546	4 191	488	4 698	469	458	30 481		
Aug	10 383	4 846	8 483	7 897	557	482	4 699	693	612	25 352		
Sep	10 408	4 885	9 885	7 298	2 433	491	4 699	1 031	458	26 972		
Oct	11 114	5 209	17 192	5 872	11 282	443	4 752	337	439	34 277		
Nov	11 090	5 233	7 467	6 374	1 056	451	4 752	1 254	435	25 449		
Dec	11 108	5 173	9 988	8 230	1 719	362	4 753	241	440	26 892		
2000 Jan	9 555	4 288	21 399	14 646	6 758	369	4 765	681	421	37 190		
Feb	10 640	5 077	11 756	10 611	1 108	470	4 766	595	651	28 878		
Mar	11 310	5 185	10 466	9 102	926	649	4 766	1 954	427	29 572		
Apr	11 069	5 089	11 131	7 349	3 709	506	4 759	666	438	28 569		
May	10 810	5 058	7 535	7 030	440	462	4 760	708	488	24 763		
Jun	11 292	5 265	8 411	7 493	847	511	4 760	530	482	25 986		
Jul	10 758	5 064	15 652	10 677	4 894	465	4 876	529	463	32 743		
Aug	10 885	4 979	9 635	8 946	648	523	4 876	474	728	27 121		
Sep	10 743	4 857	9 335	7 169	1 714	443	4 877	1 624	501	27 523		
Current expenditure												
Interest	Net Social Benefits			Total	Saving, gross plus capital taxes	Depreciation	Surplus on current budget	Net investment	Net borrowing			
	NMFX	GZSJ	LIQS							ANLP	ANPM	NSRN
1993/94	20 318	82 622	151 480	255 235	-35 326	3 804	-39 130	13 160	52 290			
1994/95	23 061	84 189	158 379	266 403	-27 263	3 777	-31 040	13 985	45 025			
1995/96	26 432	86 589	162 557	276 296	-19 513	4 003	-23 516	13 675	37 191			
1996/97	27 971	90 447	167 991	287 108	-16 003	4 211	-20 214	9 356	29 570			
1997/98	29 936	91 995	171 179	293 634	5 723	4 313	1 410	7 490	6 080			
1998/99	29 245	93 523	176 934	299 702	16 443	4 457	11 986	7 096	-4 890			
1999/00	25 471	97 893	186 178	309 542	27 389	4 397	22 992	7 078	-15 914			
1998 Sep	1 962	7 886	13 901	23 749	765	371	394	314	-80			
Oct	2 598	7 821	15 230	25 649	7 332	372	6 960	490	-6 470			
Nov	2 384	7 634	14 345	24 363	-1 242	372	-1 614	471	2 085			
Dec	2 891	8 587	14 609	26 087	786	372	414	563	149			
1999 Jan	2 832	7 153	13 831	23 816	9 053	375	8 678	986	-7 692			
Feb	2 217	7 312	16 002	25 531	3 147	376	2 771	1 016	-1 755			
Mar	1 848	8 391	15 722	25 961	654	376	278	1 380	1 102			
Apr	2 350	7 903	15 085	25 338	860	377	283	384	101			
May	2 321	7 308	15 419	25 048	-2 528	378	-2 906	194	3 100			
Jun	1 888	8 010	14 815	24 713	-1 343	378	-1 721	345	2 066			
Jul	2 258	8 056	15 437	25 751	4 710	379	4 331	407	-3 924			
Aug	2 021	8 284	16 131	26 436	-1 084	379	-1 463	543	2 006			
Sep	1 512	8 201	15 160	24 873	2 099	380	1 719	524	-1 195			
Oct	2 268	8 192	16 389	26 849	7 428	381	7 047	529	-6 518			
Nov	2 218	9 288	15 223	26 729	-1 280	381	-1 661	561	2 222			
Dec	2 402	8 854	15 653	26 909	-17	381	-398	506	904			
2000 Jan	2 431	7 872	13 146	23 449	13 741	327	13 414	501	-12 913			
Feb	2 173	7 654	17 574	27 401	1 477	328	1 149	1 055	-94			
Mar	1 629	8 271	16 146	26 046	3 526	328	3 198	1 529	-1 669			
Apr	2 379	8 005	16 439	26 823	1 746	366	1 380	420	-960			
May	2 377	8 072	15 738	26 187	-1 424	367	-1 791	72	1 863			
Jun	2 022	8 088	15 852	25 962	24	367	-343	466	809			
Jul	2 478	8 054	15 324	25 856	6 887	391	6 496	645	-5 851			
Aug	2 313	8 541	17 144	27 998	-877	391	-1 288	450	1 718			
Sep	1 685	8 294	16 252	26 231	1 292	391	901	741	-160			

¹ Includes capital gains tax paid by households

Tableau 1.2.2.d : Résultats mensuels de dépenses de sécurité sociale au Royaume-Uni

ROYAUME-UNI				
Net social benefits 1999				
<i>Documents</i>	Parution	mois*	01-99*	1999*
Public sector finances (Avril)	19-05-99			
Public sector finances (Mai)	16-06-99			
Public sector finances (Juillet)	17-08-99			
Public sector finances (Août)	16-09-99			
Public sector finances (Septembre)	18-10-99			
Public sector finances (Octobre)	18-11-99	7,9		
Public sector finances (Novembre)	20-12-99	9,1		
Public sector finances (Décembre)	21-01-00	8,6		
Public sector finances (Janvier)	18-02-00	7,9	7,9	
Public sector finances (Février)	20-03-00	7,9	7,933	
Public sector finances (Mars)	20-04-00	8,7	7,900	98,13
Public sector finances (Avril)	19-05-00	8,8	7,900	98,13
Public sector finances (Mai)	20-06-00	8,2	7,731	97,83
Public sector finances (Juin)	20-07-00	8,5	7,888	97,94
Public sector finances (Juillet)	18-08-00	8,1	7,888	97,94
Public sector finances (Août)	20-09-00	8,6	7,888	97,94
Public sector finances (Septembre)	19-10-00	8,3	7,872	97,89

* en milliards de livres

Il convient enfin de remarquer que les dépenses des collectivités locales relatives à la sécurité sociale ne sont connues qu'annuellement à travers le document des *Public Expenditure*. Au total, la globalité de l'information sur les recettes et dépenses de sécurité sociale n'est pas meilleure au Royaume-Uni qu'en France. Cependant les différences institutionnelles entre la France et le Royaume-Uni conduisent à ce que la méconnaissance de ce secteur particulier soit de peu d'importance dès lors que les soldes des administrations publiques locales et centrales britanniques sont connus. En France, la méconnaissance mensuelle ou trimestrielle du solde de la sécurité sociale ne permet pas de calculer régulièrement l'évolution du solde agrégé des finances publiques à un rythme infra annuel contrairement au Royaume-Uni.

Encadré 1.2.2.b : Les *Public sector finances*
(Les finances du secteur public – mensuel)

PSF6 Central government net cash requirement on own account (Receipts and outlays on a cash basis)														£ million
	Cash receipts							Cash outlays						
	Inland Revenue			Customs and Excise		Social security contributions ⁴	Interest and dividends	Other receipts ⁵	Total	Interest payments	Privatisation proceeds	Net departmental outlays ⁶		Own account net cash requirement ⁷
	Total paid over ¹	Income tax ²	Corporation tax ²	Total paid over ³	V.A.T							Total	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
ACAB	RURC	ACCD	ACAC	EYOO	ABIA	RUUL	RUUM	RUUN	RUJO	ABIF	RUUP	RUJQ	RUUX	
1990	81 851	55 631	22 062	54 785	30 588	32 500	10 973	12 602	192 711	17 960	-4 285	179 008	192 683	-28
1991	80 824	58 776	19 346	59 166	33 529	34 311	10 680	15 288	200 269	16 331	-8 627	198 497	206 201	5 932
1992	77 282	58 643	16 184	64 385	37 775	35 045	10 058	15 985	202 765	16 931	-7 254	226 822	236 499	33 734
1993	76 406	58 152	15 286	66 106	37 843	36 502	9 643	17 679	206 336	18 149	-5 379	240 509	253 279	46 943
1994	84 891	62 701	17 657	71 342	41 358	39 634	8 396	17 611	222 074	21 386	-6 459	247 252	262 179	40 105
1995	94 373	67 725	22 755	76 363	42 826	42 382	9 184	19 380	241 682	24 853	-2 536	255 871	278 188	36 508
1996	101 383	68 593	26 984	81 252	45 911	44 457	9 541	20 334	256 967	27 539	-6 061	264 658	286 136	29 189
1997	109 679	70 381	30 394	87 271	49 324	47 728	9 071	20 138	273 887	28 148	-1 974	262 102	288 276	14 389
1998	126 679	86 643	31 232	92 872	51 621	53 681	9 512	20 181	302 925	27 925	-70	269 513	297 368	-5 557
1999	135 203	93 736	32 827	93 941	55 331	52 998	9 059	19 978	311 179	24 917	-387	284 123	308 653	-2 526
1990/91	82 322	57 148	21 495	55 336	30 931	33 013	10 997	14 798	196 466	17 465	-5 345	181 254	193 374	-3 092
1991/92	79 353	58 633	18 263	61 827	35 258	34 391	10 924	16 052	202 547	16 538	-7 923	205 762	214 377	11 830
1992/93	76 292	57 779	15 783	63 398	37 215	35 420	9 828	16 529	201 467	17 528	-8 184	234 435	243 779	42 312
1993/94	77 289	59 152	14 887	66 885	39 211	36 985	9 595	17 870	208 624	19 160	-5 430	243 744	257 474	48 850
1994/95	87 255	64 026	19 390	72 486	41 722	40 659	8 380	17 082	225 862	21 998	-6 433	249 354	264 919	39 057
1995/96	97 120	68 844	23 569	76 670	43 054	42 882	9 607	19 289	245 568	24 452	-2 435	259 179	281 196	35 628
1996/97	103 957	70 202	27 787	82 351	46 644	45 121	9 082	20 906	261 417	27 554	-4 434	263 292	286 412	24 995
1997/98	117 632	78 291	30 437	89 840	50 585	49 255	9 557	20 848	287 132	27 807	-1 770	263 745	289 782	2 650
1998/99	128 249	88 508	30 032	94 019	52 304	53 227	9 455	19 618	304 568	27 031	-70	271 437	298 398	-6 170
1999/00	139 384	95 554	34 161	97 290	56 395	54 606	8 637	20 205	320 122	24 278	-535	285 820	309 563	-10 559
1998 Q2	23 820	18 395	3 422	21 971	12 337	13 201	1 703	4 363	65 058	7 790	-70	63 567	71 287	6 229
Q3	28 919	21 682	6 360	22 077	12 778	14 392	2 341	6 106	73 835	5 821	-	66 202	72 023	-1 812
Q4	34 878	17 822	12 792	28 090	13 660	12 330	2 074	5 432	82 804	7 966	-	70 398	78 364	-4 440
1999 Q1	40 632	30 609	7 458	21 881	13 529	13 304	3 337	3 717	82 871	5 454	-	71 270	76 724	-6 147
Q2	25 828	20 146	4 131	22 513	13 540	14 203	1 558	4 679	68 781	7 273	-387	66 956	73 842	5 061
Q3	32 934	24 455	7 181	23 706	13 755	13 216	1 792	6 071	77 719	4 699	-	70 269	74 968	-2 751
Q4	35 809	18 526	14 057	25 841	14 507	12 275	2 372	5 511	81 808	7 491	-	75 628	83 119	1 311
2000 Q1	44 813	32 427	8 792	25 230	14 593	14 912	2 915	3 944	91 814	4 815	-148	72 967	77 634	-14 180
Q2	30 126	22 121	4 996	27 225	14 288	14 348	1 432	17 839	90 970	7 493	-	71 811	79 304	-11 666
Q3	36 889	25 646	7 256	23 844	14 322	14 483	2 626	15 877	93 719	4 597	-103	73 246	77 740	-15 979
1998 Sep	7 683	5 371	2 012	6 476	3 357	4 343	1 328	2 727	22 557	1 848	-	22 259	24 107	1 550
Oct	17 855	6 545	10 296	8 442	5 137	4 261	594	1 823	32 975	1 414	-	23 232	24 646	-8 329
Nov	6 399	5 204	827	8 853	5 106	4 066	904	2 010	22 232	1 919	-	22 006	23 925	1 693
Dec	10 624	6 073	1 669	10 795	3 417	4 003	576	1 599	27 597	4 633	-	25 160	29 793	2 196
1999 Jan	18 089	12 469	5 898	7 584	4 863	4 832	660	2 959	34 124	1 851	-	21 128	22 979	-11 145
Feb	14 204	10 961	756	7 810	5 097	3 583	579	-813	25 563	1 713	-	23 094	24 807	-756
Mar	8 339	7 179	804	6 487	3 569	4 889	2 098	1 371	23 184	1 890	-	27 048	28 938	5 754
Apr	11 704	8 384	3 047	8 176	5 405	5 468	446	1 542	27 336	1 276	-	23 504	24 780	-2 556
May	7 360	5 949	367	7 342	4 317	3 931	549	1 335	20 517	1 499	-	20 982	22 481	1 964
Jun	6 764	5 813	717	6 995	3 818	4 804	563	1 802	20 928	4 498	-387	22 470	26 581	5 653
Jul	14 706	9 995	4 191	8 240	5 085	4 442	336	2 465	30 189	1 601	-	23 457	25 058	-5 131
Aug	9 126	7 639	557	8 530	5 014	4 662	560	1 193	24 071	1 823	-	22 908	24 731	660
Sep	9 102	6 821	2 433	6 936	3 656	4 112	896	2 413	23 459	1 275	-	23 904	25 179	1 720
Oct	19 209	5 736	11 282	8 817	5 279	3 820	519	1 556	33 921	1 155	-	23 749	24 904	-9 017
Nov	7 582	5 840	1 056	9 380	5 422	4 326	1 436	1 941	24 665	1 357	-	24 415	25 772	1 107
Dec	9 018	6 950	1 719	7 644	3 806	4 129	417	2 014	23 222	4 979	-	27 464	32 443	9 221
2000 Jan	20 986	14 855	6 758	9 430	5 858	5 070	577	3 453	39 516	1 650	-	20 821	22 471	-17 045
Feb	14 039	10 108	1 108	8 779	5 066	4 937	490	-759	27 486	1 853	-	23 848	25 701	-1 785
Mar	9 788	7 464	926	7 021	3 669	4 905	1 848	1 250	24 812	1 312	-148	28 298	29 462	4 650
Apr	13 901	8 704	3 709	12 571	5 594	4 342	511	1 217	32 542	1 197	-	24 820	26 017	-6 525
May	7 514	6 813	440	7 782	4 771	5 582	549	14 523	35 950	1 362	-	22 748	24 110	-11 840
Jun	8 711	6 604	847	6 872	3 923	4 424	372	2 099	22 478	4 934	-	24 243	29 177	6 699
Jul	15 607	10 774	4 894	8 392	5 398	5 132	529	2 771	32 431	1 728	-103	23 219	24 844	-7 587
Aug	10 583	8 490	648	8 800	5 336	4 841	474	1 292	25 990	1 721	-	24 666	26 387	397
Sep	10 699	6 382	1 714	6 652	3 588	4 510	1 623	11 814	35 298	1 148	-	25 361	26 509	-8 789

Relationships between columns 1+4+6+7+8=9; 10+11+12=13; 13-9=14

1 Payments into Consolidated Fund. Includes windfall tax receipts of £2.6 billion in December 1997 and £2.6 billion in December 1998 collected by Inland Revenue.

2 Net receipts by the Board of Inland Revenue. Income tax includes capital gains tax.

3 Payments into Consolidated Fund.

4 Excluding Northern Ireland contributions.

5 Including some elements of expenditure that are not separately identified.

6 Net of certain receipts, and excluding on-lending to local authorities and public corporations.

7 Previously known as central government borrowing requirement on own account (CGBR(O))

1.2.3. Le suivi de l'exécution des comptes de la Sécurité sociale en Allemagne

La situation allemande en matière de sécurité sociale se situe entre le système français entièrement paritaire et la situation britannique entièrement administrative. En effet, l'assurance maladie allemande est gérée paritairement alors que l'équivalent des autres branches françaises de la sécurité sociale est géré par l'Etat fédéral et les administrations locales.

Tableau 1.2.3.a
Solde mensuel de la sécurité sociale en Allemagne en comptabilité publique

ALLEMAGNE				
Solde des Social security funds 1999				
<i>Documents</i>	Parution	Trim*	Q1*	1999*
Deutsche Bundesbank monthly report	09-99	Q1	- 5,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	10-99	Q1	- 5,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	11-99	Q2	- 1,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	12-99	Q2	- 1,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	01-00	Q3	- 1,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	02-00	Q3	- 1,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	03-00	Q3	- 1,2	
Deutsche Bundesbank monthly report	04-00	Q4	- 1,5	9,0
Deutsche Bundesbank monthly report	05-00	Q4	- 1,5	9,0
Deutsche Bundesbank monthly report	06-00	Q4	- 1,5	9,0
Deutsche Bundesbank monthly report	07-00	Q4	- 1,5	9,0
Deutsche Bundesbank monthly report	08-00	Q1		9,0
Deutsche Bundesbank monthly report	09-00	Q1		9,0

* en milliards de marks

On trouve donc des informations relatives à la sécurité sociale à la fois dans les documents de l'Etat fédéral et dans ceux des administrations locales, cependant ils n'intègrent pas la "branche maladie". Seul la *Bundesbank* présente de manière agrégée l'ensemble des recettes et dépenses de sécurité sociale à travers l'appellation *Social security funds*.

Encadré 1.2.3.a : Le Deutsche Bundesbank monthly report
(Le rapport mensuel de la Bundesbank – mensuel)

1. Finances of the public sector *

Period	Central, regional and local authorities 1										Social security funds 2			Public sector, total			
	Receipts		Expenditure								Balance of receipts and expenditure	Re-ceipts 6	Ex-pen-diture	Balance of receipts and expenditure	Re-ceipts	Ex-pen-diture	Balance of receipts and expenditure
	Total	of which Taxes 3	Total 4	of which													
				Person-nel ex-pen-diture	Other operat-ing ex-pen-diture	Current grants	Interest paid	Capital forma-tion	Finan-cial aid 5								
DM billion																	
1992	904.1	731.7	1 013.9	285.7	134.0	304.8	100.6	101.1	86.1	-109.8	609.1	617.4	- 8.3	1 436.0	1 554.2	-118.1	
1993	928.7	749.1	1 060.2	296.8	136.0	340.5	102.1	97.0	87.3	-131.5	660.8	658.7	+ 2.1	1 492.1	1 621.5	-129.4	
1994	995.2	786.2	1 102.2	315.5	137.3	353.4	114.0	93.2	86.5	-106.9	694.1	693.7	+ 0.4	1 596.4	1 702.9	-106.5	
1995	1 026.8	814.2	1 136.9	324.8	135.5	367.2	129.0	90.1	86.3	-110.1	731.2	743.8	-12.5	1 665.4	1 788.0	-122.6	
1996	1 001.4	800.0	1 122.9	326.2	137.0	362.2	130.7	83.9	80.1	-121.5	769.4	784.0	-14.6	1 666.7	1 802.8	-136.1	
1997 P	1 014.1	797.2	1 108.6	325.0	135.7	356.3	132.1	80.1	79.2	- 94.5	797.0	794.4	+ 2.7	1 704.6	1 796.5	- 91.9	
1998 P	1 074.0	833.0	1 128.5	326.0	136.5	371.5	133.5	80.0	78.5	- 54.5	813.0	809.0	+ 4.0	1 768.5	1 819.0	- 50.5	
1999 P	1 106.0	886.1	1 161.5	330.5	141.5	395.5	137.0	81.5	73.5	- 55.5	839.0	830.0	+ 9.0	1 809.5	1 856.0	- 46.5	
1999 1st qtr	240.4	195.6	273.2	73.2	31.6	100.2	42.0	12.3	14.3	- 32.8	202.3	203.8	- 1.5	405.6	439.9	- 34.3	
2nd qtr	272.1	215.0	261.5	78.4	31.5	93.7	26.8	16.1	13.6	+ 10.6	207.2	207.2	- 0.0	445.1	434.5	+ 10.6	
3rd qtr	262.6	219.6	291.3	78.6	33.9	105.1	36.2	20.2	17.7	- 28.7	208.8	206.3	+ 2.5	436.6	462.9	- 26.3	
4th qtr P	324.8	255.2	329.3	96.9	43.5	99.1	31.0	29.3	28.8	- 4.5	221.0	212.9	+ 8.1	516.3	512.6	+ 3.6	
Euro billion																	
1999 P	565.5	453.1	593.9	169.0	72.3	202.2	70.0	41.7	37.6	- 28.4	429.0	424.4	+ 4.6	925.2	949.0	- 23.8	
1999 1st qtr	122.9	100.0	139.7	37.4	16.2	51.2	21.5	6.3	7.3	- 16.8	103.5	104.2	- 0.8	207.4	224.9	- 17.5	
2nd qtr	139.1	109.9	133.7	40.1	16.1	47.9	13.7	8.2	6.9	+ 5.4	105.9	105.9	- 0.0	227.6	222.1	+ 5.4	
3rd qtr	134.2	112.3	148.9	40.2	17.3	53.7	18.5	10.3	9.0	- 14.7	106.7	105.5	+ 1.3	223.2	236.7	- 13.4	
4th qtr P	166.1	130.5	168.4	49.5	22.3	50.7	15.8	15.0	14.7	- 2.3	113.0	108.9	+ 4.2	264.0	262.1	+ 1.9	

Source: Bundesbank calculations based on data from the Federal Statistical Office. — * The budgetary definition used here differs from the methods employed for the government account of the national accounts and, in case of the quarterly figures, in some respects also from the financial statistics. — 1 Incl. subsidiary budgets. The quarterly figures, unlike the annual figures based on the annual accounts statistics of the Federal Statistical Office, do not include municipal special-purpose associations and various special accounts. For the receipts of Bundesbank profit see footnote 1 to Table VIII. 2. — 2 The annual figures differ from the sum of the quarterly figures, as the latter are all provisional. The quarterly figures for some fields of insurance are estimated. — 3 The tax revenue shown here is taken from the budget statistics and may differ from the data given in Table VIII. 4, which are based on the tax statistics. 4 Including discrepancies in clearing transactions between the central, regional and local authorities. — 5 Expenditure on investment grants, loans and acquisition of participating interests. — 6 Including Federal Government liquidity assistance to the Federal Labour Office.

3. Finances of the Government in the national accounts *

Item	1992	1993	1994	1995 1. P	1996 P	1997 P	1998 P	1999 P
Up to the end of 1998, DM billion / from 1999, euro billion								
Receipts	1 465.7	1 514.9	1 605.7	1 652.0	1 704.4	1 727.6	1 781.1	946.2
of which								
Taxes	750.1	767.0	804.4	828.8	849.3	855.9	898.2	490.9
Social security contributions	554.6	588.2	632.2	662.4	696.4	719.7	726.1	375.4
Expenditure	1 544.3	1 618.3	1 689.3	1 763.2	1 825.6	1 824.1	1 845.6	967.0
Intermediate input 2	139.2	140.3	140.6	143.1	145.1	142.8	141.0	75.0
Employee compensation	290.2	301.7	306.8	315.9	319.5	318.4	319.6	165.8
Interest	102.7	108.5	113.5	129.0	132.0	133.4	134.4	69.4
Social security benefits 3	738.2	792.4	848.8	902.4	968.2	982.8	995.0	521.5
Gross capital formation	92.0	90.9	90.3	80.6	76.7	70.2	66.9	35.8
Financial balance	- 78.6	- 103.4	- 83.5	- 111.2	- 121.2	- 96.5	- 64.5	- 20.9
as a percentage of the gross domestic product	- 2.5	- 3.2	- 2.5	- 3.2	- 3.4	- 2.6	- 1.7	- 1.1
Memo item								
Deficit of the Treuhand agency	- 29.6	- 38.1	- 37.1					
Debt as defined in Maastricht Treaty								
as a percentage of the gross domestic product 4	43.1	47.1	49.4	57.1	59.8	60.9	60.7	61.0

Source: Federal Statistical Office. — * Figures according to ESA 95. Notwithstanding the figures shown by the Federal Statistical Office, calculated including – with no impact on the balance – customs duties, the EU share in VAT revenue and EU subsidies. — 1 Adjusted for the balance of notional capital transfers between the public sector and the corporate sector, mainly in connection with the winding-up of the Treuhand agency. In unadjusted terms, the deficit amounted to 9.8% of GDP. — 2 Excluding social benefits in kind. — 3 Monetary social security benefits and social benefits in kind. — 4 Owing to some conversions, the level of debt differs from that shown in tables VIII. 7 and VIII. 8.

Ces résultats sont présentés en rythme trimestriel avec un retard de neuf mois pour le premier trimestre de l'année et seulement de quatre mois pour le quatrième. De plus les premières estimations trimestrielles peuvent être sujettes à de substantiels ajustements. L'estimation du solde des comptes du secteur de la sécurité sociale du premier trimestre 1999 ressortait avec un solde négatif de – 5,2 milliards de marks en septembre 1999 contre – 1,5 milliards en avril 2000. De façon surprenante, le solde annuel de 1999, connu en avril 2000, n'a toujours pas été modifié. Par rapport à la situation française, l'Allemagne diffuse donc le solde définitif du secteur de la sécurité sociale un mois avant l'administration française.

Tableau 1.2.3.b
Recettes et dépenses annuelles de la sécurité sociale
en Allemagne en comptabilité européenne

ALLEMAGNE			
Social security ESA95 1999			
<i>Documents</i>	Parution	contribution*	Benefits*
Deutsche Bundesbank monthly report	02-00	375,1	526,0
Deutsche Bundesbank monthly report	03-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	04-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	05-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	06-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	07-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	08-00	375,4	521,5
Deutsche Bundesbank monthly report	09-00	375,1	522,4

* en milliards d'euros

La *Bundesbank* communique également une estimation annuelle des recettes et dépenses de sécurité sociale selon les normes de la comptabilité européenne. Les premières estimations pour 1999 ont été disponibles dès février 2000. Les recettes n'ont été que très légèrement modifiées jusqu'en septembre 2000 alors que les dépenses ont connu des variations de l'ordre de 5 milliards d'euro.

1.2.4 Le suivi de l'exécution des comptes de la Sécurité sociale aux Etats-Unis

Le système public de sécurité sociale américain est essentiellement géré par l'Etat fédéral. Il est le résultat de l'accumulation de fonds spécifiques comme le *Old age and survivor insurance* pour la vieillesse ou *Medicare* et *Medicaid* pour la santé. Des cotisations sociales sont perçues afin de financer partiellement les fonds de sécurité sociale mais, tout comme au Royaume-Uni, l'inexistence de gestion paritaire rend inutile toute référence à un solde spécifique de sécurité sociale.

Tableau 1.2.4.a : Recettes mensuelles de sécurité sociale et de retraite aux Etats-Unis

ETATS-UNIS			
Social insurance and retirement receipts 1999			
<i>Documents</i>	Parution	Mois*	Oct. 99*
Monthly Treasury Statement (Octobre)	11-99	39,690	39,690
Monthly Treasury Statement (Novembre)	12-99	42,940	39,690
Monthly Treasury Statement (Décembre)	01-00	47,869	39,690
Monthly Treasury Statement (Janvier)	02-00	53,725	39,690
Monthly Treasury Statement (Février)	03-00	43,735	39,690
Monthly Treasury Statement (Mars)	04-00	48,592	39,690
Monthly Treasury Statement (Avril)	05-00	60,186	39,690
Monthly Treasury Statement (Mai)	06-00	45,380	39,690
Monthly Treasury Statement (Juin)	07-00	54,380	39,690
Monthly Treasury Statement (Juillet)	08-00	44,392	39,690
Monthly Treasury Statement (Août)	09-00	44,960	39,690
Monthly Treasury Statement (Septembre)	10-00	54,794	39,690

* en milliards de dollars

Encadré 1.2.4.a : Le Monthly Treasury statement
(La situation mensuelle du Trésor- mensuel)

Table 4. Receipts of the U.S. Government, June 2000 and Other Periods
(\$ millions)

Classification	This Month			Current Fiscal Year to Date			Prior Fiscal Year to Date		
	Gross Receipts	Refunds (Deduct)	Receipts	Gross Receipts	Refunds (Deduct)	Receipts	Gross Receipts	Refunds (Deduct)	Receipts
Individual income taxes:									
Withheld	59,516			594,101			527,503		
Presidential Election Campaign Fund	8			57			57		
Other	44,161			297,905			256,683		
Total—Individual income taxes	103,686	3,228	100,458	892,062	126,338	765,725	784,243	114,725	669,518
Corporation income taxes	41,899	1,366	40,534	176,289	22,125	154,164	163,336	25,993	137,343
Social insurance and retirement receipts:									
Employment and general retirement:									
Federal old-age and survivors ins. trust fund:									
Federal Insurance Contributions Act taxes	36,373		36,373	295,401		295,401	274,645		274,645
Self-Employment Contributions Act taxes	3,436		3,436	17,211		17,211	15,867		15,867
Deposits by States				2		2	(*)		(*)
Total—FOASI trust fund	39,809		39,809	312,614		312,614	290,512		290,512
Federal disability insurance trust fund:									
Federal Insurance Contributions Act taxes	6,167		6,167	49,066		49,066	43,639		43,639
Self-Employment Contributions Act taxes	580		580	3,030		3,030	2,490		2,490
Receipts from railroad retirement account									
Deposits by States				2		2	(*)		(*)
Total—FDI trust fund	6,747		6,747	52,098		52,098	46,129		46,129
Federal hospital insurance trust fund:									
Federal Insurance Contributions Act taxes	11,737		11,737	93,926		93,926	90,102		90,102
Self-Employment Contributions Act taxes	1,367		1,367	7,310		7,310	6,651		6,651
Receipts from Railroad Retirement Board	418		418	418		418	388		388
Deposits by States				1		1	(*)		(*)
Total—FHI trust fund	13,522		13,522	101,655		101,655	97,141		97,141
Railroad retirement:									
Rail industry pension fund	217	(*)	217	2,009		5	2,004	1,895	3
Railroad Social Security equivalent benefit	-261	(*)	-261	1,131		4	1,127	1,063	3
Total—Employment and general retirement	60,034	(*)	60,034	469,506		9	469,498	436,740	6
Unemployment insurance:									
Deposits by States	258		258	16,058		16,056	15,159		15,159
Federal Unemployment Tax Act taxes	66	12	53	5,702		75	5,627	5,384	136
Railroad unemployment taxes	(*)		(*)	60		60	83		83
Railroad debt repayment									
Total—Unemployment insurance	323	12	311	21,819		75	21,744	20,626	136
Other retirement:									
Federal employees retirement – employee share	420		420	3,531		3,531	3,316		3,316
Non-federal employees retirement	7		7	53		53	54		54
Total—Other retirement	426		426	3,584		3,584	3,369		3,369
Total—Social insurance and retirement receipts	60,784	12	60,771	494,909	84	494,826	460,736	142	460,593
Excise taxes:									
Miscellaneous excise taxes	1,409	91	1,318	18,708	563	18,145	16,259	349	15,910
Airport and airway trust fund	952		952	6,634	26	6,608	7,601	-12	7,613
Highway trust fund	3,799		3,799	24,899	522	24,377	28,851	700	28,151
Black lung disability trust fund	24		24	365		365	439		439
Total—Excise taxes	6,184	91	6,093	50,606	1,111	49,495	53,150	1,037	52,112
Estate and gift taxes	2,139	52	2,087	23,208	542	22,666	21,815	441	21,375
Customs duties	1,850	83	1,767	15,279	1,041	14,238	14,001	932	13,069
Miscellaneous Receipts:									
Deposits of earnings by Federal Reserve Banks	2,447		2,447	24,934		24,934	18,833		18,833
Universal service fund	380		380	3,379		3,379	2,732		2,732
All other	343	5	338	4,003	66	3,938	3,718	650	3,068
Total — Miscellaneous receipts	3,169	5	3,165	32,316	66	32,250	25,282	650	24,632
Total — Receipts	219,711	4,837	214,875	1,684,669	151,305	1,533,364	1,522,563	143,921	1,378,642
Total — On-budget	173,155	4,837	168,318	1,319,958	151,305	1,168,653	1,185,921	143,921	1,042,000
Total — Off-budget	46,556		46,556	364,712		364,712	336,642		336,642

In accordance with the Social Security Act, as amended: "Individual income taxes, Withheld" have been decreased and "Federal Insurance Contribution Act taxes" correspondingly increased by \$1,876 million to correct estimates for the quarter ending June 30, 1999. "Individual income taxes, Other" have been decreased and "Self-Employment Contribution Act taxes" correspondingly increased by \$221 million to correct estimates for calendar year 1997 and prior.

... No Transactions.
(*) Less than \$500,000.
Note: Details may not add to totals due to rounding.

Encadré 1.2.4.b : Le Monthly Treasury statement
(La situation mensuelle du Trésor– mensuel)

Table 5. Outlays of the U.S. Government, June 2000 and Other Periods—Continued
[\$ millions]

Classification	This Month			Current Fiscal Year to Date			Prior Fiscal Year to Date		
	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays
Small Business Administration:									
Public enterprise funds:									
Business loan fund	21	7	14	337	181	156	279	267	12
Disaster loan fund	12	15	-3	333	147	186	227	175	52
Other	1	(*)	1	11	5	6	13	6	7
Other	39	(*)	39	141	(*)	141	407	(*)	407
Proprietary receipts from the public					802	-802		849	-849
Total—Small Business Administration	74	22	51	822	1,135	-313	926	1,297	-371
Social Security Administration:									
Payments to social security trust funds	24		24	9,420		9,420	8,826		8,828
Special benefits for disabled coal miners	43		43	392		392	418		418
Supplemental security income program	4,999		4,999	25,528		25,528	22,801		22,801
Office of the Inspector General									
Federal old-age and survivors insurance trust fund (off-budget):									
Benefit payments	29,606		29,606	259,194		259,194	248,824		248,824
Administrative expenses	174		174	1,493		1,493	1,502		1,502
Payment to railroad retirement account	3,538		3,538	3,538		3,538	3,681		3,681
Total—FOASI trust fund	33,318		33,318	264,225		264,225	254,007		254,007
Federal disability insurance trust fund (off-budget):									
Benefit payments	4,605		4,605	40,396		40,396	37,370		37,370
Administrative expenses	110		110	1,163		1,163	1,169		1,169
Payment to railroad retirement account	159		159	159		159	135		135
Other				(*)		(*)	(*)		(*)
Total—FDI trust fund	4,875		4,875	41,717		41,717	38,673		38,673
Other	3		3	13		13	2		2
Proprietary receipts from the public:									
On-budget		138	-138		1,041	-1,041		992	-992
Off-budget		3	-3		38	-38		45	-45
Intrabudgetary transactions:									
Off-budget ²	-12		-12	-9,411		-9,411	-8,825		-8,825
Total—Social Security Administration	43,249	141	43,109	331,885	1,078	330,806	315,902	1,037	314,865
Other independent agencies:									
Appalachian Regional Commission	13	(*)	13	109	2	107	109	2	107
Broadcasting board of governors	45		45	253		253	302		302
Corporation for National and Community Service	60		60	520		520	493		493
Corporation for Public Broadcasting				317		317	250		250
District of Columbia:									
Courts	10	(*)	10	82	(*)	82	101	66	35
Corrections				101		101	38		38
General and special payments	58	8	49	367	144	223	334	3,305	-2,970
Financing									
Equal Employment Opportunity Commission	24	(*)	23	231	1	229	196	1	195
Export-Import Bank of the United States	84	66	18	679	733	-54	663	795	-131
Federal Communications Commission:									
Universal service fund	336		336	3,032		3,032	2,319		2,319
Spectrum auction program account	-1,787		-1,787	-1,787		-1,787			
Pioneer's preference settlement									
Other	21	2	19	162	21	141	134	31	103
Federal Deposit Insurance Corporation:									
Bank insurance fund	82	62	20	1,496	2,071	-575	1,072	1,967	-896
Savings association insurance fund	9	29	-20	107	549	-442	71	419	-349
FSLIC resolution fund:									
Resolution Trust Corporation closeout	11	51	-40	707	2,186	-1,480	188	2,852	-2,663
Other	(*)	14	-14	104	153	-49	60	136	-76
Office of Inspector General				14		14	7		7
Total—Federal Deposit Insurance Corporation	102	156	-55	2,428	4,959	-2,531	1,398	5,374	-3,976
Federal drug control programs	31		31	252		252	240		240
Legal Services Corporation	25		25	224		224	222		222
National Archives and Records Administration	14	(*)	14	148	1	147	160	1	159
National Credit Union Administration	10	15	-4	3,340	3,466	-126	204	506	-301

Il est cependant possible de suivre mensuellement l'évolution des cotisations sociales et des dépenses des différentes administrations sociales. Les *Monthly treasury statement* présentent les dépenses du ressort de l'Etat fédéral de manière détaillée et les recettes de manière agrégées. Au total, l'information diffusée par l'Etat fédéral est plus fréquente et plus précise que celle de ses homologues européens retenus dans cette étude.

Tableau 1.2.4.b : Dépenses mensuelles partielles de sécurité sociale aux Etats-Unis

ETATS-UNIS			
Public Health Service outlays 1999			
<i>Documents</i>	Parution	Mois*	Oct. 99*
Monthly Treasury Statement (Octobre)	11-99	2,019	2,019
Monthly Treasury Statement (Novembre)	12-99	1,883	2,019
Monthly Treasury Statement (Décembre)	01-00	2,700	2,019
Monthly Treasury Statement (Janvier)	02-00	1,769	2,019
Monthly Treasury Statement (Février)	03-00	2,117	2,019
Monthly Treasury Statement (Mars)	04-00	2,256	2,019
Monthly Treasury Statement (Avril)	05-00	2,015	2,019
Monthly Treasury Statement (Mai)	06-00	2,032	2,019
Monthly Treasury Statement (Juin)	07-00	2,279	2,019
Monthly Treasury Statement (Juillet)	08-00	2,089	2,019
Monthly Treasury Statement (Août)	09-00	2,168	2,019
Monthly Treasury Statement (Septembre)	10-00	2,219	2,019

* en milliards de dollars

Etude 2

Les dépenses effectives des administrations publiques

Le suivi des dépenses effectives des administrations publiques répond à l'enjeu démocratique de la transparence des administrations et s'inscrit dans la recherche d'une gestion efficace. Il est en effet légitime que tout citoyen qui contribue au financement des administrations publiques par le biais de la fiscalité puisse disposer d'une information pertinente relative à l'utilisation des fonds qui leur sont alloués. La seule information sur le montant dépensé par chaque administration est insuffisante aujourd'hui. Il convient au minimum d'être informé sur les actions spécifiques engagées et sur les moyens qui leur sont attribués. Idéalement, l'enjeu de la transparence des politiques publiques doit se déplacer vers le terrain de l'efficacité avec laquelle les fonds sont utilisés. L'information nécessaire s'avère alors beaucoup plus importante et précise. Cet impératif invite à communiquer sur les objectifs poursuivis et sur les moyens mis en œuvre mais également sur une évaluation des résultats obtenus.

La première partie de ce chapitre présente la manière avec laquelle les différentes administrations étudiées communiquent régulièrement de façon comptable sur les dépenses globales qu'elles effectuent. La seconde partie vérifie dans quelle mesure ces administrations proposent également une présentation plus détaillée, ventilée par programme particulier de dépenses. La troisième partie traite de l'existence de publications relatives aux objectifs et performances des administrations publiques. Enfin, la quatrième partie compare les disponibilités de série rétrospectives et de perspectives en matière de dépenses publiques.

2.1. L'information comptable des dépenses par administration

Nous n'évaluerons dans cette première partie que les informations purement comptables relatives aux dépenses effectives des différentes administrations. Une information est considérée comme détaillée dès lors qu'elle précise les différents postes de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement ...). Le qualificatif très détaillé est retenu lorsqu'il existe également une ventilation par grands secteurs de dépenses, par ministère pour les administrations centrales.

En ne retenant que les publications semestrielles et annuelles, on constate qu'au niveau de généralité retenu dans cette première section les résultats sont globalement satisfaisants pour les administrations centrales françaises. L'information sur leurs dépenses existe, elle est disponible sur Internet et sa ventilation par grande catégorie comptable est assurée. Chaque citoyen peut donc se faire une idée précise de l'utilisation des moyens de l'Etat et des collectivités locales, par poste de dépense. Par ailleurs, les dépenses effectives liées aux systèmes de santé et de sécurité sociale sont très détaillées en France.

En revanche, des publications mensuelles ou trimestrielles ne sont disponibles que pour l'Etat. En effet, les administrations de sécurité sociale communiquent de façon bi annuelle et les collectivités locales uniquement de façon annuelle. En fait ces dernières présentent plusieurs documents successifs allant de comptes provisoires aux comptes définitifs, mais ces publications ne traitent que de données annuelles.

Tableau 2.1.a Information comptable sur les dépenses effectives des administrations

	Document	Fréquence	Internet	Qualité
France				
Adm. Centrale	La situation du budget de l'Etat	Mensuelle	Oui	Détaillée
Par Ministère				
	Les comptes de l'Etat	Annuelle	Oui	Détaillée
	Comptes rendu de gestion budgétaire	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Locales	Les comptes des régions, des départements, des communes	Annuelle	Non ¹	Détaillée
	Les finances des collectivités locales	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Sociales	Les comptes de la sécurité sociale	Bi-annuelle	Non ¹	Détaillée
Royaume-Uni				
Adm. Centrale	Public sector finances	Mensuelle	Oui	Limitée
Par département				
	Public expenditure	Annuelle	Oui	Détaillée
	Government's expenditure (G. E)	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Locales	Public sector finances	Mensuelle	Oui	Très limitée
	Public sector accounts	Trimestrielle	Oui	Limitée
	Public expenditure	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Sociales	Public sector finances	Mensuelle	Oui	Très limitée
	Public sector accounts	Trimestrielle	Oui	Très limitée
	Public expenditure	Annuelle	Oui	Très limitée
	G. E. Social Security Department	Annuelle	Oui	Très détaillée
Allemagne				
Adm. Fédérale	Facts on Public Finance	Mensuelle	Oui	Détaillée
	Bundeshaushalt Quartal	Trimestrielle	Oui	Limitée
	Bundeshaushalt	Annuelle	Oui	Détaillée
	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Locales	Bundesbank monthly report	Trimestrielle	Oui	Très limitée
	Wirtschaft und statistik	Trimestrielle	Oui	Limitée
	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Sociales	Bundesbank monthly report	Trimestrielle	Oui	Très limitée
	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Détaillée
Etats-Unis				
Adm. Fédérale	Monthly treasury statement	Mensuelle	Oui	Limitée
	Annual report	Annuelle	Oui	Limitée
Adm. Sociales	Monthly treasury statement	Mensuelle	Oui	Très limitée

¹ Il existe une information succincte disponible sur Internet

Encadré 2.1.a : Les Comptes de l'Etat (France)

Les dépenses du budget général

Désignation	(Millions de F)		
	1999	1998	%
A. Dépenses ordinaires civiles			
Titre I. Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	590 880	572 372	+ 3,2
Titre II. Pouvoirs publics	4 658	4 460	+ 4,4
Titre III. Moyens des services	671 273	657 477	+ 2,1
Titre IV. Interventions publiques	511 279	480 955	+ 6,3
Total A brut	1 778 090	1 715 264	+ 3,7
A déduire : dégrèvements et remboursements d'impôts	-329 136	- 316 938	+ 3,8
Sous - Total A net	1 448 954	1 398 326	+ 3,6
A déduire : FSC	»	- 1 300	»
recettes d'ordre relatives à la dette	-16 999	- 22 180	- 23,4
Total A net	1 431 955	1 374 846	+ 4,2
B. Dépenses civiles en capital			
Titre V. Investissements exécutés par l'État	22 397	24 631	- 9,1
Titres VI et VII. Subventions d'investissement accordées par l'État et réparations des dommages de guerre	77 068	72 815	+ 5,8
Total B	99 465	97 446	+ 2,1
C. Dépenses militaires			
Titre III. Dépenses ordinaires	109 342	109 546	- 0,2
Titres V et VI. Dépenses en capital	69 003	68 935	+ 0,1
Total C	178 345	178 481	- 0,1
Total brut A+B+C	2 055 900	1 991 191	+ 3,2
Total net hors dégrèvements et remboursements d'impôts	1 726 764	1 674 253	+ 3,1
TOTAL GENERAL NET			
hors FSC et hors recettes d'ordre relatives à la dette	1 709 765	1 650 773	+ 3,6
hors retraitement budgétaire et dépenses exceptionnelles	32 436	»	»
TOTAL GENERAL NET	1 677 329	1 650 773	+ 1,6

Encadré 2.1.b : Les Public expenditure (Royaume-Uni)
(Les dépenses publiques)

5. CENTRAL GOVERNMENT EXPENDITURE

Table 5.3 Central government own expenditure by Economic Category, 1994–95 to 2001–02

	£ million							
	1994–95	1995–96	1996–97	1997–98	1998–99	1999–00	2000–01	2001–02
	outturn	outturn	outturn	outturn	outturn	estimated	plans	plans
						outturn		
Within DEL								
Pay	24,720	23,805	23,066	22,331	22,602	23,689	24,016	24,123
Other current expenditure								
on goods and services	54,095	57,017	60,278	62,486	66,469	72,644	74,784	77,995
Subsidies	3,023	2,969	4,166	3,508	2,976	3,262	3,559	3,673
Current grants to the private sector	11,743	12,416	13,792	14,467	14,431	17,034	19,892	20,544
Current transfers abroad	2,723	2,746	2,522	2,457	2,712	2,913	3,081	3,313
Net capital expenditure on assets	6,396	5,951	4,353	3,971	3,953	4,161	4,665	4,879
Capital grants	3,344	2,898	2,209	2,001	1,904	2,514	2,914	3,731
Lending and other financial transactions	343	273	183	238	197	263	293	320
Others	-961	-1,061	-1,265	-1,466	-1,454	-1,414	-493	787
Total within DEL	105,425	107,014	109,304	109,993	113,789	125,000	132,700	139,400
Within AME Main Programmes								
Pay	40	39	42	48	26	36	36	36
Other current expenditure								
on goods and services	249	191	247	222	147	444	124	129
Subsidies	3,147	3,375	3,528	3,128	3,171	3,056	2,932	3,277
Current grants to the private sector	78,664	82,096	85,631	87,697	89,304	94,375	95,793	99,940
Current transfers abroad	775	804	1,002	708	1,252	754	1,358	1,438
Net capital expenditure on assets	-192	-40	167	364	499	681	553	530
Capital grants	10	93	234	323	398	500	551	338
Lending and other financial transactions	37	-3	91	86	-181	947	368	409
Others	-0	0	0	0	-31	-9	-27	-259
Total within AME Main Programmes	82,730	86,555	90,942	92,576	94,585	100,800	101,700	105,800
Locally Financed support in Northern Ireland								
Pay								
Other current expenditure on goods and services ⁽¹⁾	-122	-124	-124	-141	-150	-165	-178	-192
Others	197	205	216	238	247	270	292	316
Locally Financed support in Northern Ireland	75	81	91	97	97	105	114	124
Total Central Government's Own Expenditure⁽¹⁾	188,230	193,651	200,337	202,667	208,471	226,000	234,500	245,300

(1) For definition, see Table 5.1, footnote (2).

Encadré 2.1.c : Le Statistisches Jahrbuch (Allemagne)
(Le bulletin annuel de statistiques)

20.3 Kassenmäßige Ausgaben und Einnahmen						
20.3.2 Kassenmäßige Ausgaben und Einnahmen der						
MSt.						
Lfd. Nr.	Art der Ausgaben/Einnahmen	Insgesamt	Bund	Sondervermögen		
				Lasten- ausgleichs- fonds	ERP- Sondervermögen ¹⁾	Fonds -Deutsche Einheit-
						Aus
1	Personalausgaben	346 519	52 128	-	2	-
2	Laufender Sachaufwand	395 552	38 568	3	14	- 93
3	Zinsausgaben	134 704	56 171	-	2 643	5 903
4	an öffentlichen Bereich	598	-	-	-	-
5	an andere Bereiche	134 106	56 171	-	2 643	5 903
6	Laufende Zuweisungen und Zuschüsse, Schuldendiensthilfen	1 202 043	306 752	507	819	-
7	an öffentlichen Bereich	425 224	233 500	179	-	-
8	an andere Bereiche	776 819	73 252	328	819	-
9	abzüglich Zahlungen von gleicher Ebene	421 197	-	-	-	-
10	Ausgaben der laufenden Rechnung	1 657 621	453 618	510	3 478	5 810
11	Baumaßnahmen	62 066	11 221	-	-	-
	darunter:					
12	Schulen und vorschulische Bildung	-	-	-	-	-
13	Hochschulen	-	-	-	-	-
14	Einrichtungen des Gesundheitswesens	-	-	-	-	-
15	Energie- und Wasserwirtschaft, Kulturbau, Abwasserbeseitigung	-	-	-	-	-
16	Straßen (ohne Verwaltung)	-	7 750	-	-	-
17	Erwerb von Sachvermögen	19 349	2 323	-	-	-
18	Vermögensübertragungen	106 898	35 868	84	-	-
19	an öffentlichen Bereich	46 102	20 488	-	-	-
20	an andere Bereiche	60 796	15 380	84	-	-
21	Darlehen	26 996	7 752	14	13 367	-
22	an öffentlichen Bereich	1 327	1 009	-	-	-
23	an andere Bereiche	25 669	6 743	14	13 367	-
24	Erwerb von Beteiligungen u.ä.	6 958	1 333	-	-	-
25	Tilgungsausgaben an öffentlichen Bereich	1 792	-	-	-	-
26	abzüglich Zahlungen von gleicher Ebene	47 271	-	-	-	-
27	Ausgaben der Kapitalrechnung	176 787	58 497	98	13 367	5 810
28	Bereinigte Ausgaben	1 834 408	512 115	608	16 844	5 810
						Ein
29	Steuern und steuerähnliche Abgaben	1 533 469	379 468	-	6	-
30	Einnahmen aus wirtschaftlicher Tätigkeit	51 030	26 794	-	1	-
31	Zinsennahmen	13 797	2 326	-	2 551	2
32	vom öffentlichen Bereich	424	335	-	-	-
33	von anderen Bereichen	13 373	1 991	2	2 551	2
34	Laufende Zuweisungen und Zuschüsse, Schuldendiensthilfen	448 585	6 113	374	179	6 464
35	vom öffentlichen Bereich	420 773	3 461	373	179	6 464
36	von anderen Bereichen	27 812	2 652	1	-	-
37	Sonstige laufende Einnahmen	76 554	9 629	-	44	-
38	abzüglich Zahlungen von gleicher Ebene	421 197	-	-	-	-
39	Einnahmen der laufenden Rechnung	1 702 238	424 330	376	2 781	6 466
40	Veräußerung von Vermögen	52 811	25 423	1	-	-
41	Vermögensübertragungen	54 769	3	179	220	-
42	vom öffentlichen Bereich	44 335	-	-	220	-
43	von anderen Bereichen	10 434	3	179	-	-
44	Darlehensrückflüsse	22 145	4 756	62	12 898	-
45	vom öffentlichen Bereich	1 443	1 073	-	-	-
46	von anderen Bereichen	20 702	3 683	62	12 898	-
47	Schuldenaufnahme beim öffentlichen Bereich	1 493	-	-	-	-
48	abzüglich Zahlungen von gleicher Ebene	47 271	-	-	-	-
49	Einnahmen der Kapitalrechnung	83 947	31 182	242	13 118	6 466
50	Bereinigte Einnahmen	1 786 185	455 512	618	15 899	6 466
51	Finanzierungssaldo ¹⁾	- 47 472	- 56 566	- 10	- 945	- 656
	Besondere Finanzierungsvorgänge					
52	Ausgaben	X	186 832	-	4 200	8 655
53	dar. Schuldentilgung am Kreditmarkt	376 449	186 832	-	4 200	8 655
54	Einnahmen	X	243 397	-	5 442	7 999
55	dar. Schuldenaufnahme am Kreditmarkt	434 179	243 262	-	5 441	7 999

¹⁾ Deutschland
¹⁾ Enschl. Ausgleichs- und -Stierkriele-

- Ohne Auslaufperiode
- Ohne Krankenhäuser und Hochschulklinken mit kaufmännischem Rechnungswesen

Statistisches Bundesamt, Stat. Jahrbuch 1999

2.2 Les dépenses fonctionnelles par programmes de dépenses

La ventilation fonctionnelle des dépenses des administrations permet de savoir à quel type de programme (école, autoroute, prévention des risques chimiques etc.) ont été attribués les fonds publics. Il s'agit du seul mode de communication réellement pertinent afin d'informer les citoyens sur les secteurs d'intervention de l'Etat et l'importance relative de chacun d'eux en terme de dépenses publiques. Plus l'information fonctionnelle est détaillée, plus chacun peut se faire une idée précise des actions menées.

2.2.1 L'Etat

L'Etat français ne communiquait pas de manière fonctionnelle jusqu'en septembre dernier, date de la première parution des *Comptes rendus de gestion budgétaire*. Il faut donc saluer cette initiative qui place la communication des administrations centrales françaises au niveau des ses homologues européens, mais toujours très loin de la situation américaine. L'année dernière il n'était possible de connaître les dépenses des ministères français qu'à travers la lecture d'une Loi de règlement " illisible " et comptable. Depuis septembre 2000, les *Comptes rendus de gestion budgétaire* permettent de disposer d'une information fonctionnelle très détaillée, c'est-à-dire utilisant une ventilation des programmes à l'intérieur de chaque ministère.

Ainsi, dans le cadre des dépenses scolaires de l'éducation nationale, on peut connaître les sommes allouées à l'enseignement primaire, aux collèges et lycées, à l'enseignement post-baccalauréat, à l'enseignement spécialisé EREA, à la formation et à l'insertion professionnelle ou encore les dépenses des différents établissements publics nationaux tels que l'Office national d'information sur l'enseignement et les professions (Onisep), le centre national et les centres régionaux de documentation pédagogique (Cndp et Crdp), le Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Cereq), le Centre national d'enseignement à distance (Cned) et le Centre international d'études pédagogiques (Ciep).

Tableau 2.2.a Informations fonctionnelles sur les dépenses des administrations

	Document	Fréquence	Internet	Qualité
France				
Adm. Centrale Par ministère	Comptes rendus de gestion budgétaire	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Locales	Les finances des collectivités locales	Annuelle	Oui	Très limitée
Adm. Sociales	Les comptes de la sécurité sociale	Bi-annuelle	Non ¹	Très détaillée
Royaume-Uni				
Adm. Centrale Par département	Public expenditure	Annuelle	Oui	Détaillée
	Government expenditure (G. E)	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Locales	Public expenditure	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Sociales	G. E. Social security department	Annuelle	Oui	Détaillée
Allemagne				
Adm. Fédérale	Bundeshaushalt	Annuelle	Oui	Détaillée
	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Locales	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Sociales	Statistisches Jahrbuch	Annuelle	Oui	Très détaillée
Etats-Unis				
Adm. Fédérale Par ministère	Monthly treasury statement	Mensuelle	Oui	Très détaillée
	Analytical perspectives	Annuelle	Oui	Très détaillée
	BUDGET	Annuelle	Oui	Extrêmement détaillée
Adm. Sociales	Monthly treasury statement	Mensuelle	Oui	Détaillée
	Budget	Annuelle	Oui	Très détaillée
	Analytical perspectives	Annuelle	Oui	Très détaillée

¹ Il existe une information succincte disponible sur Internet

Encadré 2.2.a : Les Comptes rendu de gestion budgétaire (France)

Montant de la dépense (en MF)

	1998	LFI 1999	Exécution 1999
Enseignement primaire	61 040,39	57 903,17	62 173,34
Total	61 040,39	57 903,17	62 173,34

(Source : Agence centrale comptable du Trésor)

Montant de la dépense (en MF)

Composantes de l'agrégat	1998	LFI 1999	Exécution 1999
Collèges et lycées	123 971,59		129 572,39
Enseignement post-baccalauréat	(1)		200,53
Enseignement spécialisé et EREA	48,00		65,93
Formation et insertion professionnelles	286,90		294,47
Total	124 306,49	117 247,51	130 133,32

(1) L'enseignement post baccalauréat n'était pas identifié avant 1999.

(Source : Agence centrale comptable du trésor)

Montant de la dépense (en MF)

Composantes de l'agrégat	1998	LFI 1999	Exécution 1999
Administration centrale	1 456,55	1 418,46	1 568,55
Pensions civiles (1)	0 (1)	58 179,52	0 (1)
Services déconcentrés	23 156 893 589	22 739,58	23 960,50
Etablissements d'enseignement privés	37 627,41	38 334,67	38 575,74
Budget civil de recherche et développement	0 (2)	82,66	83,09
Divers	1 230,68	1 319,53	1 264,33
Total	63 471,53	122 074,42	65 452,21

(1) Les crédits inscrits en loi de finances sont transférés au budget des charges communes pour exécution.

(2) Les crédits correspondant n'étaient pas inscrits au budget de l'enseignement scolaire en 1998.

(Source : Agence centrale comptable du trésor)

Montant de la dépense (en MF)

Composantes de l'agrégat	1998	LFI 1999	Exécution 1999
ONISEP	157,60	160,34	160,72
CNDP	507,93	514,58	526,19
CEREQ	44,67	45,90	44,80
CNED	134,93	182,37	146,67
CIEP	58,74	50,64	55,74
Total	905,87	953,83	934,12

Encadré 2.2.b : Les Government's expenditure (Royaume-Uni)
(Les dépenses du gouvernement)

Annex Bii Department for Education & Employment Expenditure by Function							
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01
	outturn	outturn	outturn	outturn	outturn	estimated	plans
						outturn	
Early years and schools	1,153	1,127	1,220	1,962	1,513	2,059	3,457
of which							
Sure Start						19	184
Under-fives ¹	1	1	21	637	135	135	135
Provision for 3-year-olds						38	110
Childcare	11	17	9	4	26	52	66
Class size reductions						173	219
Schools capital: ² of which	490	490	531	508	589	709	946
Voluntary aided schools	111	95	100	110	123	129	130
Former grant-maintained schools ³						120	19
Grants to local authority schools					90	10	234
Credit approvals	379	395	431	399	376	450	563
Assisted Places	101	105	118	135	126	109	93
Music & Ballet Scheme	7	7	8	9	10	11	11
Standards Fund (formerly GEST) ⁴	223	197	208	277	195	496	718
Special grants for maintained schools ⁵							342
Specialist schools and City Technology							
Colleges	51	65	77	89	97	107	123
Education Action Zones					10	29	59
National Grid for Learning					50	50	100
General Teaching Council						2	8
Dance and Drama						4	12
Other miscellaneous programmes ⁶ of which:	268	245	248	304	275	126	329
grant-maintained Schools ⁷	223	214	240	258	226	20	18
Lifelong Learning	10,268	10,441	10,530	10,607	10,634	11,304	12,279
of which							
Further Education ⁸	2,840	3,025	3,154	3,154	3,124	3,330	3,502
FE student support ⁹			6	6	13	48	64
Careers Service	149	193	199	208	213	227	236
HE Innovations Fund	11	7	4	6	7	5	6
Work-Based Training for Young People	647	635	734	740	711	863	920
Neighbourhood Support Fund						20	20
Adult Education and Skills Initiative ¹⁰	6	4	5	5	92	79	121
Youth Services	5	5	4	4	4	5	5
Youth enterprise initiative	2	3	3	3	3	4	6
Qualifications framework	31	57	68	69	72	83	84
Training Inspectorate					5	7	7
Higher Education Funding Council ¹¹	3,419	3,612	3,448	3,508	3,537	4,110	4,333
Student loans RAB charge	200	260	330	359	410	654	938
Mandatory Awards: Maintenance							
and Fees	2,437	2,107	2,008	1,982	1,870	1,079	706
Access funds	27	28	22	22	39	82	70
Teachers' Training	2	126	196	211	210	257	833
Student loans admin	17	19	16	19	18	29	23
British academy	23	24	24	29	29	31	34
Local Competitiveness Budget	63	65	76	62	54	65	67
FE collaboration fund	106	31	29	16	27		
Learning Partnership Fund						5	10
TEC Strategy Budget	137	123	133	156	116	117	145
TVEI	83	52	22	4			
Career Development Loans	10	12	14	11	13	15	13
Individual Learning Accounts					1	6	23
Learning Direct				1	3	6	9
Adult Guidance						7	19
University for Industry (within DEL)					1	38	45
Improving the training Market	18	17	16	7	6	6	6
Management Development		2	2	2	1	1	1
Investors in People UK	2	2	2	2	2	2	2
Other miscellaneous programmes ¹²	35	34	16	21	52	124	31

Encadré 2.2.c : Le Statistisches Jahrbuch (Allemagne)
(Le bulletin annuel de statistiques)

		20.4 Rechnungsmäßige Ausgaben und					
		20.4.2 Ausgaben nach Körperschaften					
		Mill.					
Lfd. Nr.	Aufgabenbereich	Insgesamt *)		Bund		Lastenausgleichsfonds	
		1995	1996	1995	1996	1995	1996
1	Politische Führung und zentrale Verwaltung	63 747	64 149	12 183	12 390	-	-
2	dar.: Politische Führung	13 868	14 036	3 926	4 045	-	-
3	innere Verwaltung	20 041	19 251	215	261	-	-
4	Hochbauverwaltung	6 326	6 510	508	496	-	-
5	Steuer- und Finanzverwaltung	18 607	18 966	3 824	3 921	-	-
6	Auswärtige Angelegenheiten	42 428	40 502	13 229	12 007	-	-
7	dar.: Wirtschaftliche Zusammenarbeit	37 001	36 147	7 858	7 710	-	-
8	Verteidigung	47 708	47 212	47 708	47 212	-	-
9	Öffentliche Sicherheit und Ordnung	35 580	36 067	3 428	3 562	-	-
10	dar.: Polizei/Bundesgrenzschutz	22 930	23 448	3 162	3 307	-	-
11	Rechtsschutz	17 085	17 509	585	612	-	-
12	Schulen und vorschulische Bildung	103 281	105 014	1	1	-	-
13	dar.: Allgemeinbildende Schulen	68 086	68 829	-	-	-	-
14	Berufliche Schulen	10 857	10 975	-	-	-	-
15	Hochschulen	49 318	50 727	3 464	3 437	-	-
16	Förderung des Bildungswesens	7 141	6 913	2 240	2 087	-	-
17	Sonstiges Bildungswesen	4 866	5 037	975	1 060	-	-
18	Wissenschaft, Forschung, Entwicklung außerhalb der Hochschulen	16 852	17 521	11 770	12 281	-	-
19	Kulturelle Angelegenheiten	14 927	15 188	852	441	-	-
20	Soziale Sicherung, soziale Kriegsfolgebautgaben, Wiedergutmachung	939 487	962 348	173 236	169 313	300	392
21	dar.: Sozialverwaltung	9 777	8 231	1 228	392	4	4
22	Sozialversicherung	747 494	795 052	88 816	106 435	-	-
23	Familien-, Sozial- und Jugendhilfe	119 075	96 129	32 344	12 388	-	-
24	dar.: Sozialhilfe einschl. Einrichtungen	63 718	59 951	8	9	-	-
25	Jugendhilfe einschl. Einrichtungen	16 389	16 759	936	909	-	-
26	Soziale Leistungen für Folgen von Krieg und politischen Ereignissen	20 693	18 192	15 893	13 584	296	388
27	Gesundheit, Sport und Erholung	80 033	79 346	2 413	2 185	-	-
28	dar.: Krankenhäuser	57 189	57 472	3	3	-	-
29	Sport und Erholung	11 344	10 741	209	222	-	-
30	Reinhaltung von Luft, Wasser, Erde und dgl.	6 937	6 504	999	874	-	-
31	Wohnungswesen, Raumordnung, kommunale Gemeinschaftsdienste	64 704	61 357	4 928	4 395	-	-
32	Wohnungswesen	16 119	15 198	3 809	3 226	-	-
33	Raumordnung, Landesplanung, Vermessungswesen	7 812	7 814	0	0	-	-
34	Städtebau/Ordnung	3 289	2 969	983	852	-	-
35	Kommunale Gemeinschaftsdienste	37 484	35 476	136	317	-	-
36	dar.: Abwasserbeseitigung	14 867	13 287	-	-	-	-
37	Abfallbeseitigung	11 664	11 221	-	-	-	-
38	Straßenreinigung	1 437	1 454	-	-	-	-
39	Ernährung, Landwirtschaft und Forsten	22 871	22 080	4 163	3 275	-	-
40	Energie- und Wasserwirtschaft, Gewerbe, Dienstleistungen	48 338	53 778	23 186	27 456	-	-
41	dar.: Energie- und Wasserwirtschaft, Kulturbau	6 077	5 703	947	840	-	-
42	Bergbau, Verarbeitendes Gewerbe und Baugewerbe	7 787	16 776	3 473	10 858	-	-
43	Regionale Förderungsmaßnahmen	23 195	22 958	11 117	11 508	-	-
44	Verkehr und Nachrichtenwesen	46 670	46 781	21 553	21 322	-	-
45	dar.: Straßen	32 069	31 568	12 692	12 330	-	-
46	dar.: Bundesautobahnen	5 883	6 039	5 617	5 791	-	-
47	Bundes- und Landesstraßen	9 284	8 270	4 864	4 188	-	-
48	Kreisstraßen	1 803	1 806	-	-	-	-
49	Gemeindestraßen	12 902	13 059	2 173	2 311	-	-
50	Wasserstraßen und Häfen, Förderung der Schifffahrt	3 667	3 750	2 875	3 011	-	-
51	Eisenbahnen und öffentl. Personennahverkehr	8 721	9 219	4 010	3 962	-	-
52	Wirtschaftsunternehmen	36 183	34 134	20 975	29 118	-	-
53	Allgem. Grund- und Kapitalvermögen, Sondervermögen	52 619	43 553	37 838	29 823	-	-
54	dar.: Allgemeines Grundvermögen	14 676	13 419	1 202	1 157	-	-
55	Allgemeine Finanzwirtschaft	165 224	173 279	99 534	107 233	- 77	- 62
56	dar.: Steuern und Allgemeine Finanzzuweisungen	- 30 549	- 23 194	34 240	43 486	- 77	- 62
57	Schulden	130 584	131 399	50 306	51 008	-	-
58	Versorgung	58 566	58 478	14 090	11 997	-	-
59	Beihilfen	6 090	6 315	596	612	-	-
60	Insgesamt	1 859 062	1 882 576	484 262	489 211	223	329

*) Nettoausgaben - Deutschland. *) Einschl. Krankenhäusern und Hochschulkliniken mit kaufmännischem Rechnungswesen

Encadré 2.2.d : Le Monthly Treasury statement (Etats-Unis)
(La situation mensuelle du Trésor)

Table 5. Outlays of the U.S. Government, June 2000 and Other Periods—Continued
(\$ millions)

Classification	This Month			Current Fiscal Year to Date			Prior Fiscal Year to Date		
	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays	Gross Outlays	Applicable Receipts	Outlays
Department of Defense—Military:—Continued									
Intrabudgetary transactions:									
Department of the Army	33	33	283	283	93	93
Department of the Navy	113	113	460	460	478	478
Department of the Air Force	-10	-10	271	271	30	30
Defense agencies	25	25	88	88	-60	-60
Offsetting governmental receipts:									
Department of the Army	1	-1	4	-4	3	-3
Total—Department of Defense—Military	28,650	126	28,523	212,548	803	211,744	193,334	-639	193,973
Department of Education:									
Office of Elementary and Secondary Education:									
Education reform	123	-23	912	912	628	628
Education for the disadvantaged	553	553	6,807	6,807	6,138	6,138
Impact aid	191	191	998	998	1,045	1,045
School improvement programs	212	212	1,940	1,940	979	979
Other	17	17	66	66	46	46
Total—Office of Elementary and Secondary Education	950	950	10,722	10,722	8,835	8,835
Office of Bilingual Education and Minority Languages Affairs	29	29	277	277	235	235
Office of Special Education and Rehabilitative Services:									
Special education	412	412	3,966	3,966	3,321	3,321
Rehabilitation services and disability research	315	315	2,106	2,106	2,098	2,098
Special institutions for persons with disabilities	-3	-3	103	103	103	103
Office of Vocational and Adult Education	75	75	1,123	1,123	1,024	1,024
Office of Postsecondary Education:									
College housing and academic facilities loans	16	1	-8	-3	32	-35	-6	39	-46
Higher education	66	66	765	765	611	611
Howard University	25	25	161	161	167	167
Total—Office of Postsecondary Education	85	1	83	923	32	891	771	39	732
Office of Student Financial Assistance:									
Student financial assistance	393	393	6,563	6,563	6,895	2	6,893
Federal direct student loan program	33	33	173	173	507	507
Federal family education loan program	321	321	269	269	1,324	1,324
Office of Student Financial Assistance	746	746	7,006	7,006	8,726	2	8,724
Office of Educational Research and Improvement	61	61	419	419	349	349
Departmental Management	29	29	342	342	255	255
Proprietary receipts from the public	8	-8	57	-57	44	-44
Total—Department of Education	2,699	9	2,689	26,987	89	26,897	25,718	84	25,633
Department of Energy:									
National nuclear security administration:									
Weapons activities	484	484	3,333	3,333	3,331	3,331
Other nuclear security activities
Environmental and other defense activities:									
Defense environmental restoration and waste management	374	374	3,473	3,473	3,410	3,410
Defense facilities closure projects	71	71	846	846	759	759
Other defense activities	143	143	1,327	1,327	1,431	1,431
Other	4	4	94	94	185	185
Energy Programs:									
Science	269	269	2,085	2,085	1,753	1,753
Energy supply	59	59	521	521	739	739
Energy conservation	65	65	492	492	412	412
Other	152	1	151	1,246	25	1,221	1,325	28	1,298
Total—Energy Programs	545	1	544	4,344	25	4,319	4,229	28	4,202
Power Marketing Administration	168	200	-32	1,265	1,810	-544	1,374	1,558	-184
Departmental Administration	28	29	176	176	147	147
Proprietary receipts from the public	54	-54	1,027	-1,027	1,008	-1,008
Intrabudgetary transactions	-179	-179	-1,178	-1,178	-397	-397
Offsetting governmental receipts
Total—Department of Energy	1,639	255	1,384	13,681	2,862	10,819	14,469	2,593	11,877

Encadré 2.2.e : Le Budget (Etats-Unis)
(Le budget)

Account		1999 actual	estimate					
			2000	2001	2002	2003	2004	2005
DEPARTMENT OF EDUCATION—Continued (In millions of dollars)								
Outlays	O		133	206	117	52	13	
				13	144	230	273	289
Total Reading excellence	BA	260	65	286	286	287	289	291
	O		133	209	261	282	288	289
Chicago litigation settlement:								
Outlays	501 O	2	3	3				
Indian education:								
Appropriation, discretionary	501 BA	68	77		116	116	117	120
				65	15	2		123
Outlays	O	57	80		14	93	114	117
				79	108	116	117	120
Total Indian education	BA	66	77	116	116	117	120	123
	O	57	80	79	108	116	117	120
Credit Accounts:								
School Renovation, program account:								
Appropriation, discretionary	501 BA			1,300	1,300	1,316	1,348	1,377
Outlays	O			74	571	1,108	1,308	1,329
Total Federal funds Office of Elementary and Secondary Education	BA	8,985	13,006	17,612	17,612	17,727	17,970	18,192
	O	10,907	13,281	14,024	16,356	17,435	17,708	17,915
Office of Bilingual Education and Minority Languages Affairs Federal funds								
General and Special Funds:								
Bilingual and immigrant education:								
Appropriation, discretionary	501 BA	380	406		460	460	466	477
				351	81	8		488
Outlays	O	311	497		55	368	452	466
				406	449	460	466	476
Total Bilingual and immigrant education	BA	380	406	460	460	466	477	488
	O	311	497	406	449	460	466	476
Office of Special Education and Rehabilitative Services Federal funds								
General and Special Funds:								
Special education:								
Appropriation, discretionary	501 BA	5,334	2,294	2,627	2,627	2,659	2,724	2,784
Advance appropriation, discretionary	BA			3,742	3,742	3,742	3,742	3,742
Spending authority from offsetting collections, discretionary	BA	1						
Outlays	O	4,445	5,432	5,815	6,234	6,356	6,399	6,453
Special education (gross)	BA	5,335	2,294	6,369	6,369	6,401	6,466	6,528
	O	4,445	5,432	5,815	6,234	6,356	6,399	6,453
Total, offsetting collections				-1				
Total Special education (net)	BA	5,334	2,294	6,369	6,369	6,401	6,466	6,528
	O	4,444	5,432	5,815	6,234	6,356	6,399	6,453
Rehabilitation services and disability research:								
Appropriation, discretionary	506 BA	348	368	399	399	404	414	423
Appropriation, mandatory	BA	2,304	2,339	2,400	2,455	2,516	2,581	2,649
Spending authority from offsetting collections, discretionary	BA	3	3	3	3	3	3	3
Outlays	O	2,716	2,846	2,772	2,838	2,902	2,974	3,050
Rehabilitation services and disability research (gross)	BA	2,655	2,710	2,802	2,857	2,823	2,998	3,075
	O	2,716	2,846	2,772	2,838	2,902	2,974	3,050
Total, offsetting collections		-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Total Rehabilitation services and disability research (net)	BA	2,652	2,707	2,799	2,854	2,920	2,995	3,072
	O	2,713	2,843	2,769	2,835	2,899	2,971	3,047
American printing house for the blind:								
Appropriation, discretionary	501 BA	9	10	10	10	10	10	11

Aux Etats-Unis, il existe une information mensuelle ventilée par grands programmes de chaque *Office* attaché aux différents ministères. Mais l'essentiel de l'information fonctionnelle sur les dépenses effectives est disponible annuellement dans les *Budget* de chaque ministère. Par exemple, l'*Office of elementary and secondary education* du ministère de l'éducation décline sur douze pages l'ensemble de ses différents programmes d'intervention comme par exemple la formation des instituteurs aux technologies, l'assistance aux parents, l'explication de la réforme scolaire, la lutte contre l'insécurité et la drogue, etc. L'information sur les programmes mise en œuvre aux Etats-Unis est à la fois plus précise et plus compréhensible que dans les autres pays étudiés. En ce sens elle peut servir de modèle pour l'information sur les dépenses fonctionnelles de l'administration centrale française.

2.2.2 Les administrations locales et de sécurité sociale

En ce qui concerne l'information fonctionnelle sur les dépenses des administrations locales et des administrations de sécurité sociale, les résultats sont simples et opposés. La France dispose de documents parmi les plus détaillés en ce qui concerne la sécurité sociale et d'un document peu détaillé sur les administrations locales.

Les finances locales sont parfois moins bien renseignées en France comparativement aux situations des autres pays. Deux raisons essentielles expliquent cette situation : l'administration centrale française ne communique pas au sujet des administrations locales comme elle le fait pour elle-même et l'institut national de statistique ne communique pas sur l'ensemble de l'administration comme il le fait sur le reste de l'économie. Ces deux différences par rapport à nos partenaires européens conduisent l'information française en matière d'administrations publiques locales à être parfois déficiente. Au Royaume-Uni, une information fonctionnelle relative à l'ensemble des administrations publiques est disponible dans les documents publiés par le ministère des finances. En Allemagne, c'est l'office de statistiques qui présente de façon très détaillée l'ensemble des dépenses fonctionnelles de l'ensemble des administrations publiques.

2.3 Le suivi des performances des administrations publiques

La présentation de critères de performances par l'Etat français est très récente. Cette préoccupation s'est concrétisée par la publication des *Comptes rendus de gestion budgétaire* en septembre 2000. La faible qualité attribuée à cette information vient de ce qu'une proportion importante des indicateurs annoncés ne sont pas renseignés. Ainsi un nombre important d'objectifs et de résultats pour l'année 1999 ne sont pas disponibles. L'initiative est donc à saluer, mais ces premiers résultats doivent être améliorés.

Afin d'illustrer la situation française actuelle nous étudierons plus particulièrement le cas de l'éducation nationale. Les objectifs concernant l'enseignement primaire sont au nombre de quatre : accroître la scolarisation des jeunes enfants, développer l'enseignement des langues vivantes étrangères, développer l'utilisation des technologies de l'information et accroître le nombre d'enfants handicapés accueillis en milieu scolaire ordinaire. Ils sont au nombre de cinq pour l'enseignement secondaire : assurer une formation de niveau "cinq" à tous les élèves, préserver l'école de la violence, réduire le nombre de collèges de plus de 1000 élèves, réduire le nombre d'heures d'enseignement perdues et améliorer l'accès des filles à l'enseignement supérieur. Pour l'ensemble de ces objectifs, seuls trois perspectives et quatre résultats sont documentés pour 1999. De plus, l'enseignement supérieur ne dispose d'aucun critère d'évaluation.

La situation britannique est comparable à celle de la France en nombre d'objectifs de performance mais chacun d'entre eux est renseigné. Ainsi, dès que les ministères français communiqueront sur l'ensemble des objectifs qu'ils semblent vouloir se fixer, la situation française sera comparable à celle du Royaume-Uni. Toutefois, au regard de la situation américaine, les informations françaises et britanniques sur les performances des administrations publiques sont très limitées.

A titre d'exemple, le ministère américain de l'éducation dispose, en propre, d'un service d'évaluation qui analyse les différents programmes en cours et diffuse ses résultats sur Internet. De plus, comme tous les ministères américains, il publie également un rapport annuel de performance. Celui-ci est constitué de deux volumes de plus de 200 pages

qui développent les résultats détaillés découlant de 22 grands objectifs. Par exemple, pour l'objectif de lutte contre la drogue et pour la sécurité dans les écoles, on trouve six indicateurs eux-mêmes ventilés selon les années scolaires : pourcentage de lycéens ayant bu de l'alcool dans les 30 derniers jours (ou durant l'année et à l'école), ayant utilisé de la drogue dans les 30 derniers jours (ou durant l'année et à l'école), pourcentage de crimes violents ayant été commis à l'école ou encore pourcentage d'agressions physiques perpétrées à l'école.

Tableau 2.3.a Informations sur les performances des administrations

	<i>Document</i>	Fréquence	<i>Internet</i>	<i>Qualité</i>
France				
Adm. Centrale Par ministère	Comptes rendus de gestion budgétaire	Annuelle	Oui	Limitée
Adm. Locales	/	/	/	/
Adm. Sociales	/	/	/	/
Royaume-Uni				
Adm. Central Par <i>department</i>	Government expenditure (G. E)	Annuelle	Oui	Détaillée
Adm. Locales	/	/	/	/
Adm. Sociales	G. E. Social Security Department	Annuelle	Oui	Détaillée
Allemagne				
Adm. Fédérale	/	/	/	/
Adm. Locales	/	/	/	/
Adm. Sociales	/	/	/	/
Etats-Unis				
Adm. Fédérale Par <i>Office</i>	Performance report (P. R.)	Annuelle	Oui	Très détaillée
Adm. Sociales	P. R. Social security administration	Annuelle	Oui	Très détaillée

Encadré 2.3.a : Les Comptes rendu de gestion budgétaire (France)

• **Etablissements privés**

	1996	1997	1998	1999 P	1999 R
Assurer l'égalité d'accès à l'apprentissage des langues étrangères					
% d'élèves apprenant une langue vivante étrangère au cours moyen 1 ^{ère} année (CM1)	56,5	81,3	79,3		NC
% d'élèves apprenant une langue vivante étrangère au cours moyen 2 ^{ème} année (CM2)	71,5	70,4	86,3		NC
Pourcentage de classes de plus de 30 élèves	9,9	9,7	9,1		NC
Effectifs d'élèves handicapés accueillis en milieu scolaire ordinaire à temps plein	1.614	2.164	2.530		NC
Effectifs de l'enseignement spécial du 1 ^{er} degré	2.558	2.506	2.490		NC
Pourcentage de collèges de plus de 1000 élèves	3,3	3,1	3,1		NC
Effectifs de filles en CPGE et STS dans les établissements sous contrats	29.691	30.042	30.501		30.311
Effectifs d'élèves en SEGPA	3.260	3.426	3.583		3.594

(Source : ministère de l'éducation nationale, Repère et références statistiques édition 1999).

b) **Mesure des résultats :**

• **Enseignement pré-élémentaire**

	1996	1997	1998	1999 P	1999 R
Accroître la scolarisation des jeunes enfants :					
Taux de scolarisation des enfants à 2 ans	34,9	34,7	35,2		35,2

(Source : ministère de l'éducation nationale, repères et références statistiques édition 1999)

• **Enseignement élémentaire**

	1996	1997	1998	1999 P	1999 R
Assurer un enseignement en langue étrangère à l'ensemble des élèves de cours moyen :					
% d'élèves apprenant une langue vivante étrangère au cours moyen 1 ^{ère} année (CM1)		48,7	51,9	55	NC
% d'élèves apprenant une langue vivante étrangère au cours moyen 2 ^{ème} année (CM2)		56,7	74,9	100	NC
Doter chaque classe d'un micro-ordinateur :					
Taux d'équipement des écoles en micro-ordinateurs (nombre d'élèves pour un poste)	100	100	30	25	25
Réduire le nombre des classes à effectif important:					
Pourcentage de classes de plus de 30 élèves		1,6	1,5		NC

(Source : ministère de l'éducation nationale).

¹ Toutes les informations relatives à l'année 1999 ne sont pas encore disponibles compte tenu du calendrier scolaire.

**Encadré 2.2.b : Les Government's expenditure (Royaume-Uni)
(Les dépenses du gouvernement)**

Public Service Agreement (PSA) targets

Table 1.1 PSA Targets for Objective 1

PUBLIC SERVICE AGREEMENT TARGETS	Achievement (date of data differs, see footnotes)	Note/Chapter
OBJECTIVE 1 Ensuring that all young people reach 16 with the skills, attitudes and personal qualities that will give them a secure foundation for lifelong learning, work and citizenship in a rapidly changing world.		
I. increase provision of nursery places for 3-year-olds from 34% to 66% by 2002, focusing on the most deprived areas of the country;	37%	n1/ch 4
II. the number of pupils aged 5, 6 or 7 in infant classes of over 30 to fall from 477,000 to zero by September 2001 at the latest;	171,000	n2/ch 4
III. an increase in the proportion of those aged 11 meeting the standard of literacy for that age (level 4 in the Key Stage 2 test) from 63% to 80% by 2002;	70%	n3/ch 5
IV. an increase in the proportion of those aged 11 meeting the standard of numeracy for that age (level 4 in the Key Stage 2 test) from 62% to 75% by 2002;	69%	n3/ ch 5
V. a reduction by one third in school truancies (from 0.7% to 0.5% half days missed a year through unauthorised absence) and exclusions (from 12,500 to 8,400 permanent exclusions a year) by 2002;	0.7%	n4 /ch 6
VI. an increase in the proportion of those aged 16 who achieve one or more GCSEs at grade G, or equivalent, from 92% to 95% by 2002;	12,300	n5/ch 6
VII. an increase in the proportion of those aged 16 who achieve five or more GCSEs grades A*-C from 45% to 50% by 2002;	94.0%	n6/ch 5
	47.9%	n6/ch 5

Table 5.1 National Learning Targets for England for 2002 (Percentage)

School Targets	target	current position
11-year-olds reaching the expected standard for their age in literacy	80	70
11-year-olds reaching the expected standard for their age in numeracy	75	69

Table 5.3 National GCSE Examinations in England¹, 1993/94 to 1998/99 (Percentage)

Academic Year	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99 ⁵	Target for 2002
Percentage of 15 year olds ² achieving GCSE							
1 or more G or better ³	92.3	91.9	92.2	92.3	93.4	94.0	95.0
1 or more C or better ⁴	69.7	69.2	70.2	70.5	71.4	72.6	
4 or more C or better ⁴	48.2	48.2	49.3	49.8	50.9	52.6	
5 or more G or better ³	85.6	85.7	86.1	86.4	87.5	88.5	
5 or more C or better ⁴	43.3	43.5	44.5	45.1	46.3	47.9	

Notes:

1 Includes maintained, independent schools and special schools.

2 Age at the beginning of the academic year.

3 Grades A*-G from 1993/94 to 1995/96. GCSE Grades A*-G or GNVQ Equivalent from 1996/97.

4 Grades A*-C from 1993/94 to 1995/96. GCSE Grades A*-C or GNVQ equivalent from 1996/97.

5 Figures for 1998/99 provisional.

Source: DfEE database of School Performance Tables.

Encadré 2.3.c : Les Performance report (Etats-Unis)
 (Le rapport de performances)

Goal 1. Help all children reach challenging academic standards, so that they are prepared for responsible citizenship, further learning, and productive employment.

Introduction ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.1: States develop challenging standards and assessments for all students in the core academic subjects. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.2: Schools help all students make successful transitions to college and careers. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.3: Schools are strong, safe, disciplined, and drug-free. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.4: A talented and dedicated teacher is in every classroom in America. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.5: Families and communities are fully involved with schools and school improvement efforts. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.6: Greater public school choice will be available to students and families. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 1.7: Schools use advanced technology for all students and teachers to improve education. ([Word](#), [PDF](#))

Goal 2. Build a solid foundation for learning for all children.

Introduction: ([Word](#), [PDF](#))

Objective 2.1: All children enter school ready to learn. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 2.2: Every child reads well and independently by the end of the third grade. ([Word](#), [PDF](#))

Objective 2.3: Every eighth-grader masters challenging mathematics, including the foundations of algebra and geometry. ([Word](#), [PDF](#))

Figure 1.3.a.1

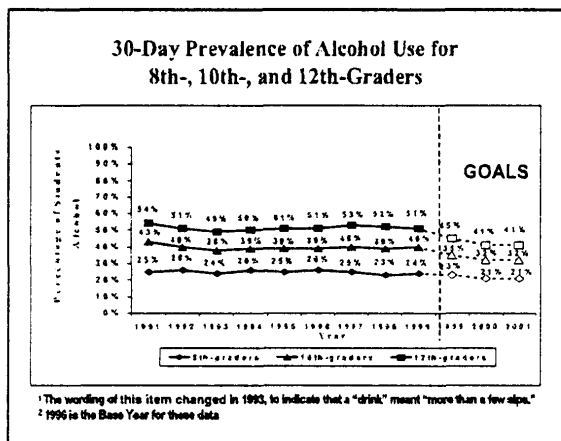
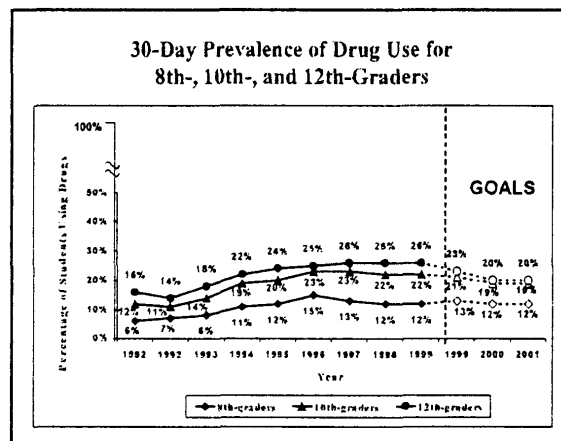


Figure 1.3.a.2



Source: *Monitoring the Future (MTF)*, 1999. Frequency: Annual. Next Update: 2000. Validation Procedure: Data validated by University of Michigan Institute for Social Research and National Institute on Drug Abuse procedures. Limitations of data and planned improvements: According to NCES calculations, the total response rate for this survey has varied between 46 percent and 67 percent since 1976.

Si tous les ministères américains ne possèdent pas un service de planification et d'évaluation comme celui de l'éducation, en revanche ils publient tout un rapport de performance bien plus détaillé et mieux présenté que les quelques résultats disponibles au Royaume-Uni ou en France.

2.4 La disponibilité de données rétrospectives et prospectives de dépenses publiques

La mise à disposition de données rétrospectives sur longue période permet d'analyser la relation entre les dépenses publiques et leur environnement macroéconomique et de mener des études d'impact de l'action publique par la construction de modélisations prospectives. L'utilisation et l'analyse de données rétrospectives apparaissent alors comme un moyen pertinent pour établir des scénarii prospectifs. Or de tels scénarii sont l'enjeu de débats politiques majeurs sur l'orientation des politiques publiques. L'absence de telles données et de résultats prospectifs détaillés conduit alors à limiter le débat politique à des considérations largement subjectives. Au contraire, la mise à disposition de données longues et le partage des méthodologies utilisées par les administrations à des fins prospectives permet d'envisager une réelle pluralité des débats basée sur des analyses techniques beaucoup plus objectives.

Au regard de cet enjeu politique, la situation française en matière de publication de séries rétrospectives et prospectives détaillées est tout à fait insatisfaisante. En effet, quelle que soit l'administration française retenue, l'information disponible sur plus de cinq ans dans un document unique est de nature très agrégée et exclusivement comptable. De plus, le seul document qui présente des prévisions des dépenses publiques à plus d'un an, le *Programme pluriannuel de finances publiques*, se situe à un niveau d'agrégation encore plus important, sans la moindre ventilation des dépenses. Au total les informations françaises rétrospectives et prospectives apparaissent limitées quand elles sont comparées aux publications britannique et allemande et très limitées au regard de la qualité des publications américaines.

Tableau 2.4.a Données rétrospectives et prospectives des dépenses des administrations

	<i>Document</i>	Internet	<i>Rétrospectif*</i>	<i>Prospectif*</i>
France				
Adm. Publiques	Comptes de la nation	Oui	1978-99 T.L.	
	Programme pluriannuel de finances publiques	Oui		2001-03 T.L.
Adm. Centrale	Comptes de la nation	Non	1993-99 T.L.	
Adm. Locales	Comptes de la nation	Non	1993-99 T.L.	
	Les finances des collectivités locales	Oui	1994-99 D.	2000 D.
Adm. Sociales	Comptes de la nation	Non	1993-99 T.L.	
Royaume-Uni				
Adm. Centrale	National accounts		1991-99 T.L.	
	Government's expenditure plan	Oui	1994-99 T.D.	2000-02 T.D.
Adm. Locales	National accounts		1991-99 T.L.	
	Public expenditure	Oui	1994-99 L.	2000-02 L.
Adm. Sociales	National accounts		1991-99 T.L.	
	Government's expenditure plan	Oui	1994-99 T.D.	2000-02 T.D.
Allemagne				
Adm. Fédérale	Bundeshaushalt	Oui	1994-99 D.	2000-04 D.
	Statistisches Jahrbuch	Oui	1992-99 D.	
Adm. Locales	Statistisches Jahrbuch	Oui	1992-99 D.	
Adm. Sociales	Statistisches Jahrbuch	Oui	1992-99 D.	
Etats-Unis				
Adm. Fédérale	Historical tables	Oui	1940-99 D.	
	Historical tables	Oui	1962-99 T.D.	2000-05 T.D.
	Budget	Oui		2000-05 E.D.
Adm. Sociales	Historical tables	Oui	1936-99 L.	2000-05 L.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

Encadré 2.4.a : Les Comptes de la nation (France)

3.312 Dépenses et recettes de l'État (S.13111)

	milliards de francs						
	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999
DEPENSES							
Dépenses de fonctionnement	729,2	714,0	716,5	748,6	771,4	753,6	779,4
consommations intermédiaires (P2)	195,5	161,6	143,7	150,8	159,7	125,6	135,1
rémunération des salariés (D11)	530,7 (*)	549,1	569,4	594,4	608,3	624,5	640,9
autres impôts sur la production (D29)	3,0	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3
revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc... (D5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts (D41)	177,1	191,0	213,9	222,6	226,4	226,3	225,1
Prestations et autres transferts	865,5	900,1	883,4	925,9	971,8	984,0	1 045,8
prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62)	214,6	222,4	229,4	234,6	249,3	255,8	268,0
transferts sociaux en nature de biens et services marchands (D63 - partie)	6,1	5,7	6,2	4,6	4,2	3,8	3,8
subventions (D3)	87,2	82,6	76,4	79,9	75,9	68,0	71,0
autres transferts courants (D7)	458,7	474,1	479,9	515,7	527,8	539,6	571,6
transferts en capital (D9 hors D91, D995)	98,9	115,2	91,6	91,0	114,6	116,8	131,3
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	36,6	50,1	52,3	50,7	33,3	52,2	45,8
formation brute de capital fixe (P51)	48,8	50,4	44,9	47,7	45,8	44,6	44,5
autres acquisitions nettes d'actifs non financiers (P52, P53, K2)	-12,3	-0,4	7,4	3,1	-12,6	7,6	1,3
Total des dépenses	1 808,3	1 855,1	1 866,1	1 947,8	2 002,8	2 016,0	2 096,1
RECETTES							
Recettes de production	71,1	61,1	60,7	64,5	66,2	63,6	64,8
production des branches marchandes et ventes résiduelles (P11)	69,3	59,3	59,6	60,5	61,9	58,8	59,9
production pour emploi final propre (P12)	1,8	1,7	1,0	1,7	1,8	2,1	2,4
paiements partiels des ménages (P13 - partie)	0,1	0,1	0,1	2,2	2,4	2,7	2,6
autres subventions sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus de la propriété	42,4	32,9	30,0	26,9	23,6	28,5	27,5
intérêts (D41)	15,6	17,0	18,5	16,6	17,4	17,3	15,3
revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	26,8	15,8	11,5	10,2	6,2	11,2	12,1
Impôts et cotisations sociales	1 305,6	1 359,5	1 416,4	1 508,6	1 564,8	1 620,9	1 735,7
impôts sur la production et les importations (D2)	765,6	809,3	849,4	912,8	944,4	978,8	1 019,7
impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc... (D5)	462,4	470,2	479,0	497,4	507,5	532,4	591,0
impôts en capital (D91)	31,8	29,9	45,0	38,6	46,0	43,6	48,3
transferts de recettes fiscales (D733)	-75,2	-79,6	-94,1	-94,8	-106,1	-109,1	-108,9
cotisations sociales (D61)	141,7 (*)	147,4	153,9	165,0	179,5	186,4	192,5
impôts et cotisations dus non recouvrables nets (D995)	-20,8	-17,8	-16,8	-12,4	-6,6	-11,1	-6,9
Autres transferts	38,5	39,2	36,7	53,9	55,2	45,7	47,7
autres transferts courants (D7 hors D733)	29,8	31,5	30,7	44,5	47,0	39,4	40,5
transferts en capital (D9 hors D995)	8,8	7,7	8,0	9,4	8,2	6,3	7,2
Total des recettes	1 457,6	1 492,6	1 545,8	1 651,9	1 709,7	1 758,7	1 875,7
Soldes							
épargne brute	-235,1	-217,1	-212,6	-189,7	-192,9	-127,2	-91,9
capacité (+) ou besoin (-) de financement	-350,8	-362,6	-320,3	-296,0	-293,1	-257,3	-220,4
(*) : dont cotisations sociales imputées (D122 ou D612)	119,9	124,1	129,5	140,5	145,8	151,2	156,9

Encadré 2.4.b : Les Government's expenditure plans (Royaume-Uni)
(Les plans de dépense du gouvernement)

Table 6 The Government's expenditure plans 2000/01 to 2001/02 ^(a) (continued)

Vote Section	£ million							
	1994/95 outturn	1995/96 outturn	1996/97 outturn	1997/98 outturn	1998/99 outturn	1999/2000 estimated outturn ^(b)	2000/01 plans	2001/02 plans
Family benefits								
	27	29	33	36	38	40	40	48
Maternity Allowance								
Statutory Maternity Pay ^(a)	480	524	341	502	553	562	588	61
Guardian's Allowance and Child's Special Allowance	1	2	1	2	2	2	2	2
Total contributory benefit expenditure	39,925	40,702	42,159	43,120	45,018	46,852	47,583	49,958
Total central government's own expenditure	72,741	75,701	78,570	79,800	82,062	85,485	86,501	90,650
<i>Support for local authorities</i>								
<i>Voted in Estimates</i>								
Vote 2								
2L	Housing Benefit and Council Tax Benefit (current grants outside AEF) ^(a)							
	89	78	88	55	86	82	75	84
Rent Rebates (England and Wales) ^(a)								
Rent Rebates (Scotland)	505	528	565	611	628	623	678	605
Rent Allowances	4,630	4,956	5,398	5,275	5,135	5,240	5,855	6,398
Council Tax Benefit	1,911	2,016	2,135	2,202	2,259	2,272	2,650	2,780
Housing Benefit and Council Tax Benefit Fast Track								
2M								
2N								
2O								
Compensation payments to providers of existing supported accommodation		3	18	18	20	20	20	20
Discretionary Rent Allowance subsidy								
Housing Benefit: under-occupation pilot								
Total Voted in Estimates	7,134	7,579	8,204	8,161	8,129	8,237	9,279	9,867
<i>Other (non-Voted)</i>								
Other (non-Voted) Rent Allowances ^(b)								
Total other (non-Voted)								
Total support for local authorities (current grants outside AEF)	7,134	7,579	8,204	8,161	8,129	8,237	9,279	9,867
Total central government spending	72,741	75,701	78,570	79,800	82,062	85,485	86,501	90,650

Encadré 2.4.c : Le Statistisches Jahrbuch (Allemagne)
(Le bulletin annuel de statistiques)

20.1 Entwicklung der Ausgaben und Einnahmen der öffentlichen Haushalte

20.1.4 Entwicklung der Ausgaben nach ausgewählten Aufgabenbereichen *)

Rechnungsjahr	Insgesamt	Darunter									
		Verteidigung	Öffentliche Sicherheit und Ordnung, Rechtsschutz	Schulen, Hochschulen, übriges Bildungswesen	Wissenschaft, Forschung, Entwicklung außerhalb der Hochschulen	Kulturelle Angelegenheiten	Soziale Sicherung	Gesundheit, Sport und Erholung	Wohnungs-wesen und Raum-ordnung *)	Wirtschafts-förderung *)	Verkehr und Nachrichten-wesen
Mill. DM											
Früheres Bundesgebiet											
1950	28 141	4 695	1 128	1 975	108	317	7 619	1 014	3 038	1 925	1 271
1955	51 234	6 078	2 312	4 196	223	594	13 715	1 921	5 281	2 892	3 000
1960	64 555	8 460	2 588	5 559	496	737	15 455	2 540	6 207	4 657	4 629
1970	196 330	19 831	7 889	24 783	2 819	2 134	40 355	10 208	10 727	14 418	17 585
1975	527 240	32 356	15 253	53 813	5 846	3 032	248 730	21 954	19 185	17 367	23 656
1976	559 894	33 661	16 038	54 942	5 985	3 254	267 800	23 576	21 993	17 804	23 091
1978	636 954	36 666	18 678	61 372	7 648	3 940	298 863	26 344	24 090	24 974	26 941
1980	741 627	40 937	22 224	73 089	9 707	5 088	339 409	32 860	31 196	29 162	31 33*
1982	828 482	46 019	24 151	77 719	11 412	5 538	389 649	35 184	31 509	24 958	28 733
1983	849 178	48 465	24 864	78 202	11 189	5 691	397 404	36 199	32 027	28 292	27 266
1984	876 812	49 542	25 425	77 724	11 537	5 986	412 978	37 050	32 513	31 139	27 702
1985	907 128	50 849	26 465	80 977	12 327	6 530	425 957	38 817	34 246	31 578	28 528
1986	941 710	52 049	27 634	83 742	12 579	7 157	443 501	40 819	36 317	33 300	29 307
1987	978 701	52 997	29 120	86 789	11 888	7 732	464 648	41 857	37 146	36 159	29 600
1988	1 021 106	53 146	30 132	88 464	11 980	8 000	490 749	43 188	37 012	39 736	29 964
1989	1 053 249	54 457	31 135	91 619	12 025	8 499	502 528	45 942	38 576	41 977	30 507
1990	1 144 607	55 180	33 152	97 474	12 611	9 023	538 872	49 138	42 759	44 641	32 431
1991 *)	1 411 825	55 495	36 033	108 268	14 981	11 133	688 184	54 677	50 662	67 219	37 006
Deutschland											
1992	1 618 715	54 705	44 977	143 904	16 533	14 161	787 902	72 266	62 943	69 258	47 672
1993	1 693 850	51 169	48 194	154 607	17 181	14 399	840 642	75 172	61 688	72 330	45 890
1994	1 778 594	48 422	50 014	157 696	16 622	14 505	886 541	76 532	64 836	68 804	46 624
1995	1 859 062	47 708	52 665	164 606	16 852	14 927	939 487	80 033	64 704	71 211	46 670
1996	1 882 376	47 212	53 676	167 691	17 521	15 168	962 348	79 346	61 357	75 858	46 781
DM je Einwohner											
Früheres Bundesgebiet											
1950	570	95	23	40	2	6	154	21	62	39	26
1955	991	118	45	81	4	11	265	37	102	56	58
1960	1 180	155	47	102	9	13	282	46	113	85	85
1970	3 192	322	128	403	46	35	656	166	174	234	286
1975	8 527	523	247	870	95	49	4 023	355	310	281	362
1976	9 102	547	261	893	97	53	4 354	383	358	289	375
1978	10 389	598	305	1 001	125	64	4 875	430	393	407	439
1980	12 047	665	361	1 187	158	83	5 513	534	507	474	509
1982	13 441	747	392	1 261	185	90	6 322	571	511	405	466
1983	13 826	789	405	1 273	182	93	6 470	589	521	461	444
1984	14 331	810	416	1 270	189	98	6 750	606	531	509	453
1985	14 867	833	434	1 327	202	107	6 981	636	561	518	468
1986	15 426	853	453	1 372	206	117	7 265	669	595	545	480
1987	16 020	867	477	1 421	195	127	7 606	685	608	592	485
1988	16 626	865	491	1 440	195	130	7 990	703	603	647	488
1989	16 991	878	502	1 478	194	137	8 107	741	622	677	492
1990	18 102	873	524	1 542	199	143	8 522	777	676	706	513
Deutschland											
1992	20 091	679	558	1 786	205	176	9 779	897	781	860	592
1993	20 863	630	594	1 904	212	177	10 354	926	760	891	565
1994	21 847	595	614	1 937	204	178	10 890	940	796	845	573
1995	22 771	584	645	2 016	206	183	11 507	980	793	872	572
1996	22 991	577	656	2 048	214	185	11 753	969	749	926	571

*) Bund, Lastenausgleichsfonds, ERP-Sondervermögen (ab 1962), Fonds "Deutsche Einheit" (ab 1990), Kreditabwicklungsfonds (1991-1994), Erblastentilgungsfonds (ab 1995), Bundesese-nbahnvermögen (ab 1994), Entschädigungsfonds (ab 1995), Ausgleichsfonds "Steinkohle" (ab 1996), Länder und Gemeinden/Gv. (ab 1961 einschl. des Saarlandes); ab 1974 einschl. Sozialversicherungsträgern, Bundesanstalt für Arbeit, Zusatzversorgungskassen, kommunaler Zweckverbände, Finanzanteilen der Bundesrepublik Deutschland an der Europäischen Union sowie Ausgaben der Krankenhäuser und Hochschulkliniken mit kaufmännischem Rechnungs-wesen - 1960 Rumpfrechnungsjahr (1. 4. - 31. 12. 1960). *

*) Einschl. kommunaler Gemeinschaftsdienste.

*) Ernährung, Landwirtschaft und Forsten, Energie- und Wasserwirtschaft, Gewerbe, Dienstleistungen.

*) Mit den Vorjahren nur eingeschränkt vergleichbar; nähere Erläuterungen siehe Vorbemerkung zu dem Abschnitt 20.

**Encadré 2.4.d : Les *Historical tables* (Etats-Unis)
(Les tableaux historiques)**

Table 5.1—BUDGET AUTHORITY BY FUNCTION AND SUBFUNCTION: 1976–2005

(in millions of dollars)

Function and Subfunction	1976	TQ	1977	1978	1979	1980	1981	1982
050 National defense:								
051 Department of Defense—Military:								
Military Personnel	32,912	8,495	34,075	35,724	37,641	41,069	48,462	55,704
Operation and Maintenance	28,731	7,591	32,108	34,734	38,042	46,386	55,489	62,487
Procurement	20,991	4,135	27,922	29,529	31,428	35,283	48,025	64,462
Research, Development, Test, and Evaluation	9,451	2,406	10,439	11,371	12,437	13,561	16,609	20,060
Military Construction	2,360	76	2,204	1,641	2,319	2,293	3,380	4,916
Family Housing	1,229	278	1,258	1,346	1,563	1,528	2,004	2,203
Other	-170	-55	-99	186	166	533	2,141	1,680
051 Subtotal, Department of Defense—Military	95,503	22,925	107,906	114,531	123,595	140,651	176,110	211,513
053 Atomic energy defense activities	1,682	459	2,089	2,514	2,668	2,991	3,651	4,737
054 Defense-related activities	146	31	156	182	204	217	241	297
Total, National defense	97,331	23,416	110,150	117,227	126,467	143,859	180,001	216,547
150 International affairs:								
151 International development and humanitarian assistance	3,076	319	3,550	4,183	5,084	5,264	4,420	4,474
152 International security assistance	3,712	589	3,954	4,577	5,772	5,066	5,068	6,863
153 Conduct of foreign affairs	782	362	1,054	1,241	1,318	1,343	1,465	1,688
154 Foreign information and exchange activities	423	103	400	451	506	518	555	587
155 International financial programs	6,063	-1,043	-744	1,124	-2,298	5,761	15,844	4,612
Total, International affairs	14,057	331	8,214	11,575	10,382	17,952	27,352	18,224
250 General science, space and technology:								
251 General science and basic research	1,039	246	1,136	1,275	1,347	1,461	1,535	1,535
252 Space flight, research, and supporting activities	3,227	850	3,498	3,807	4,223	4,790	5,108	5,684
Total, General science, space and technology	4,266	1,095	4,634	5,081	5,571	6,251	6,643	7,219
270 Energy:								
271 Energy supply	14,008	993	4,934	6,123	5,448	40,640	7,165	7,856
272 Energy conservation	79	39	242	527	611	738	700	168
274 Emergency energy preparedness	431	48	445	3,175	3,008	-2,000	2,791	3,875
276 Energy information, policy, and regulation	651	179	711	842	777	943	1,098	871
Total, Energy	15,169	1,259	6,332	10,666	9,844	40,320	11,754	12,770
300 Natural resources and environment:								
301 Water resources	3,036	1,079	3,635	3,781	3,577	4,085	4,079	3,913
302 Conservation and land management	572	105	876	1,494	1,204	1,302	1,364	902
303 Recreational resources	848	177	1,207	1,794	1,807	1,642	1,252	1,220
304 Pollution control and abatement	684	168	2,691	5,376	5,306	4,672	2,982	3,645
306 Other natural resources	916	243	1,080	1,206	1,357	1,395	1,494	1,583
Total, Natural resources and environment	6,055	1,773	9,489	13,651	13,251	13,096	11,171	11,263
350 Agriculture:								
351 Farm income stabilization	3,833	463	2,601	4,977	13,294	8,894	11,864	22,571
352 Agricultural research and services	991	245	1,084	1,221	1,400	1,402	1,559	1,586
Total, Agriculture	4,824	708	3,685	6,199	14,694	10,297	13,423	24,156
370 Commerce and housing credit:								
371 Mortgage credit	9,737	468	5,149	5,338	6,409	9,962	9,208	9,188
372 Postal Service	1,708	934	2,266	1,787	1,785	1,677	1,343	707
373 Deposit insurance				-10		1,200	15	36
376 Other advancement of commerce	1,082	174	1,403	1,643	1,758	2,495	2,187	1,837
Total, Commerce and housing credit	12,528	1,576	8,818	8,759	9,953	15,333	12,754	11,769

On-budget unless otherwise stated.

Encadré 2.4.e : Le Budget (Etats-Unis)
(Le budget)

**Table 32-2. OUTLAYS BY FUNCTION, CATEGORY AND PROGRAM—
Continued**
(In millions of dollars)

Function and Program	1999 Actual	Estimate					
		2000	2001	2002	2003	2004	2005
Other higher education programs	352	330	386	389	392	401	409
Proposed Legislation (non-PAYGO)				1	1	2	2
Subtotal, Other higher education programs	352	330	386	390	393	403	411
Total, Higher education	10,384	11,207	11,768	12,506	12,553	12,836	13,141
Research and general education aids:							
Library of Congress	284	272	320	339	349	360	370
Public broadcasting	298	344	382	437	476	491	471
Smithsonian institution	485	553	552	557	581	598	609
Education research, statistics, and improvement	479	690	604	522	507	512	522
Other	753	852	875	943	969	995	1,018
Proposed Legislation (non-PAYGO)			1	1	2	2	3
Subtotal, Other	753	852	876	944	971	997	1,021
Total, Research and general education aids	2,299	2,711	2,734	2,799	2,884	2,958	2,993
Training and employment:							
Training and employment services	4,675	5,347	5,680	5,795	6,056	6,228	6,358
Proposed Legislation (non-PAYGO)			-3	-55	-92	-105	-107
Subtotal, Training and employment services	4,675	5,347	5,677	5,740	5,964	6,123	6,251
Older Americans employment ..	441	440	440	440	441	448	458
Federal-State employment service	1,198	1,301	1,265	1,298	1,334	1,360	1,390
Proposed Legislation (non-PAYGO)			-33	-33	-33	-34	-35
Subtotal, Federal-State employment service	1,198	1,301	1,232	1,265	1,301	1,326	1,355
Other employment and training	91	106	114	111	112	115	118
Total, Training and employment	6,405	7,194	7,463	7,556	7,818	8,012	8,182
Other labor services:							
Labor law, statistics, and other administration	1,076	1,180	1,456	1,491	1,509	1,543	1,579
Social services:							
National Service	609	698	815	959	788	829	847
Children and families services programs	5,703	6,214	7,013	7,768	7,821	7,901	8,046
Aging services program	879	886	1,020	1,072	1,092	1,115	1,140

Contrairement au cas français, où l'essentiel des publications présente la situation de l'année en cours par rapport à l'année précédente et propose parfois une estimation des dépenses pour l'année suivante, les principaux documents de l'administration britannique présentent l'ensemble de leurs séries de données sur une période rétrospective de cinq ans et prospective de deux ans. Il n'est fait aucune différence entre les données rétrospectives, les données de l'année en cours d'exécution et les données prévisionnelles. Ainsi, le détail avec lequel les données d'exécution sont traitées se répercute directement sur les données rétrospectives et prospectives. La moindre information sur une ligne particulière de dépense se décline immédiatement dans les documents britanniques en dépenses passées (sur plusieurs années), actuelle et futures (sur deux ans). Ce procédé permet immédiatement de visualiser l'évolution de chaque dépense sur un horizon de près de dix années.

En Allemagne, une telle information n'est pas directement accessible sur des documents imprimés sauf à des niveaux d'agrégation très importants. C'est le cas notamment des documents de la Bundesbank. En revanche, le site de l'institut fédéral de statistiques permet de télécharger l'ensemble de ses séries rétrospectives pour l'Allemagne réunifiée depuis 1992. Or, contrairement à la situation française, l'institut allemand de statistiques dispose d'informations détaillées sur l'ensemble des administrations publiques et offre ainsi un accès aisé à un nombre important de données sur le secteur public.

Au total, ce n'est pas l'inexistence d'une information française rétrospective détaillée en matière de dépenses publiques qui pose problème, mais l'absence de communications à son sujet. En matière de données prospectives on ne peut que s'étonner de l'indigence des informations publiées en France. L'information disponible y est en effet bien moins détaillée qu'au Royaume-Uni et qu'en Allemagne, les publications de ces pays étant elles-mêmes bien en deçà de la qualité de l'information américaine.

En effet, une publication américaine unique de près de 300 pages regroupe un ensemble de données très détaillées sur les comptes publics et notamment sur les dépenses sur longue période. La ventilation retenue est telle que le secteur des transports est divisé entre transport terrestre, aérien et maritime. Ainsi, il est possible de disposer de la série des dépenses de l'Etat fédéral en matière de transport aérien de 1962 à nos jours. De plus,

chacune de ces séries est prolongée par des estimations de dépenses jusqu'en 2005. Une information prospective encore plus détaillée existe dans le *Budget*. L'information sur les dépenses en matière de transport terrestre est alors elle-même ventilée entre réseau autoroutier, réseau routier et sécurité autoroutière. La qualité des publications américaines et celle de leurs équivalents européens sont sans comparaison possible en matière de qualité et de disponibilité de séries de dépenses publiques rétrospectives et prospectives.

Etude 3

L'analyse des publications des recettes des administrations publiques

Si, comme nous l'avons étudié au deuxième chapitre, le suivi mensuel des recettes fiscales permet d'ajuster le niveau des dépenses et de la dette afin de parvenir au solde budgétaire annoncé, la connaissance détaillée de chaque impôt s'accompagne également d'enjeux politiques importants.

D'une part, une connaissance des différentes séries d'impôt sur longue période permet de les mettre en relation avec leur environnement économique, de les modéliser et finalement d'établir des analyses prospectives de recettes d'impôts dans une perspective de gestion du solde public. C'est à partir de ces perspectives que sont débattues les nouvelles lois de finances. En l'absence de tels moyens nécessaires à la modélisation des recettes futures, le débat politique perd nécessairement en objectivité. D'autre part, les impôts sont également l'objet d'un enjeu non plus économique mais social. Une connaissance détaillée des impôts versés selon le profil social et les revenus des contribuables permet d'envisager des débats réellement documentés autour des projets de réformes fiscales.

L'enjeu économique associé à l'impôt nécessite la mise à disposition de séries longues comptables de chaque impôt ou taxe et l'enjeu social suppose la connaissance de la répartition de chaque impôt selon le profil du contribuable.

Dans les tableaux synthétiques, on distingue les informations comptables des informations sociales et économiques. L'information comptable fait référence à l'existence de séries brutes de rentrées fiscales, l'information sociale renvoie à l'existence d'une ventilation de l'information comptable selon le profil des contribuables et l'information économique, uniquement prospective, présente différents scénarii de recettes fiscales selon diverses hypothèses tant de réformes politiques que de perspectives macroéconomiques.

3.1 L'analyse des recettes des administrations publiques françaises

L'information française sur les recettes de l'Etat ventilée selon le profil du contribuable est tout à fait remarquable. Qu'il s'agisse de l'*Annuaire statistique* de la Direction générale des impôts (D.G.I.) ou bien des *Rapports au Président de la République* réalisés par le Conseil des impôts, l'information y est très détaillée. On peut connaître par exemple le revenu imposable, le nombre de contribuables et les impôts sur le revenu versés par tranche de revenu imposable dans chaque département français. La part relative des principales charges ouvrant droit à réduction d'impôt (salarié à domicile, dépenses de grosses réparations ...), ventilée par département, est également renseignée. On peut toutefois regretter que l'*Annuaire statistique* de la D.G.I. ne soit que très partiellement disponible sur Internet et que les *Rapports du Conseil des impôts* n'existent qu'en version papier. Mais si l'information sociale est bien connue en France, ce n'est pas le cas des informations comptables ou économiques.

Tableau 3.1.a : Recette des administrations publiques françaises

FRANCE				
Recettes des administrations publiques				
<i>Documents</i>	Internet	 sujet	 type	 Caractéristique*
Projet de loi de finances 2001	Oui	Recettes fiscales	Rétrospectif 1997-1999	Comptable L.
			Bilan 1999	Comptable D.
Rapport économique, social et financier 2001	Oui	Recettes fiscales	Prospectif 2001-2003 Prospectif 2000-2001	Sociale D. Eco. T. L. Eco. L.
Annuaire statistique D. G. I.	Résumé	Recettes fiscales	Bilan 1999	Comptable. T.D. Sociale T.D.
Rapports au Président de la République – Conseil des impôts	Non	Recette fiscale	Rétrospectif	Sociale T.D.
			Prospectif	Sociale T. D.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

Encadré 3.1.a : L'Annuaire statistique

2 -

**IMPOT SUR LE REVENU (revenus de 1996)
REPARTITION DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES IMPOSES PAR TRANCHE D'IMPOT**

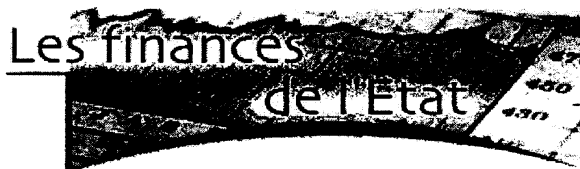
Tableau 13

REGION	Montant total de l'impôt (en MF)	Nombre total de contribuables imposés	Tranche d'impôt (en francs)						REGION
			0 à 5 000	5 001 à 10 000	10 001 à 15 000	15 001 à 30 000	30 001 à 50 000	> 50 000	
11 ILE-DE-FRANCE	91 213	3 747 371	1 014 159	810 967	505 090	736 427	328 353	352 375	11
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	4 965	330 007	137 850	75 584	38 464	45 452	16 417	16 240	21
22 PICARDIE	6 643	436 741	179 470	100 974	51 792	62 426	21 536	20 543	22
23 HAUTE-NORMANDIE	6 385	442 377	178 226	103 873	55 039	65 002	21 709	18 528	23
24 CENTRE	9 143	641 229	260 854	149 344	77 998	94 344	31 983	26 706	24
25 BASSE-NORMANDIE	4 314	314 506	138 268	72 268	35 896	41 584	13 779	12 711	25
26 BOURGOGNE	5 780	410 227	171 972	95 699	48 716	57 398	19 515	16 927	26
31 NORD-PAS-DE-CALAIS	11 365	798 819	353 147	178 126	90 690	106 633	36 239	33 984	31
41 LORRAINE	7 238	530 882	235 668	121 918	60 640	69 404	22 787	20 465	41
42 ALSACE	7 723	491 440	186 649	116 181	61 989	76 317	26 680	23 624	42
43 FRANCHE-COMTE	3 540	272 489	116 905	65 579	32 421	36 457	11 602	9 525	43
52 PAYS DE LA LOIRE	9 575	709 081	319 490	159 332	79 093	92 199	31 043	27 924	52
53 BRETAGNE	9 127	652 793	285 735	146 784	74 085	89 303	29 921	26 965	53
54 POITOU-CHARENTES	5 119	364 588	157 699	80 260	42 062	51 561	17 779	15 227	54
72 AQUITAINE	10 528	695 396	281 929	153 788	83 958	105 287	37 430	33 004	72
73 MIDI-PYRENEES	8 797	590 098	237 408	131 219	70 568	90 774	32 710	27 419	73
74 LIMOUSIN	2 346	170 873	70 651	39 181	20 562	25 558	8 287	6 634	74
82 RHONE-ALPES	22 461	1 456 297	571 078	341 863	178 193	216 927	78 125	70 111	82
83 AUVERGNE	4 224	307 114	130 350	69 576	36 581	43 992	14 487	12 128	83
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	7 188	483 743	198 432	106 285	57 824	72 482	26 091	22 629	91
93 PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	19 094	1 147 244	425 811	254 384	143 430	187 524	72 002	64 093	93
94 CORSE	746	47 991	18 511	11 038	5 945	7 475	2 708	2 314	94
TOTAL METROPOLE	257 512	15 041 306	5 670 262	3 384 223	1 851 036	2 374 326	901 183	860 076	METROPO
TOTAL D.O.M.	2 103	139 876	52 304	30 932	18 270	23 590	8 769	6 011	D.O.M.
TOTAL FRANCE	259 615	15 181 182	5 722 566	3 415 155	1 869 306	2 398 116	909 952	866 087	FRANCI

Tableau 13 (suite)

DIRECTION	Montant total de l'impôt (en MF)	Nombre total de contribuables imposés	Tranche d'impôt (en francs)						DIRECTIO
			0 à 5 000	5 001 à 10 000	10 001 à 15 000	15 001 à 30 000	30 001 à 50 000	> 50 000	
01 AIN	1 813	125 780	51 265	30 367	14 917	17 846	6 078	5 307	01
02 AISNE	1 659	117 136	51 832	26 691	13 142	15 359	5 039	5 073	02
03 ALLIER	1 100	84 883	37 036	19 473	10 070	11 615	3 626	3 063	03
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	443	33 270	13 479	7 477	4 265	5 023	1 769	1 257	04
05 HAUTES-ALPES	399	29 879	12 638	6 960	3 420	4 243	1 466	1 152	05
06 ALPES-MARITIMES	5 548	299 828	104 938	65 409	37 709	50 785	20 896	20 091	06
07 ARDECHE	792	63 140	28 403	14 829	7 218	8 171	2 469	2 050	07
08 ARDENNES	792	60 883	27 590	14 075	6 792	7 663	2 481	2 282	08
09 ARIEGE	374	29 351	12 814	6 771	3 424	3 997	1 302	1 043	09
10 AUBE	1 107	74 563	32 594	17 038	8 223	9 578	3 522	3 608	10
11 AUDE	826	61 156	26 986	13 597	6 979	8 395	2 778	2 421	11
12 AVEYRON	724	54 439	24 824	12 148	5 976	6 961	2 342	2 188	12
13-1 BOUCHES-DU-RHONE MARSEILLE	4 138	243 148	87 705	54 280	31 535	40 471	15 287	13 870	13-1
13-2 BOUCHES-DU-RHONE AIX	3 302	199 876	74 846	43 675	24 675	32 813	12 694	11 173	13-2
14 CALVADOS	2 188	148 567	62 300	33 622	17 543	21 008	7 228	6 866	14
15 CANTAL	387	28 874	13 088	6 172	3 272	3 878	1 310	1 154	15
16 CHARENTE	1 088	78 135	33 956	17 599	9 115	10 895	3 526	3 044	16
17 CHARENTE-MARITIME	1 756	123 887	52 947	26 847	14 382	17 898	6 404	5 409	17
18 CHER	1 077	81 092	34 629	18 969	9 641	11 483	3 558	2 812	18
19 CORREZE	754	55 058	23 310	12 592	6 466	8 029	2 547	2 114	19
2A CORSE-DU-SUD	394	24 196	8 832	5 503	3 097	4 044	1 475	1 245	2A
2B HAUTE-CORSE	352	23 795	9 679	5 535	2 848	3 431	1 233	1 069	2B
21 COTE D'OR	2 125	134 714	52 054	31 203	16 505	20 717	7 515	6 720	21
22 COTES D'ARMOR	1 625	118 868	52 736	26 111	13 255	16 383	5 593	4 790	22
23 CREUSE	322	25 968	11 529	5 869	3 013	3 537	1 127	893	23
24 DORDOGNE	1 120	84 389	37 408	18 620	9 655	11 709	3 848	3 149	24
25 DOUBS	1 703	123 798	51 219	29 867	15 065	17 403	5 617	4 627	25
26 DROME	1 371	98 963	42 733	22 554	11 454	13 543	4 667	4 012	26
27 EURE	1 987	135 679	54 476	31 928	16 713	19 948	6 764	5 850	27
28 EURE-ET-LOIR	1 563	109 150	43 778	25 941	13 334	15 983	5 416	4 698	28
29 FINISTERE	2 721	198 473	87 260	45 412	22 501	27 031	8 743	7 526	29
30 GARD	1 937	133 219	55 384	29 583	15 697	19 596	6 895	6 064	30
31 HAUTE-GARONNE	4 474	265 598	94 259	58 390	33 783	46 389	17 826	14 951	31
32 GERS	500	36 761	15 913	8 140	4 236	5 167	1 837	1 468	32
33 GIRONDE	5 272	320 594	122 175	70 659	39 831	51 844	19 109	16 976	33
34 HERAULT	3 052	191 654	74 987	41 430	23 419	30 182	11 532	10 104	34
35 ILLE-ET-VILAINE	2 857	193 085	81 457	43 475	22 465	27 266	9 504	8 918	35

Encadré 3.1.b : Le Projet de loi de finances



PLF 2001 : LES CHIFFRES CLÉS

Les recettes du PLF 2001

Désignation des recettes	Résultats 1999	LFI 2000	Évaluations révisées pour 2000	PLF 2001 à structure constante	Évolution à structure constante	Variation de périmètre	PLF 2001	Évolution 2001/2000
1. Impôt sur le revenu	327 606	333 090	341 600	340 550	-0,31%		340 550	-0,31%
2. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	54 014	55 300	53 500	54 300	1,50%		54 300	1,50%
3. Impôt sur les sociétés	268 150	264 650	297 000	325 340	9,54%		325 340	9,54%
-Restitutions d'impôt sur les sociétés	-41 699	-38 000	-44 000	-46 000	4,55%		-46 000	4,55%
Impôt sur les sociétés net des restitutions	226 451	226 650	253 000	279 340	10,41%		279 340	10,41%
Taxe sur les salaires	47 912	50 000	50 000	51 430	2,86%		51 430	2,86%
Prélèvements sur RCM	11 372	11 200	10 300	9 500	-7,77%		9 500	-7,77%
Autres impôts directs	25 204	29 415	33 700	40 030	18,78%		40 030	18,78%
Enregistrement (y c. CRDB)	87 244	81 810	85 900	78 000	-9,20%	-4 000	74 000	-13,85%
Droits de timbre	13 830	13 870	14 700	15 200	3,40%	-4 000	11 200	-23,81%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	161 690	167 140	166 377	167 570	0,72%		167 570	0,72%
autres produits des douanes	11 381	10 500	11 000	11 400	3,64%		11 400	3,64%
Taxe sur la valeur ajoutée	841 447	858 246	873 900	901 520	3,16%		901 520	3,16%
-Remboursements de TVA	-170 424	-177 000	-182 000	-187 000	2,75%		-187 000	2,75%
Taxe sur la valeur ajoutée nette des remboursements	671 023	681 246	691 900	714 520	3,27%		714 520	3,27%
Autres impôts indirects	44 894	7 231	7 700	7 943	3,16%	1 387	9 330	21,17%
recettes fiscales brutes	1 894 744	1 882 452	1 945 677	2 002 783	2,94%	-6 613	1 996 170	2,60%
A déduire : Remboursements et dégrèvements dont	-329 136	-331 230	-360 520	-366 970	1,79%		-366 970	1,79%
Recettes fiscales nettes	1 565 608	1 551 222	1 585 157	1 635 813	3,20%	-6 613	1 629 200	2,78%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat	-267 705	-288 035	-284 012	-307 037	8,11%		-307 037	8,11%
recettes fiscales nettes des R&D et des prélèvements	1 297 903	1 263 187	1 301 145	1 328 776	2,12%	-6 613	1 322 163	1,62%
Recettes non fiscales (hors recettes d'ordre)	151 444	183 344	180 285	185 994	3,17%	1 982	187 976	4,27%
Recettes nettes totales du budget général, hors recettes d'ordre	1 449 347	1 446 531	1 481 430	1 514 770	2,25%	-4 631	1 510 139	1,94%

En effet, les données rétrospectives les plus longues disponible dans les documents français ne remontent que sur une période de trois années dans le *Projet de loi de finances* et les scénarii économiques prospectifs sont des plus limités. Dans le *Rapport économique, social et financier 2001*, on trouve juste un tableau présentant “ les principales mesures fiscales et leur impact sur l'évolution d'une année sur l'autre des prélèvements obligatoires ”. Il présente l'impact sur deux ans, 2000 et 2001, d'une dizaine de mesures fiscales comme la baisse du taux normal de la TVA ou la réforme de la taxe professionnelle. Aucun scénario présentant des évolutions conjoncturelles alternatives n'est présenté. Il faut toutefois souligner l'existence d'une note méthodologique sur les prévisions de recettes fiscales. Bien qu'utile, elle n'est pas suffisante afin de reproduire les simulations réalisées par les services de l'Etat. Mais la principale limite provient de l'absence de diffusion de documents présentant l'ensemble des séries longues de recettes fiscales nécessaires à tout exercice d'analyse contradictoire des prévisions de l'administration centrale.

Encadré 3.1.c : Le Rapport économique, social et financier

Les principales mesures fiscales et leur impact
sur l'évolution d'une année sur l'autre
des prélèvements obligatoires
(incidence en mesure nouvelle)

(En Mds F)

	2000	2001
Incidence totale des mesures nouvelles	- 96,6	- 69,1
Mesures d'allègement des charges sociales employeurs	- 15,3	- 6,0
Mesures antérieures à la LFI 2000*	- 14,1	- 4,7
Mesures prises depuis la LFI 2000	- 67,2	- 58,5
dont LFI 2000	- 15,3	2,2
dont LFR 2000	- 40,0	- 12,0
dont baisse du taux normal de la TVA	- 18,0	- 12,0
dont baisse des deux premiers taux de l'impôt sur le revenu	- 11,0	
dont réforme de la taxe d'habitation	- 11,0	
dont Paquet fiscal 2001-2003	- 11,9	- 48,7
dont suppression de la vignette automobile	- 10,0	- 2,5
dont réforme de la taxe professionnelle		- 6,0
dont réforme de l'impôt sur le revenu		- 23,4
dont suppression de la surtaxe de 10 % de l'impôt sur les sociétés		- 8,4
dont modification du régime mère-fille et de l'avoir fiscal entre entreprises et de l'amortissement dégressif		8,0
dont baisse à 15 % du taux de l'IS pour une fraction du bénéfice des petites entreprises		- 2,5
dont réduction de la CSG et de la CRDS sur les bas salaires		- 8,0
dont autres	- 1,9	- 3,9

* les mesures antérieures à la LFI 2000 ayant un impact en 2000 et en 2001 sont, pour l'essentiel, la suppression de la Contribution temporaire de 15 % d'impôt sur les sociétés instituée en 1997, différentes mesures d'assiette de l'impôt sur les sociétés, la seconde étape de la suppression de la taxe professionnelle et certaines baisses ciblées de TVA.

3.2 L'analyse des recettes des administrations publiques britanniques

Du point de vue institutionnel, le gouvernement britannique dispose de deux ministères distincts pour gérer l'ensemble des recettes fiscales du pays : le *Her Majesty's Customs & Excise*, spécialisé dans le recouvrement de la TVA et de quelques autres taxes, et le *Inland Revenue* qui gère les autres impôts. Cette distinction s'accompagne d'une forte disparité de la qualité des informations disponibles. En effet, si l'*Inland Revenue* communique de façon détaillée sur les recettes fiscales dont il a la charge, aucun document synthétique n'est disponible sur le site du *HM Customs & Excise*.

Tableau 3.2.a : Recette des administrations publiques britanniques

ROYAUME-UNI				
Recettes des administrations publiques				
<i>Documents</i>	Internet	sujet	type	Caractéristique*
Public sector finances	Oui	Recettes	Rétrospectif 1993-2000	Comptable L.
Budget 2000	Oui	Recettes fiscales	Bilan 1999	Comptable D.
			Prospectif 2001-2003	Comptable D. Eco. L.
			Prospectif 2030	Comptable T. L.
Inland Revenue - Statistics	Oui	Recettes fiscales	Rétrospectif 1992-2000	Sociale D.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

La situation britannique en matière d'information sur les recettes des administrations apparaît au mieux équivalente à celle de la France. La disponibilité de séries comptables longues et détaillées sur les recettes fiscales britanniques est aussi problématique qu'en France. Les analyse prospectives sont plutôt limitées et ne sont pas accompagnées de note méthodologiques. Seul l'analyse sociale rétrospective réalisée par l'*Inland Revenue* apparaît très détaillée. Mais en l'absence d'un document de même qualité publié par le *HM Customs & Excise*, le panorama fiscal n'est pas complet.

Encadré 3.2.b : Le Budget
(Le budget)

Table C9: Public sector current receipts

	£ billion		
	Outturn 1998–99	Estimate 1999–00	Projection 2000–01
<i>Inland Revenue</i>			
Income tax (gross of tax credits)	88.4	95.2	101.0
Income tax credits	–2.0	–2.9	–5.1
Corporation tax ¹	30.0	34.1	33.8
Windfall tax	2.6		
Petroleum revenue tax	0.5	0.9	1.2
Capital gains tax	1.8	2.4	3.4
Inheritance tax	1.8	2.0	2.3
Stamp duties	4.6	6.6	7.2
Total Inland Revenue (net of tax credits)	127.7	138.2	143.8
<i>Customs and Excise</i>			
Value added tax	52.3	56.7	59.6
Fuel duties	21.6	22.3	23.3
Tobacco duties	8.2	5.7	7.4
Spirits duties	1.6	1.8	1.8
Wine duties	1.5	1.6	1.7
Beer and cider duties	2.8	2.9	3.1
Betting and gaming duties	1.5	1.5	1.4
Air passenger duty	0.8	0.9	1.0
Insurance premium tax	1.2	1.4	1.6
Landfill tax	0.3	0.4	0.4
Customs duties and levies	2.1	2.0	2.0
Total Customs and Excise	94.0	97.4	103.3
Vehicle excise duties	4.7	4.9	4.9
Oil royalties	0.3	0.4	0.5
Business rates ²	15.3	15.5	16.2
Social security contributions	55.1	56.4	58.8
Council Tax	12.1	12.8	13.6
Other taxes and royalties ³	8.3	8.0	8.2
Net taxes and social security contributions⁴	317.7	333.6	349.4
Accrual adjustments on taxes	1.2	3.8	3.0
less own resources contribution to EU budget	–6.2	–5.5	–5.4
less PC corporation tax payments	–0.4	–0.4	–0.4
Income tax credits ⁵	2.0	2.9	5.1
Interest and dividends	4.3	3.2	4.4
Other receipts ⁶	17.3	18.7	19.6
Current receipts	335.9	356.2	375.6
<i>Memo:</i>			
North Sea revenues ⁷	2.5	2.5	4.3

¹ Includes advance corporation tax (net of repayments):

11.0 1.8 –0.2

Also includes North Sea corporation tax after ACT set off, and corporation tax on gains.

² Includes district council rates in Northern Ireland.

³ Includes money paid into the National Lottery Distribution Fund.

⁴ Includes VAT and 'traditional own resources' contributions to EU budget. Net of income tax credits. Cash basis.

⁵ Excludes Children's Tax Credit, which scores as a tax repayment in the national accounts.

⁶ Mainly gross operating surpluses and rent.

⁷ North Sea corporation tax (before ACT set-off), petroleum revenue tax and royalties.

Encadré 3.2.b (suite) : Le Budget
(Le budget)

Table A2.1: Measures announced in Budget 99 or earlier which take effect after this Budget

	(+ve is an Exchequer yield)			£ million
	2000-01 indexed	2001-02 indexed	2002-03 indexed	2000-01 non-indexed
INLAND REVENUE TAXES				
1 Corporation tax: new 10 per cent rate for the smallest companies from April 2000	0	-100	-140	0
2 Research and development tax credit	*	-100	-150	*
3 Individual Learning Accounts: making employer contributions to employee tax and NICs free	-5	-10	-10	-5
4 Abolition of Vocational Training Relief	+30	+55	+55	+30
5 Basic rate of income tax reduced to 22 per cent from April 2000	-2,350	-2,900	-3,000	-2,350
6 Alignment of NICs threshold with income tax personal allowance, in two stages, beginning April 2000	-925	-1,840	-1,950	-1,035
7 Increase to the NICs upper earnings limits for employee contributions in April 2000 and April 2001	+390	+630	+660	+460
8 Reform of self-employment NICs rates and profit limits from April 2000	+210	+230	+250	+220
9 Abolition of married couples allowance from April 2000 for those born after 5 April 1935	+1,400	+1,850	+2,000	+1,400
10 Introduction of Children's Tax Credit from April 2001	0	-1,600	-2,050	0
11 Abolition of mortgage interest relief from April 2000	+2,050	+2,150	+2,200	+2,050
12 Countering avoidance in the provision of personal services	+900	+400	+300	+900
13 Extension from April 2000 of employer NICs to all benefit in kinds subject to income tax from April 2000	+225	+225	+250	+225
14 Child Benefit: uprating from April 2000 to £15 per week for first child and £10 per week for subsequent children	-255	-255	-255	-255
15 Maternity pay reforms	0	-15	-15	0
16 Sure Start Maternity Grant	-20	-20	-20	-20
17 Increase minimum income guarantee for pensioners	-220	-220	-220	-220
18 Equalisation of child credits in WFTC and DPTC	-75	-110	-110	-75
19 Car fuel scale charge	+150	+250	+375	+150
Customs and Excise taxes				
20 £1 per tonne increase in landfill tax each year	+25	+45	+60	+30
TOTAL	+1,530	-1,335	-1,770	+1,505

* Negligible

3.3 L'analyse des recettes des administrations publiques allemandes

La situation allemande en matière de séries longues rétrospectives est spécifique. Du fait de la réunification, les séries disponibles connaissent une rupture en 1989-1990. Il est toujours possible de disposer de l'historique allant de 1991 à nos jours et parfois de données antérieures propres à la République Fédérale d'Allemagne. Outre cet aspect structurel, la mise en place d'une réforme fiscale majeure en Allemagne a conduit à la production d'une information pléthorique en matière de recettes depuis 1999. Ainsi, un nombre très important de documents présente et analyse les objectifs et les résultats attendus de cette réforme.

Tableau 3.3.a : Recettes des administrations publiques allemandes

ALLEMAGNE				
Recettes des administrations publiques				
<i>Documents</i>	Internet	sujet	type	Caractéristique
Bundeshaushalt	Oui	Recettes fiscales	Rétrospectif 1951-1999	Comptable T. L.
			Bilan 1999	Comptable T. D.
			Prospectif 2000-2001	Comptable T. D.
Statistisches Jahrbuch	Oui	Recettes fiscales	Prospectif 2000-2004 Rétrospectif 1961-1986	Comptable T.L. Comptable D.
			Rétrospectif 1989-1997	Comptable T.D.
			Rétrospectif 1961-1986	Sociale D.
			Rétrospectif 1989-1997	Sociale T. D.

Encadré 3.3.a : Le Bundeshaushalt
(Le budget)

Bezeichnung	Einnahmenstruktur des Bundes												
	1999	2000	2001	2000	2001	2000	2001	1999	2000	2001			
	IST	SOLL	Reg.- Entwurf	Mrd. DM	Reg.- Entwurf	SOLL	Veränder- unsrate	Reg.- Entwurf	ggü. Vorjahr	IST	SOLL	Reg.- Entwurf	Zu- sammen
STEUERN	376,35	387,46	383,05			2,95			-1,14	87,21	90,28	88,58	
BUNDESANTEILE AN GEMEINSCHAFTSTEUERN UND GEWERBESTEUERUMLAGEN	290,31	294,73	283,48			1,52			-3,82	67,27	68,67	65,55	
Einkommen- und Körperschaftsteuer einschl. Zinsabschlag	158,41	160,68	150,90			1,43			-6,08	36,71	37,44	34,89	
- Lohnsteuer	111,24	111,66	118,58			0,38			6,19	25,78	26,02	27,42	
- Veranlagte Einkommensteuer	9,05	9,56	-5,11			5,66			2,10	2,10	2,23	-1,18	
- Nicht veranlagte Steuern vom Ertrag	11,06	9,83	10,92			-11,15			11,09	2,56	2,29	2,52	
- Zinsabschlag	5,20	6,18	6,63			18,84			7,18	1,21	1,44	1,53	
- Körperschaftsteuer	21,87	23,45	19,90			7,25			-15,16	5,07	5,46	4,60	
Umsatzsteuer	98,11	100,60	101,37			2,54			0,76	22,74	23,44	23,44	
Einfuhrumsatzsteuer	31,23	31,53	37,22			0,95			18,06	7,24	7,35	8,61	
Gewerbesteuerumlage	2,55	2,56	2,53			0,46			-1,17	0,59	0,60	0,59	
BUNDESSTEUERN	141,28	151,45	144,79			7,20			-4,39	32,74	35,29	33,48	
Versicherungsteuer	13,92	13,85	14,00			-0,48			1,08	3,22	3,23	3,24	
Solidaritätszuschlag	22,04	22,45	23,40			1,84			4,23	5,11	5,23	5,41	
Tabaksteuer	22,79	22,70	23,30			-0,41			2,64	5,28	5,29	5,39	
Kaffeesteuer	2,16	2,15	2,15			-0,62			0,00	0,50	0,50	0,50	
Brannweinabgaben	4,37	4,00	4,10			-8,40			2,50	1,01	0,93	0,95	
Mineralölsteuer	59,30	66,60	69,89			12,31			4,94	13,74	15,32	16,16	
Stromsteuer	3,55	4,50	6,82			26,73			51,56	0,82	1,05	1,58	
Sonstige Steuern	4,71	6,70	1,14			42,06			-83,05	1,09	1,56	0,26	
Ergänzungszuweisungen an Länder	-25,72	-25,51	-25,42			-0,83			-0,35	-5,96	-5,94	-5,88	
BSP-Eigenmittel der EU	-17,53	-20,20	-19,80			15,21			-1,98	-4,06	-4,71	-4,58	
Zuweisungen an Länder für ÖPNV aus Mineralölsteuern	-11,98	-13,00	-13,55			8,52			4,21	-2,78	-3,03	-3,13	
SONSTIGE EINKNAHMEN	55,19	41,73	49,40			-24,40			18,39	12,79	9,72	11,42	
Einnahmen aus wirtschaftlicher Tätigkeit	10,81	9,45	9,15			-12,65			-3,10	2,51	2,20	2,12	
- Abführung Bundespost	0,53	0,00	0,00			-99,91			-20,00	0,12	0,00	0,00	
- Abführung Bundesbank	7,00	7,00	7,00			0,00			0,00	1,62	1,63	1,62	
Zinseinnahmen	2,43	2,72	2,13			12,02			-21,74	0,56	0,63	0,49	
Darlehensrückflüsse, Beteiligungen	22,20	12,92	23,57			-41,79			82,43	5,14	3,01	5,45	
Privatisierungserlöse	9,16	9,18	17,14			0,22			86,69	2,12	2,14	3,96	
Übrige Einnahmen	19,76	16,64	14,55			-15,77			-12,58	4,58	3,88	3,36	
EINKNAHMEN ZUSAMMEN	431,54	429,19	432,45			-0,54			0,76	100,00	100,00	100,00	

Encadré 3.3.b : Le Statistisches Jahrbuch
(Le bulletin annuel de statistiques)

20.11 Ausgewählte Ergebnisse der Lohnsteuerstatistik 1995 *)

20.11.1 Lohnsteuerpflichtige insgesamt

Gegenstand der Nachweisung	Steuerpflichtige	Bruttolohn	Einkünfte aus nichtselbständiger Arbeit	Einbehaltene Lohnsteuer	Jahres- lohnsteuer ¹⁾	Durchschnittlicher	Lohnsteuer- quote ²⁾
	Anzahl					DM	
Lohnsteuerpflichtige insgesamt	26 141 010	1 493 249	1 376 028	252 093	228 403	57 100	15,3
davon: Steuerbelastete	21 018 211	1 410 265	1 308 420	246 602	225 793	67 100	16,0
Nichtsteuerbelastete ³⁾	3 723 177	71 625	59 213	4 139	1 396	19 200	1,9
Verlustfälle	1 399 622	11 359	8 395	1 352	1 214	9 100	10,7
nach der Höhe des Bruttolohns							
von bis unter DM							
1 - 5 000	1 927 200	4 426	956	167	40	2 300	0,9
5 000 - 10 000	1 212 279	8 869	5 567	462	121	7 300	1,4
10 000 - 15 000	1 002 166	12 506	9 552	711	248	12 500	2,0
15 000 - 20 000	1 040 394	18 165	14 693	1 190	550	17 500	3,0
20 000 - 25 000	994 003	22 335	18 742	1 390	1 193	22 500	5,3
25 000 - 30 000	1 035 253	28 491	24 358	2 713	1 961	27 500	6,3
30 000 - 35 000	1 161 200	37 741	33 327	4 068	3 240	32 500	8,5
35 000 - 40 000	1 346 184	50 544	45 247	5 247	5 236	37 500	10,4
40 000 - 45 000	1 586 014	67 430	61 243	6 077	7 792	42 500	11,6
45 000 - 50 000	1 692 003	80 331	73 725	7 245	9 734	47 500	12,1
50 000 - 55 000	1 637 448	85 840	79 323	8 259	10 723	52 400	12,5
55 000 - 60 000	1 463 878	84 047	77 852	8 295	10 814	57 400	12,9
60 000 - 65 000	1 247 779	77 847	72 202	8 706	10 404	62 400	13,4
65 000 - 70 000	1 060 674	71 529	66 395	9 033	9 898	67 400	13,3
70 000 - 75 000	926 892	67 153	62 400	10 653	9 632	72 400	14,3
75 000 - 80 000	831 595	64 411	59 967	10 465	9 513	77 500	14,3
80 000 - 85 000	777 296	64 108	59 747	10 566	9 647	82 500	15,0
85 000 - 90 000	672 048	58 757	54 357	9 875	9 033	87 400	15,4
90 000 - 95 000	611 501	56 514	52 851	9 719	8 921	92 400	15,3
95 000 - 100 000	534 261	52 062	48 763	9 208	8 476	97 400	16,3
100 000 - 110 000	848 467	88 848	83 343	16 192	14 963	104 700	16,8
110 000 - 120 000	634 048	72 716	68 336	13 868	12 893	114 700	17,7
120 000 - 130 000	463 421	57 785	54 353	11 488	10 744	124 700	18,6
130 000 - 140 000	335 591	45 212	42 549	9 336	8 771	134 700	19,4
140 000 - 150 000	246 881	35 729	33 649	7 644	7 214	144 700	20,2
150 000 - 160 000	184 357	28 527	26 889	6 320	5 986	154 700	21,0
160 000 - 170 000	137 067	22 583	21 316	5 171	4 920	164 800	21,8
170 000 - 180 000	102 878	17 977	16 988	4 240	4 049	174 700	22,5
180 000 - 190 000	78 714	14 543	13 771	3 535	3 395	184 800	23,3
190 000 - 200 000	60 202	11 726	11 124	2 931	2 826	194 800	24,1
200 000 - 500 000	272 403	71 384	68 696	20 865	20 517	262 100	28,7
500 000 - 1 Mill.	14 593	9 445	9 306	3 569	3 564	647 200	37,7
1 Mill. und mehr	2 340	3 669	3 542	1 376	1 387	1 568 000	37,8
nach Steuerklassen/-kombinationen							
I	11 046 910	420 881	379 897	78 704	70 736	38 100	16,8
II	1 169 229	50 329	46 520	7 102	6 003	43 000	11,9
III (ohne VI)	7 023 843	406 227	378 419	58 819	53 755	57 900	13,2
IV/V	2 882 922	271 639	252 227	50 316	45 089	94 200	16,5
III/V oder V/III	3 890 972	343 540	318 570	57 104	52 772	88 300	15,4
Nichtzusammengeführte Einzelkarten der Steuer- klassen IV und V	127 134	533	294	48	48	4 200	9,0
nach Ländern:							
Baden-Württemberg	3 498 544	201 863	187 285	33 984	31 512	57 700	15,6
Bayern	4 206 153	247 387	228 355	42 200	38 517	58 800	15,6
Berlin	985 206	58 921	54 723	10 784	9 967	59 800	16,9
Brandenburg	693 221	36 157	32 809	5 278	4 430	52 200	12,2
Bremen	178 158	9 208	8 502	1 569	1 423	52 300	15,5
Hamburg	557 959	32 965	30 548	6 314	5 912	59 100	17,9
Hessen	2 064 244	127 093	117 345	23 081	21 216	61 600	16,7
Mecklenburg-Vorpommern	468 003	23 438	21 173	3 289	2 744	50 100	11,7
Niedersachsen	2 497 677	136 666	125 526	22 599	20 311	54 700	14,9
Nordrhein-Westfalen	5 805 699	347 899	321 900	61 168	55 502	59 900	16,0
Rheinland-Pfalz	1 312 773	73 456	67 449	12 159	10 973	56 000	14,9
Saarland	309 073	17 873	16 430	2 962	2 632	57 800	14,7
Sachsen	1 252 960	60 131	54 727	8 480	7 298	48 000	12,1
Sachsen-Anhalt	718 783	34 827	31 582	4 913	4 118	48 500	11,9
Schleswig-Holstein	897 809	52 282	47 972	8 897	8 064	58 200	15,4
Thüringen	696 748	33 082	29 901	4 539	3 783	47 500	11,4

¹⁾ Deutschland - vorläufiges Ergebnis.

²⁾ Bei Lohnsteuerpflichtigen mit anderen Einkunftsarten: Jahreslohnsteuer = einbehaltene Lohnsteuer.

³⁾ $\frac{\text{Jahreslohnsteuer}}{\text{Bruttolohn}} \times 100$

⁴⁾ Ohne Verlustfälle.

Statistisches Bundesamt, Stat. Jahrbuch 1999

Cette affluence d'information ne pouvant être considérée comme résultant du fonctionnement habituel du système d'information allemand, nous n'avons retenu que les publications de nature périodique comme le budget (*Bundeshaushalt*) et l'annuaire statistique (*Statistisches Jahrbuch*) pour évaluer la qualité des informations sur les recettes.

Les éléments d'information émanant du ministère des finances allemand sont sensiblement comparable aux données françaises. Cependant, il existe une différence importante entre la situation allemande et la situation française : l'organisme fédéral allemand de statistiques met ses données à disposition de chacun sous forme de séries téléchargeables sur Internet. Un accès aisé à des séries de données détaillées depuis la réunification et à des données moins précises mais remontant jusqu'en 1961 est ainsi ménagé.

Cette disponibilité d'informations détaillées sur les statistiques publiques auprès de l'Institut fédéral de statistique en Allemagne constitue une différence majeure avec la situation qui prévaut en France. Elle assure un traitement homogène des données publiques et privées ainsi qu'une disponibilité accrue. En ce sens, le système allemand constitue un exemple dont la France pourrait avantageusement s'inspirer.

3.4 L'analyse des recettes des administrations publiques américaines

L'information américaine en matière de recettes publiques est très différente de celle diffusée en France ou au Royaume-Uni. Si du point de vue de l'information comptable et économique elle leur est incomparablement supérieure, les principaux documents ne proposent aucune ventilation des impôts selon le profil des contribuables.

L'annexe de l'*Annual Report* constitue le document le plus complet sur le bilan annuel de l'ensemble des recettes de l'Etat fédéral. Cette publication est la plus détaillée des pays retenus. Elle présente chacune des ressources jusqu'aux plus anecdotiques comme les intérêts reçus par le fonds d'investissement de la *Fondation de bourses scolaires Harry S. Truman* ou encore les taxes portuaires de Paulsboro en Pennsylvanie.

Tableau 3.4.a : Recettes des administrations publiques américaines

ETATS-UNIS				
Recettes des administrations publiques				
<i>Documents</i>	Internet	sujet	type	Caractéristique*
Analytical perspectives	Oui	Recettes fiscales	Bilan 1999	Comptable T.D.
			Prospectif 2000-2005	Comptable T.D.
Budget	Oui	Recettes fiscales	Prospectif 2000-2010	Eco. T.D.
Annual Report	Oui	Recettes	Bilan 1999	Comptable X.D.
Historical tables	Oui	Recettes fiscales	Rétrospectif 1934-1999	Comptable D.
			Prospectif 2000-2005	Comptable D
Internal Revenue Service (site)	Oui	Recettes fiscales	Rétrospectif 1966-1998	Comptable T.D.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

Encadré 3.4.a : Le Budget
(Le budget)

	Estimate										Total 2001-2010	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
Modify treatment of ESOP as S corporation shareholder		15	47	67	88	104	111	117	123	128	133	933
Limit dividend treatment for payments on certain self-amortizing stock		22	37	39	40	42	44	45	47	49	51	416
Prevent serial liquidation of U.S. subsidiaries of foreign corporations	12	20	19	19	19	18	18	17	18	18	18	184
Prevent capital gains avoidance through basis shift transactions involving foreign shareholders	71	328	121	65	45	26	17	16	14	9	3	644
Prevent mismatching of deductions and income in transactions with related foreign persons		62	108	112	117	122	127	132	137	142	147	1,206
Prevent duplication or acceleration of loss through assumption of certain liabilities	4	34	36	37	38	40	41	43	44	46	48	407
Amend 80/20 company rules		21	46	53	64	56	57	58	60	61	63	529
Modify corporate-owned life insurance (COLI) rules		176	340	417	489	548	593	631	664	695	726	5,279
Require lessors of tax-exempt-use property to include service contract options in lease term		6	11	17	24	30	38	45	53	62	71	357
Interaction	-42	-239	-175	-157	-157	-160	-167	-176	-188	-198	-205	-1,822
Subtotal, limit benefits of corporate tax shelter transactions	46	2,322	1,992	2,041	2,129	2,226	2,313	2,390	2,449	2,497	2,543	22,902
Other proposals:												
Require banks to accrue interest on short-term obligations	6	63	21	4	5	5	5	5	6	6	6	126
Require current accrual of market discount by accrual method taxpayers	1	7	13	19	25	31	38	45	52	60	68	358
Modify and clarify certain rules relating to debt-for-debt exchanges	9	73	74	71	70	70	69	69	69	68	68	701
Modify and clarify the straddle rules	14	30	34	33	34	35	35	36	38	40	41	356
Provide generalized rules for all stripping transactions	7	18	22	21	19	18	17	15	14	12	10	166
Require ordinary treatment for certain dealers of commodities and equity options	16	29	31	31	31	31	32	32	33	34	36	320
Prohibit tax deferral on contributions of appreciated property to swap funds		2	5	8	10	11	12	13	14	16	17	108
Conform control test for tax-free incorporations, distributions, and reorganizations	13	34	41	39	38	39	39	39	39	39	39	386

**Encadré 3.4.b : Le Annual report
(Le rapport annuel)**

Table A – Receipts By Source Categories

Classification	Receipt Symbol	Receipts Offset Against Outlays	Classification	Receipt Symbol	Receipts Offset Against Outlays
Budget Receipts – Continued			Budget Receipts – Continued		
Excise Taxes – Continued			Miscellaneous Receipts – Continued		
Refunding Internal Revenue Collections (Indefinite)	20 X0903	-1,661,741,324.97	Deposit Of Earnings, Federal Reserve System		
Recovery From Highway Trust Fund For Refunds Of Taxes	3092	1,134,322,623.00	Deposit Of Earnings, Federal Reserve System	0650	25,916,589,370.51
Recovery From Airport And Airway Trust Fund For Refunds Of Taxes	3094	3,886,944.00	Total, Deposit Of Earnings, Federal Reserve System		25,916,589,370.51
Recovery From The Leaking Underground Storage Tank Trust Fund For Refunds Of Taxes	3095	3,548,771.00	Fees For Permits And Regulatory And Judicial Services		
Land And Water Conservation Fund, Motorboat Fuels Tax, National Park Service	5005.3	1,000,000.00	Immigration, Passport, And Consular Fees	0830	500,727,362.25
Federal Aid To Wildlife Restoration Fund	5029.3	206,704,600.44	Breached Bond Penalties, Immigration And Naturalization Service	0834	8,000,000.00
Deposits, Internal Revenue Collections For Puerto Rico	5737.1	235,450,236.81	Patent, Trademark And Copyright Fees	0840	324,575.00
Highway Trust Fund	20 X 8102	-1,423,804,675.00	Registration And Filing Fees	0850	4,334,076.24
Deposits, Highway Account, Highway Trust Fund	8102.1	34,990,349,628.06	Registration And Filing Fees, Commodity Futures Trading Commission	0850.140	1,397,800.00
Deposits, Mass Transit Account, Highway Trust Fund	8102.11	5,610,190,864.00	Registration, Filing And Transaction Fees, Securities And Exchange Commission	0850.150	1,174,498,031.32
Airport And Airway Trust Fund	20 X 8103	-3,886,944.00	Registration Fees, Drug Enforcement Administration	0854	15,890,058.00
Deposits, Airport And Airway Trust Fund	8103.1	10,395,366,000.00	Charges For Expenses, Settlement Of International Claims	0861	42,750.00
Transfer From General Fund, Black Lung Benefits Revenue Act Taxes, Black Lung Disability Trust Fund	8144.1	595,509,000.00	Fees For Legal And Judicial Services, Not Otherwise Classified	0869	60,968,379.44
Transfer From General Fund Of Amounts Equal To Certain Taxes, Hazardous Substance Superfund	8145.1	10,770,000.00	Fees For Legal And Judicial Services, Not Otherwise Classified, Court Of Veterans Appeals	0869.42	61,397.80
Transfers From General Fund For The Boat Safety Account, Aquatic Resources Trust Fund	8147.1	25,909,221.21	Miscellaneous Fees For Regulatory And Judicial Services, Not Otherwise Classified	0891	7,368,800.89
Transfers From The General Fund For The Sport Fish Restoration Account, Aquatic Resources Trust Fund	8147.2	347,922,778.79	Hazardous Waste Permits, PHM, And Other Services, Environmental Protection Agency	0895	1,958,527.02
Leaking Underground Storage Tank Trust Fund	20X8153	-3,548,771.00	Users Fees For IRS Ruling And Determination	2411	38,963,193.76
Transfers From General Fund Of Amounts Equal To Certain Taxes, Leaking Underground Storage Tank Trust Fund	8153.1	219,084,407.00	Coal Mining Reclamation Fees, Office Of Surface Mining Reclamation And Enforcement	5015.6	276,301,973.61
Transfer From General Fund Of Amounts Equivalent To Certain Taxes, Vaccine Injury Compensation Trust Fund	8175.1	129,741,250.00	Fees For Independent Counsel, United States Tax Court	5023.1	11,480.00
Transfers From General Fund Of Amount Equal To Certain Taxes, Oil Spill Liability Trust Fund	8185.1	-120,000.00	Deposits, Perishable Agricultural Commodities Act Fund	5070.1	7,585,388.69
Transfer From General Fund, Inland Waterways Revenue Act Taxes, Inland Waterways Trust Fund	8861.1	104,368,016.00	Application Fees, Immigration Legalization	5086.1	9,020.00
Total, Excise Taxes		70,399,396,251.12	Filing Fees, The Judiciary	5100.1	106,727,106.10
Estate And Gift Taxes			Registry Administration Account, The Judiciary	5101.1	3,281,367.90
Estate And Gift Taxes	0153	28,385,606,582.52	Licenses Under Federal Power Act From Public Lands And National Forests, Payment To States	5105	2,750,407.77
Refunding Internal Revenue Collections (Indefinite)	20 X0903	-603,433,062.29	Fees For Fishermen's Contingency Fund	5120.1	24,729.35
Total, Estate And Gift Taxes		27,782,173,520.23	Earnings On Investments, Fishermen's Contingency Fund	5120.2	69,196.45
Customs Duties			Earnings On Investments, Foreign Fishing Observer Fund	5122.2	68,229.50
Duties On Imports	0310	13,157,100,514.62	Licenses Under Federal Power Act, Improvement Of Navigable Waters, Maintenance And Operation Of Dams, Etc.	5125	7,392,118.17
Refunds And Drawbacks, United States Customs Service (Indefinite)	20 X0603	-1,150,416,226.22	Migratory Birds Hunting Stamps	5137.1	24,780,546.25
Import Duties On Arms And Ammunition	5137.2	39,620,467.00	Agricultural Quarantine Inspection User Fee Account, Animal And Plant Health Inspection Service	5161	171,904,404.21
30% Of Customs Duties, Funds For Strengthening Markets, Income, And Supply	5209	5,680,400,067.75	Agricultural Quarantine Inspection User Fee Account, Animal And Plant Health Inspection Service	5161.1	4,492.00
Transfers From General Fund Of Amounts Equal To Certain Customs Duties, Reforestation Trust Fund, Forest Service	8046.1	30,000,360.44	Fees From Jukebox And Cable Television, Copyright Office	5175.1	214,908,222.03
Custom Duties, Aquatic Resources Trust Fund, Sport Fish Restoration	8147.5	26,015,070.00	Universal Service Fund, Federal Communications Commission	5183.1	3,752,054,239.26
Transfers From General Fund Of Amounts Equal To Certain Taxes, Harbor Maintenance Trust Fund	8863.1	552,834,634.35	Assessment, Decontamination, Decommissioning Services, Energy	5231.1	170,891,345.01
Total, Customs Duties		18,335,554,887.94	Interstate Land Sales Fund, Housing And Urban Development	5270.1	336,211.19
Miscellaneous Receipts			Inspection Fees, Mobile Home Inspection And Monitoring Program, Neighborhoods Voluntary Associations And Consumer Protection, Housing And Urban Development	5271.1	15,163,885.45
Miscellaneous Taxes			Enrolled Agent Fees Increase, Internal Revenue Service, Miscellaneous Retained Fees, Treasury	5432.4	1,896,344.00
Miscellaneous Taxes, Not Otherwise Classified	0199	-3,696,734.99	Total, Fees For Permits And Regulatory And Judicial Services		6,570,695,858.68
National Indian Gaming Commission, Gaming Activity Fees, Interior	5141.3	5,257,430.65	Fines, Penalties, And Forfeitures		
Deposits, Duties And Taxes, Puerto Rico, United States Customs Service	5687.1	100,038,847.45	District Of Columbia Court Fees	0863	13,120,055.61
Total, Miscellaneous Taxes		101,597,543.11	Fines, Penalties, And Forfeitures, Agricultural Laws	1010	1,554,824.93
			Fines, Penalties, And Forfeitures, Economic Stabilization Laws	1020	1,063,665.34

Encadré 3.4.c : Les Historical tables
(Les tableaux historiques)

Table 2.1—RECEIPTS BY SOURCE: 1934–2005
(in millions of dollars)

Fiscal Year	Individual Income Taxes	Corporation Income Taxes ¹	Social Insurance and Retirement Receipts ²			Excise Taxes ²	Other ³	Total Receipts		
			Total	(On-Budget)	(Off-Budget)			Total	(On-Budget)	(Off-Budget)
1934	420	364	30	(30)		1,354	788	2,955	(2,955)	
1935	527	529	31	(31)		1,439	1,084	3,609	(3,609)	
1936	674	719	52	(52)		1,631	847	3,923	(3,923)	
1937	1,092	1,038	580	(315)	(265)	1,876	801	5,367	(5,122)	(265)
1938	1,286	1,287	1,541	(1,154)	(387)	1,863	773	6,751	(6,364)	(387)
1939	1,029	1,127	1,593	(1,090)	(503)	1,871	675	6,295	(5,792)	(503)
1940	892	1,197	1,785	(1,235)	(550)	1,977	698	6,548	(5,998)	(550)
1941	1,314	2,124	1,940	(1,252)	(688)	2,552	781	8,712	(8,024)	(688)
1942	3,263	4,719	2,452	(1,557)	(896)	3,399	801	14,634	(13,738)	(896)
1943	6,505	9,557	3,044	(1,913)	(1,130)	4,096	800	24,001	(22,871)	(1,130)
1944	19,705	14,838	3,473	(2,181)	(1,292)	4,759	972	43,747	(42,455)	(1,292)
1945	18,372	15,988	3,451	(2,141)	(1,310)	6,265	1,083	45,159	(43,849)	(1,310)
1946	16,098	11,883	3,115	(1,877)	(1,238)	6,998	1,202	39,296	(38,057)	(1,238)
1947	17,935	8,615	3,422	(1,963)	(1,459)	7,211	1,331	38,514	(37,055)	(1,459)
1948	19,315	9,678	3,751	(2,134)	(1,616)	7,356	1,461	41,560	(39,944)	(1,616)
1949	15,552	11,192	3,781	(2,091)	(1,690)	7,502	1,388	39,415	(37,724)	(1,690)
1950	15,755	10,449	4,338	(2,232)	(2,106)	7,550	1,351	39,443	(37,336)	(2,106)
1951	21,616	14,101	5,674	(2,554)	(3,120)	8,648	1,578	51,616	(48,496)	(3,120)
1952	27,934	21,226	6,445	(2,851)	(3,594)	8,852	1,710	66,167	(62,573)	(3,594)
1953	29,816	21,238	6,820	(2,723)	(4,097)	9,877	1,857	69,608	(65,511)	(4,097)
1954	29,542	21,101	7,208	(2,819)	(4,589)	9,945	1,905	69,701	(65,112)	(4,589)
1955	28,747	17,861	7,862	(2,781)	(5,081)	9,131	1,850	65,451	(60,370)	(5,081)
1956	32,188	20,880	9,320	(2,896)	(6,425)	9,929	2,270	74,587	(68,162)	(6,425)
1957	35,620	21,167	9,997	(3,208)	(6,789)	10,534	2,672	79,990	(73,201)	(6,789)
1958	34,724	20,074	11,239	(3,190)	(8,049)	10,638	2,961	79,636	(71,587)	(8,049)
1959	36,719	17,309	11,722	(3,427)	(8,296)	10,578	2,921	79,249	(70,953)	(8,296)
1960	40,715	21,494	14,683	(4,042)	(10,641)	11,676	3,923	92,492	(81,851)	(10,641)
1961	41,338	20,954	16,439	(4,331)	(12,109)	11,860	3,796	94,388	(82,279)	(12,109)
1962	45,571	20,523	17,046	(4,776)	(12,271)	12,534	4,001	99,676	(87,405)	(12,271)
1963	47,588	21,579	19,804	(5,629)	(14,175)	13,194	4,395	106,560	(92,389)	(14,175)
1964	48,697	23,493	21,963	(5,597)	(16,366)	13,731	4,731	112,613	(96,248)	(16,366)
1965	48,792	25,461	22,242	(5,519)	(16,723)	14,570	5,753	116,817	(100,094)	(16,723)
1966	55,448	30,073	25,546	(6,460)	(19,085)	13,062	6,708	130,835	(111,749)	(19,085)
1967	61,526	33,971	32,619	(8,217)	(24,401)	13,719	6,987	148,822	(124,420)	(24,401)
1968	68,726	28,665	33,923	(9,007)	(24,917)	14,079	7,580	152,973	(128,056)	(24,917)
1969	87,249	36,678	39,015	(10,062)	(28,953)	15,222	8,718	186,882	(157,928)	(28,953)
1970	90,412	32,829	44,362	(10,903)	(33,459)	15,705	9,499	192,807	(159,348)	(33,459)
1971	86,230	26,785	47,325	(11,481)	(35,845)	16,614	10,185	187,139	(151,294)	(35,845)
1972	94,737	32,166	52,574	(12,667)	(39,907)	15,477	12,355	207,309	(167,402)	(39,907)
1973	103,246	36,153	63,115	(17,031)	(46,084)	16,260	12,026	230,799	(184,715)	(46,084)
1974	118,952	38,620	75,071	(21,146)	(53,925)	16,844	13,737	263,224	(209,299)	(53,925)
1975	122,386	40,621	84,534	(22,077)	(62,458)	16,551	14,998	279,090	(216,633)	(62,458)
1976	131,803	41,409	90,769	(24,381)	(66,389)	16,963	17,317	298,060	(231,671)	(66,389)
TQ	38,801	8,460	25,219	(7,203)	(18,016)	4,473	4,279	81,232	(63,216)	(18,016)
1977	157,626	54,892	106,485	(29,668)	(76,817)	17,548	19,008	355,559	(278,741)	(76,817)
1978	180,988	59,952	120,967	(35,576)	(85,391)	18,376	19,278	399,561	(314,169)	(85,391)
1979	217,841	65,677	138,939	(40,945)	(97,994)	18,745	22,101	463,302	(365,309)	(97,994)
1980	244,069	64,600	157,803	(44,594)	(113,209)	24,329	26,311	517,112	(403,903)	(113,209)
1981	285,917	61,137	182,720	(52,545)	(130,176)	40,839	28,659	599,272	(469,097)	(130,176)
1982	297,744	49,207	201,498	(58,031)	(143,467)	36,311	33,006	617,766	(474,299)	(143,467)
1983	288,938	37,022	208,994	(61,674)	(147,320)	35,300	30,309	600,562	(453,242)	(147,320)
1984	298,415	56,893	239,376	(73,301)	(166,075)	37,361	34,440	666,486	(500,411)	(166,075)
1985	334,531	61,331	265,163	(78,992)	(186,171)	35,992	37,072	734,088	(547,918)	(186,171)
1986	348,959	63,143	283,901	(83,673)	(200,228)	32,919	40,292	769,215	(568,986)	(200,228)
1987	392,557	83,926	303,318	(89,916)	(213,402)	32,457	42,095	854,353	(640,951)	(213,402)
1988	401,181	94,508	334,335	(92,845)	(241,491)	35,227	44,051	909,303	(667,812)	(241,491)
1989	445,690	103,291	359,416	(95,751)	(263,666)	34,386	48,407	991,190	(727,525)	(263,666)

See footnotes at end of table.

Outre le détail des différentes séries de recettes fiscales, c'est la disponibilité de séries longues rétrospectives et d'analyses prospectives détaillées qui rendent la situation américaine exemplaire. Les *Historical Tables* permettent de disposer d'informations sur les principales recettes fiscales depuis 1934 et de projections jusqu'en 2005. Ce document constitue une base de travail tout à fait essentielle à toute analyse ou modélisation économique de la fiscalité américaine. De plus, les résultats prospectifs comptables, également disponibles dans les *Analytical perspectives*, se doublent, dans le *Budget*, d'analyses très détaillées sur les répercussions fiscales sur dix ans des réformes envisagées. On peut toutefois regretter l'absence d'indications méthodologiques.

Au total, les données disponibles permettent un véritable débat économique sur l'évolution attendue des recettes fiscales, toutes choses étant égale par ailleurs, mais également sur les répercussions fiscales des réformes politiques envisagées.

Etude 4

L'information sur les fonctions publiques

L'analyse de l'information disponible sur les fonctions publiques en France est réalisée en deux temps. Tout d'abord, nous présentons les principales conclusions des différents rapports récemment écrits sur le sujet et, dans une seconde partie, nous menons une analyse comparative des situations française, britannique et américaine.

4.1 Présentation des principales conclusions des rapports récents sur la fonction publique centrale en France

Les nombreux rapports écrits récemment au sujet de la fonction publique centrale française décrivent les difficultés spécifiques inhérentes à ce secteur. Ainsi la définition même de l'objet à étudier pose problème. Quand peut-on dire qu'un salarié est employé par l'Etat ? L'inexistence d'une typologie consensuelle s'accompagne très directement de l'impossibilité de comptabiliser simplement le nombre de personnes payées par le budget de l'Etat. Enfin, il apparaît assez clairement qu'en matière de connaissance des rémunérations des agents publics l'opacité des résultats participe d'une démarche délibérée.

4.1.1 L'impossibilité de disposer d'une définition unique de la fonction publique centrale

Le cadre légal de la loi du 13 juillet 1983 définit rigoureusement la fonction publique d'Etat par le statut de fonctionnaire, donnant ainsi l'illusion d'une certaine unicité d'approche. En fait, si les personnes régies par le statut général de la fonction publique constituent bien des agents de l'Etat, ils ne sont pas les seuls. Certains corps particuliers, ceux des magistrats et des fonctionnaires des Assemblées, certains services publics comme l'armée dépendent très directement de l'Etat sans pour autant être régis par le statut général des fonctionnaires.

Une définition plus large, permettant également d'inclure les agents non-titulaires, retient comme distinction, d'une part, les agents de droit public dépendant des tribunaux administratifs et, d'autre part, les agents de droit privé, qui relèvent des conseils des prud'hommes. Mais un tel critère découle de préoccupations purement juridiques très éloignées d'une connaissance détaillée des employés de l'Etat, c'est-à-dire des personnes dépendant directement d'un financement étatique. C'est pour cela que le rapport Neyret et Ponsot, du Conseil National de l'Information Statistique, préconise de retenir le critère de l'employeur :

“ Le critère de l'employeur conduit à prendre en compte des non-titulaires, de droit public ou non, sur emplois permanents ou non, à rémunération intégrée dans la grille ou non, et même les CES (Contrats Emploi-Solidarité) ”²⁰.

Toutefois cette définition ne va pas sans poser quelques problèmes. Les élus notamment, dont les indemnités ne relèvent pas du chapitre budgétaire des frais de personnel, sont exclus du champ, même si la prise en compte de leurs indemnités ne serait pas sans intérêt dans le cadre d'une étude de l'ensemble des “ traitements et salaires ”, catégorie fiscale qui inclut ces indemnités. Dans certains autres cas il semble y avoir distinction entre payeur et employeur : les enseignants du secteur privé sous contrat sont directement payés par l'Etat, cependant que les autres personnels sont payés par les établissements, largement sur subventions de l'Etat. Dans d'autres cas un même individu peut avoir deux employeurs : statutairement les enseignants-chercheurs des disciplines médicales (Etat) sont du même coup praticiens hospitaliers, et perçoivent des “ émoluments hospitaliers ” versés par l'hôpital.

Les difficultés rencontrées pour définir les agents qui dépendent de l'Etat découlent directement de la difficulté à définir simplement l'administration de l'Etat. L'histoire de la France a généré un état centralisateur, aujourd'hui partiellement déconcentré et décentralisé (ce qui ne simplifie pas le problème), présent à tous les niveaux politiques, économiques, financiers et sociaux. En conséquence, l'extrême diversité des situations rend difficile, voire impossible, d'embrasser cet ensemble hétérogène à partir d'une seule définition.

²⁰ Rapport Neyret et Ponsot (1997), p. 17.

Pour qu'un relevé statistique d'une situation soit pertinent, une certaine homogénéité de l'objet observé est nécessaire afin d'être en mesure de définir quelques classes où viendront se ranger "naturellement" les éléments étudiés. Or, la réalité même de la fonction publique centrale française, sa complexité, son hétérogénéité et sa capacité à générer des singularités, rendent ardues toute synthèse statistique acceptable par chacun, comptable, gestionnaire ou économiste.

4.1.2 L'impossible recensement du nombre d'employés

Il existe fondamentalement deux sources d'informations sur les employés de l'Etat, la loi de finance et l'étude de l'INSEE, laquelle est réalisée à partir de l'exploitation des fichiers de paie de la fonction publique. Il faut toutefois y ajouter les enquêtes réalisées par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui ne donne lieu à aucune publication suivie et homogène.

La loi de Finances ne tient compte que des emplois budgétaires, c'est à dire des emplois permanents et à temps complet présentés dans les "verts", documents budgétaires annexes à la loi de Finance. En fait, une telle source d'information est très partielle. En effet, un emploi budgétaire autorisé peut ne pas être pourvu ou bien, à l'inverse, il peut servir de support à deux personnes employées à mi-temps. De plus, la connaissance définitive des emplois budgétaires réellement utilisés n'est effective qu'avec la loi de règlement.

Il en va de même avec l'enquête de l'INSEE qui souffre d'un délai de deux ans. Elle permet toutefois de se faire une idée très détaillée des agents employés par l'Etat, par ministère, par corps, par grade, par sexe, par âge, par département et par type d'emploi (plein temps ou mi-temps). Le Rapport annuel sur la fonction publique et la réforme de l'Etat souligne toutefois que "dans les statistiques issues du fichier de paie, les salariés sont affectés à leur ministère payeur, et non pas nécessairement à celui dans lequel ils sont en fonction"²¹.

En fait, plusieurs critiques fortes existent quant à la connaissance réelle des effectifs employés par l'Etat, à commencer par la difficulté d'un

²¹ La fonction publique et la réforme de l'Etat, Rapport annuel mars 1998 – mars 1999, p. 181.

suivi sérieux sur une fréquence infra annuelle²². La nomenclature par corps et par grade plutôt que par Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)²³ crée également de nouvelles difficultés tout comme le flou autour de l'emploi "précaire" dans l'administration²⁴.

D'une façon plus générale, le rapport Cieutat classe la connaissance de l'emploi public parmi "les défis à relever" :

" Cette connaissance reste la priorité pour opérer convenablement la gestion du renouvellement considérable des fonctions publiques. Cette connaissance, sur un plan quantitatif comme ses aspects qualitatifs (compétences effectives des agents, formations initiale et continue suivie, aspirations en terme d'évolution), doit, de manière urgente, mobiliser des efforts considérables, notamment au niveau des gestionnaires déconcentrés. Le niveau central, quant à lui, doit développer des instruments de pilotage (notamment outils et concepts à utiliser) ”²⁵.

Si on veut passer en matière de gestion du personnel d'une logique comptable tournée sur l'équilibre de l'année écoulée vers une logique plus prospective de gestion des carrières cela nécessite une véritable connaissance des compétences de chacun. La mise en place d'une véritable politique des ressources humaines, plutôt que de gestion des effectifs, peut légitimer une meilleure connaissance des employés de l'Etat, laquelle rendrait cette nouvelle politique possible.

²² " L'information infra annuelle sur les effectifs n'existe pas (même si un "relevé mensuel des emplois" est réalisé à partir des fichiers de paie de la comptabilité publique). " Rapport Neyret et Ponsot (1997), p. 11.

²³ " Pour l'Etat la nomenclature des corps et grades est très détaillée, et l'exploitation des fichiers de paie utilise 6800 postes, mais en fait le nombre de corps et grades n'est pas connu. (...) La nomenclature PCS, introduite pour le recensement de population de 1982, comprend quelques 400 postes au niveau 4 chiffres. (...) Dans l'exploitation des fichiers de paie de l'Etat les résultats sont déjà dérivés de la PCS. ", Ibid, pp 19-20.

²⁴ " Hors CES (dont le statut est clair, mais dont l'affectation réelle n'est pas nécessairement bien connue), le concept d'emploi "précaire" n'est pas défini et la mesure est malaisée. ", Ibid, pp 21-22.

²⁵ Rapport Cieutat (2000), p. 3.

4.1.3 L'impossible connaissance de la rémunération de chaque catégorie d'emplois

Le problème de la connaissance des rémunérations des agents de l'Etat se double des difficultés propres au dénombrement de ces mêmes agents. A l'examen des différents documents liés aux lois de Finances il est tout autant impossible de se faire une idée précise des dépenses liées à la fonction publique que de connaître le nombre réel d'employés. Sous le couvert d'une grille de rémunération commune à chacun, les difficultés tiennent autant à une complexité et à une hétérogénéité des primes perçues, qu'à une culture du secret qui fait que, ni l'INSEE, ni la DGAFP ne parviennent à obtenir des informations exhaustives.

On décompose en général le salaire brut perçu par un fonctionnaire en quatre éléments distincts :

- Le traitement indiciaire brut qui s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.
- L'indemnité de résidence qui représente selon la situation géographique entre 0 et 3% du traitement.
- Le supplément familial de traitement qui se calcule à partir du traitement indiciaire brut et se décompose en une partie fixe et une autre proportionnelle au traitement, dépendant toutes deux du nombre d'enfants à charge.
- Les primes et rémunérations annexes regroupent tous les autres éléments de rémunération déclarés aux services fiscaux de l'Etat. On distingue généralement deux types de primes, celles qui sont liées directement à l'emploi (prime de risque pour les policiers ou prime de rendement pour les agents du ministère des finances, etc.) et celles qui résultent d'un travail particulier ou qui rémunèrent une activité secondaire (participation à une commission, heures supplémentaires, cours, etc.). Les premières sont le plus souvent regroupées sous l'appellation "primes" et les secondes sous l'appellation "rémunérations annexes". Toutefois les fichiers de paie ne permettent pas de les distinguer.

Dans ce contexte, le rapport du Conseil National et de l'Information Statistique réalisé par Guy NEYRET et François PONSOT, en Janvier 1997, présente deux problèmes importants :

- Afin de mieux appréhender l'évolution des dépenses de personnel il est nécessaire de connaître les mécanismes de chaque prime. Est-elle indexée ou non sur la valeur du point ? Est-elle ou non modulable ? Rien que pour l'Etat il existerait quelque 2 500 primes. Elles figurent bien évidemment dans le détail des fichiers de paie de la comptabilité publique mais pas dans les fichiers transmis à l'INSEE où les primes sont regroupées. De plus rien n'est dit sur la logique de leur évolution. Ainsi, aucun organisme n'est en mesure d'évaluer l'impact ne serait-ce que mécanique d'une hausse de la valeur du point sur la masse des rémunérations de l'administration centrale.
- Contrairement aux emplois qui sont connus par ministère, les rémunérations, primes comprises, ne sont disponibles que par catégorie socioprofessionnelle. Cette pratique rend impossible toute mise en évidence de différences de traitement entre personnels de même rang mais d'affectation différente. C'est pour cela que la DGAFP demande officiellement l'accès à l'information sur les primes par corps, grade et ministère.

De façon plus directe le rapport Joxe sur la Fonction publique de l'Etat de décembre 1999 conclue que " les rémunérations accessoires forment un ensemble particulièrement complexe et opaque qui n'évolue pas dans le sens d'une simplification mais dans celui de l'ajout de mesures catégorielles nouvelles "²⁶.

Ainsi, le nombre et l'hétérogénéité des primes regroupées par PCS dans les fichiers de l'INSEE ne permettent pas la mise en évidence de situations particulièrement atypiques au sein de certains ministères ou corps particuliers. Tout semble fait afin que l'administration elle-même, la DGAFP en l'occurrence, ne puisse pas disposer d'informations exhaustives sous une forme pertinente. Nous sommes ici très loin de l'idéal de transparence inscrit dans le bloc de constitutionnalité et régulièrement demandé par les différents rapports sur la fonction publique.

²⁶ Rapport Joxe (1999), <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/fonction-publique/fpetat20.htm>, p 1 / 2.

4.2 Analyse comparative des données relatives à la fonction publique

La connaissance des effectifs et des salaires des fonctions publiques relève d'un double enjeu. Tout d'abord, du point de vue macroéconomique, le suivi infra annuel des données permet d'analyser l'évolution de la position relative des administrations par rapport aux autres secteurs de l'économie. Ensuite, la connaissance annuelle détaillée des effectifs et des salaires constitue tout autant un élément de transparence de la sphère publique vis-à-vis des contribuables qu'un outil de gestion du personnel dans la mesure où le détail est assez fin.

La mise en place d'une véritable gestion du personnel au sein de la fonction publique fondée sur des analyses prospectives des compétences des différents agents permettrait de répondre aux enjeux d'efficacité et de renouvellement du personnel. Or, une gestion du personnel visant à mettre en adéquation les postes et les compétences des agents nécessite avant tout une connaissance plus précise des formations acquises, des postes occupés et des objectifs de chacun. Par ailleurs, étant donné l'importance du renouvellement de personnel de la fonction publique qui se profile à moyen terme, une telle connaissance croisée avec des informations sur la structure par âge permettrait d'organiser rationnellement les recrutements nécessaires. Cette contrainte démographique constitue une réelle opportunité de développement d'un système d'information destiné à assurer une gestion prospective du personnel des administrations qui fait encore défaut.

Les données disponibles sur la connaissance des effectifs et des salaires ne sont pas en mesure de répondre à cet enjeu d'efficacité, même si elles délivrent une information annuelle importante dans chacun des pays étudiés. Au total, la situation française se distingue essentiellement par son manque de suivi infra annuel des effectifs et des salaires des emplois publics.

4.2.1 Les publications françaises

La situation française en matière d'information sur les effectifs et les salaires est paradoxale. Alors que l'INSEE propose des documents annuels parmi les plus détaillés sur l'Etat et les collectivités locales, en rythme infra annuel l'information française est très en deçà de celle des autres pays étudiés car quasi inexistante.

Cette absence tient pour l'essentiel au traitement particulier réservé à la sphère publique en France. Alors qu'il est possible de suivre mensuellement les effectifs et trimestriellement les salaires du secteur privé, ni le ministère de l'Emploi, ni l'INSEE ne publient de résultats d'enquêtes détaillés sur le secteur public. Seul une information rapide de l'INSEE publie l'évolution de l'indice du salaire de base de la fonction publique d'Etat, tirée de l'enquête ACEMO du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Tableau 4.2.1.a : Suivi infra-annuel des salaires des fonctions publiques françaises

FRANCE				
Salaires				
Documents	Fréquence	Internet	Adm.	Déc. 99
Info. Rapides – Salaires de base	Trimestrielle	Non	Fonct. Pub. d'Etat	+ 1 %*

* Taux de croissance en glissement trimestriel

L'information annuelle, tirée du recensement biennal réalisé par l'INSEE auprès des différentes administrations permet de disposer de renseignements très détaillés sur les poste, statut, sexe, âge et localisation des différents fonctionnaires. Toutefois, si une telle information est intéressante pour la connaissance socio-économique de la fonction publique, elle ne délivre aucun renseignement sur les situations relatives à chaque administration, pas plus qu'elle ne permet d'envisager l'élaboration d'une réelle politique de gestion du personnel.

A côté de l'information fournie par l'INSEE, la DGAFP produit un rapport annuel reposant en partie sur des sources INSEE et en partie sur des sources propres. Ce document propose notamment des données très agrégées sur le temps de travail, le recrutement et l'insertion professionnelle, les retraites, les relations professionnelles et sur la formation continue. Si ces données permettent de mieux appréhender le cadre social général de la fonction publique, elles ne peuvent servir de base à la mise en œuvre d'une véritable gestion du personnel.

Tableau 4.2.1.b : Suivi annuel des effectifs et salaires des fonctions publiques françaises

FRANCE				
Fonction publique annuelle				
<i>Documents</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
INSEE – Résultats : Les agents de l'Etat	Non	Adm. Centrale	Effectifs	E.D.*
		Adm. Sécu. Soc	Effectifs	T.L.
INSEE – Résultats : Les salaires des agents de l'Etat	Non	Adm. Centrale	Salaires	E.D.
INSEE – Résultats : Les effectifs des collectivités territoriales	Non	Adm. Locales	Effectifs	E.D.
Comptes Rendus de Gestion Budgétaire	Oui	Adm. Centrale	Effectifs	D.
Les finances des collectivités locales	Oui	Adm. Locales	Effectifs	L.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

Il manque assurément deux éléments en France afin de disposer d'un système d'information réellement pertinente sur les emplois. Il convient tout d'abord de traiter les trois fonctions publiques comme n'importe quel autre secteur national ; si des enquêtes sont réalisées afin de connaître les effectifs et les salaires du secteur privé, elles devraient être également conduites dans le secteur public selon des procédures identiques au secteur privé. Enfin, l'information relative aux différentes administrations centrales, locales et de sécurité sociale pourrait avantageusement être centralisée par l'INSEE, le ministère de l'Emploi ou le ministère des Finances dans le but d'homogénéiser les données et de suivre le secteur public dans son ensemble.

4.2.2 Les publications britanniques

En matière de publications sur les effectifs et les salaires des administrations publiques, l'information britannique est dans une situation inverse à celle de la France : le suivi infra annuel y est relativement meilleur et le détail des données annuelles relativement moins satisfaisant.

En effet, l'institut britannique de statistiques produit des données relatives aux fonctions publiques du Royaume-Uni à un rythme trimestriel pour les effectifs et mensuel pour les salaires. L'intérêt de ces publications ne tient pas à un degré de ventilation des données qui reste faible mais bien au traitement homogène des secteurs privé et public.

Tableau 4.2.2.a : Suivi infra-annuel des effectifs des fonctions publiques britanniques

ROYAUME-UNI				
Effectifs				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>1999 Q1</i>
Labour Market Statistics	Trimestrielle	Oui	Fonct. Pub.*	6 460***
Labour Market Trends	Trimestrielle	Non	Fonct. Pub.*	6 455
			Public adm.**	1 449
			Education	1 891
			Health	2 528

* Nombre de postes de travail dans la fonction publique, l'éducation et la santé.

** Effectifs employés à l'exclusion des secteurs de la construction, de l'éducation, de la santé et de l'armée.

*** En milliers de personnes.

Tableau 4.2.2.b : Suivi infra-annuel des salaires des fonctions publiques britanniques

ROYAUME-UNI				
Salaires				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Déc. 99</i>
Labour Market Statistics	Mensuelle	Oui	Secteur Pub.	114.4*
Labour Market Trends	Mensuelle	Non	Secteur Pub.	114.4

* Indice de rémunération.

Encadré 4.2.2.a : Labour Market Trends
(Les tendances du marché du travail)

UNITED KINGDOM		Rubber and plastic products	Non-metallic mineral products, metal and metal products	Machinery and equipment n.e.c.	Electrical and optical equipment	Transport equipment	Coke, nuclear fuel and other manufacturing n.e.c.	Construction	Wholesale and retail trade, and repairs	Hotels and restaurants
SIC 1992 Section, subsection, group	DH 25	DVDJ 26-28	DK 29	DL 30-33	DM 34-35	DF, DN 23, 36-37	F 45	G 50-52	H 55	
	LOKF	LOKG	LOKH	LOKI	LOKJ	LOKK	YEHX	LOKL	LOKM	
1987 Jun	213	857	481	594	510	234	1,144	3,400	989	
1988 Jun	223	863	482	593	509	240	1,169	3,536	1,053	
1989 Jun	227	884	496	599	499	246	1,231	3,671	1,150	
1990 Jun	221	870	495	558	491	247	1,249	3,741	1,207	
1991 Jun	195	779	454	496	437	217	1,152	3,677	1,182	
1992 Jun	190	735	429	454	405	211	1,044	3,689	1,170	
1993 Jun	194	893	387	432	356	210	950	3,647	1,136	
1994 Jun	203	703	384	448	351	215	948	3,730	1,142	
1995 Jun	225	704	358	486	374	229	921	3,781	1,159	
1996 Jun	231	713	403	510	388	228	913	3,829	1,250	
1997 Jun	242	715	402	520	391	245	973	3,960	1,273	
1998 Feb	244	707	405	536	403	245				
Mar	243	705	404	535	404	245	1,097	4,003	1,349	
Apr	244	705	403	537	408	245				
May	244	699	402	534	411	245				
Jun	244	694	402	532	410	245	1,093	4,015	1,332	
Jul	244	693	402	531	411	246				
Aug	244	693	402	530	412	247				
Sep	244	692	402	527	411	247	1,095	4,057	1,370	
Oct	244	685	398	524	410	245				
Nov	243	682	397	521	408	246				
Dec	242	675	396	516	406	246	1,098	4,063	1,373	
1999 Jan	241	674	394	520	405	249				
Feb	241	671	392	518	405	247				
Mar	240	668	391	514	401	247	1,087	4,063	1,375	
Apr	239	654	389	512	400	248				
May	238	655	387	510	400	249				
Jun	238	655	386	508	397	249	1,109	4,066	1,367	
Jul	237	653	383	507	396	249				
Aug	236	661	383	506	398	250				
Sep	236	661	382	502	394	250	1,128	4,091	1,379	
Oct	236	660	381	503	393	251				
Nov	236	661	380	503	390	251				
Dec R	236	662	379	503	391	251	1,148	4,136	1,380	
2000 Jan R	236	663	378	503	390	241				
Feb R	236	664	378	503	389	242				
Mar R	234	665	377	501	389	241	1,173	4,117	1,388	
Apr P	234	665	377	502	388	240				

UNITED KINGDOM		Transport and storage	Post and telecommunications	Financial intermediation	Real estate	Renting, research, computer and other business activities	Public administration and defence; compulsory social security	Education	Health and social work activities	Other community, social and personal activities
SIC 1992 Section, subsection, group	I 60-63	I 64	J 65-67	K 70	K 71-74	L 75	M 80	N 85	O - Q 90-93	
	LOKN	LOKO	LOKP	LOKQ	LOKR	LOKS	LOKT	LOKU	YEIC	
1987 Jun	863	444	928	176	2,016	1,487	1,732	2,167	938	
1988 Jun	860	462	1,004	187	2,148	1,471	1,794	2,301	961	
1989 Jun	912	471	1,046	195	2,278	1,392	1,835	2,291	975	
1990 Jun	944	470	1,056	202	2,410	1,434	1,856	2,311	969	
1991 Jun	931	463	1,033	198	2,375	1,455	1,844	2,367	953	
1992 Jun	922	454	1,000	218	2,365	1,459	1,826	2,438	982	
1993 Jun	909	428	988	252	2,423	1,456	1,805	2,447	1,007	
1994 Jun	902	429	976	266	2,425	1,438	1,828	2,462	1,002	
1995 Jun	891	430	985	275	2,581	1,402	1,837	2,505	1,015	
1996 Jun	875	444	971	270	2,717	1,409	1,870	2,514	1,042	
1997 Jun	866	447	994	288	2,907	1,361	1,877	2,541	1,072	
1998 Feb										
Mar	909	451	1,009	286	3,014	1,374	1,873	2,545	1,109	
Apr										
May										
Jun	916	454	1,007	288	3,057	1,385	1,859	2,543	1,107	
Jul										
Aug										
Sep	917	460	1,005	300	3,079	1,449	1,875	2,518	1,109	
Oct										
Nov										
Dec	923	468	1,005	302	3,125	1,446	1,880	2,522	1,125	
1999 Jan										
Feb	930	472	1,002	301	3,153	1,449	1,891	2,528	1,143	
Mar										
Apr										
May										
Jun	938	474	1,008	302	3,171	1,453	1,899	2,532	1,157	
Jul										
Aug										
Sep	957	484	1,013	308	3,196	1,440	1,926	2,562	1,157	
Oct										
Nov										
Dec R	966	504	1,014	314	3,211	1,447	1,911	2,555	1,151	
2000 Jan										
Feb										
Mar	957	483	994	315	3,183	1,459	1,919	2,546	1,163	
Apr										

Encadré 4.2.2.b : New Earnings Survey
(L'enquête sur les salaires)

Average gross weekly earnings, hourly earnings and weekly hours											
Industry (note 1)	SIC (1992) code	Number in the sample (note 2)	Average gross weekly earnings		Average gross hourly earnings (note 3)		Average weekly hours (note 3)		total hours	normal basic time	over-time
			£	£	pence	pence	hours	hours			
Other business activities											
<i>Legal, account, audit & book-keeping activities;</i>	74	3256	361.6	366.1	977	975	37.4	36.9	0.5		
<i>tax consultancy; market research & public opinion polling; business & mgt consultancy; holdings</i>	741	1707	368.7	373.2	1009	1005	36.9	36.4	0.5		
<i>Architectural and engineering activities and related technical consultancy</i>	742	301	331.7	335.3	884	881	37.9	37.6	0.4		
<i>Advertising</i>	744	171	441.3	439.1	1170	1172	37.5	37.2	0.3		
<i>Labour recruitment and provision of personnel</i>	745	514	329.8	336.4	876	876	38.3	37.7	0.6		
<i>Miscellaneous business activities nec</i>	748	433	367.3	372.1	982	983	37.9	37.3	0.6		
PUBLIC ADMINISTRATION AND DEFENCE;											
COMPULSORY SOCIAL SECURITY											
<i>Administration of the State and the economic social policy of the community</i>	L	3508	328.4	332.7	896	893	37.0	36.4	0.6		
<i>Provision of services to the community as a whole</i>	751	2095	338.4	341.9	936	935	36.5	36.0	0.4		
<i>Compulsory social security activities</i>	752	896	347.3	352.5	919	913	38.0	37.0	0.9		
	753	517	255.2	260.8	697	694	37.4	36.6	0.8		
EDUCATION											
<i>Primary education</i>	M	6052	381.6	386.3	1141	1142	33.8	33.7	0.1		
<i>Secondary education</i>	801	3703	379.2	384.5	1160	1161	33.1	33.0	0.2		
<i>Higher education</i>	802	1040	400.9	403.6	1193	1193	33.8	33.8	0.1		
<i>Adult and other education</i>	803	952	378.8	383.4	1065	1064	36.0	35.8	0.2		
	804	357	357.2	361.8	1025	1026	35.3	35.1	0.2		
HEALTH AND SOCIAL WORK											
<i>Human health activities</i>	N	4927	340.1	344.1	913	912	37.7	36.9	0.7		
<i>Social work activities</i>	851	3859	343.2	347.1	919	916	37.8	37.0	0.8		
	853	1007	329.9	334.2	899	902	37.2	36.7	0.5		
OTHER COMMUNITY, SOCIAL AND PERSONAL SERVICE ACTIVITIES											
<i>Activities of membership organisations nec</i>	O	1150	353.8	359.7	955	956	37.7	37.1	0.7		
<i>Activities of business, employers and professional organisations</i>	91	273	338.8	339.9	930	929	36.8	36.3	0.5		
<i>Activities of other membership organisations</i>	911	87	392.5	395.6	1081	1081	36.6	36.3	0.3		
	913	145	294.2	294.5	789	787	37.4	36.8	0.6		

Encadré 4.2.2.c : Civil Service Statistics
(Le bulletin statistique sur les fonctionnaires centraux)

TABLE B: PERMANENT STAFF IN POST AT 1 APRIL 1999 BY GENDER (HEADCOUNT)

DEPARTMENTS AND AGENCIES ⁽¹⁾	NON-INDUSTRIAL STAFF					
	Full time			Part time		
	Men	Women	Total	Men	Women	Total
ENVIRONMENT, TRANSPORT AND REGIONS						
Department of the Environment, Transport and Regions (excl Agencies) ²	2,690	1,824	4,314	29	311	340
Driver and Vehicle Licensing Agency	1,344	2,367	3,711	74	651	725
Driving Standards Agency	1,584	300	1,884	25	287	312
Highways Agency	1,065	422	1,487	9	83	92
Maritime and Coastguard Agency	676	232	908	13	67	80
Planning Inspectorate	407	177	584	43	33	76
QEII Conference Centre	27	26	53	0	0	0
Vehicle Certification Agency	71	17	88	0	1	1
Vehicle Inspectorate	976	304	1,280	22	159	181
Department of the Environment, Transport and Regions TOTAL	8,840	5,469	14,309	215	1,592	1,807
Health & Safety Executive/Commission	2,226	1,299	3,525	28	363	391
Office of Passenger Rail Franchising	73	55	128	0	4	4
Office of the Rail Regulator	75	57	132	0	1	1
Office of Water Services	83	100	183	0	17	17
Ordnance Survey	1,398	394	1,792	1	107	108
FOREIGN AND COMMONWEALTH						
Foreign and Commonwealth Office (excl Agency)	3,459	1,893	5,352	25	108	133
Wilton Park	14	18	32	0	11	11
Foreign and Commonwealth Office TOTAL	3,473	1,911	5,384	25	119	144
HEALTH						
Department of Health (excl Agencies)	1,564	1,301	3,365	29	212	241
Medical Devices Agency	87	44	131	0	8	8
Medicines Control Agency	203	230	433	2	19	21
National Health Service Estates	151	92	243	2	9	11
National Health Service Pensions Agency	162	235	397	3	52	55
Department of Health TOTAL	2,167	2,402	4,569	36	298	334
HOME						
Home Office (Main) (excl Agencies)	4,123	3,045	7,168	63	725	788
Fire Service College	79	63	142	0	10	10
Forensic Science Service	740	803	1,543	7	137	144
UK Passport Agency	450	629	1,079	34	251	285
Home Office (Main) TOTAL	5,392	4,540	9,932	104	1,123	1,227
Charity Commission	223	242	465	4	56	60
HM Prison Service	27,065	8,257	35,322	258	1,123	1,381
INTERNATIONAL DEVELOPMENT, Department for	857	451	1,108	7	79	86
LORD CHANCELLOR						
Lord Chancellors (excl Agencies)	380	393	773	5	50	55
Court Service	3,210	4,720	7,930	122	1,408	1,530
Public Trust Office	268	245	513	1	25	26
Lord Chancellors TOTAL	3,858	5,358	9,216	128	1,483	1,611
HM Land Registry	3,003	3,581	6,584	100	1,707	1,807
Public Record Office	244	145	389	24	49	73
NORTHERN IRELAND OFFICE	95	112	207	1	21	22

Mais, si le suivi macroéconomique infra annuel est satisfaisant, la qualité des publications annuelles s'avère décevante. Seuls les *Civil service statistics*, qui ne regroupent qu'une partie des effectifs publics, sont présentés de manière très détaillée. Ce document n'est pas aussi détaillé que son équivalent français publié par l'INSEE mais il participe de la même philosophie : présenter une photographie socio-économique des agents recensés. Le *New earnings survey* s'avère également intéressant car il permet de disposer chaque année d'une étude détaillée sur les rémunérations dans les différentes branches de l'économie. A nouveau, l'utilisation d'une méthodologie identique pour le secteur privé et le secteur public permet la réalisation d'analyses comparatives pertinentes.

Au total, les informations publiées sur les fonctions publiques apparaissent moins détaillées au Royaume-Uni qu'en France.

Tableau 4.2.2.c :
Suivi annuel des effectifs et salaires des fonctions publiques britanniques

Royaume-Uni				
Fonction publique annuelle				
<i>Documents</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité*</i>
Economic trends	Non	Secteur public	Effectifs	T.L.
			Salaires	T.L.
		Adm. Pub. Nat.	Effectifs	T.L.
		Adm. Pub. Loc.	Effectifs	T.L.
		Entreprises Pub.	Effectifs	T.L.
New earnings survey	Non	Public adm.**	Salaires	D.
		Education	Salaires	D.
		Health	Salaires	D.
Government's Expenditure Plan (par ministère)	Oui	Etat (Sécu)	Effectifs	D.
			Salaires	T.L.
Civil Service Statistics***	Oui	Etat (Sécu)	Effectifs	T.D.
			Salaires	T.D.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

** Effectifs employés à l'exclusion des secteurs de la construction, de l'éducation, de la santé et de l'armée.

*** Les *civil servants* ne représentent que 480 000 employés, ils ne constituent donc pas la totalité des emplois publics.

4.2.3 Les publications américaines

L'information américaine en matière d'effectifs et de salaires dans les fonctions publiques cumule les avantages du système britannique et du système français. En effet, il existe à la fois des données infra annuelles sur la fonction publique homogènes avec celles des autres secteurs et des données quadriennales très détaillées issues d'une procédure de recensement.

En matière d'information infra annuelle les Etats-Unis publient des données mensuelles sur les effectifs relativement plus détaillées qu'au Royaume-Uni puisque le secteur public y est ventilé entre administrations fédérales et locales. En revanche, les informations mensuelles relatives aux salaires sont plus agrégées que leurs équivalentes françaises ou britanniques puisqu'elles regroupent le secteur des transports avec celui des services publics.

Tableau 4.2.3.a : Suivi infra-annuel des effectifs des fonctions publiques américaines

ETATS-UNIS				
Effectifs				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Avril 00</i>
NEWS : The Employment Situation	Mensuelle	Oui	Adm. Fédérale	2 885*
			Adm Locales	17 782
Current Labor Statistics	Mensuelle	Oui	Adm. Fédérale	2 885
			Adm Locales	17 782

* En milliers de personnes

Tableau 4.2.3.b : Suivi infra-annuel des salaires des fonctions publiques américaines

ETATS-UNIS				
Salaires				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Avril 00</i>
Current Labor Statistics	Mensuelle	Oui	Adm. Publiques	626,62*

* Revenus hebdomadaire dans les transports et les services publics en dollars

Encadré 4.2.3.a : Current Labor Statistics
(Les statistiques du travail)

12. Continued Employment of workers on nonfarm payrolls by Industry, monthly data seasonally adjusted
(In thousands)

Industry	Annual average		1999							2000					
	1998	1999	June	July	Aug.	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Jan.	Feb.	Mar.	Apr.	May ^a	June ^a
Food stores.....	3,484	3,495	3,494	3,485	3,498	3,495	3,486	3,498	3,501	3,501	3,503	3,502	3,522	3,515	3,515
Automotive dealers and service stations.....	2,332	2,369	2,385	2,388	2,389	2,372	2,377	2,380	2,386	2,399	2,394	2,407	2,410	2,408	2,413
New and used car dealers.....	1,047	1,079	1,078	1,081	1,084	1,087	1,089	1,092	1,094	1,097	1,100	1,105	1,106	1,107	1,110
Apparel and accessory stores.....	1,141	1,174	1,172	1,184	1,181	1,183	1,186	1,190	1,182	1,176	1,184	1,188	1,195	1,194	1,198
Furniture and home furnishings stores.....	1,025	1,082	1,085	1,086	1,090	1,082	1,093	1,091	1,098	1,099	1,102	1,111	1,113	1,114	1,120
Eating and drinking places.....	7,788	7,940	7,965	7,958	7,958	7,956	7,950	7,966	7,986	7,998	7,982	8,000	8,097	8,031	8,066
Miscellaneous retail establishments.....	2,866	2,969	2,967	2,979	2,985	2,995	3,005	3,008	3,005	3,019	3,021	3,029	3,037	3,035	3,048
Finance, insurance, and real estate.....	7,389	7,569	7,573	7,583	7,590	7,589	7,599	7,604	7,613	7,612	7,624	7,621	7,610	7,599	7,593
Finance.....	3,588	3,691	3,693	3,700	3,704	3,702	3,704	3,707	3,710	3,709	3,717	3,713	3,709	3,702	3,707
Depository institutions.....	2,048	2,061	2,060	2,060	2,063	2,063	2,063	2,061	2,059	2,058	2,057	2,054	2,052	2,044	2,045
Commercial banks.....	1,472	1,476	1,476	1,475	1,476	1,476	1,475	1,473	1,471	1,470	1,469	1,466	1,464	1,457	1,457
Savings institutions.....	256	252	251	251	251	250	250	248	247	245	243	243	243	243	242
Nondepository institutions.....	658	710	718	718	716	711	706	704	704	699	699	692	686	683	679
Security and commodity brokers.....	647	688	684	691	695	697	703	709	713	716	723	728	732	736	743
Holding and other investment offices.....	238	231	231	231	230	231	232	233	234	236	238	239	239	239	240
Insurance.....	2,335	2,371	2,373	2,374	2,375	2,376	2,378	2,375	2,378	2,372	2,373	2,373	2,365	2,381	2,360
Insurance carriers.....	1,591	1,611	1,613	1,611	1,611	1,610	1,612	1,608	1,610	1,606	1,606	1,605	1,597	1,594	1,593
Insurance agents, brokers, and service.....	744	781	760	763	784	766	766	787	768	766	767	768	768	767	767
Real estate.....	1,465	1,507	1,507	1,509	1,511	1,511	1,517	1,522	1,525	1,531	1,534	1,535	1,536	1,536	1,526
Services ¹	37,533	39,027	38,970	39,070	39,191	39,321	39,482	39,606	39,707	39,844	39,914	40,090	40,195	40,212	40,380
Agricultural services.....	708	796	781	785	784	770	774	782	782	806	796	812	801	798	788
Hotels and other lodging places.....	1,789	1,848	1,845	1,851	1,857	1,863	1,863	1,868	1,868	1,866	1,868	1,885	1,902	1,905	1,920
Personal services.....	1,201	1,233	1,228	1,233	1,237	1,243	1,247	1,252	1,257	1,263	1,265	1,265	1,272	1,261	1,270
Business services.....	8,618	9,287	9,242	9,303	9,339	9,404	9,465	9,502	9,538	9,571	9,615	9,681	9,735	9,715	9,789
Services to buildings.....	950	985	982	988	992	994	997	998	997	997	1,000	1,004	1,001	998	1,002
Personnel supply services.....	3,278	3,601	3,585	3,618	3,625	3,678	3,712	3,734	3,748	3,753	3,773	3,817	3,885	3,855	3,878
Help supply services.....	2,956	3,228	3,216	3,244	3,251	3,298	3,327	3,343	3,358	3,361	3,382	3,418	3,485	3,440	3,450
Computer and data processing services.....	1,615	1,831	1,831	1,846	1,857	1,866	1,874	1,880	1,888	1,896	1,906	1,915	1,927	1,930	1,938
Auto repair services and parking.....	1,145	1,184	1,185	1,185	1,185	1,188	1,191	1,191	1,192	1,194	1,195	1,192	1,195	1,192	1,191
Miscellaneous repair services.....	376	377	375	375	376	377	379	379	382	382	384	384	383	382	384
Motion pictures.....	576	610	614	617	618	619	624	625	624	626	623	630	634	633	643
Amusement and recreation services.....	1,594	1,660	1,649	1,650	1,664	1,672	1,681	1,701	1,703	1,721	1,723	1,729	1,752	1,754	1,773
Health services.....	9,853	9,989	9,983	9,994	10,008	10,015	10,027	10,041	10,053	10,066	10,078	10,081	10,093	10,101	10,116
Offices and clinics of medical doctors.....	1,806	1,877	1,875	1,880	1,885	1,888	1,893	1,898	1,903	1,910	1,914	1,920	1,925	1,929	1,930
Nursing and personal care facilities.....	1,772	1,785	1,785	1,784	1,786	1,785	1,785	1,785	1,787	1,788	1,790	1,791	1,789	1,787	1,786
Hospitals.....	3,930	3,982	3,983	3,983	3,987	3,989	3,992	3,992	3,997	4,001	4,002	4,004	3,999	4,004	4,009
Home health care services.....	666	636	635	635	636	635	636	637	637	638	639	639	641	639	640
Legal services.....	971	997	997	996	999	1,000	1,003	1,005	1,007	1,008	1,007	1,007	1,004	1,005	1,009
Educational services.....	2,178	2,276	2,278	2,285	2,292	2,294	2,299	2,305	2,309	2,308	2,309	2,329	2,329	2,353	2,351
Social services.....	2,646	2,800	2,799	2,790	2,808	2,823	2,845	2,868	2,884	2,905	2,912	2,929	2,940	2,944	2,938
Child day care services.....	621	695	693	697	701	701	708	721	729	737	740	749	753	757	757
Residential care.....	744	775	772	776	780	785	790	795	800	803	807	810	812	815	819
Museums and botanical and zoological gardens.....	94	98	98	98	98	98	99	99	99	100	100	101	102	100	102
Membership organizations.....	2,372	2,425	2,427	2,419	2,426	2,430	2,431	2,434	2,438	2,439	2,439	2,440	2,439	2,438	2,441
Engineering and management services.....	3,139	3,254	3,246	3,285	3,276	3,283	3,300	3,310	3,327	3,344	3,354	3,369	3,388	3,385	3,410
Engineering and architectural services.....	908	953	951	956	957	956	964	969	974	982	984	985	987	994	1,007
Management and public relations.....	1,000	1,036	1,032	1,037	1,045	1,044	1,054	1,058	1,068	1,074	1,077	1,085	1,088	1,094	1,105
Government.....	19,823	20,170	20,123	20,163	20,211	20,223	20,248	20,271	20,308	20,351	20,394	20,547	20,667	21,003	20,808
Federal.....	2,688	2,669	2,662	2,656	2,655	2,655	2,647	2,646	2,646	2,663	2,700	2,816	2,865	3,235	3,038
Federal, except Postal Service.....	1,819	1,796	1,788	1,782	1,783	1,785	1,779	1,780	1,780	1,797	1,835	1,951	2,022	2,371	2,175
State.....	4,612	4,695	4,673	4,691	4,698	4,714	4,722	4,723	4,727	4,725	4,728	4,733	4,744	4,737	4,726
Education.....	1,922	1,968	1,950	1,967	1,972	1,978	1,979	1,980	1,983	1,981	1,981	1,982	1,990	1,984	1,972
Other State government.....	2,690	2,727	2,723	2,724	2,726	2,736	2,743	2,743	2,744	2,744	2,747	2,751	2,754	2,753	2,754
Local.....	12,525	12,806	12,788	12,816	12,858	12,854	12,879	12,902	12,935	12,963	12,966	12,998	13,038	13,031	13,044
Education.....	7,085	7,272	7,257	7,273	7,305	7,299	7,308	7,323	7,343	7,356	7,355	7,373	7,408	7,393	7,411
Other local government.....	5,440	5,534	5,531	5,543	5,553	5,555	5,571	5,579	5,592	5,607	5,611	5,625	5,630	5,638	5,633

¹ Includes other industries not shown separately.
^a = preliminary.
NOTE: See "Notes on the data" for a description of the most recent benchmark revision.

Encadré 4.2.3.b : Compendium of Public Employment
(Le recensement de l'emploi public)

Table 12. Employment and Payrolls of State and Local Governments by Type of Government, Function, and State: March 1997—Con.

[Detail may not add to total because of rounding. For meaning of abbreviations and symbols, see introductory text]

Item	State and local governments		Local governments						
	Amount	Percent	State	Total	General purpose		Social purpose		
					County	Subcounty		School district	Special district
						Municipal	Township		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
ALABAMA									
Employment.....	284,728	100.0	95,490	191,238	18,905	41,241	-	99,781	31,311
Full-time employees only.....	237,658	82.9	72,581	165,077	17,372	34,675	-	88,881	24,149
Full-time equivalent employment.....	256,458	100.0	81,089	175,369	18,120	38,738	-	92,029	28,482
Education services:									
Education.....	116,380	45.4	24,331	92,029	-	-	-	92,029	-
Higher education.....	20,908	8.2	20,908	-	-	-	-	-	-
Instructional employees only.....	10,497	4.1	10,497	-	-	-	-	-	-
Elementary and secondary education.....	92,029	35.9	-	92,029	-	-	-	92,029	-
Instructional employees only.....	65,778	25.6	-	65,778	-	-	-	65,778	-
Other education.....	3,423	1.3	3,423	-	-	-	-	-	-
Libraries.....	950	0.4	-	950	49	901	-	-	-
Social services and income maintenance:									
Public welfare.....	5,227	2.0	4,023	1,204	672	373	-	-	159
Hospitals.....	34,582	13.5	11,703	22,859	680	2,314	-	-	19,885
Health.....	11,401	4.4	7,020	4,381	1,340	160	-	-	2,881
Social insurance administration.....	1,448	0.6	1,448	-	-	-	-	-	-
Transportation:									
Highways.....	10,934	4.3	3,954	6,980	3,734	3,246	-	-	-
Air transportation.....	445	0.2	-	445	3	34	-	-	408
Water transport and terminals.....	648	0.3	472	174	-	-	-	-	174
Public safety:									
Police protection.....	11,852	4.8	1,247	10,605	2,239	8,386	-	-	-
Police officers only.....	9,281	3.8	789	8,492	1,875	6,617	-	-	-
Fire protection.....	190	0.1	-	190	3	184	-	-	3
Firefighters only.....	4,648	1.8	-	4,648	20	4,610	-	-	18
Correction.....	8,781	2.8	4,197	2,564	2,272	292	-	-	-
Environment and housing:									
Natural resources.....	2,742	1.1	2,478	284	5	183	-	-	78
Parks and recreation.....	4,124	1.6	815	3,309	95	2,901	-	-	313
Housing and community development.....	2,480	1.0	-	2,480	24	171	-	-	2,285
Sewerage.....	1,210	0.5	-	1,210	371	792	-	-	47
Sanitation other than sewerage.....	3,562	1.4	-	3,562	426	3,072	-	-	84
Government administration:									
Financial administration.....	5,869	2.3	2,511	3,358	2,269	1,089	-	-	-
Judicial and legal.....	4,341	1.7	2,841	1,500	932	568	-	-	-
Other government administration.....	2,846	1.1	494	2,352	753	1,599	-	-	-
Utilities:									
Water supply.....	3,351	1.3	-	3,351	139	3,308	-	-	2,011
Electric power.....	1,130	0.4	-	1,130	98	1,017	-	-	1,438
Gas supply.....	843	0.3	-	843	-	1,101	-	-	29
Transit.....	134	0.1	-	134	41	390	-	-	453
State liquor stores.....	-	-	-	-	-	-	-	-	93
All other and unallocable.....	7,274	2.8	2,407	4,867	2,114	2,575	-	-	178
March payrolls (thousand dollars).....	564,271	100.0	196,863	365,408	37,954	79,483	-	188,062	59,908
Education services:									
Education.....	279,208	49.5	91,144	188,062	-	-	-	188,062	-
Higher education.....	81,463	14.4	81,463	-	-	-	-	-	-
Instructional employees only.....	40,498	7.2	40,498	-	-	-	-	-	-
Elementary and secondary education.....	188,062	33.3	-	188,062	-	-	-	188,062	-
Instructional employees only.....	154,729	27.4	-	154,729	-	-	-	154,729	-
Other education.....	9,680	1.7	9,680	-	-	-	-	-	-
Libraries.....	1,713	0.3	-	1,713	75	1,638	-	-	-
Social services and income maintenance:									
Public welfare.....	11,629	2.1	9,905	1,724	1,051	484	-	-	189
Hospitals.....	74,344	13.2	24,038	50,308	1,831	5,582	-	-	42,893
Health.....	23,952	4.2	15,006	8,945	3,675	295	-	-	4,976
Social insurance administration.....	3,334	0.6	3,334	-	-	-	-	-	-
Transportation:									
Highways.....	21,707	3.8	9,165	12,542	6,696	5,846	-	-	-
Air transportation.....	91	0.2	-	91	4	60	-	-	897
Water transport and terminals.....	1,416	0.3	1,137	279	-	-	-	-	279
Public safety:									
Police protection.....	29,070	5.2	4,054	25,015	5,685	19,330	-	-	-
Police officers only.....	24,173	4.3	2,883	21,291	5,048	16,243	-	-	-
Fire protection.....	12,328	2.2	-	12,328	41	12,243	-	-	45
Firefighters only.....	11,911	2.1	-	11,911	38	11,835	-	-	41
Correction.....	15,554	2.8	10,199	5,355	4,659	696	-	-	-
Environment and housing:									
Natural resources.....	8,823	1.2	6,378	445	6	336	-	-	103
Parks and recreation.....	6,907	1.2	1,184	5,723	173	4,981	-	-	568
Housing and community development.....	5,383	1.0	-	5,383	78	403	-	-	4,901
Sewerage.....	2,717	0.5	-	2,717	889	1,733	-	-	95
Sanitation other than sewerage.....	6,029	1.1	-	6,029	785	5,138	-	-	126
Government administration:									
Financial administration.....	13,995	2.5	6,772	7,223	4,631	2,592	-	-	-
Judicial and legal.....	11,589	2.1	8,181	3,398	1,911	1,487	-	-	-
Other government administration.....	6,667	1.2	1,418	5,249	1,777	3,472	-	-	-
Utilities:									
Water supply.....	13,086	2.3	-	13,086	271	8,289	-	-	4,536
Electric power.....	7,495	1.3	-	7,495	216	4,092	-	-	3,186
Gas supply.....	3,197	0.6	-	3,197	-	3,103	-	-	94
Transit.....	219	0.4	-	219	-	1,094	-	-	1,085
State liquor stores.....	225	-	-	225	55	-	-	-	170
All other and unallocable.....	14,590	2.6	5,675	8,915	3,734	4,879	-	-	302
Average March earnings, full-time employees (dollars).....	2,243	-	2,538	2,113	2,112	2,202	-	2,071	2,141
Instructional employees.....	2,578	-	4,153	2,370	-	-	-	2,370	-
All other employees.....	2,094	-	2,324	1,948	2,112	2,202	-	1,278	2,141

See footnote at end of table.

Encadré 4.2.3.c : Employment of major Local Governments
(L'emploi dans les principales administrations locales)

Table 2. Employment, Payrolls, and Average Earnings in Individual Municipal and Township Governments Having 25,000 or More Population by State: March 1997—Con.

(For meaning of symbols, see text)

State, municipality or township	Full-time equivalent employment in selected functions—Con.									March payroll (\$1,000)	Average March earnings for full-time employees
	Public safety				Government administration			Utilities			
	Police protection		Fire protection		Judicial and legal	Financial and other governmental administration	Water supply	Electric power and/or gas power supply	Transit		
	Total	Police officers	Total	Firefighters							
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
ALABAMA											
Anniston	112	90	87	88	5	29	-	-	-	824	2,100
Auburn	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Bessemer	122	118	99	91	2	37	-	-	-	541	1,319
Birmingham	1,053	891	678	643	77	216	-	-	-	10,509	2,619
Decatur	143	119	99	98	9	24	46	104	-	4,139	2,554
Dodman	170	127	157	154	13	81	38	77	-	2,361	2,431
Flomont	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Gadsden	142	108	110	108	11	40	9	-	(NA)	1,350	2,480
Hoover	139	115	127	125	8	33	-	-	-	1,537	3,240
Huntsville	455	348	339	315	59	93	86	238	-	6,074	2,599
Mobile	577	445	429	408	52	181	347	-	-	5,910	2,282
Montgomery	827	455	417	397	26	103	-	-	-	5,358	2,667
Phenix	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Prichard	101	89	83	82	6	30	-	-	(NA)	362	1,431
Tuscaloosa	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
ALASKA											
Anchorage	482	290	293	293	57	299	97	225	138	30,821	4,082
Fairbanks	50	35	38	38	8	17	88	177	-	1,580	3,603
Juneau	68	40	40	35	8	70	15	-	24	4,942	3,592
ARIZONA											
Bullhead City	98	89	-	-	15	53	-	-	-	595	2,571
Chandler	302	216	96	93	44	131	78	-	-	2,974	3,194
Flagstaff	125	87	80	72	28	89	37	-	-	1,824	3,050
Gilbert	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Glendale	346	228	155	124	36	182	61	-	22	4,747	3,493
Lake Havasu City	87	60	68	59	19	47	31	-	18	1,072	2,845
Mesa	996	629	334	291	98	356	44	56	-	10,195	3,365
Peoria	119	88	80	80	15	114	35	-	8	1,969	3,520
Phoenix	3,219	2,461	1,340	982	561	1,321	892	-	15	42,246	3,585
Prescott	84	54	53	49	13	50	46	-	-	1,083	2,763
Scottsdale	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Sierra Vista	65	42	25	24	-	48	-	-	-	817	3,137
Tempe	381	258	145	132	58	131	100	-	-	4,949	3,498
Tucson	1,089	866	494	464	271	491	559	-	-	14,728	2,974
Yuma	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
ARKANSAS											
Conway	99	85	70	69	14	10	-	-	-	613	2,008
Fayetteville	105	78	72	71	21	57	45	-	-	1,120	2,289
Fort Smith	174	142	123	120	18	59	160	-	-	1,724	2,472
Hot Springs	117	97	77	75	10	37	47	-	-	1,021	2,068
Jacksonville	74	70	64	49	6	18	31	-	-	1,549	2,192
Jonesboro	88	79	71	70	2	15	23	34	-	1,070	2,162
Little Rock	598	520	371	366	40	279	211	-	-	7,103	2,808
North Little Rock	227	191	155	145	21	114	79	97	-	2,303	2,281
Pine Bluff	159	137	91	89	19	22	-	-	20	1,043	2,714
Rogers	91	80	49	46	14	21	66	-	-	727	2,288
Springdale	119	73	73	72	18	35	47	-	-	905	2,172
West Memphis	87	75	67	62	3	19	6	17	-	646	2,031
CALIFORNIA											
Alameda	140	90	94	91	6	38	-	-	-	2,436	5,063
Alhambra	149	90	83	76	-	77	25	-	2	1,858	3,922
Anaheim	611	422	269	227	29	266	88	291	-	10,446	4,807
Antioch	123	88	-	-	2	38	30	-	-	1,202	3,942
Apple Valley	-	-	-	-	-	17	-	-	-	108	3,445
Arcadia	105	71	78	61	2	45	23	-	-	1,485	4,884
Azusa	100	83	-	-	-	37	31	31	14	1,215	4,209
Bakersfield	389	276	190	164	17	87	21	-	-	4,833	4,083
Baldwin Park	107	72	-	-	-	24	-	-	-	748	3,786
Bell	50	34	-	-	-	8	-	-	-	327	4,841
Bell Gardens	80	56	-	-	-	28	-	-	-	586	3,558
Benflower	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Beimont	43	32	-	-	-	17	-	-	-	471	4,244
Benicia	48	30	34	29	2	25	14	-	-	862	4,391
Berkeley	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Beverly Hills	192	129	90	84	-	104	22	-	-	3,251	4,884
Brea	145	100	53	44	-	49	17	-	-	1,819	5,364
Buena Park	144	94	-	-	-	59	23	-	-	1,072	3,581
Burbank	241	153	126	119	13	114	52	253	-	5,712	4,739
Burlingame	68	44	51	50	1	37	12	-	-	1,248	4,897
Calexico	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)	(NA)
Camanto	5	-	-	-	-	49	15	-	-	468	3,900
Campbell	68	50	-	-	-	24	-	-	-	760	4,830
Carlsbad	113	107	78	74	7	50	35	-	-	2,040	4,095
Carson	34	-	-	-	-	71	-	-	10	1,059	2,901
Cathedral	68	52	38	29	-	26	-	-	-	682	3,757
Ceres	54	38	15	15	-	18	8	-	-	505	3,755
Cerritos	20	-	-	-	-	148	18	-	-	1,218	3,985
Chico	120	84	52	47	3	31	-	-	-	1,147	3,404
Chino	111	83	-	-	-	25	29	-	-	1,176	4,483

Tous les quatre ans, le *Census Bureau* réalise un recensement très détaillé de l'ensemble des fonctions publiques américaines permettant pour l'essentiel de croiser l'activité et la localisation de chaque agent. Bien qu'étant d'une grande précision, ces documents présentent moins d'informations que ceux réalisés par l'INSEE. De plus, les informations sur les salaires n'apparaissent que très peu pertinentes puisqu'elles sont pour l'essentiel présentées sous la forme d'un revenu moyen par agent sur une zone géographique spécifique et non selon la fonction des agents.

Si ponctuellement l'information américaine s'avère de moins bonne qualité que l'information française relative au secteur public, il convient de remarquer que les résultats du recensement réalisé par le *Census Bureau* sont directement et gratuitement accessibles sur Internet alors que les travaux de l'INSEE ne le sont pas.

Tableau 4.2.3.c : Suivi annuel des effectifs et salaires des fonctions publiques américaines

ETATS-UNIS				
Fonction publique annuelle				
<i>Documents</i>	<i>Internet</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité*</i>
Compendium of Public Employment*	Oui	Adm. Fédérale	Effectifs	T.D.
			Salaires	T.D.
		Adm. Locales	Effectifs	D.
			Salaires	D.
Employment of Major Local** Government	Oui	Adm. Locales	Effectifs	T.D.
			Salaires	D.
Analytical Perspectives	Oui	Adm. Fédérale	Effectifs	L.
Budget	Oui	Adm. Fédérale	Effectifs	L.

* T.L. : Très limité, L. : Limité, D. : Détaillé, T.D. : Très détaillé et E.D. : Extrêmement détaillé.

** Publication quadriennale

Etude 5

L'information sur le patrimoine public

Les entreprises ont depuis fort longtemps la stricte obligation de publier une information sincère et véritable sur leur patrimoine. L'information sur le patrimoine public reste cependant embryonnaire. On sait que la comptabilité générale définit les règles de comptabilisation des opérations qui concernent l'activité et le patrimoine et que le système de la comptabilité en partie double garantit la cohérence des comptes qui retracent l'activité de l'exercice et des comptes de bilan. L'observateur extérieur peut alors connaître le bilan d'ouverture, les flux liés à l'activité, leur impact sur les comptes de bilan et le bilan de clôture. Il dispose ainsi d'une information continue sur les avoirs et les engagements de chaque unité économique. Cette information n'existe pas pour l'Etat ni en France ni d'ailleurs sous une forme achevée dans les grands pays étrangers. Un effort a été entrepris dans la plupart des pays pour pallier cette insuffisance. Cet effort semble plus avancé dans les autres grands pays qu'il ne l'est à l'heure actuelle pour la France.

Le présent chapitre réunit les données accessibles sur les éléments de bilan des administrations publiques en France et dans les autres pays étudiés. Cette comparaison s'avère particulièrement difficile parce que la plupart des pays ont engagé des réformes de leur système comptable, réformes qui sont en cours. Il apparaît aussi que l'évaluation des biens publics est difficile, incertaine et peut-être moins utile que celle des biens privés. L'intérêt d'une comptabilité patrimoniale publique tient moins à l'évaluation de l'actif net global, qui en tout état de cause n'est pas susceptible d'être cédé, que de l'intégration des décisions sur la gestion du patrimoine dans la recherche d'une allocation optimale des ressources, allocation optimale à laquelle les administrations publiques n'ont aucune raison d'échapper.

Deux catégories d'information peuvent être a priori mobilisées sur le bilan des administrations publiques : les comptabilités de ces administrations d'une part, la comptabilité nationale d'autre part. Pour la première catégorie, la meilleure source est l'excellent travail de recherche conduit par la Mission Comptabilité Patrimoniale du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sous la direction de Monsieur

Jean-Jacques François. Pour les comptes de patrimoine au sens de la comptabilité nationale, la source provient évidemment des organismes statistiques des pays.

5.1 La situation en France

La situation française reflète une recherche d'amélioration encore partielle pour ce qui concerne la comptabilité générale de l'Etat, une information très peu développée et éparse pour les collectivités locales et un recul (temporaire ?) pour les comptes de patrimoine des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

5.1.1 La comptabilité générale de l'Etat

Le document de synthèse de la comptabilité générale de l'Etat est le compte général de l'administration des finances. Celui-ci centralise l'ensemble des opérations comptables de l'Etat, depuis la trésorerie locale à l'Agence comptable centrale du Trésor. La centralisation demande environ trois mois. Ainsi à titre d'exemple, le compte général de l'administration des finances pour 1999 a-t-il été signé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie le 13 avril 2000.

**Le compte général des finances de 1999
présenté dans la note Bleue n° 192 – 1^{er} au 15 octobre 2000**

Le bilan de l'Etat s'établit à 1 656,9 Mdf au lieu de 1 462,9 Mdf. Les novations comptables introduites en 1999 se sont traduites, dans le bilan, par les incidences suivantes.

Actif du bilan

Globalement le poste "immobilisations" enregistre une progression de 502,1 Mdf provenant de deux mesures essentielles :

- la valorisation des immobilisations corporelles de l'Etat (504,1 Mdf en valeur nette au lieu de 13,1 Mdf au 31 décembre 1998, correspondant à une valeur brute de 758,4 Mdf diminuée des amortissements 254,3 Mdf) ;
- la réévaluation des participations de l'Etat d'après les bilans consolidés des entreprises (+18,5 Mdf).

Les créances fiscales retracées jusqu'à présent pour leur valeur brute sont désormais décrites en valeur nette à la suite de constitution de provisions pour dégrèvements et non-valeurs (77,7 Mdf au 31 décembre 1999 contre 312,4 Mdf, soit une provision globale de 234,8 Mdf).

Passif du bilan

Conformément aux recommandations du SEC 95, la dette financière due au titre d'un exercice (intérêt courus non échus, intérêts payés d'avance) apparaît dans les comptes à hauteur de 3 903,4 Mdf au lieu de 3 801,3 Mdf.

L'ensemble de ces modifications introduites au 1^{er} janvier 1999 trouvent leur contrepartie dans le compte de "situation nette" (sous-compte adapté à la nature des opérations), qui enregistre une variation positive de 128 Mdf sous la conjugaison des deux facteurs suivants :

- modification de la dette financière (102 Mdf)
- incidence des immobilisations et des créances fiscales (230 Mdf).

Le compte de résultat

Il présente une perte de 177,6 Mdf, dont -159,2 Mdf au titre du résultat courant et -18,4 Mdf au titre du résultat exceptionnel.

Le compte général de l'administration des finances de 1999 marque une étape dans la mutation de la comptabilité de l'Etat vers un système d'enregistrement des opérations qui dépasse la description des flux d'encaissements et de décaissements pour couvrir désormais les mouvements qui affectent la situation financière de l'Etat dans une optique de droits constatés.

Le périmètre des opérations décrites en comptabilité a également été étendu afin de mieux décrire les actifs et passifs de l'Etat : cette évolution concerne le recensement des participations, la valorisation des immobilisations, la constitution de provisions pour créances fiscales, une description de la dette conforme aux normes européennes, ainsi qu'un premier recensement des risques et engagements futurs de l'Etat.

Les résultats patrimoniaux de 1998 et 1999

	31.12.1999	01.01.1999	1998
Actif du bilan			
Immobilisation corporelles et incorporelles nettes	504,1	496,9	13,3
Dotations et participations	561,7	-	581,4
Prêts et avances	128,4	-	130,6
Actif circulant	371,4	414,9	663,1
Total	1 565,6¹		1 388,4¹
Passif du bilan			
Situation nette	-3 082,0	-2 827,5	-2 956,2
Dette financière	4 061,8	3 903,3	3 801,3
Autres dettes	589,0	-	528,6
Total	1 568,8¹		1373,7¹
Résultat de l'année			
Résultat courant	-159,2	-	-228,6
Résultat exceptionnel	-18,4	-	-11,1
<i>Pour mémoire : déficit budgétaire</i>	-206,0		-247,5

Source : direction générale de la Comptabilité publique, n° 192 du 1^{er} au 15 octobre 2000, Les Notes Bleues de Bercy

¹ La Note Bleue ne donne aucune explication de l'écart entre le total de l'actif et le total du passif du bilan.

a. Comptabilisation de la dette en droits constatés

L'objectif d'harmonisation de la comptabilité de l'Etat avec les normes de la comptabilité européenne du SEC 95 repose sur une comptabilisation en termes de dettes et de créances, c'est-à-dire de rattachement à un exercice donné des charges ou des produits y afférents, indépendamment de la date de leur effet en trésorerie.

La mesure concerne actuellement trois types d'opérations : les intérêts courus non échus (ICNE) pour les OAT²⁷ et les BTAN²⁸, les intérêts pays d'avance pour les BTF²⁹, les primes (profits) et décotes (pertes), liées à la technique de l'assimilation.

D'un point de vue comptable, il s'agit, dans le premier cas, d'enregistrer en dette les intérêts courus non échus représentant la charge à imputer à l'exercice, indépendamment de la date de paiement effectif. Dans le deuxième cas, il faut déduire la part des intérêts payés d'avance qui concerne l'exercice suivant. Dans le dernier cas, il convient d'étaler sur la durée de vie de l'emprunt la différence entre la valeur de remboursement et l'encaissement effectif.

b. Valorisation des immobilisations non financières

La valorisation des immobilisations non financières répond au souci d'améliorer la présentation du bilan de l'Etat. Elle permettra également de mieux rendre compte des coûts complets.

Afin de tenir compte de l'existant actuel en matière de recensement des biens immobilisés, le système comptable rénové présente les immobilisations selon trois catégories :

- les immeubles inscrits au tableau général des propriétés de l'Etat (TGPE) valorisés par le direction générale des impôts (terrains, bâtiments), soit par actualisation des valeurs les plus anciennes, soit par évaluation forfaitaire des biens pour lesquels aucune valeur n'était indiquée. Ces biens font l'objet d'une réévaluation annuelle afin de refléter la valeur de marché. Aucun amortissement annuel n'est prévu, à l'exception des biens militaires, amortis en totalité chaque année comme actuellement ;
- les biens du TGPE qui n'ont pas été valorisés et les biens hors TGPE (travaux d'entretien sur monuments historiques) ainsi que les infrastructures. Pour cette catégorie, il a été procédé à la reconstitution d'un stock de travaux. Pour suivre la valeur

²⁷ OAT : Obligation Assimilable du Trésor.

²⁸ BTAN : Bon du Trésor à Taux Annuel Normalisé.

²⁹ BTF : Bon du Trésor à taux Fixe.

des travaux, il a été décidé de recourir à la pratique de l'amortissement linéaire pour ordre ;

- les autres immobilisations (matériel, équipement).

Tous les achats effectués par l'Etat depuis 1981 sont inscrits au bilan de l'Etat. Le montant brut correspondant est considéré comme exhaustif. Un amortissement linéaire adapté à la nature de ces biens est mis en place avec pour conséquence la sortie des éléments complètement amortis.

c. Dotations et participations

L'objectif principal de la réforme est double :

- une modification de la nomenclature a pour but d'augmenter sa lisibilité et de mieux l'articuler avec les classements retenus en comptabilité nationale en secteur marchand et secteur non marchand ;
- la nouvelle valorisation des entités a pour objectif de donner une image plus fidèle du bilan de l'Etat.

La révision du classement s'opère de la façon suivante :

- au sein du secteur marchand, les titres de participation sont classés en fonction de la part de capital détenue par l'Etat (supérieure à 50 %, entre 20 % et 50 %, inférieure à 20 %) ;
- au sein du secteur non marchand, les titres de participations sont classés en fonction de la part de capital détenue par l'Etat (supérieure à 50 %, entre 20 % et 50 %, inférieure à 20 %) ;
- les structures de cantonnement sont présentées de façon isolée.

Cette nouvelle méthode d'évaluation appliquée en 1999 à une dizaine d'entités relevant du secteur marchand entraîne une valorisation de 18,4 Mdf sur le montant des dotations et participations inscrites au compte 26.

d. Provisionnement des créances fiscales

Dans la situation actuelle, le bilan fait apparaître des créances fiscales dont une partie ne sera probablement pas recouvrée. Le provisionnement des créances fiscales permettra de les retracer au bilan pour leur valeur probable.

La méthode proposée dans le compte général de 1999 consiste à adopter une règle de provisionnement afin de corriger la valeur du stock de créances fiscales inscrites au bilan.

Il s'agit de comptabiliser au niveau central une dotation aux provisions sur les créances fiscales, évaluée statistiquement, qui ne dispense naturellement pas les comptables de procéder au recouvrement des créances qui restent actives.

Cette méthode sera progressivement affinée grâce à des modifications des applications informatiques du recouvrement permettant une meilleure analyse des recouvrements sur les années antérieures.

e. Engagements financiers hors bilan

L'identification des charges futures de l'Etat résultant notamment d'engagements à long terme et l'explicitation des risques pesant sur les finances publiques constituent un élément essentiel d'éclairage sur la soutenabilité de la politique budgétaire. La connaissance des engagements et des risques manifeste la volonté de transparence et de sincérité des comptes de l'Etat.

Il est proposé de faire figurer en annexe au compte général des finances une évaluation d'engagements financiers à moyen et long terme. Cette évaluation concerne les engagements au titre des retraites des fonctionnaires et agents publics relevant de régimes spéciaux, les engagements liés à des garanties octroyées à des entreprises ou organismes publics, notamment au titre de l'assurance extérieure, les engagements au titre de l'épargne logement.

L'annexe " engagements financiers hors bilan " est un document d'information qui ne donne pas lieu à écritures au bilan et au compte de résultat.

5.1.2. La comptabilité des collectivités territoriales

Plusieurs documents annuels établis par la Direction de la Comptabilité Publique agrègent les bilans des collectivités territoriales, régions, départements, communes. Les derniers documents publiés concernent l'exercice 1998. De brèves notes méthodologiques soulignent la nature très particulière de ces documents. C'est ainsi par exemple que les remboursements de la dette en capital sont considérés comme des investissements.

Selon ces documents, le bilan simplifié des collectivités territoriales françaises au 31.12.1998 s'établit ainsi en milliards de francs :

	Régions	Départements	Communes	Total
Actif				
Valeurs immobilisées (classe 2)	171,8	560,2	1.596,3	2.328,3
Services et fournisseurs (classe 3)	4,7	22,1	89,0	115,8
Comptes financiers (classe 5)	4,9	12,5	-	17,4
Résultats de fonctionnement et divers (classe 8)	0,3	-	13,7	14,0
Total de l'actif	181,7	594,8	1.699,0	2.475,5
Passif				
Capitaux permanents (classe 1)	174,2	572,7	1.310,5	2.057,4
Comptes de tiers (classe 4)	5,3	19,4	384,6	409,3
Comptes financiers	0,5	0,4	-	0,9
Résultats de fonctionnement	1,7	2,2	3,8	7,7
Total du passif	181,7	594,7	1.698,9	2.475,3

5.1.3. Les comptes de patrimoine

Des comptes de patrimoine sont établis selon les règles de la comptabilité nationale. Les derniers comptes de patrimoine disponibles ont été publiés dans le rapport sur les comptes de la nation pour 1997. Ces comptes sont reproduits ci-après pour quelques années. Ils sont peu documentés sur le plan méthodologique et leur publication est pour l'instant interrompue.

Encadré 5.1.3.a : Comptes nationaux

15.12- Comptes de patrimoine du secteur :

S60 - Administrations publiques

Encours en fin d'année - Milliards de francs

	1970	1980	1990	1994	1995	1996	1997
ACTIFS							
Actifs corporels reproductibles	233,3	1202,5	2865,6	3479,3	3628,9	3748,7	3871,3
Stocks	13,4	31,4	92,0	86,6	91,8	94,7	96,2
Actifs fixes hors logement	178,7	1050,6	2566,0	3161,4	3298,6	3406,8	3521,2
Actifs fixes en logement	41,2	120,6	207,6	231,3	238,5	247,2	253,9
Actifs corporels non reproductibles	90,4	208,4	231,7	164,7	159,4	155,4	150,4
Actifs incorporels							
Actifs non financiers	323,7	1411,0	3097,3	3644,0	3788,3	3904,1	4021,7
F00 Moyens de paiement internationaux	0,3	1,4	14,2	10,8	14,8	20,5	38,4
F10 Moyens de règlement en francs	43,1	144,3	347,0	330,9	295,7	247,2	326,2
F20 Autres liquidités	14,1	25,7	28,2	34,3	31,3	43,4	41,1
F30 Titres du marché monétaire				1,9	10,8	6,4	10,1
F40 Obligations	14,7	52,2	114,3	143,1	148,2	160,1	141,7
F50 Actions et autres participations	81,7	455,6	572,4	719,4	700,2	638,6	835,3
F60 Prêts à court terme	182,9	319,0	627,7	866,4	1073,3	1050,1	1114,0
F70 Prêts à moyen et long termes	94,2	143,0	280,9	510,9	502,1	507,5	480,7
F80 Réserves techniques d'assurance	0,1	0,6	1,8	2,2	2,0	2,0	2,0
Actifs financiers	431,1	1141,8	1986,6	2619,8	2778,3	2675,7	2989,5
ACTIFS	754,8	2552,8	5083,8	6263,8	6566,6	6579,8	7011,2
PASSIFS							
F00 Moyens de paiement internationaux							
F10 Moyens de règlement en francs	84,6	152,7	373,0	391,5	402,8	424,6	447,7
F20 Autres liquidités	43,9	68,0	61,7	50,7	53,4	50,9	54,7
F30 Titres du marché monétaire	32,8	83,0	549,7	926,3	1061,0	1167,5	1313,8
F40 Obligations	21,9	200,0	899,5	1659,0	2048,2	2460,1	2657,8
F60 Prêts à court terme	169,7	274,9	575,2	876,8	1079,5	938,4	1009,4
F70 Prêts à moyen et long termes	70,9	247,1	592,6	919,6	922,7	934,8	906,2
F80 Réserves techniques d'assurance							
PASSIFS FINANCIERS hors actions et autres participations	423,8	1055,7	3051,7	4823,9	5567,7	5976,3	6389,6
VALEUR NETTE GLOBALE	331,0	1497,1	2032,2	1439,9	998,9	603,5	621,6
F50 Actions et autres participations							
VALEUR NETTE INDEPENDANTE	331,0	1497,1	2032,2	1439,9	998,9	603,5	621,6

Source : Comptes nationaux.

5.1.4. Utilisation des données patrimoniales pour la gestion

Les dotations budgétaires de la loi de finances n'intègrent pas au stade actuel les données patrimoniales. Les chapitres de locations sont dotés du montant des loyers à payer lorsqu'il s'agit de locations externes et ne reçoivent aucune dotation pour les biens appartenant au domaine public. Il n'existe donc pour un responsable administratif aucune incitation à réallouer le patrimoine ou à en optimiser la répartition.

5.2. La situation au Royaume-Uni

L'expérience britannique est l'aboutissement d'un ensemble de réformes qui visent explicitement à alléger le poids des services de l'Etat dans l'économie. Celles-ci ont comporté notamment une politique de privatisation, un effort de programmation et de “*reporting*” imposé à l'ensemble des administrations, et la création d'organismes dotés de la personnalité morale et gérés selon les règles comptables générales, (incluant des comptes de bilans). Ces organismes sont souvent appelés des agences, nom qui ne correspond pas pour autant à une catégorie juridique bien définie.

Les termes de “comptabilité de ressources” utilisés pour décrire les changements proposés par le gouvernement britannique recouvrent une réalité plus vaste que la simple adoption des techniques de la comptabilité d'exercice. Les Britanniques définissent respectivement les deux termes de la façon suivante :

- “ un ensemble de techniques comptables inspirées du système de l'exercice pour rendre compte des dépenses du gouvernement central et un schéma d'analyse des dépenses des ministères par finalités et objectifs reliés à des résultats chaque fois que cela est possible,
- et, une prévision et un contrôle des dépenses publiques sur la base d'une comptabilité de ressource ”.

Le but de la réforme est de remplacer les comptabilités existantes par une comptabilité de ressource qui doit apporter des informations supplémentaires en termes de flux financiers, d'actifs et de dettes.

Il convient de rappeler que le système budgétaire et comptable britannique était depuis 1866 un système de caisse qui constituait le cadre du vote du budget et des rapports financiers pour l'ensemble du secteur public. Le Royaume-Uni ne connaît pas de nomenclature juridique comparable à celle de la France. La spécialité des chapitres, l'obligation de classer les crédits par nature ou par destination, les titres et parties lui sont étrangers. La nomenclature des dépenses se subdivise en ministère *class*, destination ou objet *vote* et nature de la dépense *subhead*. Il n'existe pas de document comptable de synthèse décrivant la situation patrimoniale de l'Etat. Cependant, l'autonomie de structures institutionnelles (les agences soumises aux règles de la comptabilité générale) a amélioré la description patrimoniale pour ces entités.

Avant la réforme de la "comptabilité de ressources" deux éléments avaient été introduits au-delà du système de caisse : " un coût de renoncement de l'immobilier, loyer fictif correspondant à l'utilisation des locaux administratifs et, une charge pour les retraites des fonctionnaires. Ces charges étaient destinées à sensibiliser les ministères sur le coût réel de leurs actions ”.

Contrairement à la France où la comptabilité patrimoniale des communes est récente, et la comptabilité patrimoniale des établissements publics administratifs est encore largement formelle, le Royaume-Uni dispose d'un système comptable patrimonial complet pour les collectivités locales.

C'est l'amélioration de la gestion de l'ensemble des actifs qui est visée : les immobilisations, mais aussi les différentes composantes du fonds de roulement (stocks, créances et dettes). La gestion des actifs passe par les axes suivants : réduire les coûts de l'immobilier et des stocks, améliorer la qualité des décisions d'investissement (infrastructures, immobilier...) et provoquer une gestion active du patrimoine. Les outils promus par la réforme sont l'inventaire et la valorisation des actifs et des passifs d'exploitation et l'inventaire physique et valorisation pour les

immeubles, inventaire et valorisation des infrastructures et des stocks, tenue des comptes pour les créances et les dettes d'exploitation.

Le premier acte fondateur de la réforme a été de disposer d'un inventaire exhaustif des propriétés de l'Etat (*The National Asset Register*). Les ministères procèdent également à leur valorisation sous leur propre responsabilité. Après plusieurs années de réflexions sur la façon de moderniser le compte de bilan des administrations publiques, le *HM Treasury* a publié en 1997 le Registre des actifs nationaux (*The National Asset Register*) qui détaille l'ensemble des actifs non financier des administrations centrales. Selon les propres termes du *Treasury* britannique, ce document propose l'information la plus précise qu'aucun gouvernement n'ait jamais eu sur l'étendue et le détail des actifs qu'il possède.

Ce document répertorie tous les actifs tangibles (terrains, bâtiments, équipement de bureau...) et intangibles (droits de propriété intellectuelle...) pour chacune des agences des ministères. Au regard de chaque poste est mentionné l'actif brut ainsi que l'amortissement de l'année conduisant au calcul de l'actif net. Ce véritable travail de recensement est présenté dans un document de plus de 500 pages.

The National Asset Register constitue une base de travail pertinente pour toute évaluation future des actifs de l'administration britannique et marque bien l'importance que revêt le compte de bilan des administrations publiques pour les autorités du Royaume-Uni. Jusqu'à ce jour, il n'est cependant fait aucune mention d'un quelconque suivi de ce travail même si on peut supposer que l'office national de statistique s'en est servi afin d'ajuster la présentation du bilan des différentes administrations publiques qu'elle réalise dans le *Blue Book*.

Depuis 1997 également, l'administration britannique communique le solde de son bilan dans le *Financial Statement and Budget Report* inclus au *Budget*. La première parution de cette information était accompagnée d'une note explicative sur la mesure du bilan de l'Etat qui souligne les difficultés liées à un tel exercice. En effet, si la connaissance et la valorisation du passif et des actifs financiers des administrations sont relativement aisées, celle des actifs tangibles l'est beaucoup moins. Le recensement de l'ensemble des biens immobiliers et d'investissement n'est

pas couramment disponible et surtout leur valorisation peut s'avérer très délicate. En effet, si la valeur d'un capital réel est difficile à mesurer, celle du patrimoine de l'Etat l'est bien plus encore car de nombreux éléments de ce patrimoine sont unique et ne renvoient à aucune référence en termes de prix de marché. Au total, une information détaillée sur les actifs tangibles s'avère d'autant plus nécessaire que la manière de les mesurer peut engendrer des débats.

Les retraites de fonctionnaires sont traitées en hors bilan. Seules les préretraites sont provisionnées. Pour les autres dotations, le principe de provisions est retenu. Elles seront calculées selon les normes en vigueur dans le secteur privé britannique. Les actifs sont valorisés au coût historique actualisé. Il sera réalisé une réévaluation périodique des valorisations tous les cinq ans pour les terrains et les bâtiments.

La méthode de valorisation des infrastructures est intéressante. La valorisation retenue est celle d'une reconstruction à neuf. Ce concept privilégie la notion de valeur d'usage. De plus, la méthode de valorisation des infrastructures permet une valorisation de tout le réseau quelle que soit son ancienneté. Pour les actifs à durée de vie limitée, un amortissement doit être enregistré en charge. Les durées d'amortissement ne sont pas normalisées mais fixées par chaque administration à partir de la référence au secteur privé. La dépréciation des immobilisations corporelles est évaluée sur la base de la durée de vie moyenne des bâtiments et des équipements. Ces durées sont respectivement de 50 à 60 ans et de 3 à 20 ans.

La holding immobilière a été privatisée en 1995. Cette société porte désormais tous les immeubles à caractère historique ainsi que les immeubles et terrains à valoriser de l'Etat.

Selon le Treasury, un des gains les plus quantifiables attendus de la réforme réside dans la gestion des stocks. Depuis novembre 1997, chaque ministère a pour obligation de produire au Premier ministre son *assets register*.

Encadré 5.2.a : National Asset Register
(Le registre des actifs nationaux)

NATIONAL ASSET REGISTER				DFEE	
Teacher Training Agency (TTA)					
<p>The TTA was established on 21 September 1994 under Section 1 of the Education Act 1994 (the Act). Its functions as set out in the Act are to fund the provision of teacher training in England; to provide information and advice on teaching as a career; and carry out such other functions as the Secretary of State may by order confer or impose on the TTA. The TTA's overall purpose, as stated in its 1997 Corporate Plan, is: "to improve the quality of teaching, to raise the standards of teacher education and training, and to promote teaching as a profession, in order to improve the standards of pupils' achievement and the quality of their education."</p>					
As at 31 March 1997	Refurbishment of building	IT hardware and software	Office equipment/ furniture	Total	
	£000	£000	£000	£000	
Gross Book Value	652	265	284	1,201	
Depreciation	349	127	147	623	
Net Book Value	303	138	137	578	
Construction Industry Training Board (CITB)					
<p>The CITB was formed in 1964 and is a registered charity (reg number 264289). The mission of the CITB is to promote and facilitate the training of sufficient people in the skills needed for a world-class construction industry.</p>					
As at December 1996	Freehold and leasehold land and buildings	Plant, and Machinery	Furniture fittings and equipment	Vehicles	Total
	£000	£000	£000	£000	£000
Gross Book Value	5,130	3,220	6,362	2,920	17,632
Depreciation	787	2,200	4,608	1,617	9,212
Net Book Value	4,343	1,020	1,754	1,303	8,420

Encadré 5.2.b : Blue Book
(Les comptes nationaux)

General government												£ billion
5.1.9 General government												
ESA95 S.13 Unconsolidated												
		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999		
IV.3	FINANCIAL BALANCE SHEET at end of period											
AN	Non-financial assets	CGIX	374.1	346.1	344.2	350.4	368.2	385.9	391.1	424.1	447.3	
AF.A	Financial assets											
AF.1	Monetary gold and special drawing rights (SDRs)	NIFC	4.3	4.4	5.1	4.8	4.9	4.2	3.5	4.3	4.0	
AF.2	Currency and deposits											
AF.22	Transferable deposits											
AF.221	Deposits with UK monetary financial institutions	NLWV	7.9	9.4	15.4	11.5	13.0	13.6	15.3	14.9	14.6	
AF.229	Deposits with rest of the world monetary financial institutions	NLWA	1.0	1.3	1.3	1.3	7.3	7.3	7.7	6.1	8.7	
AF.29	Other deposits	NLWB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AF.2	Total currency and deposits	NLUT	8.9	10.7	16.6	12.8	20.4	20.9	23.1	20.9	23.3	
AF.3	Securities other than shares											
AF.331	Short term: money market instruments											
AF.3311	Issued by UK central government	NLWE	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.1	
AF.3312	Issued by UK local authorities	NLWI	0.4	0.3	0.2	0.3	0.6	0.4	0.3	0.2	0.2	
AF.3315	Issued by UK monetary financial institutions	NLWJ	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
AF.3316	Issued by other UK residents	NLWO	0.3	2.0	2.4	2.6	2.8	3.2	3.7	4.1	4.9	
AF.3319	Issued by the rest of the world	NLWP	-	-	-	-	2.6	1.7	1.0	2.1	1.8	
AF.332	Medium (1 to 5 year) and long term (over 5 year) bonds											
AF.3321	Issued by UK central government	NLWR	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	
AF.3322	Issued by UK local authorities	NLWU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AF.3326	Other medium & long term bonds issued by UK residents	NLWY	5.8	4.4	3.2	1.4	1.4	0.8	0.6	0.6	0.2	
AF.3329	Long term bonds issued by the rest of the world	NLWZ	20.7	22.5	23.4	24.6	17.0	14.1	10.6	10.9	7.6	
AF.34	Financial derivatives	NLXA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
AF.3	Total securities other than shares	NLWC	27.4	29.5	29.5	29.1	24.5	20.5	16.4	18.3	15.2	
AF.4	Loans											
AF.42	Long term loans											
AF.422	Loans secured on dwellings	NLXP	2.9	2.5	2.1	2.0	1.8	1.6	0.6	0.5	0.4	
AF.424	Other long-term loans by UK residents	NLXU	76.0	71.7	71.4	71.7	73.1	71.5	75.8	76.7	79.5	
AF.4	Total loans	NLXE	78.9	74.1	73.6	73.6	74.8	73.2	76.3	77.2	79.9	
AF.5	Shares and other equity											
AF.51	Shares and other equity, excluding mutual funds' shares											
AF.514	Quoted UK shares	NLYB	10.8	11.0	9.8	5.7	3.2	0.7	0.7	0.7	2.0	
AF.515	Unquoted UK shares	NLYC	0.5	0.5	0.5	1.2	1.2	0.5	0.4	0.5	0.5	
AF.519	Shares and other equity issued by the rest of the world	NLYG	4.2	4.6	4.9	5.2	5.4	5.7	6.0	6.3	6.6	
AF.5	Total shares and other equity	NLXW	15.6	16.1	15.2	12.1	9.8	6.9	7.1	7.4	9.0	
AF.6	Insurance technical reserves											
AF.62	Prepayments of insurance premiums and reserves for outstanding claims	NLYP	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	
AF.7	Other accounts receivable	NLYQ	36.1	33.9	35.1	35.9	37.3	37.5	39.7	40.1	46.0	
AF.A	Total financial assets	NPUP	171.7	169.3	175.7	169.0	172.4	163.9	166.9	169.2	178.3	

Encadré 5.2.c : Blue Book
(Les comptes nationaux)

Non-financial balance sheets

10.7 General government

		£ billion at end year								
		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Non-financial assets										
Tangible assets:										
Residential buildings	CGVQ	83.3	79.1	78.3	70.3	69.7	77.1	71.2	79.0	78.7
Agricultural assets	CGVR	2.3	2.0	2.3	2.5	2.7	2.7	2.8	2.8	2.7
Commercial, industrial and other buildings	CGVS	126.0	112.1	104.8	104.1	104.0	107.7	110.7	115.5	118.4
Civil engineering works	CGVT	140.2	128.1	134.0	148.6	167.5	175.1	183.4	203.3	223.7
Plant and machinery	CGVU	15.6	18.0	17.5	17.7	17.4	16.6	16.4	16.8	17.5
Vehicles, including ships, aircraft, etc	CGVV	5.1	5.2	5.7	5.9	5.8	5.3	5.1	5.0	4.6
Stocks and work in progress	CGVW	1.0	1.0	0.9	0.7	0.5	0.7	0.8	0.9	0.6
Total tangible assets	CGVX	373.5	345.5	343.6	349.8	367.7	385.3	390.4	423.2	446.2
Intangible non-financial assets										
Non-marketable tenancy rights	CGVY	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Other intangible assets	CGVZ	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.9	1.1
Total intangible assets	CGVA	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.9	1.1
Total non-financial assets	CGIX	374.1	346.1	344.2	350.4	368.2	385.9	391.1	424.1	447.3
Total net financial assets/liabilities	NYOG	-89.1	-131.5	-198.1	-211.4	-264.5	-294.7	-324.4	-359.7	-330.3
Total net worth¹	CGRX	285.0	214.6	146.1	139.0	103.8	91.2	66.8	64.4	117.0

1 Net worth was previously defined as *net wealth*.

10.8 Central government¹

		£ billion at end year								
		1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Non-financial assets										
Tangible assets:										
Residential buildings	CGWB	3.2	3.0	3.1	3.2	3.2	3.2	1.8	2.0	2.1
Agricultural assets	CGWC	0.9	0.8	0.9	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9
Commercial, industrial and other buildings	CGWD	51.6	44.3	38.4	38.5	40.2	40.9	41.1	41.6	40.8
Civil engineering works	CGWE	56.0	52.9	54.2	61.9	72.0	78.1	81.2	87.3	89.6
Plant and machinery	CGWF	10.4	12.8	12.2	12.4	12.3	12.6	12.5	12.9	13.7
Vehicles, including ships, aircraft, etc	CGWG	4.2	4.4	4.6	4.8	4.7	4.5	4.4	4.4	3.9
Stocks and work in progress	CGWH	1.0	1.0	0.9	0.7	0.5	0.7	0.8	0.9	0.6
Total tangible assets	CGWZ	127.3	119.0	114.5	122.5	133.9	141.0	142.8	150.1	151.7
Intangible non-financial assets										
Non-marketable tenancy rights	CGWJ	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Other intangible assets	CGWK	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6
Total intangible assets	CGWL	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6
Total non-financial assets	CGIY	127.5	119.3	114.8	122.8	134.2	141.3	143.2	150.6	152.3
Total net financial assets/liabilities	NZDZ	-39.1	-88.4	-156.6	-168.9	-219.7	-251.0	-281.7	-316.7	-287.5
Total net worth²	CGRY	88.4	30.9	-41.8	-46.1	-85.5	-109.7	-138.6	-166.1	-135.2

1 UK national accounts classification excludes fighting equipment from tangible assets

2 Net worth was previously defined as *net wealth*

Encadré 5.2.d : Financial Statement and Budget Report
(Document annexe au Budget)

HISTORICAL TABLES

C58 Table C22 and C23 set out historical data for the main fiscal aggregates.

Table C22: Historical series of public sector balances, receipts and debt

	Per cent of GDP								
	Public sector current budget ¹	Public sector net borrowing ²	Public sector net cash requirement ³	General government net borrowing ²	Net taxes and social security contributions	Public sector current receipts	Public sector net debt ⁴	General government gross debt ⁴	Public sector net worth ⁵
1970-71	7.0	-0.5	1.3	-2.0		42.7	69.6	77.7	41.7
1971-72	4.5	1.1	1.5	-0.7		41.1	65.2	74.8	48.1
1972-73	2.1	2.9	3.8	2.3		38.5	58.5	67.6	60.0
1973-74	1.0	4.5	5.9	4.1		39.7	58.4	65.9	76.8
1974-75	-0.6	6.3	9.1	4.0		42.2	52.4	60.5	78.0
1975-76	-1.4	7.1	9.4	4.8		42.7	54.2	59.5	66.5
1976-77	-1.0	5.7	6.5	4.3		43.0	52.6	58.9	63.9
1977-78	-1.1	4.3	3.7	3.5		41.3	49.2	57.5	58.6
1978-79	-2.2	4.8	5.2	4.0	33.3	40.1	47.3	56.1	64.9
1979-80	-1.5	3.9	4.8	2.8	34.0	40.8	44.1	52.0	71.8
1980-81	-2.7	4.6	5.3	3.7	35.8	42.6	46.2	53.6	77.1
1981-82	-1.1	2.2	3.5	3.2	38.7	45.9	46.4	51.8	74.7
1982-83	-1.4	3.0	3.2	3.2	39.0	45.4	44.9	50.5	67.1
1983-84	-1.9	3.8	3.2	3.8	38.3	44.5	45.2	50.6	65.5
1984-85	-2.5	4.2	3.2	3.8	38.9	43.8	45.4	50.5	61.4
1985-86	-1.0	2.4	1.6	2.6	38.1	43.2	43.6	49.6	61.0
1986-87	-1.4	2.1	1.0	2.4	37.7	41.8	41.2	48.8	66.6
1987-88	-0.3	1.0	-0.7	1.3	37.6	41.0	36.9	46.6	69.1
1988-89	1.8	-1.4	-3.0	-1.0	36.8	40.6	30.7	40.6	82.4
1989-90	1.6	-0.3	-1.3	0.2	36.3	39.9	27.9	35.6	74.5
1990-91	0.8	0.7	-0.1	1.3	36.3	39.0	26.3	33.3	62.8
1991-92	-1.7	3.6	2.4	3.5	35.3	38.8	27.6	34.6	55.3
1992-93	-5.7	7.8	5.9	7.6	34.0	36.5	32.2	40.5	42.4
1993-94	-6.2	7.8	7.2	7.8	33.3	35.9	37.5	46.1	30.2
1994-95	-4.8	6.3	5.3	6.6	34.4	36.9	41.1	49.5	29.7
1995-96	-3.5	4.9	4.4	5.1	35.3	37.9	43.2	52.2	21.6
1996-97	-2.9	3.6	3.0	3.8	35.3	37.6	44.1	52.2	17.8
1997-98	-0.7	1.2	0.4	0.9	36.5	38.7	42.1	49.6	14.7
1998-99	0.9	-0.3	-0.6	-0.6	37.1	39.2	39.7	47.0	13.6
1999-00	1.9	-1.3	-0.8	-1.3	37.0	39.6	37.1	44.1	15.4

¹ Excluding windfall tax receipts and associated spending.

² UK national accounts definition (ESA95).

³ At end-March, GDP centred on end-March.

⁴ Expressed as a ratio to money GDP (ESA95).

⁵ At end-December, GDP centred on end-December.

La réforme comptable et la réforme budgétaire sont décalées :

- *Resources accounting* : tous les ministères auront établi des comptes de ressources pour l'exercice 1998-1999. Les premiers comptes présentés au Parlement seront ceux de l'exercice suivant : 1999-2000.
- *Resources budgeting* : le premier budget de ressources présenté au Parlement sera celui de 2001-2002.

5.3. La situation en l'Allemagne

L'Allemagne est un pays fédéral avec trois niveaux de gouvernement. Le niveau fédéral (le *Bund*), les Länder (les Etats) au nombre de seize (trois des seize Länder ont en fait un statut hybride de " Ville-Etat " : Berlin, Hambourg et Brême), enfin les administrations locales, désignant à la fois les communes (au nombre de 8 000) et les districts qui les regroupent.

On dispose de peu d'information synthétique sur l'Allemagne. La Constitution allemande (*Grundgesetz*) ne définit que des règles de base et considère les administrations locales comme des parties de Länder. De plus, si en Allemagne ce sont principalement les Länder qui perçoivent les impôts et taxes, l'article 106 de la Constitution garantit l'affectation du produit de certaines taxes aux gouvernements locaux, auxquels elle donne le droit de fixer les taux. Ont également le droit de s'auto-administrer les associations d'administrations locales et tout particulièrement les districts.

Sur les sujets que nous étudions, les échelons les plus actifs se situent au niveau des administrations locales.

Selon les travaux de la Mission Comptabilité Patrimoniale, de nombreuses expérimentations sont en cours aux différents niveaux d'administration, et des avancées techniques concrètes ont été réalisées principalement dans les domaines de la mesure des coûts (avec pour objectif d'identifier les " coûts complets "). Cette avancée correspond à un changement profond de culture, avec développement d'une culture de gestion prenant le pas sur la culture juridique traditionnelle, et la

participation de chercheurs et d'universitaires. Les partenaires sociaux et représentants du personnel participent aux diverses commissions et groupes de travail, leur association aux projets facilite ensuite la mise en œuvre.

Le secteur immobilier est très inégalement traité d'un Etat à l'autre mais il faut l'objet de projets-pilotes à mettre prochainement en place à grande échelle des sociétés immobilières d'Etat percevant des loyers réels.

Les communes ont généralement restructuré leurs services municipaux par secteurs d'activité. Ces derniers reçoivent désormais annuellement des crédits budgétaires alloués de façon globale, avec des objectifs de réalisation portant sur les biens et services qu'ils ont la charge de produire. Ensuite au niveau des Länder qui s'inspirent des développements enregistrés au niveau communal. Plusieurs sont en train ou tentent de développer un modèle basé sur les " *outputs* " (les produits). Certains Länder (les villes-Etats de Hambourg et de Berlin) ont semble-t-il dressé une liste des produits de leur administration.

Les premiers résultats de ces réformes sont :

- la mise en œuvre de sociétés immobilières d'Etat,
- les progrès réalisés dans la mise en place d'outils comptables et informatiques permettant la connaissance des coûts complets,
- la mise en œuvre d'un outil statistique très développé, s'appuyant sur une nomenclature très fine (et commune aux différents niveaux d'administration), tout en organisant son articulation avec les nouveaux outils de comptabilité analytique,
- l'identification de " produits " de certains Länder.

Les textes (la loi fondamentale allemande 1946, la loi des principales budgétaires du 19 août 1969 (qui s'applique à l'Etat Fédéral et

aux Länder, le code budgétaire fédéral de 1699) font obligation à l'administration fédérale de tenir une comptabilité patrimoniale pour "présenter les variations de patrimoine entre le début et la fin de l'exercice budgétaire". Cependant, la comptabilité patrimoniale allemande (entendue au sens d'un suivi de patrimoine) apparaît conçue d'une façon indépendante de la comptabilité budgétaire.

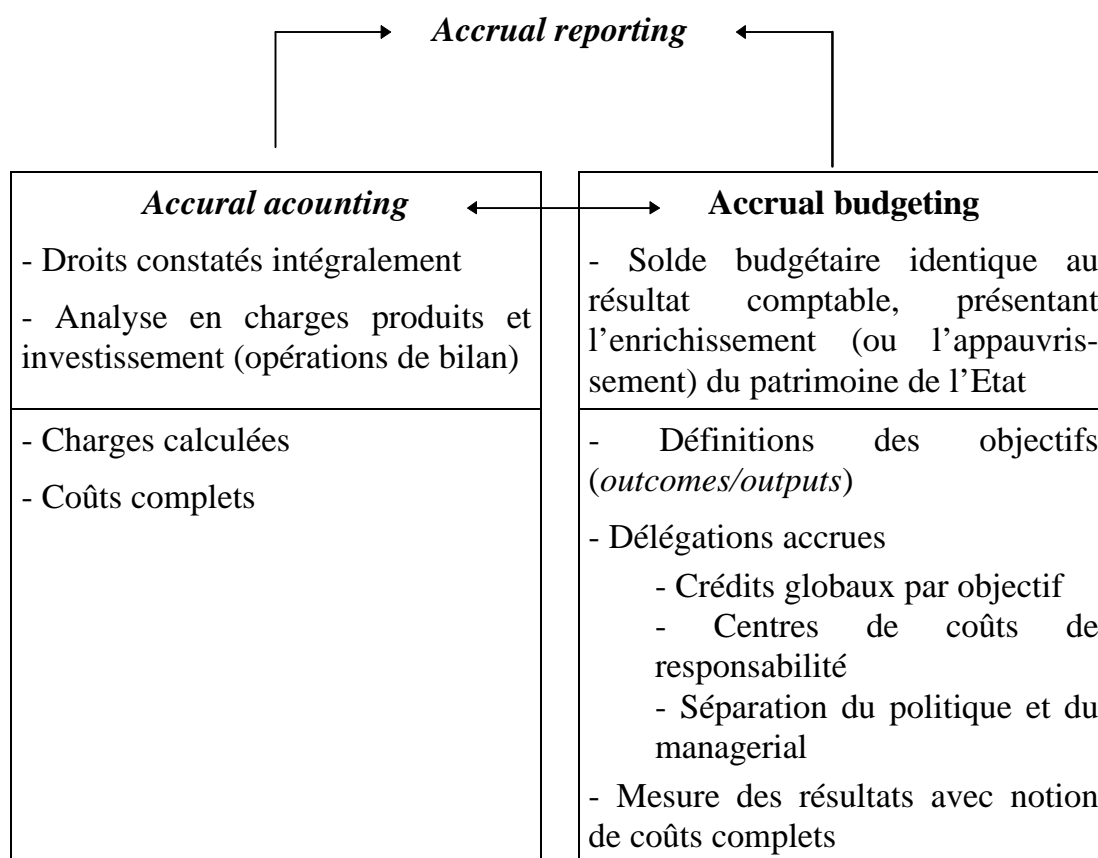
Des pratiques parfois tombées en désuétude au niveau fédéral.

La valorisation du patrimoine foncier et immobilier a été abandonnée en 1979, les valeurs qui étaient recensées étaient anciennes, sans signification réelle reconnue.

La mise à jour de la valorisation est faite en référence soit à des valeurs de marchés (lorsqu'elles existent) soit à défaut à des données comptables "récentes". Mais les valeurs portées seraient en fait fréquemment "théoriques" et sans réelle portée économique ou financière. En outre, il n'y a pas d'amortissement ni de provisionnement pour l'Etat.

La nomenclature budgétaire a un large champ d'application : au niveau de l'Etat Fédéral, des Länder et des communes, en tant que "nomenclature d'exécution et d'alimentation de la Comptabilité Nationale. Cette nomenclature stable dans le temps, homogène et détaillée (8 000 à 10 000 articles, environ) avec des segments faisant apparaître les dépenses par nature, sans mélange avec des éléments de destination (mélange que l'on observe aujourd'hui en France), avec un code est "fonctionnel" qui permet d'effectuer des regroupements par destination et par mission, nécessaires au suivi fin de l'exécution.

De façon générale, les réformes de gestion s'accompagnent de réformes comptables vers la comptabilité d'exercice (*accrual accounting*). Pour le budget, la très grande majorité des pays a choisi la voie d'une articulation plus ou moins forte des deux systèmes de caisse et d'exercice.



L'*accrual budgeting* a d'abord pour objet de rendre l'administration transparente vis-à-vis du Parlement et des citoyens grâce à l'adoption de trois outils :

- le vote du projet de loi de finances sous la forme d'états financiers standardisés avec une nomenclature de prévision par nature permettant le vote d'un bilan, d'un compte de résultat, d'un tableau de financement et d'un tableau des dépenses en capital,
- une méthode de calcul des coûts à partir des informations tirées de l'exécution budgétaire sur des services administratifs ou centres de responsabilité identifiés,
- l'identification des services et des "produits" de l'administration,

C'est la démarche adoptée par tous les pays qui à la suite de la Nouvelle Zélande et de l'Islande, ont pris la décision d'adopter autour de l'an 2000 l'*accrual budgeting*.

5.4. Etats-Unis

5.4.1. La comptabilité patrimoniale de l'état fédéral américain

Le système américain de budgétisation est surtout fondé sur une comptabilité de caisse qui constate les transactions lors des encaissements ou des décaissements. Ainsi, toute dépense est imputée sur l'année fiscale au cours de laquelle son paiement est effectué à l'exception des intérêts de la dette qui sont imputés sur l'exercice au cours duquel ils viennent à échéance.

Le fait générateur de la dépense et la nomenclature budgétaire existante ont fait l'objet d'une note datant du 15 septembre 1995 (AF/95.154, annexe 2) dont les éléments sont toujours valables. Ainsi, la nomenclature américaine répartit les crédits par agences, chacune répartissant ses crédits au niveau des comptes. Le compte représente l'unité de base. Il est établi par destination et peut être subdivisé en quatre grandes catégories d'objets : personnel, services et fournitures, acquisitions de biens en capital, dons et charges financières. Les comptes peuvent être classés en différentes catégories croisées : les comptes de recettes et les comptes de dépenses, les fonds fédéraux et les comptes bénéficiant de ressources spécifiques (*trust funds*), les comptes *on* et *off* budget. Ils sont identifiés par un code à onze chiffres : les deux premiers désignent l'agence responsable de la dépense, les quatre suivants indiquent le numéro du compte dans l'agence, le septième précise la nature de la dépense (ordinaire ou supplémentaire), le huitième identifie la catégorie du compte, les trois derniers font référence à la classification fonctionnelle.

Il existe aux Etats-Unis deux procédures visant à évaluer le patrimoine de l'Etat fédéral aux fins d'améliorer la gestion publique et les performances du secteur public. La première concerne l'évaluation des actifs et dettes de l'Etat fédéral (*Federal Balance Sheet*) établie sur la seule initiative du Directeur de l'OMB (*Office of Management and Budget*, organisme rattaché à la Présidence) à la suite de la faillite des

caisses d'épargne. Ce document qui présente une consolidation des bilans de l'Etat fédéral et de la FED (*Federal Reserve*, Banque centrale des Etats-Unis) n'est pas un document officiel dans la mesure où il n'est pas approuvé par le Congrès. Il est souvent considéré comme reposant sur des conventions comptables parfois discutables et peu fiables mais il a le mérite d'être annexé au projet de Budget du Président depuis au moins cinq ans. Ce document a fait l'objet d'une analyse détaillée dans la note de l'agence du 10 mai 1995, qui reste toujours d'actualité (la dernière évaluation jointe au projet de budget 1998 figure en annexe 3).

La seconde procédure, développée ci-après, découle de lois qui ont imposé l'obligation d'instituer une véritable comptabilité patrimoniale dans les administrations et les agences fédérales. Dix d'entre elles furent initialement chargées de présenter des comptes patrimoniaux audités (*Chief Financial Officers Act*, 1990) ; cette obligation fut ensuite étendue aux vingt-quatre principales administrations et agences fédérales et à l'Etat fédéral (*Government Management Reform Act*, 1994). Les comptes patrimoniaux consolidés pour l'Etat dans son ensemble seront audités par le GAO. Ils feront l'objet d'une publication a posteriori (présentation en mars de l'année n des comptes patrimoniaux consolidés de l'année n-1).

Federal Credit Reform Act (1990)

Cette loi a introduit la première dérogation aux règles comptables budgétaires américaines qui constate les transactions lors des encaissements ou des décaissements. C'est à la suite de la faillite des caisses d'épargne que le besoin est apparu de connaître les risques encourus par l'Etat fédéral lorsqu'il accorde des prêts ou des garanties de prêts.

5.4.2 Le statut juridique de la comptabilité patrimoniale

Les Etats-Unis ne disposent pas d'outils ou de procédures institutionnels d'évaluation et de suivi comptable des éléments du patrimoine de l'Etat fédéral à l'actif et au passif. Toutefois, depuis trois ans, l'OMB a créé le cadre expérimental d'un bilan comptable de l'Etat fédéral (*Federal balance sheet*) qui est annexé chaque année aux documents remis au Congrès lors du dépôt du projet de budget

présidentiel. Le *Federal balance sheet* ne fait l'objet d'aucun vote par le Congrès. En fait, ce document ne vise pas à répondre à une demande des parlementaires (il n'y a pas aux Etats-Unis de débat sur la relation entre déficit public et patrimoine de l'Etat). Le Congrès se préoccupe essentiellement de l'évolution du déficit public³⁰.

Le bilan comporte les actifs et les passifs consolidés de l'Etat fédéral et de la Banque Centrale (*Federal Reserve*)³¹ à l'exclusion des engagements pris dans le cadre des dépenses obligatoires, c'est-à-dire du système de retraites publiques et privées (*Social Security*), de *Medicare*, de *Medicaid* et du *Welfare*.

a. Les sources comptables

Bien que le document final soit synthétisé par l'OMB, ce dernier n'est pas la source de toutes les statistiques de base.

- Les actifs financiers et les dettes sont calculés à partir des données communiquées par la FED. Ils comportent à la fois les avoirs de l'Etat fédéral et ceux de la FED. Le stock d'or est apprécié à sa valeur actuelle de marché.
- La valeur actuarielle des engagements fédéraux au titre des droits à pensions³² est calculée par les Départements concernés.
- L'OMB a créé un modèle pour apprécier et actualiser les risques encourus par l'octroi de garanties de prêts.
- Le capital fixe renouvelable est évalué à partir des données propres de l'OMB.
- Il n'y a pas d'évaluation officielle de la valeur de marché du capital fixe non renouvelable de l'Etat Fédéral. Les données de l'OMB s'appuient sur son inventaire établi dans le cadre d'une

³⁰ Cet état d'esprit remonte aux premières années de la fondation des Etats-Unis. Lorsque le Président Jefferson a acheté la Louisiane à la France, il a été assailli de critiques sur les emprunts qu'il a dû contracter dans ce but.

³¹ Le système de *social security* doit dégager des excédents jusqu'en 2015. Au-delà, il puisera sur ces réserves et sera en faillite vers 2030 à législation inchangée. Une modification progressive des taux de cotisation et des droits à pension est donc attendue.

³² Les pensions d'une partie des agents de la fonction publique ne sont pas intégrées dans la *Social Security* et sont donc inscrites dans les engagements de l'Etat fédéral.

étude publiée en 1989 par des universitaires et actualisée en utilisant différents indices de prix.

b. L'actif et le passif financier

La technique de l'inventaire n'est utilisée que pour l'actif et le passif financier. Le stock d'or et les réserves internationales sont appréciés en fonction de leur valeur courante de marché et de taux de change. L'encours des prêts est mesuré par leur valeur faciale diminuée du montant actuariel des risques de défaillances futures. Le passif financier compte trois éléments : la dette fédérale aux moins du public, les garanties de prêts et le système de retraite des employés de l'Etat.

- La dette fédérale aux mains du public (c'est-à-dire la dette fédérale moins les bons du Trésor détenus par la *Social Security*) est évaluée à sa valeur faciale. Comme les comptes de l'Etat fédéral et ceux de la FED sont consolidés, les avoirs de la FED sur le Trésor sont déduits : *A la fin de l'année fiscale 1994, l'encours de la dette fédérale détenue par le public s'élevait à 3 431 milliards de dollars dont 355 milliards de dollars détenus par la FED. L'OMB n'a retenu que le montant de la dette fédérale aux moins du public, net des avoirs de la FED, soit 3 076 milliards de dollars.*
- Les garanties de prêts sont évaluées à partir de la valeur actuarielle des risques encourus sur l'encours des garanties. L'assainissement du réseau des Caisses d'épargne engagé depuis 1990 a permis de réduire l'évaluation des engagements de l'Etat fédéral à ce titre : *en dollars constants de 1994, les engagements fédéraux sous forme de garantie de prêts ont été ramenés de 135 milliards de dollars en 1990 à 78 milliards de dollars en 1994.*
- Les pensions de retraite des employés de l'Etat fédéral sont égales à la valeur actuarielle des droits futurs.

c. Les actifs non financiers renouvelables

La comptabilité patrimoniale des actifs non financiers renouvelables (équipements et biens immobiliers, stocks) est établie par actualisation des achats recensés par l'OMB : en d'autres termes, les stocks sont établis par le cumul des achats réévalués par recours à divers indices des prix. Une fois les stocks établis, leur valeur est ajustée pour dépréciation en utilisant des coefficients d'amortissement linéaire en fonction de la nature de l'investissement : il s'agit d'une sortie de coût de remplacement. L'OMB fixe la durée d'amortissement à 46 ans pour les investissements hydrauliques et hydroélectriques, à 40 ans les investissements immobiliers, à 16 ans pour la plupart des équipements civils et militaires.

La valeur des actifs non renouvelables (terrains, richesses minérales) est établie à partir d'un inventaire réalisé par des universitaires car il n'existe pas d'inventaire officiel de la valeur de marché de ces biens. Par ailleurs, le *Bureau of Economic Analysis* rattaché au Département du Commerce prépare des comptes annexes destinés à évaluer les richesses minérales de la Nation. Ce travail en est encore au stade préliminaire.

Annexe 1

Les cadres institutionnels nationaux

Cette annexe présente les différentes procédures budgétaires de chacun des pays étrangers retenus dans l'étude. Elle met en évidence les différences d'ordre institutionnel dans les modalités de conception et de surveillance des procédures budgétaires de l'Etat.

Si les intentions de pluri-annualité des comptes, de mise en avant d'un critère d'efficacité des dépenses ou encore de surveillance effective par l'intermédiaire d'une Cour des Comptes, sont communes à l'ensemble des pays, des différences substantielles apparaissent dans la réalisation des engagements respectifs des différentes administrations dans ces trois voies.

A.1.1. Le cadre institutionnel au Royaume-Uni

A.1.1.1. La procédure budgétaire

Au niveau du gouvernement central, la direction des questions budgétaires incombe au Chancelier de l'Echiquier. Sous son autorité, le Trésor est responsable à la fois des chapitres recettes et dépenses du budget ainsi que de l'élaboration des politiques économique et budgétaire. Il a également la charge du traitement des fonctionnaires et il partage la gestion de la fonction publique avec le cabinet du ministre de la Fonction publique. Hormis le Trésor, les administrations qui dépendent du Chancelier de l'Echiquier sont : l'Inland Revenue et le *Her Majesty's Customs and Excise*, chargées respectivement du recouvrement des impôts directs et indirects, l'*Office for National Statistics* (ONS) et le *Department for National Saving* qui administre les systèmes d'épargne personnelle

chargés du financement d'une partie des besoins d'emprunts du secteur public.

La politique budgétaire du gouvernement est fixée dans le contexte de la stratégie financière à moyen terme (MTFS) qui, depuis 1980, sert de cadre à sa politique monétaire et budgétaire. Elle est publiée dans l'état financier et le rapport sur le budget lors de la présentation du budget annuel. Le budget annuel est l'occasion de réexaminer la politique budgétaire de manière à s'assurer qu'elle s'inscrit bien dans l'objectif d'équilibre budgétaire à moyen terme. Chaque MTFS présente à titre d'illustration des projections budgétaires établies en général pour les quatre années à venir. Ces projections couvrent les besoins d'emprunt du secteur public et leurs principales composantes en termes de recettes et de dépenses.

Une approche plus clairement hiérarchisée du contrôle des dépenses publiques a été adoptée en 1992 pour faciliter la réalisation de l'objectif fixé en matière de dépenses des administrations publiques. Ce système a permis la création d'un nouvel agrégat de dépenses appelé New Control Total (NCT). Il s'agit d'un plafond de dépenses qui s'applique à environ 85 % des dépenses des administrations publiques, mais pas aux dépenses de sécurité sociale qui sont directement liées au chômage, ni aux intérêts liés à la dette du gouvernement central. Ces deux éléments sont extrêmement cycliques et, s'ils étaient inclus dans cet agrégat, ils pourraient exercer un effet déstabilisateur sur d'autres programmes. Le NCT comprend une réserve non allouée pour imprévus, mais ne tient pas compte des opérations de privatisation. La réserve non répartie incluse dans le total prévisionnel a pour but de couvrir les mesures non prévues, les estimations révisées des programmes liés à la demande et autres dépassements lorsque ceux-ci ne peuvent être absorbés par l'administration dépensière concernée. Les ponctions sur la réserve doivent être approuvées par le Trésor et peuvent donner lieu à des projets de budget complémentaire.

Une fois que le gouvernement a exposé ses plans pour les trois exercices suivants au cours de sa déclaration d'automne, (au Royaume Uni, l'exercice va d'avril à mars) le Comité du Trésor et de la fonction publique de la Chambre des Communes se réunit pour en débattre. Habituellement, les impôts sont annoncés par le Chancelier de l'Echiquier lors d'un discours du budget prononcé à la fin novembre. Il y a contrôle parlementaire car seul le Parlement peut accorder des crédits pour les dépenses des administrations alors que seul le gouvernement peut proposer

de nouveaux domaines de dépenses. Le Parlement peut juste proposer des réductions budgétaires. La plupart des dépenses du gouvernement central sont votées par le Parlement sur la base de propositions détaillées de dépenses contenues dans les projets de budget (*Supply Estimates*). Certaines dépenses, comme par exemple les versements du *National Insurance Fund*³³, les paiements aux communautés européennes et les intérêts sur la dette publique font l'objet d'autorisations permanentes du Parlement.

Le projet de budget est présenté chaque année en mars pour l'exercice suivant. Une loi annuelle d'affectation (*Appropriation Act*) énumère chacune des quelque 160 rubriques et leur couverture approximative. Un chargé des comptes, qui est généralement un Secrétaire permanent, est désigné pour chaque rubrique budgétaire et en est comptable devant le Comité des comptes publics de la Chambre des Communes. Pour que les services publics puissent être financés dès le début d'un nouvel exercice jusqu'au vote de la loi d'affectation en juillet, le Parlement accorde des acomptes avant le début de l'exercice. Ceux-ci s'élèvent en général à 45 % du montant voté pour les services correspondants de l'année en cours.

Tableau A.1.1 : Le calendrier budgétaire britannique

(Année t-1)	
Avril	Les ministères présentent des rapports de situation.
Juin	Premières discussions du cabinet sur les perspectives des dépenses publiques. Confirmation des plafonds fixés dans le New Control Total.
Juillet-novembre	Le Comité du cabinet commence à discuter l'allocation des ressources. Le Secrétaire principal tient des réunions bilatérales avec les ministères dépensiers et formule des recommandations au Comité.
Novembre	Le cabinet s'entend sur l'allocation des ressources. Le Chancelier annonce les nouveaux plans de dépenses dans le cadre du budget global.
Janvier-février	Examen détaillé des demandes de crédits des ministères. Publication des rapports des ministères et du supplément statistique au budget global.
Mars	Publication des prévisions budgétaires.
(Année t)	
1 ^{er} avril	Début de l'année budgétaire t.
Avant fin juillet	Achèvement du processus d'examen par le Parlement des impôts et des

³³ Ce fonds comprend les pensions de retraite, les prestations d'invalidité et de maladie, les prestations chômage notamment. Il représente environ 55 % des paiements de Sécurité sociale et est financé par les employeurs, les salariés et les travailleurs indépendants, le solde est financé par le budget.

dépenses.

Le résultat provisoire des différentes rubriques budgétaires est publié en juillet dans un livre blanc après la fin de l'exercice. Ce livre blanc comprend également des informations sur les plafonds pécuniaires imposés aux frais de fonctionnement et les plafonds non affectés. Les *Approval Accounts* sont ensuite présentés officiellement au Parlement par le *Comptroller and Auditor General* qui indique l'usage qui a été fait des crédits votés dans le budget, sous-rubrique par sous-rubrique (environ deux mille postes).

La politique de maîtrise des dépenses publiques vise à la fois à réduire la part des dépenses publiques dans le PIB à moyen terme et à assurer une amélioration constante du rendement efficacité-coût de ces dépenses. Les administrations entreprennent dans ce but un examen et une analyse critique des politiques et des activités administratives en général. Toutes les administrations procèdent à des " analyses d'efficience " sur la manière dont les différentes tâches, généralement des tâches d'exécution, sont remplies. Toutes les mesures nouvelles doivent s'accompagner d'un cadre d'évaluation et les mesures récemment mises en œuvre sont suivies de près.

Le *National Audit Office* (NAO), qui relève directement du Parlement, vérifie les comptes du gouvernement et effectue des enquêtes sur l'efficacité avec laquelle les ministères ont utilisé les ressources mises à leur disposition. Ses rapports sont examinés par la Commission des comptes publics à la Chambre des Communes.

A.1.1.2 L'institution de contrôle des comptes publics : le National Audit Office

Le *National Audit Act* de 1983 a fait du NAO un corps de contrôle indépendant, détaché de l'administration, dont le budget est arrêté par le Parlement et non plus par le Chancelier de l'Echiquier. Surtout, la loi a habilité le contrôleur et auditeur général à réaliser des enquêtes sur le coût et le rendement des services publics. Elle lui a aussi donné la possibilité de définir son programme de contrôle. Tout en fournissant au Parlement une information sûre, le NAO apporte également nombre d'améliorations aux

systèmes de comptabilité et de contrôle financier interne des services vérifiés.

Les rapports du NAO sont examinés par le Comité des comptes publics. Il s'agit d'un comité spécial de la Chambre des Communes qui, comme le NAO, s'intéresse à la mise en œuvre des politiques publiques et au contrôle des dépenses, sans discuter les politiques elles-mêmes. Sa compétence s'étend à tous les départements ministériels. S'appuyant sur les rapports du NAO, il procède à des auditions publiques, parfois télévisées, des chefs des services financiers des différents ministères. Le Comité publie son propre rapport, qui contient des recommandations de réformes à mettre en œuvre. Le gouvernement doit répondre dans les deux mois à ces recommandations en soulignant les améliorations acceptées ou mises en œuvre par le département.

Aujourd'hui, environ 15 % du travail du NAO est sous-traité à des instituts privés d'audit avec le double objectif de pallier la surcharge de travail en période de forte activité, mais également afin de s'imprégner des méthodes utilisées par les cabinets les plus reconnus. En conséquence, le NAO se positionne lui-même de plus en plus comme un cabinet d'audit de stature internationale.

La règle suivie par le NAO, lors des audits du secteur public, répond à trois motivations : économies (*Economy*), efficience (*Efficiency*) et effectivité (*Effectiveness*). Il s'agit en substance de chercher à dépenser moins, et efficacement afin d'aboutir aux résultats escomptés.

Conclusion

Au total, le Royaume-Uni s'engage résolument dans une politique de contrainte budgétaire annuelle, liée à une gestion pluriannuelle. Il impose à chacune de ses administrations d'élaborer des documents budgétaires fonctionnels mettant en regard les résultats obtenus aux moyens engagés et aux objectifs poursuivis. Enfin, le *National Audit Office* est très écouté du Parlement du fait du lien privilégié qu'il entretient avec le Comité des comptes publics de la Chambre des Communes.

A.1.2 Le cadre institutionnel allemand

A.1.2.1 La procédure budgétaire

La responsabilité de la planification et de la mise en œuvre des recettes et des dépenses du budget incombe au ministre fédéral des finances, secondé par la Direction du Budget. Deux structures collégiales participent aux débats d'orientation : le Conseil de Planification Financière et le Conseil de Politique Economique.

Le premier est présidé par le ministre des Finances et comprend parmi ses membres les ministres des Finances des Länder, le ministre fédéral de l'Economie, des représentants des communes et de la Bundesbank. Le Conseil de Planification Financière a pour mission de formuler des recommandations en matière de coordination budgétaire et de plans financiers du gouvernement fédéral. Le second, le Conseil de Politique Economique (*Konjunkturrat*) est présidé par le ministre fédéral de l'Economie. Aux termes de la Loi sur la stabilité et la croissance de l'économie, cet organe examine toutes les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de stabilité économique. Le conseil est composé de représentants de la Fédération, des Länder et des communes, l'une de ses sous-commissions, celle des Emprunts Publics, est présidée par le ministre fédéral des Finances.

C'est le Conseil des Ministres qui approuve le projet fédéral de budget et le plan financier préparé par le ministre des Finances. Le Chancelier fédéral les soumet alors au Parlement, le premier pour approbation et le second uniquement à titre d'information. Les documents budgétaires sont soumis en même temps aux deux Chambres, mais ce sera le Bundestag qui en dernier ressort emportera la décision en cas de divergence avec le Bundesrat.

Les estimations pluriannuelles, qui figurent dans le Plan financier à moyen terme publié chaque année avec le budget, sont établies à des fins de programmation et de contrôle des dépenses. Elles sont établies pour chacun des 8 000 postes budgétaires sur cinq ans, c'est à dire sur la durée du plan qui comprend l'année en cours, l'année pour laquelle est établi le projet de Loi de Finances et les trois années suivantes. Les estimations

pluriannuelles sont publiées dans le Plan financier et regroupées en une quarantaine de catégories fonctionnelles. Leur révision en cours de période ne donne pas lieu à publication. La cohérence du cadrage budgétaire de l'ensemble des dépenses est assurée par l'objectif pluriannuel fondé sur une progression annuelle des dépenses globales calculées lors de l'élaboration préalable des objectifs budgétaires à moyen terme.

Tableau A.1.2 : Le calendrier budgétaire allemand

(Année t-2)	
Décembre	Le ministre des Finances adresse aux ministres fédéraux des directives détaillées concernant la préparation du budget et l'adaptation du plan financier à moyen terme.
(Année t-1)	
Février - mars	Les ministres fédéraux soumettent au ministre des Finances leur demande pour le budget et le plan financier.
Février - juin	Délibérations budgétaires du ministre des Finances avec chaque ministère.
Juin - juillet	Décision finale du gouvernement sur le budget et le plan financier fédéral.
Août	Le budget du gouvernement et le plan financier sont présentés au Parlement.
Septembre	Le ministre des Finances est entendu par le Parlement.
Novembre – décembre	Débat final et vote du Budget.
Décembre	Promulgation par le Président fédéral et publication.
(Année t)	
1 ^{er} janvier	Début de l'année budgétaire t.

La législation budgétaire allemande stipule que la préparation et l'exécution du budget doivent satisfaire au double impératif d'efficacité et d'économie. Cependant, l'Office fédéral de contrôle des comptes constate que les analyses d'efficacité requises pour évaluer les activités gouvernementales sont loin d'être suffisantes.

A.1.2.2 L'institution de contrôle des comptes publics

La Cour fédérale des comptes (Bundesrechnungshof) tire sa légitimité de la loi fondamentale allemande. Mais, bien que ses membres bénéficient de l'indépendance des juges, elle ne possède aucun des attributs propres à une juridiction. Aucune de ses analyses n'a force de décision auprès des différents ministères et établissements publics qu'elle contrôle. La Cour fédérale des comptes a pour fonction d'assister le Bundestag, le Bundesrat et le gouvernement fédéral dans leurs décisions. Son autonomie lui permet également de s'auto-saisir de tout sujet pour lequel elle s'avère compétente.

La Cour fédérale des comptes diffère donc de la Cour des comptes française en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une juridiction et du *National Audit Office* anglais du fait de son indépendance vis-à-vis du Parlement.

Elle assure des fonctions de contrôle et de conseil. L'aspect purement comptable est en fait exécuté par le bureau de vérification préalable qui dépend à la fois de la Cour et de l'administration. Ainsi, l'essentiel du contrôle effectif porte sur la gestion budgétaire et économique. En vertu de la loi, le critère d'efficacité (*Wirtschaftlichkeit*) est privilégié, c'est-à-dire le meilleur rapport possible entre le coût et le résultat. Cette capacité d'étude d'efficacité ne s'applique pas uniquement aux résultats mais également aux projets dès lors qu'ils occasionneront des dépenses. Le contrôle s'exerce tout autant ex-ante qu'ex-post.

Les résultats des travaux de la Cour fédérale des comptes sont résumés sous la forme de rapports annuels, mais il lui arrive également d'informer le Parlement lorsqu'elle souhaite intervenir sur un sujet qui nécessite une communication immédiate. Cette procédure à le mérite d'attirer l'attention tant du Parlement que de l'opinion publique qui sont les seuls garants que les travaux de la Cour ne restent pas sans réponse.

Conclusion

L'Allemagne est plus proche du cadre français en matière de mise en place de systèmes d'information et de surveillance efficace. Si les intentions sont les mêmes que celles affichées par le Royaume-Uni, le résultat reste décevant. Il n'existe pas de suivi clair de la contrainte pluriannuelle, la recherche d'efficacité des dépenses ne se répercute pas dans la procédure budgétaire et la Cour fédérale des comptes ne dispose pas des moyens institutionnels nécessaires pour peser directement sur les pratiques administratives.

A.1.3. Le cadre institutionnel américain

A.1.3.1 La procédure budgétaire

Le Congrès des Etats-Unis joue un rôle plus actif dans l'élaboration du Budget que les assemblées de la plupart des pays européens. En effet, si le Congrès travaille à partir des propositions budgétaires du Président, il peut les approuver, les modifier ou encore les rejeter. Il peut modifier le montant des crédits, supprimer ou ajouter des programmes de dépenses voire des impôts.

Au sein du gouvernement américain la principale responsabilité en matière budgétaire incombe au Service du Budget (*Office of Management and Budget (OMB)*). Le Secrétaire au Trésor (*Secretary of the Treasury*) est essentiellement responsable de la politique fiscale et des estimations de recettes. En règle générale, la politique budgétaire et les prévisions économiques sont conjointement élaborées par le Comité des conseillers économiques (*Council of Economic Advisers*), le Trésor et l'OMB.

Le Service du Budget est chargé de la coordination et de l'examen des programmes de dépenses des administrations, de la préparation du budget, de la surveillance des crédits votés par le Congrès, des analyses et prévisions économiques et financières. Il participe à l'élaboration des politiques budgétaire, fiscale, financière et du crédit.

Une fois approuvé, le budget du Président, tel que modifié par le Congrès, devient la base de la planification financière des opérations de chaque administration pour l'exercice budgétaire. En vertu de la loi, la plupart des autorisations budgétaires sont mises à la disposition des administrations de la branche exécutive par un système de répartition. Le directeur de l'OMB répartit les ressources budgétaires entre les différentes administrations par période de temps et par activité afin de garantir une utilisation efficace des ressources disponibles et de réduire le besoin d'attribution de crédits supplémentaires.

Tableau A.1.3 : Le calendrier budgétaire américain

(Année t-2)	
Avril	L'OMB établit des programmes pour les exercices budgétaires de t à t + 4.
Septembre – Décembre	Elaboration du budget du Président.
(Année t-1)	
Avant le 1 ^{er} lundi de Février	Transmission du budget du Président au Congrès.
Jusqu'à six semaines après la transmission	Chaque commission sectorielle présente son point de vue sur le budget du Président auprès de la commission budgétaire de la Chambre du Sénat.
1 ^{er} Avril	La commission budgétaire du Sénat présente son rapport sur la résolution budgétaire parallèle.
15 Avril	Le Congrès achève ses travaux sur la résolution budgétaire parallèle (le délai est fréquemment dépassé par le Congrès).
10 Juin	Rapport de la commission des crédits de la Chambre des représentants sur l'ultime projet de loi portant ouverture de crédits annuels.
15 Juin	Le Congrès achève ses travaux sur la loi de conciliation.
15 juillet	Le président transmet au Congrès le rapport de mi-session (<i>Mid-session Review</i>).
(Année t)	
1 ^{er} Octobre	Début de l'année budgétaire t.

Des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds sont établis chaque mois par les administrations à l'intention du Trésor et du Service du Budget. Ils sont présentés par compte budgétaire et sont généralement mensuels. Une copie du rapport pour le dernier mois de chaque trimestre est transmise à la Commission du budget de la Chambre des représentants.

Depuis le début de l'exercice 1998, tous les programmes fédéraux sont élaborés à partir des plans stratégiques sur cinq ans liés à des résultats mesurables. Depuis lors chaque agence est également tenue d'élaborer des plans détaillés d'amélioration de ses performances et de présenter les résultats obtenus.

A.1.3.2 L'institution de contrôle des comptes publics

Créé en 1921, le *General Accounting Office* (GAO) ne fut à son origine qu'un organisme de vérification comptable. Ses statuts ont été profondément remaniés de telle sorte qu'il s'est déchargé presque totalement de cette responsabilité pour recentrer son activité autour de quatre prérogatives. La plus importante d'entre elle tient à l'information du Congrès afin d'évaluer l'efficacité des programmes fédéraux et d'améliorer la gestion des services fédéraux. En effet, 80 % des travaux du GAO relèvent de demandes directes d'investigations formulées par le Congrès. Mais le GAO peut également s'auto-saisir afin de contrôler et évaluer les programmes, le fonctionnement ou la gestion financière des services fédéraux. Il est également chargé de la définition des normes en matière de contrôle financier, enfin il exerce un rôle juridique et contentieux.

Les résultats des travaux effectués par le GAO font l'objet de rapports et de comptes rendus adressés aux comités du Congrès, de présentations à des membres du Congrès, d'avis juridiques et de conseils relatifs à des projets de loi. Les rapports, qui sont le moyen de communication le plus courant, recommandent fréquemment au Congrès ou au service concerné un certain nombre d'actions.

Conclusion

La situation américaine, contrairement à celle des pays européens, se caractérise par une culture déjà ancienne de publication obligatoire et régulière des comptes relatifs à son fonctionnement. Les cadres économique et budgétaire pluriannuels et les documents mensuels d'exécution budgétaire transmis au Parlement sont beaucoup plus détaillés que leurs équivalents européens. Par ailleurs, le Congrès américain utilise

très directement *le General Accounting Office* afin d'évaluer l'efficacité des programmes fédéraux.

Annexe 2

L'information directement accessible sur internet

L'information disponible sur Internet en matière de recettes, dépenses, soldes et dettes publiques correspond à l'essentiel des documents publiés par les différentes administrations françaises, britanniques, allemandes et américaines. Le champ des effectifs et des salaires n'est quant à lui que partiellement présenté sur Internet en France et au Royaume-Uni alors qu'aux Etats-Unis l'ensemble des documents relatifs à ce champ est téléchargeable. Au total, à l'exception de ce dernier secteur, l'information publique est donc très largement diffusée sur Internet. Les faiblesses de l'information française sur Internet tiennent surtout à la faiblesse de l'information totale relative à la sécurité sociale et aux collectivités locales.

Cette annexe propose une évaluation des informations relatives au secteur public diffusées sur Internet par les administrations françaises, britanniques, allemandes, et américaines. Elle étudie dans quelle mesure ces informations sont pertinentes du point de vue du suivi macroéconomique et utiles à la connaissance détaillée de l'utilisation effective des fonds publics, voire à une estimation de l'efficacité avec laquelle ils sont dépensés.

Les informations relatives aux soldes, dettes, recettes et dépenses publiques ainsi qu'à la connaissance des effectifs et des salaires des employés des administrations publiques sont successivement présentées et analysées au regard des critères précédents de pertinence macroéconomique, de connaissance détaillée et d'efficacité d'utilisation.

A.2.1 Solde et dette des administrations publiques

Si l'on excepte les Etats-Unis qui ne sont pas soumis à des impératifs supranationaux de communications on constate que la France fournit des informations à une fréquence moindre que l'Allemagne et surtout que le Royaume-Uni sur les soldes et dettes publiques consolidées. La cause essentielle de cette mauvaise performance est à attribuer à la faible disponibilité des informations relatives aux collectivités locales et à la sécurité sociale. Dans ces deux domaines la France ne communique que bi-annuellement contre une fréquence trimestrielle pour l'Allemagne et mensuelle pour le Royaume-Uni. Par ailleurs, les premières informations pour l'ensemble de l'année 1999 ont été disponibles le 21 janvier 2000 au Royaume-Uni (*Public sector finances*), au mois d'avril en Allemagne (*Deutsche Bundesbank Monthly Report*) et seulement au mois de mai en France (*Les comptes des administrations publiques* de l'INSEE).

L'information relative au solde des comptes publics et à la dette publique relève d'une exigence européenne depuis la décision de création de l'euro. Les Etats-Unis ne sont bien évidemment pas soumis à cette obligation, aussi doit-on voir dans la mise à disposition de ces résultats un indicateur de la manière dont les différents pays communiquent sur les résultats macroéconomiques de la gestion publique. L'évolution et les niveaux des soldes et dettes publics représentent des données sensibles du point de vue politique et dont l'arbitrage est décidé au plus haut niveau de l'exécutif. En ce sens, l'évolution de ces variables permet de suivre la réalisation des objectifs macroéconomiques des gouvernements.

L'information française disponible sur Internet en matière de solde d'exécution et de dette des administrations publiques est à la fois tout à fait insuffisante et en retard par rapport aux autres pays étudiés. Alors que les administrations britanniques et allemandes fournissent des informations respectivement mensuelles et trimestrielles sur leurs soldes et dettes agrégées, l'administration française ne fournit que des données annuelles avec un retard de plusieurs mois. *Les comptes des administrations publiques* de l'INSEE de 1999 sont parus au mois de mai 2000. La raison de cette carence provient essentiellement du manque d'informations de fréquence trimestrielle ou mensuelle sur les collectivités locales et sur les comptes de la sécurité sociale. Ainsi, la Direction de la Prévision qui est la seule à fournir un chiffrage agrégé des différentes administrations publiques ne propose aucune fréquence de publication infra annuelle.

Tableau A.2.1.a : Solde d'exécution et dette des administrations publiques françaises

FRANCE			
Administrations Publiques			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Objet</i>	<i>Qualité</i>
Politique Economique (printemps)	Annuelle	Solde	Limitée
		Dette	Limitée
Le comptes des administrations publiques (INSEE Première – Mai)	Annuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
Rapport Economique, Social et Financier (Septembre)	Annuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
Projet de loi de finances (Septembre)	Annuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
Situation du budget de l'Etat	Mensuelle	Solde	Limitée

Par comparaison, le Royaume-Uni, qui est soumis aux mêmes exigences européennes que la France, dispose d'un ensemble cohérent d'informations en matière de solde et de dette publique agrégés. Les documents britanniques annuels présentent ces informations de la même façon que leurs équivalents français. Mais ce n'est là que le début de la déclinaison de cette information au Royaume-Uni. En effet, une publication semestrielle très détaillée n'a pour seul objet que de présenter ces deux informations (les *Government deficit and Debt under the Maastricht Treaty*). Les informations sur les soldes et dettes de l'ensemble des administrations publiques sont également présentées dans l'ensemble des publications britanniques touchant au secteur public à savoir les *Provisional public sector accounts* et les *public sector accounts*, qui paraissent en alternance à un rythme trimestriel, et surtout dans les *Public sector finances* de parution mensuelle.

Tableau A.2.1.b : Solde d'exécution et dette des administrations publiques britanniques

Royaume-Uni			
Administrations Publiques			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Objet</i>	<i>Qualité</i>
<i>Pre-Budget</i> (Novembre)		Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
Budget (Mars)		Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Government deficit and debt under the Maastricht Treaty</i>	Semestrielle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Provisional public sector accounts</i>	Trimestrielle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Public sector accounts</i>	Trimestrielle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Public sector finances</i>	Mensuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée

Les soldes et dettes des administrations publiques allemandes font l'objet de publications d'une fréquence similaire à celle des publications britanniques. Cependant, si la Bundesbank (*Deutsche Bundesbank Monthly Report*) et l'institut statistique (*Wirtschaft und Statistik*) disposent de bulletin mensuels, ils communiquent sur des données trimestrielles et les informations relatives à la sphère des administrations locales ne sont diffusées qu'avec un retard de plusieurs mois : les données du premier trimestre 2000 ne sont disponibles que depuis août. De plus, les informations relatives au solde et à la dette au sens du traité de Maastricht ne sont fournies que par la Bundesbank sur la base d'estimations annuelles. Au total, en matière de communication sur les soldes et dettes publiques, l'Allemagne connaît une position médiane entre le Royaume-Uni et la France. Son système d'information est moins étoffé et moins rapide que celui du Royaume-Uni mais reste plus fourni que celui de la France, à l'exception de la sphère centrale où la qualité est équivalente.

Tableau A.2.1.c : Solde d'exécution et dette des administrations publiques allemandes

Allemagne			
Administrations Publiques			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Objet</i>	<i>Qualité</i>
<i>German Stability Programme (Décembre)</i>	Annuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Limitée
<i>Bundeshaushalt</i>	Annuelle	Solde	Détaillée
<i>Statistisches Jahrbuch</i>	Annuelle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Bundeshaushalt Quartal</i>	Trimestrielle	Solde	Limitée
<i>Deutsche Bundesbank Monthly Report</i>	Trimestrielle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Wirtschaft und Statistik</i>	Trimestrielle	Solde	Détaillée
		Dette	Détaillée
<i>Facts on Public Finance</i>	Mensuelle	Solde	Limitée

Les résultats américains sont qualifiés de limités dans le sens où il n'existe pas de communications sur les soldes et dettes consolidées de l'ensemble des administrations publiques, les collectivités locales n'étant jamais prises en compte. L'information disponible concerne uniquement l'Etat fédéral, la sécurité sociale lui étant rattachée.

Tableau A.2.1.d : Solde d'exécution et dette des administrations publiques américaines

Etats-Unis*			
Administrations Publiques			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Objet</i>	<i>Qualité</i>
<i>Analytical Perspectives</i>	Annuelle	Solde	Limitée
		Dette	Limitée
<i>Annual Report</i>	Annuelle	Solde	Limitée
<i>Monthly Treasury Statement</i>	Mensuelle	Solde	Limitée
<i>Treasury Bulletin</i>	Mensuelle	Solde	Limitée
		Dette	Limitée

* Ne sont inclus que les données de l'Etat fédéral et de la sécurité sociale.

A.2.2. Recettes effectives des administrations publiques

L'information mensuelle sur les recettes de l'administration centrale française est comparable à l'information présentée au Royaume-Uni, en Allemagne ou aux Etats-Unis. En revanche, les résultats sont bien moins satisfaisants en ce qui concerne la sécurité sociale ou les collectivités locales. Que ce soit en matière de flux de recettes, d'informations sur les soldes d'exécution ou sur la situation de la dette, un rythme de parution trimestriel voire mensuel paraît souhaitable. Par ailleurs, seule l'Allemagne propose des informations très détaillées, sur les impôts directs des sociétés et des ménages accessibles sur Internet.

La connaissance du flux des recettes publiques effectives permet d'anticiper les variations des déficits ou excédents effectifs par rapport aux budgets votés toutes choses égales par ailleurs. En fait tout écart entre les recettes effectives et les prévisions de recettes peut modifier dans des proportions parfois conséquentes le solde budgétaire voté. Selon les situations, cet écart peut influencer le niveau des dépenses, le vote de mesures fiscales ou encore l'évolution de la dette. La connaissance du flux effectif des différentes ressources administratives permet donc une possible anticipation et une meilleure compréhension des mesures adoptées par le pouvoir exécutif. Une telle information participe donc directement et activement au débat public sur la gestion des différentes administrations.

Les informations sur les flux de recettes sont délivrées mensuellement et de manière détaillée en ce qui concerne l'Etat français, mais elles s'avèrent tout à fait insuffisantes pour les collectivités locales et la sécurité sociale. S'il est possible de suivre mensuellement sur Internet l'évolution du flux des recettes de l'Etat, détaillé par grands impôts, en revanche, les recettes de la sécurité sociale et des administrations locales ne sont connues qu'à un rythme bi-annuel. De plus, alors que le détail des recettes fourni par le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale est remarquable, l'information au sujet des collectivités locales reste limitée. Outre le rythme et la précision, le délai avec lequel l'information sur les collectivités locales est transmise s'avère insatisfaisant. En effet, les premiers résultats annuels ne sont publiés qu'au mois de mai dans *les comptes des administrations publiques* de l'INSEE, soit avec un délai de cinq mois et de façon extrêmement agrégée. Pour disposer d'informations sur les recettes détaillées de la sécurité sociale en 1999, il faut attendre le mois de septembre 2000. Aucune information

détaillée n'est encore disponible sur Internet sur les recettes de 1999 des collectivités locales.

Tableau A.2.2.a : Recettes effectives des administrations publiques françaises

FRANCE			
Recettes effectives			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Administration</i>	<i>Qualité</i>
Les Comptes de L'Etat	Annuelle	Etat	Détaillée
Finances locales – Premiers résultats (juin)	Annuelle	Coll. locales	Très limitée
Finances locales – Comptes définitifs 1998 (mars- avril 2000)	Annuelle	Coll. locales	Très limitée
Finances locales – La conjoncture 1999 (janvier –avril 2000)	Annuelle	Coll. locales	Très limitée
Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale (extraits)	Semestrielle	Sécurité Sociale	Détaillée
Les comptes des administrations publiques (INSEE Première – Mai)		Etat	Limitée
		Coll. locales	Limitée
		Sécurité Sociale	Limitée
Situation du budget de l'Etat	Mensuelle	Etat	Détaillée

Le principal avantage du calendrier des publications britanniques tient à la mise à disposition d'informations provisoires et définitives à un rythme trimestriel sur l'ensemble des recettes effectives des administrations publiques. En effet, les *Provisional public sector accounts* et les *Public sector accounts* permettent de faire le point tous les trois mois sur les revenus de l'Etat central, des collectivités locales et des entreprises publiques du Royaume-Uni. A l'exclusion de cette publication, les informations britanniques sur l'administration centrale sont sensiblement de même fréquence et de même détail que les informations françaises.

Tableau A.2.2.b : Recettes effectives des administrations publiques britanniques

ROYAUME-UNI			
Recettes effectives			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Administration</i>	<i>Qualité</i>
Pre-Budget (Novembre)	Annuel	Etat (dont Sécu)	Limitée
Budget (Mars)	Annuel	Etat (dont Sécu)	Limitée
Provisional public sector accounts	Trimestrielle	Etat (dont Sécu)	Détaillée
		Coll. Locales	Détaillée
		Ent. Publiques	Détaillée
Public sector accounts	Trimestrielle	Etat (dont Sécu)	Détaillée
		Coll. Locales	Détaillée
		Ent. Publiques	Détaillée
Public sector finances	Mensuelle	Etat (dont Sécu)	Détaillée

En Allemagne, comme au Royaume-Uni, la clef de voûte du dispositif d'information sur l'ensemble des recettes des administrations est de fréquence trimestrielle (*Deutsche Bundesbank Monthly Report*). Toutefois des informations de fréquence mensuelle existent, même si elles sont de nature très agrégée pour les Länder et les collectivités locales. En ce qui concerne les résultats annuels, le *Statistisches Jahrbuch* présente avec un retard d'une à deux années les données relatives à l'ensemble des impôts directs avec un détail tout à fait remarquable. L'information est ventilée par exemple selon le type de société, selon sa capitalisation, selon son chiffre d'affaire, selon sa localisation etc. Une procédure identique est adoptée pour les ménages dont les impôts sur la propriété ou sur le revenu sont ventilés selon le sexe, les revenus, la localisation etc. Toutes ces séries sont directement accessibles sur Internet, sur le site de l'institut de statistiques allemand.

Tableau A.2.2.c : Recettes effectives des administrations publiques allemandes

ALLEMAGNE			
Recettes effectives			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Administration</i>	<i>Qualité</i>
<i>Bundeshaushalt</i>	Annuelle	Etat	Détaillée
<i>Statistisches Jahrbuch</i>	Annuelle	Impôts directs	Très Détaillée
<i>Bundeshaushalt Quartal</i>	Trimestrielle	Etat	Très Limitée
<i>Deutsche Bundesbank Monthly Report</i>	Trimestrielle	Etat	Détaillée
		Länder	Détaillée
		Coll. Locales.	Détaillée
<i>Facts on Public Finance</i>	Mensuelle	Etat	Détaillée
		Länder	Limitée
		Coll. Locales.	Limitée
<i>Wirtschaft und statistik</i>	Mensuelle	Etat	Limitée
		Länder	Limitée
		Coll. Locales.	Limitée

En terme de fréquence de publication, les documents relatifs à l'administration centrale américaine sont équivalents aux publications françaises, en revanche c'est le détail avec lequel les recettes sont décrites qui est tout à fait remarquable dans le document annuel. En effet, les annexes de l'*Annual Report* valorisent les recettes de chaque impôt et taxe, jusqu'aux plus spécifiques comme par exemple les taxes perçues par le port de *Pinecreek* dans l'Etat du Dakota du Nord ou encore les dons faits à la bibliothèque du Congrès. En ce qui concerne les recettes spécifiques de la sécurité sociale, elles sont connues avec un rythme mensuel à travers le *Monthly Treasury Statement*.

Tableau A.2.2.d : Recettes effectives des administrations publiques américaines

ETATS-UNIS			
Recettes effectives			
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Administration</i>	<i>Qualité</i>
<i>Annual Report</i>	Annuelle	Etat (dont Sécu)	Très Détaillée
<i>Analytical Perspectives</i>	Annuelle	Etat (dont Sécu)	Limitée
<i>Budget</i>	Annuelle	Etat (dont Sécu)	Limitée
<i>Monthly Treasury Statement</i>		Etat	Détaillée
		Sécurité Sociale	Détaillée

A.2.3. Dépenses effectives des administrations publiques

L'information française en matière de dépenses publiques est essentiellement de nature comptable et n'est que rarement fonctionnelle. Le type de dépenses (dépenses d'investissement ou de personnel) est très bien renseigné mais il s'avère impossible de savoir dans quel objectif ces dépenses ont été réalisées. Depuis cette année toutefois, l'Etat central français communique de manière fonctionnelle et sur la base de critères de performance à travers les *Comptes rendus de gestion budgétaire*. La qualité de cette information est sensiblement du même ordre que celle qui est diffusée en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle reste cependant très en deçà du détail des dépenses proposé par les Etats-Unis. En matière de sécurité sociale, l'information disponible sur Internet est relativement plus détaillée dans le cas français mais elle ne comprend pas la totalité du rapport trimestriel des Comptes de la sécurité sociale et n'est publiée que semestriellement. Enfin l'information sur les dépenses des collectivités locales françaises est essentiellement comptable, et peu fréquente.

L'information au sujet des dépenses publiques effectives présente un triple intérêt. Tout d'abord, la communication sur les dépenses agrégées des administrations nourrit le débat politique au même titre que les données sur les recettes. Au-delà de considérations macroéconomiques, l'information détaillée par objet de dépenses permet également au citoyen de prendre connaissance de l'utilisation effective de ses impôts. Enfin, une information fine sur les dépenses ouvre la possibilité d'une confrontation des dépenses à des objectifs prédéfinis et donc finalement à des résultats effectifs par l'utilisation de critères "d'efficacité". Il apparaît donc souhaitable de différencier les sources d'informations selon qu'elles communiquent sur la base :

- de données comptables très agrégées ventilées par chapitres de dépenses (personnel, fonctionnement, etc.),
- de données fonctionnelles ventilées par programmes de dépenses (Université, Police, Autoroutes, etc.),
- ou encore que soient associés des objectifs et des résultats aux dépenses concernées.

Tableau A.2.3.a : Dépenses effectives des administrations publiques françaises

FRANCE				
Dépenses effectives				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
Les Comptes de L'Etat	Annuelle	Etat	Comptable	D*
			Fonctionnelle	L
Compte rendu de gestion budgétaire	Annuelle	Etat	Comptable	D
			Fonctionnelle	D
			Performance	L
Finances locales – Premiers résultats (juin)	Annuelle	C. Loc.	Comptable	T L
Finances locales – Comptes définitifs 1998 (mars-avril 2000)	Annuelle	C. Loc.	Comptable	T L
Finances locales – La conjoncture 1999 (janvier –avril 2000)	Annuelle	C. Loc.	Comptable	T L
Finances locales – Premiers résultats (juin)	Annuelle	C. Loc.	Comptable	T L
Le comptes des administrations publiques (INSEE Première – Mai)	Annuelle	Etat	Comptable	L
			C. Loc.	L
			Sécu.	L
Rapport Economique, Social et Financier (Septembre)	Annuelle	Etat	Comptable	L
			C. Loc.	L
			Sécu.	L
Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale (extraits)	Semestrielle	Sécu.	Fonctionnelle	D
Situation du budget de l'Etat	Mensuelle	Etat	Comptable	D

* (T L) Très Limitée, (L) Limitée, (D) Détaillée et (T D) Très Détaillée

L'information française sur les dépenses effectives de l'Etat apparaît très satisfaisante en ce qui concerne le résultat comptable et satisfaisante selon les deux autres critères depuis la parution des *Comptes rendus de gestion budgétaires* en septembre dernier. Concernant l'administration centrale, si une information comptable mensuelle existe bien, il faut cependant attendre une parution annuelle pour disposer d'une information fonctionnelle. Des mesures de performance sont présentées par ministère avec une fréquence de parution identique depuis la première

publication des *Comptes rendus de gestion budgétaire*. Ces nouveaux documents viennent combler un vide certain. Dans le champ des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale, l'information semble une fois de plus pour le moins déficiente. L'information sur la sécurité sociale repose sur la parution semestrielle du rapport de la Commission pour lequel seul un résumé est accessible sur Internet. Une publication mensuelle synthétique et la disponibilité de l'intégralité du rapport des *Comptes de la sécurité sociale* sur Internet viendraient utilement remplacer le résumé actuel. Enfin, en matière d'administrations locales, les informations sont non seulement peu fréquentes, exclusivement comptables et très agrégées, mais leur parution s'accompagne toujours d'un délai de plusieurs mois, les premières estimations agrégées pour 1999 n'ont été disponibles qu'au mois de mai 2000.

L'information comptable britannique sur les dépenses de l'administration centrale est disponible sur Internet mais avec une précision moindre que celle de son équivalent français. En rythme annuel, l'information contenue dans les *Departmental Reports* britanniques est sensiblement équivalente à celle des *Comptes rendus de gestion budgétaire* français, l'information y est comptable, fonctionnelle et des critères de performance y sont présentés. L'information relative aux dépenses de sécurité sociale n'est disponible qu'à un rythme annuel et non semestriel comme c'est le cas en France. L'appartenance de la sécurité sociale à la sphère de l'Etat permet certes que des comptes consolidés, Etat plus sécurité sociale, soient disponibles en fréquence mensuelle, mais ils ne permettent pas de distinguer les dépenses propres à l'administration de sécurité sociale à un rythme infra annuel. En revanche, dans tous les autres domaines, l'information dispensée au Royaume-Uni se révèle de meilleure qualité. Tout d'abord, la fréquence de l'information sur les administrations locales est trimestrielle. Ensuite, les administrations locales communiquent une information fonctionnelle de leurs dépenses à un rythme annuel. Au total, la qualité de l'information britannique sur les dépenses apparaît légèrement supérieure à celle de l'information française au regard du critère de calendrier de publication, dès lors que sont prises en compte les collectivités locales.

Tableau A.2.3.b : Dépenses effectives des administrations publiques britanniques

ROYAUME-UNI				
Dépenses effectives				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
<i>Public Expenditure</i>	Annuelle	Etat (Sécu)	Comptable Fonctionnelle	D* D
		C. Loc.	Comptable Fonctionnelle	D D
		Ent. Pub.	Comptable	D**
<i>Departmental Reports (par ministère)</i>	Annuelle	Etat	Comptable Fonctionnelle Performance	D D D
<i>Social Security Departmental Reports</i>	Annuelle	Sécu.	Comptable Fonctionnelle Performance	D D D
<i>Provisional public sector accounts</i>	Trimestrielle	Etat	Comptable	D
		C. Loc.	Comptable	D
		Ent. Pub.	Comptable	D
<i>Public sector accounts</i>	Trimestrielle	Etat	Comptable	D
		C. Loc.	Comptable	D
		Ent. Pub.	Comptable	D
<i>Public sector finances</i>	Mensuelle	Etat	Comptable	L

* (T L) Très Limitée, (L) Limitée, (D) Détaillée et (T D) Très Détaillée

** Dépenses totales de chaque entreprise publique

L'Allemagne communique relativement plus sous forme fonctionnelle que la France mais ne dispose pas d'indicateurs de performance. Les *Facts on public finance* notamment présentent des données mensuelles agrégées (11 postes) et le *Statistisches Jahrbuch* des données annuelles beaucoup plus ventilées (97 postes). Le système d'information allemand fournit également des publications présentant des données trimestrielles sur l'ensemble des administrations publiques. Ces données permettent un suivi de l'évolution générale des dépenses tout au long de l'année comme c'est le cas au Royaume-Uni. Une telle publication trimestrielle manque assurément en France.

Tableau A.2.3.c : Dépenses effectives des administrations publiques allemandes

ALLEMAGNE				
Dépenses effectives				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
<i>Bundeshaushalt</i>	Annuelle	Etat	Comptable Fonctionnelle	D D
		Sécu. Soc.	Comptable Fonctionnelle	D D
<i>Statistisches Jahrbuch</i>	Annuelle	Etat	Comptable Fonctionnelle	D T D
		Sécu. Soc.	Comptable Fonctionnelle	D T D
		Coll. Loc.	Comptable Fonctionnelle	D T D
<i>Bundeshaushalt Quartal</i>	Trimestrielle	Etat	Comptable Fonctionnelle	T L D
		Sécu. Soc.	Fonctionnelle	D
<i>Deutsche Bundesbank Monthly Report</i>	Trimestrielle	Etat	Comptable	L
		Sécu. Soc.	Comptable	L
		Coll. Loc.	Comptable	L
<i>Wirtschaft und Statistik</i>	Trimestrielle	Etat	Comptable	T L
		Sécu. Soc.	Comptable	T L
		Coll. Loc.	Comptable	T L
<i>Facts on Public Finance</i>	Mensuelle	Etat	Comptable Fonctionnelle	D L
		Sécu. Soc.	Comptable	T L

* (T L) Très Limitée, (L) Limitée, (D) Détaillée et (T D) Très Détaillée

L'administration américaine se distingue à nouveau en matière de précision de l'information disponible. En effet l'administration centrale, qui inclut la sécurité sociale, communique à un rythme mensuel sur chacune de ses dépenses ventilées de manière fonctionnelle à un niveau de détail bien supérieur (plus de 400 postes) à celui qui est utilisé en rythme annuel par les administrations britanniques, allemande ou française. Il est par exemple possible de suivre mois par mois les dépenses effectuées par le service des forêts du ministère de l'agriculture dans le cadre de la prévention des incendies dans les zones sauvages. Les annexes du rapport annuel, ventilées par ministère, décrivent non seulement les dépenses de

façon fonctionnelle mais elles se doublent d'une présentation comptable. De plus, chaque service administratif présente les objectifs qu'il s'était fixé et les résultats effectivement obtenus sur un document indépendant. Chaque objectif non atteint est alors commenté. L'administration américaine communique finalement moins en termes comptables qu'en termes de résultats fonctionnels, ceux-ci étant comparés aux objectifs. L'information sur les dépenses publiques fournie aux Etats-Unis a un sens bien plus aisément perceptible pour le citoyen que celle qui est disponible en France.

Tableau A.2.3.d : Dépenses effectives des administrations publiques américaines

ETATS-UNIS				
Dépenses effectives				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
<i>Annual Report</i>	Annuelle	Etat (sécu)	Fonctionnelle	D
<i>Appendix : Annual Report</i> (par ministère)	Annuelle	Etat	Comptable Fonctionnelle	D T D
		Sécu.	Comptable Fonctionnelle	D T D
<i>Performance report</i> (par administration)	Annuelle	Etat (Sécu)	Performance	D
<i>Monthly Treasury Statement</i> (par ministère)	Mensuelle	Etat	Fonctionnelle	T D
		Sécu.	Fonctionnelle	D

* (T L) Très Limitée, (L) Limitée, (D) Détaillée et (T D) Très Détaillée

A.2.4 Effectifs et rémunérations des fonctions publiques

L'information française relative aux effectifs et aux salaires dans les administrations publiques, disponible sur Internet, est plutôt moins bonne que celle de son équivalent britannique. L'administration française communique trimestriellement sur les salaires de base des fonctionnaires de l'administration centrale de façon extrêmement agrégée, alors que son homologue britannique communique annuellement de manière très détaillée et mensuellement de façon extrêmement agrégée. Les deux pays disposent d'informations annuelles détaillées sur les effectifs de l'administration centrale. En revanche la différence avec la situation américaine est substantielle. En effet, celle-ci communique à la fois de

façon trimestrielle agrégée et quadriennale très détaillée sur les effectifs et les salaires.

La connaissance des effectifs et des salaires versés par les administrations publiques est utile à la fois dans un cadre de compréhension macroéconomique - leurs évolutions ont notamment un impact direct sur l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages - et dans une perspective de gestion efficace des deniers publics. La connaissance détaillée des effectifs employés permet en effet de mettre en œuvre une véritable gestion dynamique du personnel basée sur le profil et pas seulement une gestion des effectifs qui affecte les employés selon les places disponibles. Il semble donc pertinent de disposer à la fois d'un suivi agrégé des effectifs et des salaires de l'emploi public sur un rythme mensuel et d'informations plus détaillées à un rythme inférieur. Contrairement aux informations sur les soldes, les recettes ou les dépenses, certains documents en matière d'effectifs et de salaires ne sont pas directement disponibles sur Internet. C'est notamment le cas du recensement organisé par l'INSEE ou de l'enquête sur les salaires au Royaume-Uni.

La situation française se caractérise par une absence totale d'information infra annuelle sur les effectifs des administrations et une absence totale d'informations relatives aux administrations locales et de sécurité sociale. Par ailleurs l'information sur les salaires de l'administration centrale est extrêmement agrégée et de parution trimestrielle. Seuls les effectifs de l'administration centrale sont présentés de façon détaillée dans les bleus budgétaires.

Tableau A.2.4.a : Effectifs et salaires des fonctions publiques françaises

FRANCE				
Fonctions Publiques				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
Projet de Loi de Finances (Par ministère)	Annuelle	Etat	Eff. Budgétaires	L
Bleus Budgétaires (Par ministère)	Annuelle	Etat	Effectifs	D
Comptes Rendu de Gestion Budgétaire (Par ministère)	Annuelle	Etat	Effectifs	L
Info. Rapides – Salaires de base	Trimestrielle	Etat	Salaires de base	T L

Tableau A.2.4.b : Effectifs et salaires des fonctions publiques britanniques

ROYAUME-UNI				
Fonction Publiques				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
<i>Government's Expenditure Plan</i> (par ministère)	Annuelle	Etat (Sécu)	Effectifs	L
			Salaires	L
<i>Civil Service Statistics</i>	Annuelle	Etat (Sécu)	Effectifs	D
			Salaires	T D
<i>Labour Market Statistics</i>	Mensuelle	Fonct. Pub.*	Effectifs	T L
		Fonct. Pub	Salaires	T L

* Fonction publique, éducation et santé.

Au Royaume-Uni, l'information disponible sur Internet est essentiellement annuelle et relative à l'Etat central qui inclut la sécurité sociale. Elle fournit des renseignements à la fois sur les effectifs et sur les salaires. Les *Civil Services Statistics* proposent une information ventilée par grands secteurs de l'administration, par sexe, et par durée du temps de travail (temps partiel, temps plein) notamment. Cette approche est différente de celle retenue dans les *bleus budgétaires* qui présentent de façon très détaillée le nombre d'employés par fonction dans chaque ministère sans aucune autre ventilation. En rythme mensuel il existe un indicateur de l'emploi public auquel est ajouté le personnel de la santé et de l'éducation, et un indice des salaires publics.

Tableau A.2.4.d : Effectifs et salaires des fonctions publiques américaines

ETATS-UNIS				
Fonctions Publiques				
<i>Documents</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Adm.</i>	<i>Information</i>	<i>Qualité</i>
<i>Compendium of Public Employment</i>	Quadriennale	Etat	Effectifs	T D
			Salaires	T D
		Col. Locales	Effectifs	D
			Salaires	D
<i>Employment of Major Local Government</i>	Quadriennale	Col. Locales	Effectifs	T D
			Salaires	T D
<i>Analytical Perspectives</i>	Annuelle	Etat	Effectifs	L
<i>Budget</i>	Annuelle	Etat	Effectifs	L
<i>The Employment Situation</i>	Mensuelle	Etat	Effectifs	T L
		Col. Locales	Effectifs	T L
<i>Current Labor Statistics</i>	Mensuelle	Etat	Effectifs	T L
			Salaires	L
		Col. Locales	Effectifs	T L
			Salaires	L

L'information américaine disponible sur Internet et relative aux effectifs et aux salaires dans les administrations publiques est complète. Elle comprend à la fois des publications mensuelles de données agrégées et des informations quadriennales très détaillées issues de recensements. Idéalement on pourrait également souhaiter trouver une publication annuelle détaillée. Au total, une fois de plus l'information américaine apparaît supérieure à celle disponible en Europe.

Annexe 3

Les administrations publiques dans la comptabilité nationale

Le Système européen des comptes nationaux et régionaux (“ SEC 1995 ” ou simplement “ SEC ” ; parfois aussi “ le système ”) est un cadre comptable applicable au plan international permettant de décrire de façon systématique et détaillée ce que l’on appelle une “ économie totale ” (c’est-à-dire une région, un pays ou un groupe de pays), ses composantes et ses relations avec d’autres économies totales.

Le SEC 1995 remplace le Système européen de comptes économiques intégrés publié en 1970 (dit “ SEC 1970 ”, une seconde édition légèrement amendée ayant paru en 1978).

Le SEC comprend deux grandes séries de tableaux :

- a. les comptes des secteurs
- b. le cadre entrées-sorties et les comptes des branches d’activité.

Les comptes des secteurs présentent pour chaque secteur institutionnel une description systématique des différentes étapes du processus économique : production, formation, distribution, redistribution et utilisation du revenu ; accumulation financière et non financière. Les comptes des secteurs comprennent également des comptes de patrimoine, c’est-à-dire des états des stocks d’actifs et de passifs en début et en fin de période comptable.

Administrations publiques (S.13)

Définition

Le secteur des administrations publiques (S. 13) comprend toutes les unités institutionnelles qui sont des autres producteurs non marchands

dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale.

Les unités institutionnelles à classer dans le secteur S.13 sont les suivantes :

a. les organismes administratifs publics (autres que les producteurs publics constitués en sociétés de capital ou dotés d'un statut qui leur confère la personnalité juridique ou encore classés dans les quasi-sociétés, lorsque ces producteurs relèvent des secteurs des sociétés financières ou non financières) qui gèrent et financent un ensemble d'activités consistant pour l'essentiel à fournir à la collectivité des biens et des services non marchands³⁴ ;

b. les institutions sans but lucratif dotées de la personnalité juridique qui sont des autres producteurs non marchands contrôlés et majoritairement financés par des administrations publiques ;

c. les fonds de pension autonomes lorsqu'ils remplissent les deux critères mentionnés au paragraphe 2.74.

Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous secteurs :

- a. administration centrale (S.1311)
- b. administrations d'Etats fédérés (S.1312)
- c. administrations locales (S.1313)
- d. administrations de sécurité sociale (S.1314).

³⁴ Par convention, les organismes régulateurs du marché qui, à titre principal ou exclusif, sont de simples distributeurs de subventions, sont classés dans le sous-secteur de l'administration centrale (S.1311). Par contre, ceux qui ont pour activité principale ou exclusive d'acheter, de stocker et de vendre des produits agricoles ou alimentaires relèvent du secteur S.11).

Administration centrale (S.1311)

Définition

Le sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) comprend tous les organismes administratifs de l'Etat et autres organismes centraux dont la compétence s'étend normalement sur la totalité du territoire économique, à l'exception des administrations de Sécurité sociale de l'administration centrale.

Font partie du sous-secteur S.1311 les institutions sans but lucratif qui sont contrôlées et majoritairement financées par l'administration centrale et dont la compétence s'étend à l'ensemble du territoire économique.

Administrations d'Etats fédérés (S.1312)

Définition

Le sous-secteur des administrations d'Etats fédérés (S.1312) réunit les administrations qui, en qualité d'unités institutionnelles distinctes, exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale des administrations d'Etats fédérés.

Font partie du sous-secteur S.1312 les institutions sans but lucratif qui sont contrôlées et majoritairement financées par les administrations d'Etats fédérés et dont la compétence s'étend au territoire économique du ressort de celles-ci.

Administrations locales (S.1313)

Définition

Le sous-secteur des administrations locales (S.1313) rassemble toutes les administrations publiques dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique, à l'exception des administrations de sécurité sociale des administrations locales.

Font partie du sous-secteur S.1313 les institutions sans but lucratif qui sont contrôlées et majoritairement financées par les administrations locales et dont la compétence s'étend au territoire économique du ressort de celles-ci.

Administrations de sécurité sociale (S.1314)

Définition

Le sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) réunit toutes les unités institutionnelles centrales, fédérées et locales dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants :

a. certains groupes de la population sont tenus de participer au régime ou de verser des cotisations en vertu des dispositions légales ou réglementaires ;

b. indépendamment du rôle qu'elles remplissent en tant qu'organismes de tutelle ou en tant qu'employeurs, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Il convient de noter qu'il n'existe habituellement aucun lien direct entre le montant des cotisations sociales versées par un individu et les risques auxquels il est exposé.